# SAINT-BARTHELEMI

PARIS.


non
7 fr.
relié

# LA PROSCRIPTION

DE LA

# SAINT-BARTHELEMI.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE,
RUE DU COLOMBIER, N° 30.

[Pr.-L. Rœderer]

# LA PROSCRIPTION

DE LA

# SAINT-BARTHÉLEMI,

FRAGMENT D'HISTOIRE DIALOGUÉ,

EN CINQ ACTES ET EN PROSE;

PRÉCÉDÉ

D'UNE ÉBAUCHE HISTORIQUE DES PREMIÈRES GUERRES DE COUR,

OU

GUERRES DES GRANDS,

dans le seizième siècle,

*NOMMÉES IMPROPREMENT GUERRES DE RELIGION*,

ET DE RÉFLEXIONS SUR LA SAINT-BARTHÉLEMI;

SUIVI

DE REMARQUES SUR PLUSIEURS ACCUSATIONS
PORTÉES PAR DIVERS HISTORIENS DE NOS JOURS
CONTRE CATHERINE DE MÉDICIS.

La Saint-Barthélemi ne fut pas le crime du fanatisme ;
ce fut celui du pouvoir absolu.

PARIS,

HECTOR BOSSANGE,

QUAI VOLTAIRE, N° 11;

LIBRAIRIE DES ÉTRANGERS,

RUE NEUVE-SAINT-AUGUSTIN, N° 55.

1830.

A

# M. ANDRIEUX

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Je vous adresse le premier exemplaire de mon ouvrage, comme à la personne dont la bienveillance m'a le plus sensiblement touché dans des temps malheureux, et dont je désire le plus qu'il satisfasse le jugement et le goût.

Rœderer.

10 août 1830.

# AVANT-PROPOS.

Après avoir lu, il y a quelque cinquante ans, les principaux écrits qui concernent la Saint-Barthélemi, il m'est resté dans l'esprit que la Henriade était fondée sur une pure fiction; que le massacre n'était point l'ouvrage du fanatisme, mais d'une convulsion de la haine et de la peur dans quelques personnages de cour et dans un roi absolu.

Quand, au mois d'août 1829, Charles X a composé un ministère pour le renversement de la liberté, et qu'il y a fait entrer un personnage fameux par un plan de proscription hautement manifesté, et par ce propos, *que le roi, à son retour de l'exil, aurait dû faire tomber soixante mille têtes*, j'ai eu la curiosité de revoir l'histoire de la Saint-Barthélemi, d'étudier toutes les circonstances de cette

grande proscription, et de vérifier si une cour perverse ne pourrait pas la recommencer de nouveau.

C'est le résultat de ce travail que je publie aujourd'hui.

---

# ÉBAUCHE HISTORIQUE

DES PREMIÈRES

# GUERRES DE COUR

OU

## GUERRES DES GRANDS,

IMPROPREMENT NOMMÉES

## GUERRES DE RELIGION,

DANS LE SEIZIÈME SIÈCLE.

---

# LIVRE PREMIER.

PREMIERS ÉLÉMENS ET PREMIERS MOTIFS DE GUERRE.

---

## CHAPITRE PREMIER.

Division entre les maisons de Guise et de Montmorenci. — Sujet de cette division. — L'ambition rivale des charges, des dignités, des bénéfices de la cour et de l'État, qui pouvaient s'obtenir de la faveur de Henri III ou de son indolence.

Ces guerres ont commencé entre la maison de Guise et la maison de Montmorenci, ou, pour fixer les idées avec plus de précision, entre François de Guise et Anne de Montmorenci.

Ce furent deux fléaux pour la France que ces deux hommes-là. Le président Hénault dit à leur occasion que le concours de plusieurs grands hommes est un malheur pour les États.

Le Laboureur, dont l'opinion est respectable, appelle François de Guise *héros qui aimait l'État et la religion.*

François de Guise était un homme d'esprit et de cœur, mais n'était ni un héros ni un grand homme; qu'il aimât l'État, cela peut être; qu'il aimât la religion, cela n'est nullement prouvé. Ses propres intérêts l'occupaient avant tout, ce qui n'est pas héroïque.

Anne de Montmorenci était fort inférieur en mérite à François de Guise.

Le concours des grands hommes est toujours une grande gloire et un grand bonheur pour les nations : ce qui a fait souvent leur malheur ce sont les grands, c'est la petitesse, quelquefois la bassesse des grands.

La jalousie entre les Guise et les Montmorenci a d'abord eu pour objet, sous le règne de Henri II, les charges de l'État, les honneurs de cour, la faveur du prince.

Les uns et les autres, courtisans vulgaires, rivalisèrent de courtoisie envers Diane de Poitiers, favorite de Henri II.

Le duc d'Aumale, frère du cardinal de Lor-

raine, épousa une des filles que la favorite avait de son mariage avec Louis de Brézé, et cette alliance attira de grands bienfaits sur la famille.

Le connétable à son tour jugea nécessaire, pour élever son crédit au-dessus de celui des Guises, de marier le duc de Montmorenci, l'un de ses quatre fils, à Diane, bâtarde de Henri II et veuve d'Horace Farnèse, bâtard du pape Paul III. Le jeune duc avait fait secrètement une promesse de mariage à mademoiselle de Pienne; le connétable obtint du roi un édit contre les mariages clandestins, et dans cet édit il fit insérer une disposition rétroactive qui s'appliquait à l'engagement de son fils. En même temps il demanda des dispenses au pape pour relever celui-ci de sa promesse. François de Guise commandait alors (1556) une armée en Italie contre le successeur de Charles-Quint qui venait de se démettre de l'empire: il sollicita et intrigua près du pape pour empêcher la concession des dispenses et fut cause d'un long retard pour l'expédition. Il était jaloux du crédit que la maison de Montmorenci allait obtenir par le mariage qu'elle voulait conclure par jalousie contre la maison de Guise.

L'année suivante, le connétable perd par sa faute, et, si l'histoire dit la vérité, faute de sens, la bataille de Saint-Quentin contre le duc de Savoie; il a la cuisse cassée, il est fait prisonnier

avec le maréchal de Saint-André et le comte de Montpensier (1). Le duc de Guise n'est guère plus heureux en Italie contre le duc d'Albe; mais du moins il reste libre. La bataille de Saint-Quentin avait répandu la terreur en France; Guise est rappelé d'Italie avec son armée.

En 1558, le duc de Guise est nommé lieutenant-général et représentant de la personne du roi, tant pour le conseil que pour la guerre.

Il obtient des succès glorieux. Il chasse les Anglais de la France; il prend Calais, Guines, Thionville.

Marie Stuart, reine d'Écosse, sa nièce, épouse le dauphin qui devait être peu après François II.

Tout rit à l'ambition du duc: mais il néglige la maîtresse du roi; il s'attache à Catherine de Médicis; il déplaît à la duchesse de Valentinois: et elle appuie de tout son crédit le connétable absent. Elle lui écrivait et faisait écrire le roi avec elle: le monarque lui servait de secrétaire, puis elle reprenait la plume. Plusieurs lettres de cette correspondance secrète sont à la Bibliothèque du roi.

---

(1) Garnier donne pour motif à la bataille de Saint-Quentin la jalousie du connétable et de l'amiral de Coligni contre le duc de Guise, qui avait fixé l'attention publique par ses exploits en Italie; jalousie qui les décida à une entreprise hardie sur les Pays-Bas, où la trève de cinq ans n'était pas encore expirée. (Tome XXVII, année 1557, page 343.)

Elles sont de deux écritures et finissent ordinairement par cette formule : « Vos anciens et meilleurs amis, *Diane* et *Henri* (1). »

Cependant Catherine de Médicis, toujours attentive aux intérêts de sa famille, « marie, en 1559, Claude, sa seconde fille, à Charles, duc de Lorraine, que Henri II avait amené avec lui en France encore enfant ; les noces se firent à Paris le 5 février avec une magnificence extraordinaire (2). »

Dans le même temps, le connétable marie Damville, un autre de ses fils, avec Henriette de La Marck, petite-fille de la favorite.

Guise est à peu près en disgrâce, Montmorenci dans la plus haute faveur. Comment en usera-t-il ? M. de Thou va nous le dire. « S'étant insinué fort avant, par ses lâches soumissions, dans les bonnes grâces de la duchesse de Valentinois qui gouvernait entièrement l'esprit du roi, il lui conseille, pour se rendre maîtresse absolue de toutes les affaires, de remplir de toutes ses créatures toutes les places que son sexe ne lui permettait pas de remplir elle-même. »

On commença les destitutions par le premier président du parlement de Paris, parceque ce magistrat respecté avait refusé, dans un conseil

---

(1) Garnier, tome XXVII, page 473 et suivantes.

(2) De Thou, tome II, page 662.

que présidait le cardinal, d'opiner debout et découvert, ce qui ne se pratiquait que dans les conseils présidés par le roi.

On chassa ensuite le chancelier Olivier; mais comme on ne put obtenir de lui la démission de sa charge, on la divisa, et l'on créa un garde des sceaux (1).

Montmorenci fait la paix à Cateau-Cambrésis. Quelle paix! Lorsque la France commençait à reprendre ses avantages sur l'Espagne, le traité lui fait perdre ce que les armes espagnoles n'auraient pu lui enlever par trente années de succès. Mais le connétable mettait fin par la paix au commandement du lieutenant-général et l'arrêtait dans sa gloire.

Au milieu des fêtes et des réjouissances que la cour donne pour célébrer le triomphe d'un favori et la défaite de son concurrent, Henri II meurt le 10 juillet 1559, âgé de quarante-un ans, laissant la couronne à François II âgé de dix-sept, prince faible dont la *majorité imaginaire* devait être pire qu'une *minorité réelle* (2). Le pouvoir royal est comme à l'abandon. L'histoire a-t-elle besoin de dire quelles mains vont s'en saisir?

---

(1) De Thou, livre I, tome 1, page 524.

(2) Le Laboureur.

## CHAPITRE II.

Les princes lorrains supplantent les Montmorenci à la mort de Henri II et gouvernent François II son successeur, par la jeune reine qui est leur nièce. — Le duc François de Guise et le cardinal à la tête du gouvernement. — François dépouille le connétable de la place de grand-maître de France.

François II renvoie la maîtresse de son père, avec elle le connétable de Montmorenci.

La jeune reine est belle; le roi en est amoureux: le duc de Guise son oncle la gouverne; le duc de Guise gouvernant la reine qui gouverne le roi est donc appelé à gouverner l'État.

François de Guise est plus guerrier qu'administrateur et homme d'État; mais il a un frère déjà fameux dans les affaires; c'est Charles, cardinal de Lorraine, qui a joué un grand rôle à la cour de François Ier. Il a puissamment aidé ce prince dans les deux grandes occupations de sa vie: il a persécuté les protestans et s'est constitué *le dresseur des jeunes dames qui arrivaient à la cour* (1): c'est un homme d'État.

Voilà donc le cardinal de Lorraine et le duc de Guise, son frère aîné, chefs du gouvernement,

(1) Brantôme.

l'un pour la guerre, l'autre pour les finances; et le connétable de Montmorenci est retiré dans ses terres.

Henri II à son avènement avait fait don à François de Guise, alors duc d'Aumale, de toutes les terres vacantes du royaume qui appartiennent au premier occupant; don si immense que le donataire en fit part à Jean de Bourbon, duc d'Enghien, soit, dit De Thou, pour diminuer l'envie en partageant ce qui la causait, soit pour apaiser le ressentiment du duc d'Enghien, que la mort de son frère avait justement irrité contre lui. Ce frère avait été assommé, à la Roche-Guyon, d'un bahut jeté étourdiment ou à dessein par une fenêtre du château, par François de Guise, après le siége d'un fort de neige dont ces jeunes seigneurs s'étaient amusés, et pendant lequel il s'était élevé entre eux quelque différend.

Outre la charge de connétable, Anne de Montmorenci possédait celle de grand-maître de la maison du roi, appelé, depuis Louis XI, *grand-maître de France*, comme si la cour était l'État, et la maison du roi le royaume.

Les historiens ont à peine remarqué cette charge, qu'ils ont regardée comme purement honorifique et lucrative; cependant elle était un reste de cette grande charge de maire du palais qui a mis la seconde race de nos rois à la place de la première.

Ses prérogatives la retraçaient encore assez pour faire naître la tentation et donner quelques moyens de la relever. Le grand-maître avait sous ses ordres tout le service de la bouche du roi et des tables de ses maisons ; il avait pour cliens tous les commensaux et les personnes qu'il recevait à sa propre table, plus splendide que celle du roi ; il tenait les clefs du palais ; il en commandait la garde ; il en avait la police ; il pouvait entourer le roi d'ennemis, le roi ne pouvait l'entourer de surveillans affidés à sa personne ; il était maître de tenir le roi prisonnier, le roi ne pouvait rien contre sa liberté. La réunion de cette charge avec celle de connétable dans les mêmes mains, reconstituait l'ancienne mairie du palais. Le connétable de Montmorenci n'avait pas l'esprit nécessaire pour le comprendre. Cependant il trouvait assez d'importance à sa charge pour en être jaloux. Mais de son côté François de Guise la jugea utile à son ambition, et en fut envieux : il saisit le moment de la disgrâce du connétable pour l'en dépouiller et s'en revêtir. L'histoire de cette mutation entre pour beaucoup dans celle de la guerre des grands ; elle fut cause, dit Castelnau, *des inimitiés couvertes et plus grandes qu'auparavant, qui animèrent les deux maisons* (de Guise et de Montmorenci). Voyons donc comment elle est arrivée.

Le connétable étant prisonnier en Flandre à la

suite de la bataille de Saint-Quentin, perdue par sa faute, demande à Henri II, qui ne refusait rien à *son compère*, la survivance de la place de grand-maître pour François de Montmorenci, son fils aîné : rien de mieux mérité, puisque François avait épousé une fille naturelle du roi. Le roi l'accorde; le duc de Guise en est aussitôt informé. Il s'en plaint, il représente qu'il a exercé les fonctions de grand-maître depuis la prison du connétable, et qu'il les a remplies au mariage du dauphin avec la reine d'Écosse: ne sentant pas qu'il y avait peu de noblesse à se faire un titre contre le connétable, d'un avantage dû à son malheur. Le roi qui, pour répondre au duc de Guise, n'avait qu'à lui en faire la remarque, se trouve au-dessous du courtisan ; il est embarrassé de la demande qui lui est présentée ; il l'est au point de nier qu'il eût accordé la survivance dont il s'agissait : le roi de France a besoin d'un mensonge pour s'excuser de n'avoir pas prévu une basse sollicitation du duc de Guise. En conséquence, celui-ci, malgré la survivance de François de Montmorenci, continue ses fonctions jusqu'au retour du connétable qui les reprend, mais pour peu de temps. La mort de Henri II l'ayant éloigné de la cour, François de Guise exerce de nouveau la charge de grand-maître; mais alors il prend des précautions contre la survivance qu'il

savait avoir été accordée, et fait signer au roi un édit portant abolition des survivances, même de celles qui seraient actuellement accordées; celle de la charge de grand-maître tombe donc sous cette loi. Mais Guise ne s'en tient pas là. Le connétable était en disgrâce : pourquoi l'épargner? Il ne suffit plus au prince lorrain d'avoir l'espérance de remplacer Montmorenci après sa mort; il veut qu'il soit dépouillé vivant, et se couvrir sans délai de sa dépouille. La charge ne pouvait être enlevée au titulaire par une destitution, on l'enlève par une loi, comme on avait enlevé la survivance à son fils. Une loi ne coûtait pas plus à imposer au roi qu'un coup d'autorité, elle coûtait moins peut-être parcequ'elle prétextait l'intérêt général. Une loi défend donc de posséder en même temps deux grands offices. Il devait être fait des exceptions à cette loi pour toute la cour; mais elle devait être opposée comme loi générale au connétable de Montmorenci. Il est averti qu'il faut opter entre la place de connétable et celle de grand-maître. Il n'était pas préparé à croire qu'il pût se faire des lois contre lui : il se défend. Il faut négocier avec lui. La reine-mère y met toute son habileté. *Après s'être bien fait tirer l'oreille*, dit Mézerai, le connétable donne enfin sa démission de la charge de grand-maître; à condition toutefois que l'on créerait pour

dédommager François de Montmorenci, une charge de maréchal de France *surnuméraire*. Cette condition fut acceptée, bien que la loi qui dépouillait le connétable exposât entre ses motifs la nécessité de supprimer les emplois inutiles et en supprimât en effet plusieurs.

Catherine de Médicis, mère du roi, avait peu d'influence sur son esprit, qui était gouverné par la jeune reine et par les Guises; mais elle voyait avec satisfaction l'humiliation du connétable, qui avait été le courtisan de la duchesse de Valentinois, et avait eu l'imprudence de dire que, excepté la bâtarde du roi qui était sa bru, il n'y avait aucun des enfants de ce prince qui lui ressemblât : injure que Catherine de Médicis n'avait pas oubliée, quoiqu'elle ne l'eût point méritée, et que le connétable se la fût permise uniquement dans l'idée de relever l'alliance de son fils.

---

## CHAPITRE III.

Les Coligni alliés à la maison de Montmorenci, font cause commune avec elle. — État nominal des personnages opposés.

Une autre maison jouissait en France d'une haute considération à l'époque où nous sommes arrêtés, c'était la maison de Coligni. Elle était composée de trois frères : Odet, né en 1515, connu sous le nom de cardinal de Châtillon ; Gaspard de Coligni, l'amiral, né en 1517, et François, célèbre sous le nom de Dandelot, né en 1521. Leur père, Gaspard de Coligni, seigneur puissant et illustre en Bourgogne, s'était établi en France sous Louis XI ; il accompagna Charles VIII à la conquête de Naples, Louis XII à celle du Milanais, François Ier à Marignan ; ce prince le fit maréchal de France, et lieutenant-général de Champagne et de Picardie. Il épousa la sœur du connétable Anne, et cette alliance, jointe à sa naissance et à ses services, attira sur lui et sur sa famille les faveurs de la cour. Il mourut en 1522, laissant ses fils en bas âge.

L'amiral avait quarante-quatre ans, en 1559; Dandelot, son frère, en avait trente-huit. François de Montmorenci en avait vingt-quatre ou vingt-cinq ; Henri de Montmorenci vingt-six. Fran-

çois de Guise en avait quarante ; Ch
de Lorraine, en avait trente-neuf ;
Guise trente-sept.

Voilà huit personnages principau
trouvent au même âge, avec un
durée, la même ambition, les mê
même rang, à l'entrée de la carrière
des pouvoirs, des richesses ; plusi
core des frères et beaux-frères et d
qui seconderont leurs efforts. Vou
trémité de cette carrière, tous les
ambition, flottant, nageant pour a
l'anarchie, s'offrant au plus adroit,
au lieu d'être distribués au plus dig
équitable et puissante d'un mon
pouvez-vous ne pas prévoir d'avanc
vives agitations qui vont se succéde

Le duc de Guise, dont la premièr
d'envahir des places et de s'enrich
dans sa faveur aucun des contempor
ne lui permettait pas d'espérer la s

Depuis plusieurs années il voyai
tude la faveur des Coligni. Il s'é
l'honneur de la victoire de Renti,

qu'il se vit maître de l'État, il dépouilla
du gouvernement de Picardie dont il étai
et s'aliéna ainsi cette famille comme il s'éta
celle de Montmorenci.

Le cardinal de Lorraine était insolent e
nouveau conseil du roi ayant résolu, po
nomie, de réduire l'état des troupes r
quinze cents lances et à cinq ou six mille
d'infanterie, les officiers réformés affl
Fontainebleau. Les deux frères s'étaient
les rôles : le duc écoute, fait des réponse
et polies; le cardinal fait planter des pote
porte du château pour y accrocher prevô
ceux qui seront trouvés le lendemain dans

## CHAPITRE IV.

Intervention des Bourbons. — État nominal des pe
cette maison; leur situation politique. — Le roi de
le prince de Condé se mettent en opposition avec
lorrains. — Un parti de mécontens se forme
prince de Condé; les trois frères Coligni sont du
Les protestans maltraités font partie des méconte

de Navarre, de Jeanne d'Albret sa femme, digne fille de Marguerite de Valois sœur de François Ier, du cardinal de Bourbon, de Louis de Bourbon, prince de Condé, tous deux frères d'Antoine. D'Antoine et de Jeanne étaient nés *Henri*, qui fut depuis Henri IV, et Catherine. Henri était alors âgé de six ans, Catherine était son aînée.

Le prince de Condé avait aussi un fils de six ans. Ces deux enfans devaient figurer bientôt en face de Henri de Guise, fils de François, et de Henri de Valois, qui fut depuis Henri III, plus âgé de peu d'années.

Les Bourbons étaient pauvres ; le roi de Navarre devait sa petite fortune à Jeanne d'Albret ; aucune faveur de la cour, aucune charge ne les aidait à soutenir leur rang. Le règne de François II semblait les inviter à espérer enfin quelques avantages. La grandeur des Guises les blessait, et l'envie se mêlait en eux à l'ambition.

Ayant appris l'avènement de François II, le roi de Navarre se mit en marche pour venir à la cour, mais à pas lents. Alors les Guises étaient maîtres de tout, et Montmorenci se retirait. Le roi de Navarre et Montmorenci se rencontrèrent à Vendôme ; et autour d'eux se rassemblèrent les chefs des grandes maisons aussi mécontens qu'eux du pouvoir des princes lorrains. Le roi de Navarre et le connétable étant réconciliés, par la confor-

mité de leur situation et de leurs désirs, il se tint là une assemblée dont le connétable dirigea tous les mouvemens par Dardois son secrétaire. Il ne s'agissait pas de protestans et de catholiques, mais des moyens d'enlever le gouvernement aux Guises et de punir *les étrangers coupables du crime d'envahir l'autorité au préjudice des princes*, *des anciens ministres*, *des grands officiers de la couronne*, *crime de lèse-majesté au premier chef.* On conclut néanmoins qu'il convenait de prendre une marche prudente, de s'attirer la bonne volonté de la reine-mère, de négocier avec elle, d'ouvrir les yeux au roi et de solliciter quelques places, quelques pensions et une part aux affaires.

Cependant Antoine arrive à Blois où résidait la cour. Le duc de Guise occupait son appartement; le roi de Navarre fut long-temps à chercher une chambre et un lit. Le maréchal de Saint-André partagea son logement avec lui.

Ce prince, d'un caractère indolent, se contenta de quelques promesses que la médiation de Catherine de Médicis lui fit obtenir. Elle l'envoya en Espagne conduire Élisabeth de France, sa fille, à Philippe II qui l'avait épousée, et porter à ce prince l'ordre de Saint-Michel. Condé ne fut pas aussi facile à contenter. Antagoniste de François de Guise, il ne lui ressemblait guère, au moins à l'extérieur. François de Guise était d'une taille

majestueuse, sa figure était sérieuse comme celle de tous les hommes à grands desseins. Le prince de Condé était petit, poli, joli, quoiqu'un peu contrefait, toujours chantant, toujours riant, toujours amoureux et galant; mais il était fier, courageux, dépensier, et sans biens.

Il se trouva bientôt circonvenu de gentilshommes que blessaient les réformes opérées par les Guises. Les affidés du connétable, de ses enfans, ses enfans eux-mêmes, refluèrent vers le seul compétiteur qui pût s'opposer aux nouveaux maîtres qu'avait la France. En mesurant des yeux ses forces et celles des Guises, le prince de Condé rencontra inévitablement les regards de cette multitude de mécontens que la persécution des Guises avait faits. Jusque là il avait été fort indifférent aux questions du luthéranisme; tout l'effet qu'elles avaient pu produire sur son esprit, c'était de l'ennuyer; mais quand l'esprit de révolte l'eut gagné, il sympathisa fortement avec les sectaires irrités par la persécution : toutefois il ne quitta ni ses goûts ni ses maîtresses.

Les Colignis élevaient au-dessus du parti leurs têtes honorées; l'amiral et Dandelot, tous deux hommes réfléchis, d'un esprit exercé, affectaient d'approuver la réforme; ils y avaient entraîné le cardinal leur frère, qui s'y mit fort à l'aise en épousant la comtesse d'Hauteville en Normandie,

en vivant publiquement avec elle, si bien qu'à la cour où elle allait sans difficulté et où elle assista même aux noces de Charles IX, on la nommait indifféremment madame la cardinale, ou madame la comtesse de Beauvais, parceque le cardinal était comte et évêque de Beauvais. Les deux frères, hommes de tête et d'esprit, avaient adopté la réforme par raison; ils s'y étaient attachés, soit par humeur, parcequ'elle était la réforme, soit pour fronder à la cour des courtisans odieux, soit aussi par aversion pour les mauvaises mœurs du clergé catholique confondues avec celles de la cour dont elles étaient l'excuse; peut-être enfin par un sentiment naturel de compassion pour les protestans persécutés, et de révolte contre les persécuteurs. Le prince de Condé compta donc les Colignis parmi les appuis sur lesquels il pouvait se reposer.

---

## CHAPITRE V.

Acte de tyrannie du roi contre les magistrats protestans, en plein parlement. — Signal de réunion des mécontens autour des Bourbons.

L'exécution d'Anne Dubourg donna le signal de la réunion à une foule de personnes qui s'entendaient sans s'être parlé.

Tout le monde sait l'histoire de cette abominable exécution : elle ne s'oubliera pas plus que la Saint-Barthélemi.

La duchesse de Valentinois espérant s'enrichir par la confiscation des condamnés, et les Guises, toujours occupés du soin de se faire un parti parmi les catholiques, ne cessaient de solliciter le roi à des violences contre les hérétiques. Ils firent agir auprès de lui des magistrats du parlement, et ils vinrent à bout de persuader à ce prince qu'il fallait commencer par châtier ceux d'entre eux qui étaient favorables aux sectaires, que là était la racine du mal. Ils lui conseillèrent de se rendre au parlement pendant une mercuriale, sans y être attendu. Le 15 juin le roi se rend au parlement accompagné des princes de la maison de Bourbon, de François, duc de Guise, du connétable de Montmorenci et

des cardinaux de Lorraine et de Guise. Là il dit qu'il a cimenté la paix par le double mariage de sa sœur et de sa fille (1) ; qu'il faut maintenant finir l'affaire de la religion. Anne Dubourg observe qu'il serait bon d'examiner qui était l'auteur des troubles en matière de religion, de peur qu'on ne fût obligé de faire la réponse d'Élie à Achab : *C'est vous qui troublez Israel* (2).

Le roi s'offense de cette citation. Le connétable de Montmorenci s'étant approché de lui pour prendre ses ordres, descend dans le parquet, saisit sur leur siége Dufour et Dubourg et les livre au capitaine des gardes Montgomery, qui les conduit à la Bastille. Un autre capitaine des gardes va en saisir six autres dans leur maison pour avoir opiné dans le même sens : une commission les condamne tous à être roués vifs et brûlés. Le roi avait annoncé qu'il assisterait au spectacle de cette exécution, lorsque, se donnant en spectacle lui-même dans un tournoi, il est frappé d'un coup mortel. Les Guises pouvaient sauver les magistrats proscrits en faisant un appel à la clémence naturelle du jeune successeur ; ils ne le font point, ils avaient besoin de la terreur : Dubourg subit son supplice.

---

(1) De sa sœur mariée au duc de Savoie, de sa fille, Renée, mariée au duc de Lorraine.

(2) De Thou, tome II, page 571.

Alors tout afflue autour du prince de Condé; les bannières de l'ambition trompée, de la justice lésée, des mœurs offensées, de la liberté de conscience révoltée, viennent se ranger sous celle qu'ont levée l'orgueil et l'ambition de ce prince jusque là regardé avec indifférence; et parmi ces bannières diverses on ne voit point celle du protestantisme évangélisant, travaillant à se propager par la force et à extirper la religion catholique.

## CHAPITRE VI.

État respectif des partis : d'un côté, les Guises et la jeune reine, Marie Stuart; de l'autre, les Bourbons, les Montmorencis, les Colignis. — Le roi mené par sa femme et les Guises. — Catherine de Médicis sans puissance, mais disposée favorablement pour les Bourbons. — État des protestans. — Assemblée du parti de Bourbon contre les Guises. — Délibération politique nullement religieuse. — Formation d'un conseil permanent.

L'objet dont il s'agit entre les partis est l'exercice du pouvoir royal, qui semble s'offrir aux mains qui voudront s'en saisir : celles du roi, âgé de quinze ans, indolentes et sans force, le laissent à l'abandon.

A côté du jeune monarque est la reine, Marie

Stuart, princesse jeune, belle, spirituelle, qui le captive.

Plus loin et de côté, Catherine de Médicis, mère du roi.

En face sont les trois familles de grands que nous connaissons : les Guises, au nombre de six et quatre sœurs ; les Montmorencis, au nombre de cinq, le connétable et quatre fils ; les trois Colignis.

Plus loin, mais plus haut : la maison de Bourbon, composée comme nous l'avons dit du roi de Navarre, de Jeanne d'Albret sa femme, du cardinal de Bourbon, et du prince de Condé son frère, sans compter le jeune prince de Navarre âgé de six ans.

Les mécontens politiques s'unissent à la Ferté, maison du prince de Condé voisine de la Picardie, avec les calvinistes. Là le prince s'attache à l'amiral.

Les réformés commençaient à former une secte composée de personnes de tous les états ; ils se réunissaient en assemblées depuis Boulogne jusqu'à Bayonne, depuis Brest jusqu'à Metz.

Dans l'assemblée de La Ferté on est bien loin de s'occuper de la prééminence du calvinisme sur le papisme et des moyens de faire triompher les réformés, même de les soutenir contre les catholiques ; cela n'importait ni au prince de Condé

ni aux Colignis. Ils avaient accueilli les calvinistes comme mécontens et non comme calvinistes ; ils les avaient pris sous leur protection, ils ne s'étaient pas mis sous la leur ; ils ne s'étaient pas dévoués à leur cause, ils les avaient admis à soutenir leurs intérêts personnels. Dans le fait, le triomphe du culte protestant n'aurait apaisé aucun des griefs de la maison de Bourbon et des Colignis ; et ceux-ci, en délivrant la France de l'oppression et de la tyrannie des Guises, faisaient pour les protestans tout ce que des hommes raisonnables avaient l'intention de leur accorder, savoir : la liberté de conscience. On ne discuta dans l'assemblée de la Ferté que des questions politiques où Condé et son parti avaient intérêt.

On y examine s'il n'appartenait pas à la nation de former un conseil d'administration, lorsque le roi n'était pas en état de gouverner ? c'était là l'affaire des Bourbons.

Ce fut pour combattre l'opinion exprimée à ce sujet par les mécontens, que du Tillet, le plus éclairé des publicistes du temps, fit le fameux mémoire où il établit que le roi majeur, c'est-à-dire à quatorze ans, a seul le droit de nommer ses ministres.

On demanda ensuite si la principale noblesse n'était pas en droit de requérir la convocation des états-généraux et de l'exiger.

En troisième lieu, si les députés n'étaient pas en droit de se faire escorter par un certain nombre d'hommes armés pour leur sûreté, soit pendant la route, soit pendant leur séjour à la cour?

En quatrième lieu, si une assemblée de ces mêmes personnes ne pourrait provisoirement donner force de loi à ses décisions.

En cinquième lieu, s'il n'était pas permis de tuer les oppresseurs de la liberté publique, au cas qu'ils ne pussent être jugés dans la forme ordinaire.

Ces questions réduites à leur simple expression étaient de savoir, si le prince de Condé et les Colignis ne pouvaient pas se mettre à la tête du gouvernement, en chasser les Guises à force ouverte et les faire tuer.

---

## CHAPITRE VII.

Conjuration de Lyon, appelée *conspiration d'Amboise*, des Bourbons et adhérens contre les princes lorrains. — Les Guises en font une boucherie à Amboise après les y avoir attirés par surprise.

On forme un conseil à Lyon.

La Renaudie, gentilhomme d'une bonne maison de Périgord, homme d'épée, et nullement théologien, aimé et estimé du prince de Condé, va consulter à Lauzanne et à Genève sur le parti qu'il convient de prendre. Il rapporte de Genève une consultation de François Hottman, fils d'un conseiller au parlement de Paris, et l'un des plus célèbres jurisconsultes de son temps. Les conjurés se réunissent à Nantes. La Renaudie y harangue avec véhémence ; il accuse les Guises d'avoir privé la nation du droit de s'assembler, de composer seuls le conseil pendant le bas âge du roi, d'en éloigner les princes du sang qu'il dit être *magistrats nés du royaume dans un temps de minorité ;* de priver, sous prétexte d'économie, les anciens officiers domestiques de leurs emplois, tandis qu'ils doublent les gages de leurs affidés ; de se revêtir des grands offices, des grands gouvernemens, et d'en dé-

pouiller des hommes tels que le connétable de Montmorenci et l'amiral de Coligni. On voit ici à découvert des intérêts politiques et personnels, appuyés sans doute sur les droits les plus certains, mais enfin différens des intérêts religieux; ceux des calvinistes ne seront pas exclus de la protection des conjurés, mais ils ne sont pas l'objet de la conjuration : on ne s'occupera point de leurs succès, de leurs progrès, même de leur défense : on ne protègera que le droit de se défendre eux-mêmes, que la liberté de se servir pour leur conservation ou leur propagation, des moyens qui leur sont propres : l'exercice du culte, la parole et l'exemple.

Non seulement les conjurés ne sont point fanatiques des opinions des calvinistes, mais ils ne croient ni au fanatisme des calvinistes ni même à celui des catholiques. La Renaudie, après avoir représenté les magistrats arrachés de leur siége, traînés sur un échafaud, brûlés, pour avoir déclaré qu'ils croient la tolérance juste et nécessaire, s'écrie : « Plût à Dieu qu'une piété mal entendue, un zèle » aveugle, mais vrai, le fanatisme enfin (voyez » quel vœu j'ose former), dirigeât nos persécu» teurs; du moins nous apercevrions un terme à » nos maux; car la vérité triomphe tôt ou tard. » Mais... regarderai-je comme un dévot, comme » un chrétien, un homme dont la conduite est di-

» rectement opposée aux maximes de l'Évangile, » un prêtre qui dans une cour débordée est encore » un objet de scandale? (Il parlait du cardinal » de Lorraine.) N'entends-je pas débiter dans les » rues que les princes lorrains sont les vrais descen- » dans de Charlemagne, que les Capets sont des » usurpateurs? Si cette fable s'accrédite, il ne » leur manquera qu'un ordre émané de Rome pour » parvenir à leur but, et Rome le fera-t-il long- » temps attendre? »

Après ce discours la Renaudie communique la consultation et fait connaître les dispositions des princes et celles des puissances étrangères en faveur des réformés. On convient de signer d'abord une protestation de fidélité au roi, ensuite de rédiger une requête qui lui serait présentée, pour demander l'expulsion des Guises. On prévoit le cas où les porteurs de la requête seraient écartés du trône par les Guises : en ce cas, s'écrie-t-on, qu'ils meurent de la mort des tyrans. La présentation de la requête devait avoir lieu à Blois, le 15 mars.

Dans l'intervalle la conjuration se découvre. Guise est nommé lieutenant-général pour le temps et le fait de la conspiration. La reine consulte les Colignis, feignant d'ignorer qu'ils soient d'accord avec les conjurés. Les Colignis feignent, de leur côté, d'ignorer les griefs des conjurés, excepté celui de la persécution, qu'on ne pouvait nier. En

conséquence ils conseillent de désintéresser les protestans en leur accordant liberté de conscience et amnistie.

La cour se rend à Amboise. Le prince de Condé s'y rend avec ses gentilshommes ; des troupes de réformés s'avancent.

Nemours va au-devant. Il propose de déposer les armes et s'offre à conduire les pétitionnaires au pied du trône : on souscrit à son offre. Sur sa parole on entre désarmé dans Amboise. Malgré les réclamations de Nemours, dont l'honneur est engagé, on jette les pétionnaires dans les prisons, on en fait mourir douze cents.

## CHAPITRE VIII.

Faiblesse du prince de Condé qui désavoue son parti. — Fausse générosité du duc de Guise. — Bévue de quelques historiens qui représentent les deux princes comme héroïques dans cette circonstance. — La conjuration n'avait pour objet aucun intérêt de religion. — Les Montmorencis partisans secrets du prince de Condé.

Le prince de Condé voit ruisseler le sang de son parti dans Amboise, et douze cents cadavres suspendus à de longues perches aux murs d'enceinte de la ville. Il demande à prouver devant le roi et devant la cour, non que les victimes étaient irré-

prochables, que c'étaient des Français dévoués à leur roi, que leur but était de lui faire connaître d'utiles vérités; mais qu'il n'était pas leur complice.

« Si quelqu'un, dit-il, est assez hardi pour sou- » tenir que j'ai tenté de révolter les Français contre » la personne sacrée du roi *et que je suis auteur de » la conspiration*, renonçant au privilége de mon » rang, je suis prêt à le démentir par un combat » singulier. »

« Et moi, dit aussitôt le duc de Guise, je ne » souffrirai pas qu'un si grand prince soit noirci » d'un pareil crime et je le supplie de me prendre » pour second. »

Les narrateurs de cette étrange scène y voient deux héros, deux actes héroïques; de la part de Condé, c'est, disent-ils, un appel courageux à l'ennemi de la patrie qui est aussi le sien, et qui dans cette circonstance est à peu près maître de son sort. De la part de Guise, c'est la généreuse garantie d'une dénégation dont il lui importait et dont il lui était facile de prouver la fausseté!

Le fait est que Condé trahit son parti, car il avoua une conspiration, en affirmant qu'il n'y était pas entré. Il déclara cette conspiration criminelle, en protestant qu'il n'en était pas complice. Il rachète, à la vérité, ce qu'il y a de lâche dans cette trahison en s'attaquant personnellement à son ennemi; mais la trahison reste.

Guise ne veut ni combattre son ennemi ni en triompher par l'autorité sans le combattre ; on pourrait douter que cette conduite fût aussi brave que décente, si l'on n'était frappé de ce qu'elle a d'habile. Le duc de Guise sentit à l'instant tout l'avantage que lui donnait la dénégation du prince de Condé, qui accusait lès victimes sacrifiées, justifiait l'épouvantable et inutile effusion de tant de sang, et se dégradait ; il vit avec joie l'heureuse occasion, sinon d'acquérir l'amitié du prince, au moins d'étonner sa haine par l'apparence d'une générosité héroïque. Ajoutons, avec Castelnau, que le duc de Guise jugea plus prudent de laisser subsister un si puissant ennemi, que de prendre sur lui l'évènement d'une si grande condamnation.

Cette fameuse scène ne présente que deux grands qui, dans les affaires où ils entraînent les petits, ne sont occupés que d'eux-mêmes ; et c'est là une de ces bonnes leçons de l'histoire qu'il ne faut pas refuser.

Quoiqu'un grand nombre d'écrivains du temps ait fait de la pétition d'Amboise une affaire de *religion*, les plus éclairés ont pensé, comme l'a dit un des plus judicieux, *qu'il y eut plus de mal contentement que de huguenoterie*, et dans le fait les écrits répandus dans le temps par les écrivains du parti, affirment qu'ils n'ont pas pris les armes

pour la religion (1), mais simplement pour réprimer la tyrannie des Guises et procurer l'assemblée des états, dans laquelle on aurait pu modérer les édits portés contre les calvinistes. Ce sont les écrits des Guises, leurs déclarations adressées aux parlemens, aux gouverneurs de province et aux princes étrangers, qui ont répandu que la conjuration avait pour objet de changer la religion et d'établir en France une république.

Le connétable fut chargé d'aller informer le parlement des évènemens d'Amboise; on croyait le placer dans l'alternative de se rendre suspect à ses amis en blâmant les conjurés, ou odieux au roi en les épargnant. Il se borna à présenter cette considération, que comme un particulier ne peut souffrir qu'on fasse violence à ses amis dans sa maison, ainsi, et à plus forte raison, le roi n'a pu voir sans irritation qu'on s'attroupât pour attaquer dans son château, sous ses yeux, ses oncles et ses ministres. Ainsi il laissa la liberté de croire que les Guises n'étaient pas irréprochables, que leur dureté et leur mauvaise administration avaient poussé des malheureux à la démarche dont ils avaient été si cruellement punis.

---

(1) Anquetil, livre I, page 65. — Mémoires de Condé, tome I, page 347. — De Thou, livre XXV. — Davila, liv. II.

## CHAPITRE IX.

L'hypocrisie des Guises met la prétendue conspiration punie à Amboise sur le compte du calvinisme et fait paraître un édit portant abolition des crimes commis sous prétexte de religion. — Le chancelier Olivier meurt de douleur ; Catherine de Médicis le remplace par Michel de L'Hôpital. — Le prince de Condé, les Montmorencis, les Colignis, se retirent dans leurs terres.

L'hypocrisie des Guises ayant mis sur le compte du calvinisme la révolte des peuples opprimés, qu'échauffaient de grands offensés, ils imaginèrent de terminer l'affaire d'Amboise par un édit portant abolition de tous les crimes commis sous le prétexte de la religion (1), pourvu que les coupables rentrassent dans le sein de l'église.

Le chancelier Olivier mourut de douleur à la suite de l'exécution d'Amboise. Il ne voulut pas voir le cardinal de Guise; il s'écria en refusant sa visite : *Maudit cardinal, tu te damnes, et nous fais tous aussi damner.* Catherine le remplaça par Michel de L'Hôpital, voulant s'appuyer de ses sages conseils contre la puissance des Guises.

(1) Édit de 1560.

Depuis qu'ils se trouvaient bien affermis, ils dédaignaient de lui communiquer les affaires ; elle avait cessé aussi d'avoir confiance en eux. A la naissance de leur pouvoir avaient commencé les variations qu'on a tant reprochées à cette reine, et auxquelles les historiens donnent des causes si différentes. Un jour, disent les historiens favorables aux religionnaires, elle recevait leurs écrits et semblait approuver leur doctrine; le lendemain elle leur était contraire. Certes, ces variations avaient des causes bien autres que les opinions religieuses ! Elle était favorable aux Guises quand elle craignait Condé, Montmorenci, Coligni ; ou à ces derniers quand la puissance des Guises l'humiliait ou l'inquiétait. Elle agissait alors d'elle-même comme le chancelier de L'Hôpital lui conseilla d'agir quand il eut sa confiance, et l'on peut croire qu'elle la lui donna parcequ'il pensait comme elle, et non qu'elle pensa comme lui quand elle lui eut donné sa confiance. Pendant tout le règne de François II la reine fut vacillante comme le caractère du roi.

Montmorenci, Condé et tous les grands du même sentiment quittèrent la cour. Montmorenci alla bouder dans ses terres, et le prince de Condé se rendit à Nérac pour se plaindre au roi de Navarre des mauvais traitemens qu'il avait éprouvés à Amboise.

## CHAPITRE X.

La reine assemble des notables à Fontainebleau. L'assemblée arrête la convocation d'un concile national et des états-généraux à Orléans. — Les Guises font de l'assemblée des états un piége contre les princes de la maison de Bourbon. — Le prince de Condé est condamné à mort.

La reine, par esprit de conciliation, les Guises, pour sortir d'une position équivoque, assemblèrent des notables à Fontainebleau, le 21 août 1560. Les princes, les plus puissans seigneurs, les chevaliers de l'ordre, les principaux magistrats des parlemens, s'y rendirent. Chaque parti fit une grande ostentation de principes : c'était à qui montrerait plus d'amour et de zèle pour l'état, et chacun faisait entrer dans son système de bonheur public l'intérêt de son culte, les Guises pour aider la domination politique de la domination religieuse, les Condé pour aider la résistance à l'oppression politique, des intérêts de la liberté de conscience.

La conclusion fut qu'il serait incessamment convoqué un concile national, et une assemblée d'états-généraux à la fin d'octobre, à Orléans.

Dans l'intervalle, il est croyable que les Bourbons remuèrent pour avoir des partisans dans les

états, et il est certain que les Guises ne négligèrent rien pour faire de cette réunion un piége dans lequel le prince de Condé, si bien disculpé à Amboise par le prince de Guise, trouvât la peine de son aversion pour les Lorrains.

Les trois frères, Antoine roi de Navarre, le cardinal de Bourbon, le prince de Condé, se rendent à Orléans. Le roi fait arrêter le prince de Condé, nomme une commission pour le condamner. *Il faut*, disaient les Guises, *couper d'un seul coup la tête à l'hérésie et à la rébellion.*

La tyrannie des Guises n'en voulait qu'à la révolte : mais ils craignaient de donner lieu de penser que la révolte n'en voulait qu'à leur tyrannie ; il fallait qu'elle se fût élevée contre de bons et fidèles catholiques et qu'elle fût inspirée par l'hérésie.

Le roi de Navarre s'humilia en vain devant le cardinal de Lorraine pour sauver son frère ; il fut rebuté durement par le duc de Guise (1). La mort du roi de Navarre lui-même fut résolue ; on décida qu'il serait assassiné sur un signe que ferait le roi dans son appartement. Mais il répondit si modestement, si humblement, que le roi le laissa sortir. Il entendit en se retirant un des Guises qui, outré de le voir échappé, s'écria en parlant du monarque : *O le lâche ! ô le poltron* (2) !

(1) Anquetil, page 83. — (2) Daubigné, Cayet, Laplanche.

## CHAPITRE XI.

Mort de François II avant la signature de l'arrêt de mort prononcé contre le prince de Condé. — Charles IX, âgée de dix ans, est roi. — Catherine régente, aidée des conseils de L'Hôpital. — Le roi de Navarre lieutenant-général du royaume. — Anne de Montmorenci rentré en grâce à la cour. — Les Guises restent à la cour, mais leur position est changée.

L'arrêt du prince de Condé n'était pas encore signé par tous les juges quand on apprit que le roi, languissant depuis un mois, était à l'extrémité. Condé attendait son arrêt en homme de cœur, et même, si l'on en croit les écrits du temps, avec sa bonne humeur ordinaire. Il écrivait à sa femme des lettres pleines de consolation, lorsqu'on lui annonça la mort du roi.

A François II succède Charles IX, roi de dix ans. Catherine de Médicis, aidée des sages conseils de L'Hôpital, se saisit de la régence, de concert avec le roi de Navarre, qui est déclaré lieutenant-général du royaume. Le prince de Condé est délivré de sa prison, un délai est convenu avec lui pour sa justification. Le connétable Anne de Montmorenci revient à la cour. Disgracié par François Ier à la fin de son règne, vengé par Henri II, qui le mit à la tête de ses affaires, maltraité sous Fran-

çois II, il est rappelé par Charles IX, tant il y a de raison et de justice dans la cour des rois despotiques. Le connétable s'employa à établir la bonne intelligence entre la régente et le lieutenant-général du royaume.

Les Guises restèrent à la cour, mais leur position était changée et leur caractère ne l'était pas. La régente s'était flattée de tout concilier, de tout balancer, en faisant jouer la crainte et l'espérance sur les partis opposés. Concilier était le vœu naturel d'une âme qui n'était pas méchante, et balancer les intérêts était un moyen digne d'un esprit qui n'était pas ordinaire. Cette marche était aussi convenable à la position d'une régente qui ne devait pas trancher entre des grands dont la majorité du roi pourrait faire cesser les querelles.

## CHAPITRE XII.

États d'Orléans. Leur indifférence pour les dissentions religieuses. —Les Bourbons et le connétable unis pour provoquer la recherche des dons faits sous le règne précédent, dans la vue de faire dégorger Guise et autres princes lorrains. — Les Guises se lient avec l'Espagne par son ambassadeur.

Cependant les états-généraux étaient assemblés à Orléans. Le nouveau roi s'y rendit avec toute sa cour.

Les séances durèrent tout le mois de janvier 1461. On les prorogea au mois de mai suivant.

Les objets qui occupèrent cette session méritent d'être remarqués; ils portent témoignage de l'éloignement qu'avait le fond de la nation pour les dissensions religieuses : son attention était tournée vers d'autres intérêts (1).

L'objet qui intéressait le plus la cour, c'étaient les finances. Le roi de Navarre proposa la recherche des dons et gratifications faites durant le règne précédent. Son but était moins de servir l'intérêt public que d'attaquer les Guises. Bientôt les Bourbons voulurent leur expulsion, et menacèrent d'aller à Paris faire déclarer, par le parlement, le roi de Navarre régent du royaume, si l'on ne chassait les Lorrains.

Le connétable était de ce parti; il était prêt à se rendre à Paris quand Catherine, d'après le conseil de L'Hôpital, lui fait donner par le jeune roi l'ordre de rester près de lui, et de faire sa charge de grand-maître. Cet ordre arrêta tout. On resta : Catherine soutint les Guises dans cette première bourrasque (2).

Mais en même temps elle voit une étroite liaison entre eux et l'ambassadeur d'Espagne, qui jouait en France le rôle de ministre d'état, louait, im-

---

(1) Anquetil, page 96. -- (2) *Idem*, page 100.

prouvait hautement, depuis que Catherine elle-même, après la mort de Henri II, avait réclamé une sorte de protection de la part de Philippe II.

Elle montra alors des égards aux calvinistes, par courtoisie pour les Bourbons. Elle aurait fait jouer cette bascule avec succès, si le connétable, rappelé par elle, était au moins resté neutre; mais il se réunit aux Guises qui l'avaient chassé et dépouillé sous le règne précédent.

## CHAPITRE XIII.

Le connétable se réunit aux Guises. — La crainte d'être recherché pour ses concussions le réunit aux princes lorrains. — Ils s'adjoignent un autre concussionnaire, le maréchal de Saint-André. — Le prince de Condé obligé de ployer devant le triumvirat. — On dissout ses troupes par un édit qui défend les assemblées de protestans.

Quelle cause détermina cette bassesse? Examinez les choses; elles vous répondront mieux que les écrivains du temps.

Le connétable avait été le persécuteur des protestans; il avait saisi de sa main Dubourg et Dufour sur les bancs du parlement: qu'avait-il à espérer de la régence du roi de Navarre qui était protestant et de l'influence de la reine-mère qui inclinait

vers les Bourbons et vers la doctrine des protestans leurs affidés?

Il avait de profonds ressentimens contre les Guises; mais, se réunissant avec eux, il partageait les bénéfices de l'anarchie, et trouvait des dédommagemens qui convenaient fort à sa cupidité.

D'ailleurs on avait attaqué les Guises pour les dilapidations des finances pendant le court règne de François II : n'était-il pas plus que probable que les attaques remonteraient bientôt au règne de Henri II, et par conséquent aux abus dont le connétable avait profité et dont il avait été l'auteur?

Et en effet les députés de Paris aux états-généraux s'étant réunis en assemblée particulière pour délibérer sur les propositions qui seraient portées à la seconde session des états, prorogée au mois de mai, il fut arrêté qu'on y proposerait de faire rendre compte des gratifications excessives accordées par les derniers rois, non seulement aux Guises, mais aussi à la duchesse de Valentinois, au maréchal de Saint-André et à toutes les sangsues de cour. C'était tout ensemble menacer le connétable et son fils, marié avec une fille de la duchesse, accuser son administration et ruiner sa famille; il fallait donc qu'il se réunît aux Guises pour éviter la honte et le dommage qui le menaçaient; heureux de pouvoir masquer des motifs peu honorables par une apparence de zèle pour la re-

ligion catholique et d'aversion pour les protestans.

L'animadversion publique nommait entre les dilapidateurs et les concussionnaires du temps de Henri II le maréchal de Saint-André, homme de plaisir pour qui Henri II avait une amitié d'enfance, et célèbre par ses profusions et son avidité. Il s'était, ainsi que la duchesse de Valentinois, gorgé de confiscations qu'ils faisaient prononcer contre les calvinistes.

Le connétable Anne de Montmorenci, le duc François de Guise, se groupèrent donc devant leurs accusateurs avec Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André, pour former une opposition intestine à la cour et au conseil, sous la protection de Philippe II, roi d'Espagne, et avec le concours de son ambassadeur. Le public voulut bien donner à cette opposition, odieusement anarchique, le nom de triumvirat. C'est de cette réunion de trois concussionnaires que devait sortir la Ligue.

Dès lors deux partis bien distincts se déclarèrent hautement dans l'état : celui des triumvirs avec les catholiques, celui des mécontens avec les réformés. La régente était entre ces deux partis; elle conservait une apparence d'autorité par le soin qu'elle prenait de les concilier, par le désir qu'elle montrait de les satisfaire. Elle inclinait pour le prince de Condé, mais la position du triumvirat

donnait trop d'avantage à ses ennemis; il fallut négocier pour lui.

La question, quand le triumvirat se forma, consistait à savoir si les trois personnages qui le composaient devaient être éloignés du gouvernement comme concussionnaires, et si les Bourbons les remplaceraient; depuis l'usurpation des triumvirs, la question est de savoir ce qu'on fera du parti protestant qui fournit des troupes au prince de Condé, s'il pourra lui en fournir encore, ou si on l'en empêchera. On colore des deux parts les intérêts de sa faction, de prétextes religieux; on stipule en plénipotentiaires du catholicisme et du calvinisme, pour la cupidité menacée sur ses trésors, et pour l'avidité envieuse qui voulait en amasser à son tour.

A la suite de longues négociations et de fréquentes consultations avec le parlement, parut un édit au mois de juillet 1561. Cette loi interdit aux calvinistes toutes assemblées publiques et particulières, même sans armes, les évêques connaîtront du crime d'hérésie et ne pourront prononcer une peine plus grave que le bannissement; la peine de mort est prononcée contre les prédicateurs catholiques qui se permettront des qualifications injurieuses ou séditieuses contre les calvinistes.

Les calvinistes gagnèrent à cet édit l'abolition de la peine de mort contre l'hérésie prouvée;

mais l'interdiction des assemblées ruinait les espérances du prince de Condé. Aussi était-ce le triomphe des Guises; François de Guise dit en sortant du parlement: *Pour soutenir cet arrêté, mon épée ne tiendra jamais au fourreau.*

Le prince de Condé était aussi mécontent que le duc de Guise était glorieux de son succès. Il était inévitable que le premier favorisât sourdement des infractions à la loi. Cependant l'édit fut suivi de raccommodemens de cour qu'on osait appeler réconciliations. Le prince de Condé et le duc de Guise s'embrassèrent, mangèrent ensemble, et, la haine dans le cœur, se jurèrent une amitié éternelle (1).

Bientôt les protestans du parti de Condé osèrent plus qu'auparavant; des rixes s'élevèrent entre eux et les catholiques, des violences furent exercées des deux parts.

Il devait arriver tout naturellement, quand la guerre fut allumée entre les grands dits catholiques et les grands dits protestans, quand il y eut deux armées, deux généraux, non pour l'intérêt du catholicisme ou du protestantisme, mais pour l'intérêt de leur grandeur, qu'il y eût aussi plus de troubles entre les catholiques et les protestans vrais, que les

---

(1) Anquetil, page 109.

rixes se multipliassent, que les disputes, les injures devinssent plus sérieuses, plus meurtrières ; les bancs des églises, les pupitres et les lutrins dûrent en souffrir beaucoup, et les images ainsi que les reliques en éprouver de notables dommages. Toutefois les prédications, les incitations de l'orgueil théologique, ne furent pas cause de grands ravages. Les capitaines du prince de Condé furent bien autrement influens dans les désordres attribués au fanatisme. Dès 1560 les calvinistes eurent des capitaines autorisés par le prince, avec drapeaux, munitions, solde, discipline, et tout l'appareil de troupes réglées. Peu à près la conspiration d'Amboise, Maugiron dans le Dauphiné, Montbrun dans le Comtat, et plusieurs autres, prirent des villes, ruinèrent le pays plat.

Les états-généraux convoqués à Pontoise au commencement de l'année 1561, se rendirent ensuite à Saint-Germain, où le roi fit l'ouverture de la session.

Le déchaînement fut extrême contre le clergé de la part de la noblesse et du tiers-état. Un cri général s'éleva contre les richesses de l'église et contre leur mauvais usage. Le clergé offrit, pour apaiser ces rumeurs, le premier don gratuit qu'il ait payé.

Le colloque de Poissy se tint au mois d'août de la même année. Le 9 septembre le roi s'y rendit.

Le chancelier fit l'ouverture. Toujours homme d'état, toujours judicieux, il insinua que les catholiques devaient se relâcher sur quelques articles pour ramener les calvinistes, ce qui indigna les évêques.

Marie Stuart, devenue inutile aux Guises, retourna en Écosse.

Les historiens sont fort embarrassés pour décrire l'état des affaires à la fin de 1561 et au commencement de l'année suivante; ils croient voir le le fanatisme des sectes contrevenir par un mouvement spontané aux conditions de l'édit, et ils ne remarquent pas de part et d'autre les chefs de la faction et leurs capitaines permettant, excitant les infractions, échauffant, irritant les partisans des deux cultes, parcequ'ils trouvaient utile de les tenir en haleine et de les accoutumer à des attaques et à des rencontres qui leur préparaient des soldats pour des combats plus décisifs. Dans ces circonstances, le chancelier de L'Hôpital suggéra à Catherine de demander à tous les parlemens des députés qui lui aidassent à faire un autre édit. Ils furent assemblés à Saint-Germain (1).

Le chancelier circonscrivit leur délibération dans ces termes:

---

(1) De Thou, livre XXIX. — Davila, livre II. — Pasq., livre IV, lettre XIII.

« Est-il avantageux au royaume de permettre ou de défendre les assemblées des calvinistes ?

» Supposant même la religion des calvinistes mauvaise, est-ce une raison de la proscrire? ne peut-on être bon sujet du roi sans être catholique, même chrétien ?

» Nous sommes ici, dit-il aux magistrats, non pour établir la foi, mais pour régler l'état. »

Les questions de L'Hôpital, traduites selon l'intention qui les faisait proposer, pourraient se présenter ainsi : la liberté du calvinisme fera-t-elle cesser ou non les motifs qui déterminent un grand nombre de calvinistes à se ranger sous les drapeaux de la faction de Condé?

De la discussion parlementaire sortit un édit nouveau qui fut célèbre sous le nom d'édit de janvier 1562.

Les calvinistes s'étaient emparés à force ouverte de quelques églises ; l'édit ordonne qu'elles seront rendues et regarnies des croix, images et reliques enlevées. Ils s'étaient opposés à la levée des dîmes et autres revenus de l'église catholique ; il leur fut défendu d'y mettre obstacle. L'édit leur enjoint, de plus, de garder les jours de fête et d'observer la police extérieure du culte catholique; il leur interdit enfin de marier ensemble des parens au degré prohibé.

Mais ce ne sera plus un crime d'être hors de la

religion catholique; la loi permet aux calvinistes l'exercice de leur religion; ils pourront s'assembler hors des villes et sans armes : les magistrats veilleront à ce qu'ils ne soient ni troublés ni injuriés. Ils ne pourvoiront pas par des tributs aux frais de leur culte, mais par des contributions volontaires. Les ministres ne se permettront ni injures ni invectives, ni contre les prêtres ni contre les cérémonies catholiques; ils s'interdiront les prédications ambulantes et hors de leurs églises; ils recevront dans leur église le magistrat qui pourra s'y présenter; enfin ils ne tiendront de consistoire, ou assemblée générale des ministres, qu'avec la permission de la cour.

Toutes ces concessions sont provisoires et en attendant la décision du concile général.

Le chancelier de L'Hôpital, dont les conseils avaient autorisé Catherine, était un homme droit et éclairé. Mais il regardait les excès des protestans et des catholiques comme des effets naturels d'un conflit d'opinions religieuses et des progrès de la secte nouvelle dans l'esprit des peuples; tandis que c'était le produit des influences exercées par des grands, ennemis les uns des autres, et par leurs affidés, à l'effet de grossir et d'exciter leur parti.

# CHAPITRE XIV.

Les Guises feignent de se retirer par mécontentement de l'édit de tolérance ; ce n'était qu'une feinte convenue avec le connétable et Saint-André. — Le duc de Guise, dans son voyage, fait attaquer les protestans par des armes catholiques, pour pousser tous les catholiques contre Catherine et Condé. — Massacre de Vassy ou plutôt soulèvement des catholiques contre la reine et Condé.

Les Guises voient avec un profond mécontentement ce qu'ils regardent comme le triomphe de Condé et de la régente. C'en était du moins la préparation. Pour sortir de cette humiliation, ils ont recours à une insigne perfidie.

Ils déclarent que l'édit de janvier est la perte de l'état et de la religion, qu'ils ne veulent pas être témoins des catastrophes que cette funeste loi prépare, et qu'ils se retirent.

Ils se rendent en effet en Lorraine; mais ils laissent à la cour deux confidens, deux complices de leur dessein, qui aideront à faire rentrer le duc de Guise triomphant à Paris. Ces complices sont le connétable de Montmorenci et le maréchal de Saint-André. Deux autres agens déclament hautement, impudemment contre la loi réprou-

vée ; ces agens sont le légat du pape et l'ambassadeur d'Espagne.

Les Guises s'assurent de la bonne volonté du duc de Lorraine, négocient avec les princes allemands, les détournent d'envoyer des troupes aux réformés.

Catherine cependant gouverne paisiblement. De bonnes lois, de sages règlemens signalent sa confiance en son digne chancelier. Les Bourbons, dégagés de toute inquiétude, se divertissent, oublient les affaires ; leur amis, leurs ennemis s'oublient eux-mêmes dans des liaisons de galanterie, dans les fêtes, dans les voluptés qui en sont les suites ordinaires. Le roi de Navarre rêve aux espérances que l'Espagne lui donne de la restitution de son royaume. Pendant ce temps-là le prêtre italien crie ; l'ambassadeur espagnol répand l'or et les menaces, intimide et corrompt ; Saint-André tracasse ; et le vieux connétable, devenu sournois et sombre, attend, pour devenir féroce, de brutal qu'il était, le signal qui sera donné par son nouvel ami, qui naguère était son spoliateur.

Bientôt on apprend que le duc de Guise est en route pour revenir à Paris. On apprend, quelques jours après, que, chemin faisant, il a fondu à Vassy sur douze ou quinze cents protestans réunis dans une église, que cinquante ont été tués et deux cents blessés. La reine s'émeut ; toute la cour s'agite ; on se demande pourquoi, comment est ar-

rivé cet évènement. On se récrie; on accuse le duc; on attend avec impatience son arrivée; on le voit d'avance rentrer prisonnier dans Paris; on prévoit son jugement, sa condamnation, son supplice. Enfin il est aux portes de la capitale, et l'on est stupéfait d'apprendre que le connétable de Montmorenci et son maréchal de Saint-André sont là pour le recevoir avec les honneurs du triomphe! On entend proclamer la victoire du catholicisme sur l'hérésie; une victoire où il n'y avait point de guerre! On appelle victoire l'assassinat de cinquante malheureux désarmés et priant Dieu, par quatre ou cinq cents estafiers d'un méchant prince étranger! Montmorenci et son suivant ont fait de ce crime l'affaire du gouvernement auquel ils ont part : c'est, disent-ils, sa volonté; c'est sa gloire, ce sont les prémices de ses futurs exploits (1).

(1) Davila rapporte qu'après l'affaire de Vassy le duc de Guise fit venir le juge du lieu et le réprimanda vivement sur ce qu'il autorisait de pareils conventicules. Le juge s'excusa sur l'édit de janvier. Le duc, indigné de cette réponse, porta la main sur la garde de son épée, et répliqua avec feu : *Le tranchant de ce fer nous délivrera bientôt de cet édit que l'on croit si solidement établi.*

Daubigné, les Mémoires de Condé, Théodore de Bèze, imputent positivement au duc de Guise le dessein formel du massacre de Vassy.

FIN DU PREMIER LIVRE.

# LIVRE II.

LA GUERRE DÉCLARÉE ENTRE LES TRIUMVIRS, AU NOM DES CATHOLIQUES, D'UNE PART; LE PRINCE DE CONDÉ, AU NOM DES PROTESTANS, DE L'AUTRE.

## CHAPITRE PREMIER.

La régente veut demeurer indépendante des deux partis, et rester à Fontainebleau; les triumvirs l'emmènent de force à Paris. — Condé forme son armée, les triumvirs la leur. — La Normandie, la Provence et le Dauphiné se déclarent pour le prince de Condé, sur la provocation des seigneurs qu'il y envoie.

Cet éclat des triumvirs était tout à la fois une manifestation de leur indépendance à l'égard de la régente, une déclaration de guerre aux Bourbons ses conseillers préférés, et enfin un engagement des intérêts religieux dans les dissensions d'intérêt personnel.

Le duc de Guise etait si persuadé de l'ardeur de toute la France catholique contre les protestans, qu'il se flattait de la déchaîner contre la reine et Condé, et de les réduire à lui demander grâce, par cela seul qu'il aurait fait un appel aux

catholiques, et qu'il leur aurait montré un chef et un protecteur.

Les prédicateurs et les libellistes échauffent à l'envi les esprits en faveur du duc de Guise, qui est le catholicisme personnifié, contre le prince de Condé, qui est le calvinisme.

Catherine était à Monceaux en Brie avec le roi, quand Guise entra à Paris; elle l'y appelle, il refuse de s'y rendre. Il jouit de son triomphe dans la capitale. Le prince de Condé ne peut y lutter contre lui; la faveur populaire est pour Guise. La reine emmène le jeune roi à Melun, de là à Fontainebleau, cherchant un lieu où le parti des Bourbons la puisse faire respecter. Condé était en marche avec trois mille chevaux pour enlever son fils et elle. Les triumvirs le préviennent; ils annoncent à la régente qu'ils veulent le roi à Paris; elle insiste pour demeurer à Fontainebleau et l'y garder. Le connétable fait démeubler de son autorité, et sous les yeux de la reine, les appartemens qu'elle occupe. Elle cède à la force et à l'audace; elle livre son fils, elle se livre elle-même aux triumvirs, qui les emmènent à Vincennes, ensuite à Paris. Le connétable, à son arrivée dans la capitale, va dans les faubourgs briser et brûler les chaises et les bancs des églises calvinistes, et mériter le surnom de capitaine *Brise-Banc*, ou *Brûle-Banc*, qui ne manque pas à son illustration. Cette avanie n'était pas l'ef-

fet d'une sainte et folle colère contre l'hérésie, mais une menace aux partisans de Condé, une incitation aux catholiques, une garantie d'impunité pour leurs excès.

Le prince de Condé, accompagné de Dandelot et de Coligni, court s'enfermer à Orléans.

Alors commence entre la cour et le parti de Condé une double bordée de manifestes. Condé suppose le roi prisonnier et déclare qu'il travaille à sa délivrance; il demande pour les siens la liberté de culte promise par l'édit de janvier.

Les Guises font parler le roi, et c'est pour assurer qu'il est dans une parfaite liberté; ils confirment au reste l'édit de janvier, pour répondre au reproche de vouloir faire violence aux consciences.

La régente était obligée de prêter son nom à tout ce que les triumvirs faisaient de plus opposé à ses vœux. Il faut être d'aveugles compilateurs des prédications et des libelles du temps, pour l'accuser à cette occasion d'une nouvelle variation dans ses sentimens religieux. Il est évident qu'elle subissait la loi du parti contre lequel elle n'avait pu se défendre; elle était réduite à l'alternative de prêter son nom aux triumvirs ou d'abandonner le roi et la régence. Elle eut la sagesse de s'attacher à son royal pupille et de se maintenir par des concessions de fait dans son autorité de

droit. Elle demeura ainsi en position d'observer, de négocier, d'attendre les occasions et de les faire naître. Elle eut même l'art et le bonheur de se conserver de l'influence, au moins sur l'exécution des ordres donnés par les triumvirs, et d'adoucir les coups qu'elle ne pouvait empêcher. Elle embarrassait les plus chauds partisans des Guises dans les provinces: *Les lettres du duc de Guise*, dit Tavannes, *portaient qu'il fallait tout tuer, et celles de la reine qu'il fallait tout sauver.*

Elle ne pouvait rien de plus, rien de mieux. Elle fit tout ce qu'elle pouvait.

Grâce à la conduite de cette régente si mal jugée, la position des triumvirs était au moins inquiétante pour eux. Ils avaient contre leurs actes le vœu secret de celle dont ils empruntaient la signature; et le prince de Condé, qui était l'objet de leurs rigueurs, avait été sollicité par elle aux actes de dévouement qu'ils voulaient réprimer.

Condé rassemble sous les murs d'Orléans une armée de gentilshommes; elle se partage en divers corps sous des chefs de noms illustres. Avec les Châtillons, on y voit Antoine de Croï, La Roche-Foucault, Rohan, Grammont, et nombre d'autres seigneurs considérables. Ils jurent au prince fidélité et obéissance jusqu'à la majorité du roi; ils s'engagent *à tirer le jeune monarque de sa captivité* et à faire exécuter l'édit de janvier. La Normandie

se déclare pour le prince de Condé, la Provence et le Dauphiné, qui déjà s'étaient armés un moment après l'exécution d'Amboise, reprennent les armes. Condé négocie avec la reine d'Angleterre pour opposer les secours qu'il attend d'elle, à ceux que son ennemi reçoit du roi d'Espagne.

Les triumvirs forment aussi leur armée; peu de noblesse la compose, mais leurs agens font des recrues dans la populace de Paris: et les deux partis ont chacun dix mille hommes à s'opposer l'un à l'autre.

## CHAPITRE II.

La régente tâche de rapprocher les esprits. — Brigandage des protestans et des catholiques. — Rouen pris par la reine.

Catherine conjure, autant qu'il est en elle, la guerre qui s'est déclarée. Elle a une conférence à Thoury avec le prince de Condé, et lui oppose le roi de Navarre, son frère, qui espère toujours de l'Espagne sa réintégration dans son royaume: elle n'obtient rien. Autre conférence sans résultat à Talſy, entre Orléans et Châteaudun. A la conférence de Thoury entre la reine et le roi de Navarre d'une part, et le prince de Condé de l'autre, « Les

» gentilshommes des deux partis, que l'on tenait
» éloignés de huit cents pas de peur de querelle, ne
» purent s'empêcher de courir aux embrassades,
» pleurant de joie de se revoir et de douleur d'être
» sur le point de se couper la gorge (1). » Quels fanatiques, et quelle inimitié !

Les deux armées marchent, mais ne se rencontrent point. L'armée de Condé pille Beaugenci; celle des Guises pille Blois et Mer, village du Blaisois. Des deux parts les excès sont affreux dans les villes de leur passage : d'un côté la cour avait chargé les gouverneurs de provinces d'exercer toute sorte de persécutions sur les protestans, et ces gouverneurs avaient délégué à des agens abominables l'accomplissement de leur mission; de l'autre, le prince de Condé avait rempli les provinces où il était le maître, d'affidés redoutables. C'étaient Mebretin à Angers, Louis de Lannoy de Morvilliers à Rouen, Montgommeri en d'autres parties de la Normandie, Yvoy à Bourges, Dupuy Montbrun à Châlons-sur-Saône, Blacons, le baron des Adrets à Lyon, à Grenoble, etc. Tous pillaient et excitaient au pillage (2).

(1) Mézeray, page 1023.

(2) Allard, *Vie du baron des Adrets*, page 25 et 26, cite une lettre de Catherine de Médicis au baron des Adrets pour l'engager à détruire en Dauphiné l'autorité du duc de Guise :

Il paraît par ce que Lanoue dit de cette époque que ce furent les troupes protestantes, ou plutôt du parti de Condé, qui commencèrent les dévastations, et cela n'est point étonnant : elles n'avaient pas pour subsister les mêmes ressources que les troupes du gouvernement. Elles s'étaient conduites pendant les deux premiers mois d'une manière tout édifiante. Leur régularité allait jusqu'à faire des prières communes tous les jours le matin et le soir, et à chanter des psaumes dans la journée. Plus de jeux, plus d'ivrognerie, plus de juremens. « Mais, » dit Lanoue, cet ordre ne devait pas durer, et

---

« Vous pouvez prendre, lui dit-elle, parmi les protestans des » forces pour lui opposer ; *ce n'est point ici une affaire de reli- » gion mais de politique.* »

Bayle parle de cette lettre au mot Beaumont des Adrets et dans le supplément à ce mot.

On lit dans les *Mémoires de Tavannes*, que la reine se joignit aux huguenots contre le triumvirat : non seulement elle écrivait à des Adrets de la servir contre Guise, à Tavannes de tout sauver, quand Guise écrivait de tout tuer ; mais elle écrivait aux gouverneurs de livrer les villes aux huguenots. « Orléans pris, Poitiers, Lyon, Bourges, Romans, Valence et autres se jettent du parti des huguenots *par des lettres secrètes et commandemens de la reine faites aux gouverneurs*. Elle était extrêmement irritée de se voir sans autorité entre les mains du roi de Navarre, de M. de Guise, du connétable et du maréchal Saint-André. » Page 63.

Voir, dans les *Mémoires de Castelnau*, les lettres de la reine au prince de Condé de 1562 à 1570.

» Coligni avait prédit que ces gens-ci jetteraient » toute leur bonté à la fois. « J'ai commandé, disait- » il, à l'infanterie long-temps, et la cognois. Elle » accomplit souvent le proverbe qui dit de *jeune er- » mite, vieux diable.* » L'expérience nous fit connaître » qu'il avait été prophète.

» Le premier désordre qui arriva fut à *Boigency*, » qui fut emporté par les *Provençaux*... Là ils exer- » cèrent plus de cruauté et de pillerie *sur ceux de » la religion* habitans d'icelle qui n'avaient pu sor- » tir, *que contre les soldats catholiques qui la défen- » daient :* mêmement il y eut des forcemens de » femmes. Cet exemple servit de planche aux Gas- » cons, qui montrèrent quelque temps après qu'ils » ne voulaient pas être surmontés à jouer des mains. » Mais le régiment de M. d'Yvoy, *qui était tout de » Français,* s'escrima encore mieux que les deux » autres, *comme s'il y eût eu prix proposé à celui qui » pis ferait.* Ainsi perdit notre infanterie son pu- » celage... d'où s'ensuivit la procréation de made- » moiselle la Picorée, qui depuis est si bien accrue » en dignité, qu'on l'appelle maintenant *madame ;* » et si la guerre civile continue encore, je ne doute » pas qu'elle ne devienne *princesse. Cette perverse » coutume s'alla incontinent jeter au milieu de la » noblesse*, une partie de laquelle ayant goûté des » premières friandises qu'elle administre, ne voulut » plus se repaître d'autre viande ; et en cette ma-

» nière le mal de particulier devint général, et alla
» toujours plus en infectant le corps universel. »
*Mémoire de Lanoue*, p. 118 et 119.

Lanoue nous apprend plus loin, p. 120, que
« Les bandes catholiques étaient aussi à ce commen-
» cement bien policées et peu malfaisantes aux
» peuples, entre lesquelles la noblesse reluisait. Mais
» de dire combien de temps elles persévérèrent,
» je ne sais pas bonnement. Toutefois j'ai entendu
» qu'elles mirent tout incontinent les voiles au vent,
» et prindrent la même route des autres. »

Lanoue dévoile, comme on voit, le secret motif de ces excès qu'on a imputés au fanatisme, et auxquels en effet une basse hypocrisie donnait des apparences de zèle religieux. Ce motif était l'avidité de l'argent, la passion de la *picorée* qui dominait les *grands* et les petits, les catholiques comme les protestans. Dans son dix-neuvième discours politique, il revient encore sur ces pillages et vilains saccagemens du pauvre peuple. « Quand il est
» question de paroles, dit-il, on n'oyt résonner
» que pour maintenir *l'honneur de Dieu*, pour le
» service du roi, *pour la religion catholique*, *pour*
» *l'Évangile*, *pour la patrie*. Mais on voit ensuite la
» plus grande partie prendre du tout le contrepied...
» soûler sa vengeance, son ambition, sa cupidité,
» son avarice... Or toute la coulpe de ces désordres
» ne doit pas être jetée sur les petits dont les né-

» cessités remuent la malice ; *il y a les grands* qui » doivent en avoir leur part, lesquels ne se soucient » de les modérer ni de les réprimer. »

Ailleurs encore Lanoue fait le portrait des amateurs de la guerre dans les deux partis. Certes ce n'étaient pas des gens entichés d'opinions religieuses ni passionnés pour le triomphe de l'une ou de l'autre des religions contendantes : c'étaient ou des hommes d'église ou de robe longue, *qui concluaient à la paix dès qu'on leur parlait de bailler la moitié de leurs rentes* pour payer les gens de guerre, *ou des gens avides de butin qui aimaient* la guerre pour le pillage. Lanoue ni l'amiral n'étaient dupes du langage que la plupart de ces braves tenaient. Ceux du parti catholique disaient : *C'est chose indigne et injuste de faire paix avec des rebelles hérétiques.* Parmi ceux de la religion, plusieurs rejetaient toujours la paix, *disant que ce n'étaient que trahisons.* Mais si l'on ordonnait aux premiers d'aller *à un assaut ou à une rencontre pour occire ces méchans huguenots,* ils concluaient à la paix; les seconds en eussent dit autant des plus solides paix, *pour ce que la guerre était leur mère nourrice et leur eslément.* (Mémoires, p. 322 et 323.)

Le prince de Condé avait donné l'exemple ou plutôt le signal du pillage des églises. A Orléans il avait envoyé à la monnaie les reliquaires, les croix, les calices, tous les ornemens d'or et d'ar-

gent consacrés au culte catholique; mais ses partisans franchirent toutes les bornes et mirent le comble aux excès.

Dans ces circonstances le parlement de Paris fut forcé d'intervenir. Le roi et le chancelier allèrent dans son sein y requérir un arrêt contre les Colignis et contre les troupes dites de protestans qui avaient commencé le brigandage. Cet arrêt n'est pas tel que plusieurs historiens, dont je ne citerai qu'Anquetil, l'ont présenté dans leur ouvrage : il n'est pas vrai qu'il ordonnât de *courre sus aux calvinistes* et de les tuer partout où on les trouverait. Toutefois je n'ai pu découvrir le texte de cet arrêt; mais Davila en parle avec détail et l'on peut en prendre une idée sur celui que le parlement de Toulouse fit quelque temps après à l'exemple de celui de Paris (1). Cet arrêt ne met-

(1) Les noms donnés aux partis belligérans, de *catholiques* et de *protestans*, ont beaucoup contribué à faire prendre le change sur les motifs des guerres du seizième siècle, sur les causes qui les ont rendues si cruelles, sur les actes publics qui ont qualifié les partis. *Les protestans*, c'était le mot qui désignait l'armée de Condé; *les catholiques* c'était le mot qui désignait l'armée royale ou celle de Guise. Ainsi quand on parle des excès d'une troupe d'un parti, c'est le nom d'une secte religieuse qui en porte le reproche; et par cette raison c'est le fanatisme de cette secte qu'on en accuse. Quand le parlement veut arrêter les ravages de l'armée de Condé, il fait poursuivre les protestans, pour ménager le nom de Condé :

tait pas indistinctement tout individu protestant hors la loi, mais seulement les rebelles qui avaient pris des villes, avaient marché ou marcheraient en troupe et à main armée. Il n'autorisait pas tout catholique à tuer un protestant, mais les communes à sonner le tocsin et à marcher en armes, à tuer ceux qu'on ne pourrait prendre, à saisir et à livrer à la justice ceux qu'on pourrait faire prisonniers; c'est ainsi qu'en parle Mézeray. Les Colignis sont déclarés rebelles, criminels de lèse-majesté, et leurs biens confisqués. L'arrêt ne parle pas du prince de Condé. La cour, qui avait provoqué l'arrêt, voulait que le prince fût considéré comme retenu malgré lui. Il était pourtant bien coupable: non seulement c'était lui qui avait suscité tant de Français à prendre les armes et à former des partis, il avait de plus négocié en Allemagne et en Angleterre pour obtenir des secours étrangers; et il avait résolu de livrer le Havre, Dieppe et Rouen aux Anglais (1); mais les grands étaient épargnés par Catherine de Médicis.

---

voilà ce qu'il faut bien se mettre en tête pour entendre et les arrêts, et les édits, et les traités, et les historiens, même De Thou, qui s'est servi de mots de convention, au lieu des mots propres et auxquels s'ajustent les faits qu'il rapporte lui-même avec tant de franchise et de dignité.

(1) Davila, livre III, page 114.

Catherine qui n'a pu rien obtenir de ses négociations avec le prince de Condé, se décide à lui enjoindre authentiquement de poser les armes, et à le menacer de punitions sévères s'il persiste dans la révolte. Le prince répond qu'il a pris les armes par ordre de la reine. A la fin de juillet un édit est publié contre *ceux qui ont pris les armes à Orléans*, excepté contre le prince de Condé que l'on suppose toujours privé de sa liberté; la loi porte contre eux la peine du crime de lèse-majesté s'ils ne rentrent dans l'obéissance.

Quand les triumvirs parlaient ainsi, leur armée vênait d'être renforcée d'Allemands et de Suisses; d'un autre côté trois mille Anglais étaient arrivés en Normandie, à la demande du prince de Condé, et occupaient Rouen. *Les étrangers*, dit Lanoue, *ouvraient les yeux et frétillaient d'entrer en France.* Le roi d'Espagne, le pape même étaient du nombre.

La régente fait le siége de Rouen en personne, ayant sous ses ordres le roi de Navarre, qui est atteint d'un coup mortel. La ville est prise d'assaut.

La Rochefoucault et Dandelot rassemblent les débris de l'armée de Condé en Normandie, et vont renforcer celle d'Orléans. Condé marche sur Paris.

---

## CHAPITRE III.

La reine négocie la paix. — On fait une trève pendant laquelle les Français des deux partis se rapprochent et s'embrassent. — Les négociations sont rompues. — Bataille de Dreux.

Catherine attend le prince de Condé avec de nouvelles propositions. Elle consent à l'exercice public du calvinisme partout où il a été établi depuis l'édit de janvier, excepté dans Paris, Lyon, les résidences des cours souveraines et les villes frontières. Condé veut l'exercice libre, au moins dans les faubourgs de ces mêmes villes, et dans les lieux circonvoisins, chez les barons, châtelains et autres gentilshommes.

Pour ces négociations on était convenu d'une trève. Remarquons, avec Lanoue, ce qui se passa entre les troupes respectives durant ce temps de repos. « On voyoit, dit-il, sept ou huit cents » gentilshommes de côté et d'autre, deviser en» semble, aucuns s'entre-saluer, d'autres s'entre» embrasser, de telle façon que les reîtres du prince » de Condé, qui ignoroient nos coutumes, en» troient en soupçon d'être trompés et trahis et s'en » plaignirent aux supérieurs. » Ces reîtres étaient de fort bon sens de ne pas croire qu'ils venaient

se battre pour une religion contre une autre, quand ils voyaient ces manières élégantes de gentilshommes, cette politesse de nobles guerriers, dans des hommes en qui ils supposaient la rage du fanatisme et des aversions furieuses. Quelle apparence en effet d'une guerre religieuse, entre ces combattans qui ne sont en présence qu'en vertu de la foi jurée et de leur dévouement à un chef qu'ils affectionnent? Quelle apparence d'animosité religieuse, entre ces reîtres et les Suisses soudoyés pour servir des querelles étrangères? et si la France était aussi divisée, aussi exaspérée qu'on le suppose par les opinions religieuses, comment fallait-il des troupes étrangères pour vider ses différens; comment s'en mêlait-elle si peu? et comment laissait-elle à des mercenaires étrangers le soin de faire triompher une cause sacrée et de servir les plus intimes intérêts de leur conscience?

Les négociations rompues, le prince de Condé s'éloigne de Paris; il va en Normandie au-devant d'un secours d'argent qu'Élisabeth lui envoyait d'Angleterre. L'armée de la cour le suit et l'atteint près de Dreux.

Là, on se bat sept heures avec des alternatives de succès et de revers.

Enfin les troupes du prince de Condé ploient et perdent le champ de bataille. Le maréchal Saint-André est tué, le connétable prisonnier des

confédérés, le prince de Condé prisonnier de l'armée de la cour.

Le duc de Guise, comblé par la fortune, achève la défaite des confédérés; il complète sa victoire; il s'en assure tout l'honneur; il n'en parlait jamais à la suite sans dire : Ma bataille, ma victoire. Il traita noblement son prisonnier. Condé et lui couchèrent ensemble, ce que n'auraient pas fait deux prêtres ou deux théologiens de différent culte : et le prince de Condé rapporte que le duc de Guise dormit profondément toute la nuit, tant il se sentait peu d'horreur pour l'hérétique qu'il avait vaincu.

Guise court à Orléans pour en faire le siége. Il est tué d'un coup de pistolet. Fut-ce un malheur de guerre, ou un assassinat? fut-ce un meurtre commandé par l'amiral Coligni, chef de l'armée d'Orléans, ou commis par un officier agissant de son propre mouvement, et croyant user du droit de la guerre? cette question, souvent discutée, semble avoir été jugée contre Coligni par le P. Griffet, critique savant et judicieux. Il resta dans l'esprit des princes lorrains que le meurtre avait été commis par ordre de Coligni. Le duc de Guise laissa un fils âgé de onze ans, qui devint célèbre à jamais par la Saint-Barthélemi, où il vengea son père, ensuite par les barricades, et enfin par l'assassinat qui termina sa vie.

# CHAPITRE IV.

Situation des partis après la bataille de Dreux. — Guise tué à Orléans; Saint-André à Dreux. — Restent Montmorenci et Condé; ils sont prisonniers chacun du parti opposé. — Négociation. — Ils se prêtent à conciliation pour avoir leur liberté, mais les motifs de dissension subsistent.

A la mort du duc de Guise finit le triumvirat. Le seul des triumvirs qui subsistât encore, le vieux connétable, était prisonnier à Orléans. Le roi de Navarre, chef légal du conseil de régence, n'existait plus. Le parti de l'opposition était aussi sans chef, le prince de Condé se trouvant prisonnier de la cour. La régente était la seule personne en qui résidât l'autorité. Heureusement ses qualités personnelles convenaient parfaitement à l'exercice d'un pouvoir de régence qui est temporiseur et médiateur par essence.

La fortune avait rendu à son autorité, pour laquelle on a accusé sa finesse et sa ruse d'avoir tant travaillé, sa légitime indépendance : elle avait fait plus, elle avait favorisé ses bonnes intentions en mettant entre ses mains le chef du parti qu'elle avait à combattre contre son gré.

Elle donna sa cour pour prison au prince de

Condé : sa femme était avec lui. La régente les fêtait, les caressait tous deux; elle ne négligeait rien pour que la princesse de Condé disposât son mari à la paix. Cette princesse était nièce du connétable de Montmorenci : la régente l'envoya près de lui à Orléans, espérant qu'elle fléchirait son opiniâtreté.

A force de sollicitations et de négociations, Catherine obtint des deux chefs qu'ils se relâcheraient de leurs prétentions.

Le duc de Montmorenci ne voulait souffrir près de la régente aucune influence opposée à ses opinions, à ses sentimens, à ses habitudes, aux intérêts de ses protégés. Tout ce qui pouvait altérer l'identité qu'il voulait établir entre le roi, la régente et lui, le blessait; il se sentait incapable d'exercer une autorité flexible, intelligente, et l'instinct des esprits bornés les porte au pouvoir absolu. L'aspect du prince de Condé près de Catherine et du jeune roi, ayant l'oreille de l'une et de l'autre, lui était insupportable. Tel était le fond de son âme. Mais il fallait un voile à ce bas instinct; en conséquence, l'antipathie envieuse du courtisan, antipathie déguisée sous l'apparence d'une patriotique aversion pour le culte protestant, ne se déclarait que sous cette formule qu'*il ne faut qu'un culte dans l'état*, parcequ'à l'aide de ces paroles, il écartait les affidés du prince de Condé.

Il regardait l'interdiction de leur culte comme un obstacle à leur ralliement, et à ces assemblées où le prince pouvoit faire une espèce de revue de sa clientèle. Il n'en voulait pas au culte, mais au patronage qui en tirait parti.

De son côté le prince de Condé ne voulait abandonner ni les villes dont il était en possession, ni une clientèle à la tête de laquelle se trouvaient des personnages aussi éminens par la naissance, les emplois, les talens, et surtout le caractère, que les Coligni ; il tenait à conserver un patronage qui, sous des apparences de désintéressement honorable, cachait l'ambition des pouvoirs et des richesses dont sa maison était privée, sa jalousie pour les Guise et les Montmorenci, sentimens dont ce prince répugnait à faire l'aveu.

Le fond de la question était toujours dans la différence d'intérêts entre le connétable et le prince de Condé. Ils étaient inconciliables et irréconciliables à cet égard. Mais l'un et l'autre étaient dominés par un besoin commun, celui de leur liberté, qui était un préliminaire au conflit de toute autre prétention, et à un nouveau combat pour tout autre intérêt.

Pour l'obtenir il fut convenu que Condé garderait ses villes, mais qu'il n'aurait, pour l'exercice du culte qu'il protégeait, qu'une ville de chaque bailliage ressortissant au parlement, au lieu de la

France entière que l'édit de janvier accordait pour l'exercice libre et général de ce culte. Cette restriction était nécessaire pour laisser au connétable l'espérance de voir plus tard son parti voué au culte catholique, regagner l'exclusif.

Il ne convenait pas aux chefs du parti religieux de négocier franchement sur leurs intérêts personnels et d'échanger des paroles véridiques ; il ne convenait pas plus à l'autorité royale d'intervenir comme médiatrice entre des hommes qui se disputaient des avantages acquis sur elle. En conséquence on suivit la forme adoptée, on rédigea un édit qui parut le 19 mars 1563 à Amboise, et qui, pour sauver la majesté royale et masquer l'insolence des partis, évita de prononcer entre l'ambition de Montmorenci et celle de Condé, et prononça entre les catholiques et les protestans.

L'erreur de croire aux guerres de religion est fort appuyée sur les édits de pacification, qui ne montrent jamais que les calvinistes en opposition avec les catholiques : prenons donc une idée bien nette de celui-ci, en nous en rappelant les antécédens.

Le parti calviniste ne faisait pas la guerre. Les ministres prêchaient ; les désœuvrés, les femmes, écoutaient, suivaient, croyaient, criaient, s'étourdissaient et étourdissaient leurs parens, leurs amis, leurs voisins; quelques huguenots insultaient

des catholiques, s'introduisaient même dans les églises pour en prendre possession : voilà la secte.

Les catholiques opposaient prédications et déclamations furibondes, aux prédications et déclamations des intrus ; l'autorité venait au secours des plus forts et des plus nombreux, qui étaient les catholiques ; elle persécutait, écartelait, brûlait les sectaires : alors se déclarèrent en faveur de ceux-ci des hommes tels que les Coligni, Lanoue, gens fort indifférens aux dogmes, mais dont l'âme généreuse s'indignait de voir opprimer la liberté de conscience ; ils se soulevèrent contre les cruautés d'une tyrannie sanguinaire ; ces hommes réunis avec les sectaires qui croyaient croire, voilà le parti.

Quant à l'armée c'étaient les reîtres et les lansquenets qui la composaient, et avec eux des troupes de gentilshommes qui voulaient bien faire, pendant un temps déterminé et pour l'ordinaire fort court, une espèce de service de vassaux près des grands qu'ils s'honoraient de servir ; c'étaient les dévoués des princes de la maison de Bourbon, des Coligni, des Turenne, des Longueville, des Rohans, etc., et dans ces troupes féodales, les catholiques, circonstance remarquable, étaient mêlés avec les protestans.

Les troupes extraordinaires qui, dans ces guerres, étaient ajoutées aux troupes royales soldées depuis

François I[er], étaient composées de la même manière que celles des protestans; c'étaient des soldats suisses ou espagnols et les vassaux volontaires des Guises et des Montmorenci qui composaient la tête de la cavalerie.

Encore une fois les sectes, les cultes catholique et réformé ne se battaient pas, ils ne fournissaient même pas de soldats aux armées des grands qui se battaient, disaient-ils, pour leur cause, dans la vérité, pour leur intérêt personnel. Ils leur donnaient des vivres, ils leur offraient au besoin des retraites, des places de sûreté; ils les accueillaient, ils les favorisaient; mais ils ne marchaient pas avec leurs troupes, ils n'en faisaient point partie; en un mot ils ne faisaient pas la guerre.

Peut-on reconnaître le caractère de guerre de religion et de fanatisme, à celles où les religionnaires et les prétendues fanatiques des deux parts, laissent à des mercenaires étrangers ou à des Don Quichottes volontaires le soin de leurs querelles? étranges fanatiques!

En conséquence du traité, le connétable et le prince de Condé furent mis en liberté. Les troupes du prince évacuèrent Orléans et Lyon, et la régente y mit garnison.

## CHAPITRE V.

La régente favorise Condé, lui donne de hautes espérances. Sans favoriser le connétable, elle l'emploie. — Pacification d'Amboise glorieuse pour Catherine de Médicis ; elle eut quatre ans de régence paisible et honorable.

La régente attire dans son intimité le prince de Condé; elle lui fait espérer la lieutenance générale du royaume qu'avait exercée le roi de Navarre son frère, et le royaume de Sardaigne qui lui était promis par l'Espagne ; elle lui donne de l'argent, elle le livre à la séduction des femmes de sa cour.

Elle donne au connétable le commandement général des armées ; elle l'envoie en Normandie, et le charge de chasser les Anglais du Havre, que le prince de Condé leur avait cédé pour sûreté des sommes envoyées par Elisabeth comme secours aux réformés.

Le connétable prend le commandement des troupes prétendues calvinistes qui l'avaient fait prisonnier ; et ces troupes vont sous les ordres de ce grand catholique chasser de Calais les troupes anglaises, qui avaient escorté les secours donnés par l'Angleterre aux protestans. Est-il possible de réunir plus de circonstances propres à montrer combien toute

espèce de zèle religieux était étranger au chef et aux subordonnés? et puisque cette circonstance ramène encore à cette déception historique des guerres de religion, plaçons ici une remarque de Lanoue sur la bataille de Dreux; elle pourra prouver combien les seuls Français des deux armées, c'est-à-dire la cavalerie, les hommes d'armes, les gentilshommes volontaires étaient exempts de fanatisme religieux et de l'aversion réciproque qu'il inspire aux sectes opposées. « Encore que les armées, » dit-il, fussent plus de deux grosses heures à se ca- » nonner, *il ne s'attaqua aucun escarmouche; cha- » cun alors se tenoit ferme, pensant que les hommes » qu'il voyoit venir à soi n'étoient Espagnols, An- » glois, ni Italiens, ains François, voire des plus » braves, entre lesquels il y en avoit qui étoient ses » propres compagnons, parens et amis*; et que dans » une heure il faudroit se tuer les uns les autres, » ce qui donnoit quelque horreur du fait, sans » néanmoins diminuer le courage. » Ne serait-il pas temps d'écrire l'histoire avec les mots qui expriment les choses, et de réformer ceux qui expriment seulement des apparences hypocrites? la guerre des reîtres n'est pas une guerre de prêtres; la guerre des grands n'est pas celle des citoyens. Les historiens, malgré leur révérence pour le trône, ont appelé actes de pacification des traités que la dignité royale qualifie d'actes de législa-

tion : qu'ils aillent plus loin et qu'ils appellent guerres de grands ce qu'ils qualifient de guerres de religion.

La pacification d'Amboise fut une époque glorieuse pour Catherine de Médicis. D'abord elle protégea, non, comme le disaient les catholiques, la propagande du calvinisme contre la domination du catholicisme, mais l'indépendance de l'une contre la tyrannie de l'autre, en un mot la liberté de conscience. En second lieu, dès qu'elle eut acquis son indépendance, elle prouva qu'elle savait et voulait bien gouverner, et le prouva pendant quatre années consécutives. Dans cette période elle se montra régente habile et fidèle, mère excellente, tutrice éclairée du jeune roi, femme d'un bon naturel et d'un esprit supérieur. Dans cette période on la voit tout entière, et il en sort des lumières qui éclairent le reste de sa vie. Laissons les libelles et les apologies de cette reine mémorable, pour observer les faits sur lesquels ses partisans et ses détracteurs sont d'accord. Un bon raisonnement sur un fait important et bien constaté, vaut mieux que vingt jugemens des chroniqueurs et des compilateurs de chroniques les plus accrédités. Un témoin véridique n'est pas pour cela un juge compétent de la nature et de la portée de toutes les actions dont il dépose ; et il n'en est pas du jugement des contemporains

comme de leur témoignage : plus le témoignage est voisin du fait, plus il est croyable, et au contraire le jugement porté à distance mérite plus de confiance que celui qui est prononcé dans les circonstances flagrantes.

Son premier acte fut de mener son fils au siége du Havre, et ensuite à celui de Rouen. Brantôme l'a vue plusieurs fois à cheval parmi les troupes au siége de Rouen.

Le second fut de mettre un terme à sa régence en faisant déclarer le roi majeur au parlement de Rouen, pour se donner en place de la tutelle l'exercice de la royauté même, pouvoir plus déterminé que celui d'une régence. Le roi venait d'atteindre sa quatorzième année, elle avait le choix des conseillers qui devaient partager avec elle le soin du gouvernement. Personne sans doute ne la blâmera d'avoir pris les rênes du gouvernement pendant la jeunesse d'un roi de quatorze ans. Dans quelles mains le dépôt du pouvoir royal pouvait-il être placé plus sûrement que dans les siennes ? où était le personnage d'intentions moins suspectes? quel conseil plus sage que le chancelier de L'Hôpital, eût pu prendre un autre tuteur du roi? le chancelier de L'Hôpital fut le sien. Peut-on dire qu'elle ait travaillé à rendre le roi incapable de régner, pour s'attribuer une perpétuelle régence? non seulement elle le menait

avec elle à la guerre, mais elle le faisait aussi assister habituellement au conseil, et l'engageait à s'y trouver exactement; elle lui donnait connaissance des affaires et lui en expliquait les difficultés et l'importance.

Elle rédigea par écrit des instructions excellentes pour sa vie intérieure, pour l'emploi de son temps, pour l'accomplissement de ses devoirs envers les personnes qui s'adressaient à lui par lettres, ou qui l'approchaient; sur les moyens de connaître et discerner les hommes de mérite qui étaient répandus par toute la France, et qui pouvaient convenir aux emplois; elle lui recommanda les exemples de Louis XII. Pendant une grande partie de l'année 1564 elle le fit voyager dans les provinces de l'est, du centre et du midi. Elle lui montra la France, elle le montra à son peuple; elle lui fit tout observer, tout voir, tout entendre. Ce n'est pas ainsi qu'eût agi une ambitieuse qui aurait destiné son fils à la vie d'un roi fainéant.

En préparant son pupille à bien exercer le pouvoir royal, elle exerçait elle-même la régence avec sagesse, habileté et application. D'abord le voyage qu'elle fit avec le roi était un acte d'habile politique : elle avait laissé le gouvernement aux mains du connétable et du cardinal; par le voyage qui la mettait en contact immédiat avec les provinces, elle prenait de l'auto-

rité tout ce qu'elle ne voulait pas leur en laisser. Ensuite elle leur donna le duc d'Anjou pour *président*, c'est-à-dire pour surveillant. Elle initiait par là le jeune prince aux affaires, et en même temps se tenait au courant de celles qu'il lui importait de connaître.

## CHAPITRE VI.

Le connétable mécontent veut changer de situation. Il en est de même de Coligni et de Dandelot. La régente temporise, use de ménagement ; elle contient, si elle ne contente.

Le connétable était mécontent au fond et son parti ne l'était pas moins. L'habitude de se voir premier baron chrétien de France, d'être à la tête du culte catholique, d'être le chef d'une opinion unanime à la cour, lui rendait intolérable la plus faible participation des calvinistes à sa suprématie.

Le prince de Condé, plutôt séduit, distrait, entraîné que satisfait de sa position, avait contenté le vulgaire des protestans, qui, désormais tranquille dans sa croyance, se flattait de n'avoir plus à fournir des secours d'argent, de vivres, de logement à des troupes qui se disaient armées

pour eux. Peut-être aussi une grande partie des gentilshommes armés à leurs dépens rentraient avec plaisir dans leurs foyers. Mais la paix avait révolté les têtes principales du parti, les trois Coligni, et les ministres protestans, Calvin et Théodore de Bèze qui se trouvaient avec Dandelot à Orléans quand cette paix fut conclue. L'amiral fut outré de colère en apprenant qu'il fallait dissoudre une armée vaillante et renvoyer les reîtres et les lansquenets en Allemagne, au moment de former une entreprise glorieuse et décisive. Les Coligni, les ministres protestans firent de vifs reproches au prince de Condé et lui prédirent qu'il ne tarderait pas à se repentir de sa légèreté ou de sa faiblesse. Les Coligni et surtout Dandelot étaient les premiers hommes du temps; ils balançaient, par la supériorité de leur esprit, la considération que le connétable tenait de son nom. Unis avec les chefs de la doctrine protestante, ils pouvaient tenir tête au connétable, et au cardinal de Lorraine qui figurait alors merveilleusement au concile de Trente.

Des deux côtés les chefs respiraient encore la guerre, et la régente discernait toutes les circonstances qui l'environnaient. Elle fit ce qu'il fallait faire pour gagner du temps, et c'était le parti le plus sage avec un roi de quatorze à quinze ans, qui dans quelques années pouvait imposer aux

factions par ses propres déterminations, et dont le caractère annonçait de la résolution.

Encore que la reine eût prévu l'opposition du connétable, elle jugea cependant convenable de ne pas absolument l'écarter des affaires publiques. Des raisons de bienséance plutôt que de justice peut-être, la décidèrent à cette réserve. L'âge et les anciens services du connétable, sa captivité, l'expulsion récente des Anglais qui occupaient le Havre, l'espérance de le voir payer par plus de confiance et de considération les services qu'elle venait de lui rendre en faisant la paix, et par plus de reconnaissance le pouvoir qu'elle mettait volontairement entre ses mains; de le voir aussi moins travaillé d'ambition personnelle, la rivalité du duc de Guise n'existant plus; enfin de lui inspirer pour la mère du roi majeur une soumission qu'il avait refusée à la régente; toutes ces circonstances déterminèrent Catherine à maintenir le connétable au commandement des armées. Ajoutons que l'intention de cette princesse n'ayant jamais été de favoriser l'invasion du calvinisme, ni d'abandonner l'ancienne religion de l'état, qui n'avait pas cessé d'être la plus générale et qui lui paraissait tout aussi bonne qu'une autre pourvu qu'on la guérît de l'intolérance que lui avait inspirée son ancienne possession de l'exclusif, elle était bien aise de maintenir au pouvoir le connétable, qui serait,

si on peut le dire, l'enseigne de sa politique à l'égard des cultes.

Enfin elle se persuada peut-être que quand le connétable serait pour elle un froid ami, il valait mieux le maintenir dans son indifférence par une confiance réservée, que de s'en faire un violent ennemi par un éloignement contempteur.

Pour assurer que c'était là une erreur, il aurait fallu pouvoir dire avec certitude le mal qu'aurait fait et le bien qu'aurait empêché le connétable écarté des affaires. Cependant il est certain que le plan de la reine n'eut pas un plein succès. Le connétable se persuada que l'autorité partagée précédemment entre le duc de Guise et lui devait désormais lui revenir tout entière. Cette autorité qui lui avait été ravie par le prince lorrain, dont il avait ensuite été trop heureux de recevoir de sa main une part assez faible, il ne voulait pas oublier qu'il l'avait possédée sans partage sous Henri II, son compère, et il voulait traiter la reine-mère, la tutrice naturelle de Charles IX, majeur de droit, enfant en réalité, comme il avait fait l'épouse négligée de Henri II, du temps de la duchesse de Valentinois. Il ne concevait pas que la reine se dispensât de prendre ses conseils dans toutes les affaires, qu'elle marquât de la confiance au prince de Condé. Il ne pouvait souffrir l'exécution d'une loi qu'elle avait faite et

qui favorisait la liberté de conscience qu'il avait toujours détestée ; il lui fallait la guerre pour détruire, disait-il, toutes les causes des maux de l'état.

Tandis que le vieux et farouche connétable murmurait, déblatérait contre la cour, rabrouait les imposteurs, le petit et sémillant prince de Condé y répandait l'enjouement de son esprit et les charmes de sa galanterie; il était l'âme de la société particulière de la reine. Ennuyé de la guerre, dégoûté de l'intrigue, rebuté par la sévérité un peu triste des Colignis, obsédé de la chaleur des ministres réformés qui le poursuivaient sans cesse, il respirait au sein d'une cour galante, très exercée dans l'art de plaire, et qui, à l'exemple de la régente, était empressée à y réussir près de lui.

Il jouissait sans impatience des espérances qu'elle lui avait données, en goûtant des jouissances qui étaient pour lui d'un prix supérieur à celles du pouvoir.

La reine exerçait alors sur lui cet empire créé par François I<sup>er</sup> sur les grands de sa cour, cet art de les asservir par les voluptés, et qu'on nomme galanterie.

Éléonore de Roye, princesse de Condé, mourut dans ce temps-là. Catherine essaya de distraire le prince d'abord par le projet d'un second mariage avec Marie Stuart, reine d'Écosse, veuve de Fran-

çois II; ensuite par les séductions de deux femmes de sa cour, la veuve du maréchal de Saint-André et Isabelle de La Tour de Turenne, appelée la belle Limeuil; la première lui donna son bien, et la seconde lui sacrifia son honneur (1).

## CHAPITRE VII.

La maison du connétable devient le rendez-vous de mécontens; il projette un massacre; il eut l'initiative de la Saint-Barthélemi. — Fermeté de la régente. — Plaintes générales des protestans.

Il était impossible que l'édit d'Amboise, du 19 mars, ne souffrît pas de la malveillance opiniâtre du connétable et de l'indolence du prince de Condé. Bientôt Catherine apprend que la maison du connétable est devenue le rendez-vous des partisans et des créatures de l'ancien triumvirat, qu'il excite leur animosité contre le prince de Condé, les Colignis et leurs principaux affidés.

---

(1) Anquetil, liv. I, p. 204. Ce fut alors qu'on fit ces vers:

Ce petit homme tant joli
Qui toujours chante, danse et rit,
Et toujours baise sa mignone,
Dieu gard de mal le petit homme.

Bientôt après on lui rapporte que le connétable, devenu féroce, ne pouvant faire exterminer les partisans du prince à Paris par une ordonnance, en prépare le massacre par un soulèvement contre les protestans, et que le pillage de leurs maisons est promis aux assassins (1). Il avait signé de sa main l'arrêt de mort de plus de trois cents proscrits, et en avait remis l'état à des gens qui devaient être apostés pour ameuter la populace. Plusieurs gouverneurs avaient aussi fait leurs listes dans leurs gouvernemens · Damville en Languedoc, Tavannes en Bourgogne; c'était, comme on voit, le projet de la même boucherie qui a été exécutée le jour de la Saint-Barthélemi. Le pape, le concile assemblé à Trente, l'Espagne, des ambassadeurs étrangers, appuyaient, excitaient les auteurs du complot. Les uns tonnaient, anathématisaient; d'autres menaçaient, d'autres sollicitaient contre les protestans. Ces circonstances n'intimident point Catherine; elle arrive à Paris L'émeute commencée, elle fait pendre à la fenêtre de leur maison plusieurs des chefs, sans autre forme de procès; exécution dont l'illégalité et la promptitude parurent excusées par l'urgence, comme toutes celles qui ont lieu en cas d'émeute, et dont on aurait été encore moins étonné peut-être

(1) Anquetil, liv. I, page 206.

si elle avait compris le connétable, qui se retira à sa terre de Chantilly, confus, mais impuni, comme tous les grands l'étaient alors.

---

## CHAPITRE VIII.

Alarmes des protestans causées par les commissaires chargés de l'exécution du traité d'Amboise et par un nouvel édit en interprétation du traité d'Amboise, en conséquence d'une décision émanée du concile de Trente.

Les protestans paisibles s'effraient et se rassurent en même temps à la nouvelle du crime accompagnée de celle du châtiment.

Mais d'autres circonstances concourent à répandre des alarmes.

Catherine avait envoyé des commissaires dans les provinces pour l'exécution du traité d'Amboise. Dans les parties où les calvinistes étaient les plus forts, on leur marqua des lieux d'assemblée commodes; ailleurs la gêne qu'on leur imposait équivalait à l'interdiction : des plaintes commencèrent à se faire entendre.

Dans le même temps (vers la fin de 1563), le concile de Trente, commencé depuis vingt-cinq

années, touchait à sa fin; ses décisions étaient attendues avec impatience, comme la règle invariable de la foi catholique. Le cardinal de Lorraine y figurait parmi les plus influens; il avait de fréquentes conférences avec l'empereur et avec le pape, ce qui ajoutait beaucoup à la considération qu'il tenait de sa doctrine peu profonde, mais tranchante, et de ses mœurs peu régulières, mais aimables et faciles. Alors se décida une question sur laquelle plusieurs grands prélats étaient partagés; c'était de savoir si le mariage serait permis aux prêtres. Plusieurs ecclésiastiques et des religieuses s'étaient mariés en France, croyant ne pas blesser en cela la foi catholique. Comme nous l'avons vu, le cardinal de Châtillon, évêque de Beauvais, était du nombre; sa femme était reçue à la cour sous deux titres: ou madame la cardinale, ou madame la comtesse de Beauvais.

Le concile prononça contre le mariage des prêtres: quelles furent ses raisons? Nous savons par l'histoire du concile celles qu'on a données; nous savons par l'histoire du cœur humain celles qui ont déterminé. On a dit que la soumission au chef de l'église serait moins parfaite et moins intime, le recueillement dans des fonctions sacrées, moins profond, l'élévation des âmes vers des contemplations sublimes, moins facile, le respect de soi-même moins exalté, si l'esprit des prêtres était

partagé entre le sacerdoce et des affections de famille, entre les intérêts de l'église et les intérêts domestiques. Mais le motif déterminant fut que les prêtres qui s'étaient mariés depuis quelques années étaient par cela même des partisans de Calvin, des hérétiques, des ennemis; qu'autoriser leur mariage serait leur accorder une victoire dont ils ne pourraient manquer de se prévaloir. Ajoutons que le cardinal de Lorraine et ses adhérens avaient les yeux fixés sur son confrère le cardinal de Châtillon, prêtre marié, et considéraient qu'une approbation de son mariage, quand il était possible d'en faire un scandale, présenterait ce contresens de donner de la force à un adversaire redoutable, dans la circonstance la plus favorable qui pût se présenter pour l'abaisser. Le bruit de la décision s'étant répandu en France, la cour, sans attendre la clôture du concile, fit un édit en interprétation de celui d'Amboise. « Ce nouveau règlement tombait principalement sur les personnes du clergé qui s'étaient laissé entraîner à la nouvelle religion et célébraient le nouveau rit dans leurs propres églises (1). Le roi déclare que dans les lieux appartenant à l'église, il ne pourra point être établi de prêches; on met quelques restric-

(1) Anquetil, liv. I, page 202.

tions aux lieux accordés pour les assemblées, surtout aux environs de Paris, et au mode d'exercice; enfin, et ce fut l'article le plus dur, la loi enjoignit aux religieux et religieuses qui avaient renoncé à leurs vœux de rentrer dans leurs couvens, et aux prêtres qui s'étaient mariés de rompre leur mariage ou de sortir du royaume.

Les calvinistes se récrièrent; ils inondèrent le royaume d'apologies, de complaintes, de remontrances qu'ils adressèrent au roi, à la reine, aux seigneurs de leur parti, surtout au prince de Condé, qui ayant signé le traité d'Amboise était appelé à en garantir l'exécution.

## CHAPITRE IX.

La reine annonce que le roi et elle vont voyager par toute la France pour assurer la tranquillité. — Marche du voyage, de Lorraine en Provence et en Languedoc en 1564, à Bayonne en 1565. — Entrevue avec la reine d'Espagne. — Conférence avec le duc d'Albe. — Retour à Blois à la fin de l'année.

Catherine annonça le voyage du roi comme un moyen de porter sur tous les points de la France qu'il parcourrait, la confiance et la tranquillité. Elle voulait, disait-elle, le montrer à ses su-

jets, les lui attacher, et obvier par là à toute occasion de trouble pour la suite (1).

Vers le temps fixé pour le départ, arrivèrent à Fontainebleau des ambassadeurs du pape, du roi d'Espagne et du duc de Savoie suscités par le cardinal de Lorraine. Ils demandèrent que le concile de Trente fût reçu en France, qu'on punît sans miséricorde les hérétiques, qu'on révoquât les grâces qui leur avaient été accordées; enfin *que le roi condamnât comme criminels de lèse-majesté les auteurs et complices de l'assassinat du duc de Guise.* Le roi se borna à répondre qu'il voulait vivre dans la religion de ses pères, qu'il était disposé à rendre justice à tous ses sujets, et que sur le reste il écrirait à leurs maîtres.

La cour partit pour le voyage projeté au commencement de 1564.

La reine ne négligea dans ce voyage aucun moyen d'assurer l'obéissance des provinces. Ses premiers pas furent dirigés vers la Lorraine : pendant les fêtes dont elle et son fils étaient l'objet, elle négociait avec les princes allemands pour qu'ils s'engageassent à ne plus laisser passer leurs soldats au service des calvinistes.

Les provinces du midi, hérissées de châteaux forts, pleines de grandes villes, habitées par des

---

(1) Anquetil, liv. I, page 210.

peuples belliqueux, avaient, pendant la guerre, fourni aux affidés de Condé des officiers sûrs et des troupes de gentilshommes (1). Catherine voulut montrer son fils à cette noblesse et se concilier les villes. On prit par la Bourgogne, où Tavannes commandait, Tavannes, génie profond, général habile qui avait défait les hérétiques en plusieurs combats. La reine s'assura de lui.

La cour passa la fin de l'année en Provence et en Languedoc.

Au commencement de l'année 1565, la reine eut à Bayonne la visite de la reine d'Espagne, sa fille; son séjour dans cette ville a donné lieu à une absurde calomnie qui a été renouvelée dans des histoires modernes. Le duc d'Albe accompagnait Élisabeth. Catherine eut des entretiens particuliers avec lui, et l'on veut que de leur conférence date le projet du massacre de la Saint-Barthélemi, et que Charles IX même y fût dès lors initié.

Il n'est pas douteux que le duc d'Albe n'ait exprimé contre les protestans toute la haine dont il a donné tant de preuves dans les Pays-Bas, et l'on cite de lui un mot qui prouve qu'il les détestait non comme religionnaires, mais comme toujours prêts à former un parti dévoué à quelque ambi-

---

(1) Anquetil, livre I, page 217.

tieux. On peut croire aussi qu'il a fait impression sur l'esprit de Catherine et sur celui de son fils.

Mais de ces impressions à la conception d'un projet monstrueux il y a une longue distance.

D'abord les leçons du duc d'Albe, toutes politiques et nullement religieuses, loin de tendre à un massacre général des dissidens, indiquaient au contraire le sacrifice d'une tête principale comme bien plus utile qu'une proscription qui s'étendrait à la multitude.

Ensuite comment accorder dans l'esprit de la reine un projet de massacre avec la sévérité dont elle avait usé un an auparavant envers les auteurs d'un pareil complot, et la disgrâce du connétable?

Toutefois plusieurs circonstances concoururent à approfondir l'animadversion que le duc d'Albe avait inspirée contre la révolte. Tavannes était dans l'opinion qu'il ne fallait qu'un seul culte; il y était de bonne foi. C'était sa politique comme c'était l'instinct du connétable de Montmorenci; il avait aussi eu des conférences avec la reine, et l'on ne peut douter qu'il ne lui ait dit sa pensée.

Enfin le jeune roi et sa mère n'avaient pu voir sans un secret dépit, en parcourant les provinces méridionales, « les monastères renversés, les

» églises ruinées, les croix abattues, les statues des » saints mutilées, les campagnes semées d'osse- » mens arrachés des tombeaux, les villes déman- » telées, et les traces presque encore fumantes des » incendies allumés dans la dernière guerre (1). » Tous ces désastres n'offensaient pas comme ouvrage de l'hérésie, mais comme ouvrage de la révolte : un roi de seize ans, tout inepte qu'il peut être pour juger des questions de religion, est fort capable de s'irriter de la désobéissance des peuples et de l'impuissance de la punir.

## CHAPITRE X.

Assemblée de notables annoncée pour le commencement de 1666 à Moulins. — La reine se sert de cette solennité pour opérer un rapprochement entre la maison de Lorraine et les Colignis d'abord, et ensuite entre elle et les Montmorencis; les querelles se pallient; les mécontens se concentrent et ne se dissipent point.

La cour revint à Blois au commencement de l'hiver. Toutes les affaires qui se présentèrent furent renvoyées à l'assemblée convoquée à Moulins pour le commencement de l'année 1566.

(1) Anquetil, I, page 227.

Ce n'était point une assemblée d'états-généraux, mais de notables insignes. Elle fut composée des princes du sang, de beaucoup de cardinaux, d'évêques, des chevaliers de l'ordre, des seigneurs les plus considérables et des chefs de tous les parlemens. Le jeune roi dit à l'assemblée qu'il avait parcouru son royaume pour recevoir les plaintes de ses sujets, connaître les désordres et y remédier. Il invita l'assemblée à concourir avec lui à ce but. Le chancelier de L'Hôpital proposa en conséquence le fameux édit de Moulins, qui règle une multitude de cas jusque là indécis. Quant aux querelles religieuses qui partageaient le royaume, il n'en fut question que pour confirmer en général les édits donnés à ce sujet et pour recommander la paix; nouvelle et solennelle preuve de l'opinion généralement établie en France, que les deux religions pouvaient y exister ensemble, et que, par elles-mêmes, elles n'étaient nullement causes de guerre civile.

Catherine voulut que la réunion de ces notables servît à rapprocher les esprits dont elle avait à craindre de nouvelles dissensions; car c'était dans les partis de la cour et non dans les deux cultes opposés, c'était dans l'âme des grands et non dans celle des croyans des deux sectes, qu'étaient les fermens de guerre. Elle pouvait raisonnablement espérer que l'autorité d'une grande assemblée de

notables opèrerait un rapprochement, en faisant agir sur chacun la raison de tous, en rattachant les individus à une masse considérable, en unissant ceux à qui un rapprochement immédiat était impossible, par des tiers agréables à chacun d'eux; en mettant les intérêts personnels et les animosités particulières en présence d'une assemblée qui représentait l'intérêt public, en les soumettant aux lois de l'honneur, au besoin de considération. L'intention de la reine était noble, judicieuse et éclairée.

Il faut se rappeler ici que quand François de Guise fut assassiné, on accusa l'amiral d'avoir commandé le meurtre (1). A la paix d'Amboise le prince de Condé jura que l'amiral était innocent et se donna pour garant de son innocence; mais la veuve de François de Guise, Anne d'Est, et Antoinette de Bourbon, mère du duc, allèrent néanmoins au Louvre demander justice au roi; elles étaient couvertes de crêpe, suivies de leurs femmes en deuil, de leurs parens, de leurs amis. Le roi permit de porter l'affaire au parlement, mais après trois années révolues pendant lesquelles il ordonnait le silence. Les trois années étaient écoulées et n'avaient point affaibli les ressentimens de

(1) Anquetil, livre I, page 230.

la famille de Guise ; la reine se flattait d'éviter par un raccommodement solennel l'éclat d'une procédure qui n'avait été éloignée que pour parvenir à ce louable but. La solennité projetée pouvait remplir son attente. « On convint qu'après le serment fait par l'amiral qu'il n'était ni auteur ni complice du meurtre, la veuve et le cardinal de Lorraine diraient qu'ils le croyaient innocent, qu'on s'embrasserait et qu'on promettrait de ne plus garder aucun ressentiment. Les choses se passèrent selon la convention ; mais Henri, fils aîné du défunt, trop jeune pour contredire, fit pourtant remarquer qu'il ne prenait aucune part à la cérémonie (1). »

Le duc de Montmorenci, fils du connétable et gouverneur de Paris, avait aussi une querelle à terminer avec le cardinal de Lorraine. Celui-ci, à son retour de Trente, sous prétexte que les ennemis de son frère étaient aussi les siens, avait obtenu la permission de prendre des gardes. Prêt de rentrer dans Paris, il grossit sa garde d'une nombreuse escorte de parens et d'amis, tous armés, avec laquelle il comptait entrer dans la capitale d'une manière triomphante. Montmorenci, en sa

---

(1) *Mémoire de Condé*, tome II et IV ; *Vie de Coligni*, livre IV.

qualité de gouverneur, marche à sa rencontre, lui fait dire par des hoquetons de renvoyer sa troupe. Le cardinal ne tient compte de l'avertissement. Quelques coups de feu sont tirés de part et d'autre; quelques hommes des deux côtés sont étendus sur le pavé. Le cardinal descend de cheval, se jette dans une boutique, et de maison en maison gagne la sienne pendant la nuit. Dans l'explication qui eut lieu après l'avanie, le prélat assura que, s'il n'avait pas montré l'ordre du roi qui l'autorisait à avoir des gardes, ce n'était point par mépris pour le gouverneur; et le gouverneur assura qu'il n'avait agi comme il avait fait, que pour remplir son devoir, et sans intention d'offenser M. le cardinal : ils s'embrassèrent et se promirent amitié.

Catherine avait fait tout ce qui lui était possible contre les passions et contre les intrigues, en les mettant toutes en présence dans une grande assemblée de notables. Les grandes assemblées sont le refuge des intentions droites, contre l'intrigue, contre les malveillances cachées, contre les ambitions hypocrites; elles sont aussi la sûreté de la force et de la véritable habileté, contre l'adresse insidieuse et les manœuvres souterraines. Mais il y a des temps où les meilleurs moyens échouent. Dans l'anarchie, il n'en est aucun dont le succès soit certain; il n'y a de sûr contre elle que le temps

qui l'use. Catherine fit des raccommodemens, point de réconciliation.

---

## CHAPITRE XI.

Élémens d'une nouvelle guerre. — Le prince de Condé, les princes lorrains, les Montmorencis, les Colignis, voulaient tous l'exercice du pouvoir du roi, âgé de seize ans. — L'esprit de vengeance de Henri de Guise, l'inertie de son oncle, revenu du concile, celle du duc d'Aumale, se font sentir contre les Colignis. — Ceux-ci se voient menacés; ils ont besoin de la guerre; les protestans, tranquilles dans leur liberté, ne leur offrent point de concours; ils arborent la révolte politique.

C'est le sort d'une régence de ne pouvoir fixer les ambitions, parcequ'une régence n'est qu'une autorité temporaire et de courte durée, et qu'un jeune roi a d'autres idées et d'autres affections qu'une vieille reine; parceque aussi la régence d'une femme est d'ordinaire le partage d'une princesse étrangère: c'était là ce qu'on voyait en France. Gagner du temps par des transactions, éviter les usurpations qui menaçaient le pouvoir royal, le remettre entier au prince lorsqu'il serait en âge de gouverner, c'est tout ce que pouvait faire la régente.

Catherine gagna peu à la réunion de Mou-

lins; le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorenci et son fils le duc de Damville, le prince de Condé, les trois Colignis, voulaient tous l'exercice d'un pouvoir que le roi, âgé alors de seize ans, n'exerçait pas encore, et qu'ils ne pouvaient s'habituer à voir dans les mains d'une Florentine entrée dans la famille royale par une mésalliance.

Le prince de Condé, qui avait oublié son parti dans les délices de Valéri, terre qu'il tenait de la maréchale de Saint-André, n'avait pas oublié la promesse que Catherine lui avait faite de la lieutenance-générale du royaume, comme l'avait eue son frère; et Catherine avait prudemment répondu, qu'elle la destinait au duc d'Anjou, le jeune frère du roi, dont elle opposa les titres à plusieurs ambitions suspectes ou à des prétentions excessives, telle que celle du connétable Anne de Montmorenci qui sollicitait la survivance de sa charge pour son fils. Avec un lieutenant-général, disait-elle, une survivance de connétable est inutile.

Le jeune Henri de Guise n'avait pas renoncé, comme sa mère, comme son aïeul, et son oncle le cardinal de Lorraine, à venger la mort de son père sur l'amiral de Coligni. Les Colignis ne se voyaient aucune garantie contre cette famille. Le retour du cardinal, le caractère du duc d'Aumale son frère, l'esprit de vengeance qui s'annonçait dans le

jeune Henri de Guise leur neveu, la rendaient redoutable. Le raccommodement de Moulins était si peu une réconciliation avec les Guises, qu'après la séparation des notables, le duc d'Aumale appela l'amiral en combat singulier en présence de la reine ; et les Colignis se plaignirent que les Lorrains voulaient les faire assassiner et empoisonner (1).

La position des Colignis les força de recommencer la guerre. De tous les grands qui jusque là l'avaient faite, ils étaient les seuls de qui l'on pût croire qu'un peu d'affection sincère pour le calvinisme entrait dans les motifs de faire la guerre. C'étaient les seuls esprits capables d'entrer dans un examen réfléchi des nouvelles doctrines, et les seuls caractères capables de s'attacher à l'idée d'une discipline plus sévère dans l'église, de plus de simplicité dans le dogme, de plus d'accord entre les nouveaux rites d'une part, et les intérêts politiques et les bonnes habitudes de la vie privée de l'autre. Mais pour croire qu'ils ne fussent portés à la guerre que par les intérêts de la réforme, il faudrait ne pas leur en voir de personnels et de plus pressans ; et pour que la religion parût être leur motif unique ou principal, il faudrait ne pas la voir em-

(1) Anquetil, liv. I, page 230.

ployée par eux comme moyen de succès pour des intérêts différens, comme elle va l'être.

Nous avons dit qu'à la conclusion du traité d'Amboise, Dandelot, l'esprit le plus méditatif de la famille, avait près de lui, à Orléans, Calvin et Théodore de Bèze ; ces deux chefs de la secte recevaient de lui les instructions, directions dont ils avaient besoin pour assurer la marche de leur église. On peut conjecturer celles qui leur furent données après le traité d'Amboise, en observant la révolution qui se déclara dans le clergé protestant en 1566 et 1567, et surtout après le traité de Moulins. Les calvinistes affectèrent alors un rigorisme extrême dans leurs mœurs ; ils étaient déchaînés contre la galanterie; ils faisaient pendre les adultères (1); les Colignis trouvaient dans ce système un moyen de faire rougir le prince de Condé de ses faiblesses, de le faire revenir aux intérêts de son parti, et en effet ce fut sur les représentations réitérées des ministres, et pour l'édification de son parti, que le prince de Condé, dont la vie était encore moins réglée depuis son veuvage que durant son union avec Éléonore de Roye, prit la résolution de se remarier, et épousa la sœur du duc de Longueville (2).

Mais ce qui détermina surtout ce changement,

(1) Anquetil, liv. I, page 133. — (2) *Ibid.*

fut que le gros des protestans, depuis qu'ils avaient des églises, ne voulait plus entendre parler de guerre, ni de contributions pour la guerre, ni de logemens de gens de guerre, par la raison que la liberté de conscience suffisait à leur ambition. « L'amiral et les ministres de la religion protestante, dit Anquetil, se sentaient incapables de contre-balancer les vœux de tout le royaume pour la paix. » L'intérêt de la religion réformée ne concourant donc plus aux vues des Colignis, ils excitèrent, au nom de la morale et de la justice, une révolte contre les désordres de la cour; n'ayant plus à venger la violation de la liberté de conscience, ils excitèrent les esprits contre la licence effrénée des mœurs et contre tous les abus du gouvernement qui en étaient la suite, notamment contre l'arbitraire et l'excès des taxes qui pesaient sur le peuple. Aux controverses théologiques se mêlèrent les pamphlets de morale et de politique, les libelles, les satires personnelles, les pasquils, les placards séditieux. Tous les bons Français étaient appelés à la révolte, sans distinction de culte, contre les favoris qui dévoraient les revenus du trésor, contre les traitans italiens qui en retenaient ou en détournaient une grande partie.

Les protestans du parti de Coligni ne s'en tinrent pas aux écrits, ils s'unirent par des confédérations et par des sermens: depuis long-temps la

religion romaine entretenait des confréries (1) : les grands du parti catholique en avaient fait une qui fut découverte pendant le voyage du roi. La reine l'avait dissoute dans un conseil extraordinaire et avait forcé les confédérés à la désavouer : le parti de Coligni ne s'en autorisa pas moins; il avait des rôles de recrues, des recettes établies, des routes tracées, des mots de ralliement, des signaux d'intelligence, des envoyés publics ou secrets dans les cours étrangères.

## CHAPITRE XII.

Catherine, personnellement attaquée, se met en défense. — Les confédérés arrêtent d'enlever le roi, qu'ils supposent prisonnier d'une faction.

La reine, personnellement attaquée dans les écrits du parti, directement menacée par des lettres anonymes, voyant que la tolérance dont elle avait eu à cœur de faire jouir les protestans, et pour laquelle elle s'était fait des ennemis parmi les catholiques, ne suffisait pas aux chefs de parti; et que les Colignis avaient regagné le prince de Condé,

(1) Anquetil, liv. I, page 223.

croit devoir se mettre en défense. L'empereur envoyait des troupes en Belgique pour y réprimer des troubles; elles étaient conduites par le fameux duc d'Albe et devaient traverser la Lorraine; Catherine prend prétexte de ce passage pour réunir des forces en Champagne, remettre sur pied les anciennes compagnies, lever six mille Suisses, appeler des troupes d'Espagne et de la cour de Rome (1) et faire des emprunts. Le duc d'Albe et son armée passent, et les nouvelles troupes françaises et les troupes suisses ne sont pas moins conservées. Il se répand alors que la destination en doit être funeste aux chefs des confédérés, et que le prince de Condé, toujours à Valéri, doit être incessamment arrêté ainsi que l'amiral, que ces dispositions ont été résolues dans un conseil secret.

Les chefs du parti se rassemblent d'abord à Valéri, où l'on ne conclut rien; ensuite à Châtillon-sur-Loing chez l'amiral, et là les confédérés résolvent d'enlever le roi, qu'ils supposent prisonnier d'une faction.

Le 26 septembre 1567, la cour inquiète envoie un observateur à Châtillon-sur-Loing pour savoir ce qui s'y passe; l'observateur rapporte qu'il a trouvé l'amiral habillé en *ménagier*, faisant ses vendanges. Le rapport était vrai : néanmoins

(1) Castelnau, livre VI. — Anquetil, liv. I, page 269.

le 28 toute la France était en armes ; alors il y eut, dit Tavannes, cinquante places de prises, et il se trouva tout-à-coup dans Rosai, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie tout composé de gentilshommes commandés par le prince de Condé, l'amiral, Dandelot, et le comte de La Rochefoucauld.

FIN DU LIVRE SECOND.

# LIVRE III.

Deuxième guerre entre le prince de Condé, les Colignis, d'une part, et les Guises et les Montmorencis, de l'autre, appuyés du jeune roi et de la reine-mère.

## CHAPITRE PREMIER.

Bataille de Saint-Denis.

Ici commence la seconde guerre dite de religion, où la religion n'est pour rien, ni dans les motifs, ni dans les moyens, ni même dans les prétextes.

La reine et le jeune roi étaient à Monceaux en Brie, maison de campagne tout ouverte. L'approche du prince de Condé jette la terreur à la cour. Elle fait arriver les Suisses à marches forcées; la reine et son fils se placent au milieu d'eux et partent pour Paris.

A une lieue de Monceaux, l'escadron du prince de Condé se présente la lance en avant, prêt à charger. Les Suisses se forment en bataillon carré, baissent la pique et font bonne contenance. Dandelot et La Rochefoucauld tentent d'entamer les

côtés et l'arrière-garde. Le jeune roi, outré de colère, charge lui-même; il aurait peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût empêché.

Ce n'était plus l'enfant de quatorze ans qui avait été proclamé à Rouen et dont on pouvait se disputer la tutelle; il avait dix-sept ans, de la force, de l'adresse, développées par l'exercice; dans son voyage d'une année il avait vu beaucoup d'hommes et beaucoup de choses; à chaque pas il avait reçu des témoignages de respect et d'affection, et rencontré des traces récentes de révolte; il avait appris l'orgueil de la royauté et ressenti son irritation dans les humiliations du pouvoir disputé et dans les exaltations simultanées du pouvoir adoré. Dégagé des lisières qui avaient conduit son enfance, il ne contestait pas encore à sa mère le droit de se faire écouter, parcequ'elle avait plus d'expérience que lui, mais il se connaissait le droit de se faire craindre et obéir. C'était étrangement confondre les temps et les circonstances, que de prétendre, comme le faisaient Condé et Coligni, réaliser sur ce jeune roi le projet d'enlèvement conçu durant son enfance, plusieurs années auparavant.

A l'égard de la reine, c'était lui déclarer personnellement la guerre et la punir de la protection qu'elle avait donnée au prince de Condé, aux Colignis, aux calvinistes de leur parti, unique-

ment parcequ'elle n'avait pas fait tout ce qu'ils auraient voulu, et qu'au lieu de les élever, elle s'étaient bornée, en régente sage, à les soutenir. Elle fut ainsi forcée à la haine pour Condé et ses principaux adhérens, et aussi à retirer aux calvinistes, comme formant le parti de Condé ou lui donnant leur nom, une protection qu'elle avait entendu donner à une croyance sans danger pour les intérêts de l'état. C'est ce changement que les historiens ont qualifié de variation dans les sentimens religieux, et qu'ils ont cru déterminé par l'amour du pouvoir; certes il ne fallait à la reine que le sentiment du plus important devoir pour ne pas consentir à l'enlèvement du roi et au sien propre; et déjà il ne s'agissait plus du pouvoir de la tutelle dont on l'avait crue si jalouse : le pupille avait pris son essor et sentait profondément dans son âme royale qu'il s'agissait du pouvoir du roi. Il savait bien dire de lui-même à sa mère : *Le duc d'Albe a raison, des têtes si hautes sont dangereuses dans l'état; l'adresse n'y sert plus de rien, c'est la force qu'il faut;* il savait bien dire à l'amiral de Coligni : *Bientôt vous voudrez être seul en France et nous chasser du royaume.* Ce n'était pas sa mère qui le faisait suffoquer de colère quand des ambassadeurs de princes protestans de l'Allemagne vinrent lui demander liberté de conscience sans exception de temps, de lieux ni de personnes, et

qu'il leur répondit d'une voix frémissante : *Je conserverai volontiers l'amitié de vos princes quand ils ne se mêleront pas plus des affaires de mon royaume que je ne me mêle de celles de leurs états : je suis vraiment d'avis de les prier aussi de laisser prêcher les catholiques et dire la messe dans leurs villes.* Les historiens parlent aussi du jeune roi de dix-huit ans comme de l'enfant émancipé à quatorze, et de la reine-mère comme de la nourrice qui le soutient avec des lisières. Il est manifeste que, en 1567, le roi marchait en maître sur les traces de son père et de son aïeul, que sa mère suivait et ne dirigeait plus : une soumission forcée eût opéré son changement à l'égard des partis, si son ressentiment personnel ne l'eût préparé.

La cour arrive à Paris, profondément offensée. Les confédérés publièrent qu'ils n'avaient pris les armes que pour chasser leurs mortels ennemis d'auprès du roi; *et se sauver*, selon l'expression de Lanoue, *par les bras, plutôt que par les jambes.* La régente n'avait point mérité l'injure qu'ils lui faisaient.

Le prince de Condé fait le blocus de Paris; il demande les états-généraux, la diminution des impôts, l'expulsion des maltôtiers italiens; il fait afficher dans les villes, qu'il n'a pris les armes que pour le soulagement du peuple.

La révolte des princes est ici à découvert et sans

détour ; ce n'est plus au nom de l'hérésie contre l'église qu'ils se déclarent, c'est au nom de l'oppression contre la tyrannie, et de la misère publique contre les spoliateurs ; c'est un prince du sang, ce sont des grands et leurs complaisans vassaux qui, pour des intérêts personnels, s'élèvent contre la régence de l'état ; c'est Condé, ce sont les Colignis, leurs amis et leurs créatures conjurés contre Catherine de Médicis, le connétable de Montmorenci, le cardinal de Lorraine et six mille Suisses.

On se bat le 10 novembre 1567 dans la plaine de Saint-Denis. La victoire est long-temps indécise. Enfin le champ de bataille reste au troupes royales ; mais le connétable est blessé à mort.

La régente, pour éviter le choix d'un autre chef qui serait probablement dévoué au cardinal de Lorraine, met à la tête de l'armée royale le duc d'Anjou, par qui elle avait déjà fait présider le conseil en l'absence du roi ; il est nommé lieutenant-général du royaume pour combattre les rebelles, cette tâche étant jugée au-dessous de la majesté royale. On donne des capitaines expérimentés pour conseil au duc d'Anjou ; il n'avait que seize ans, circonstance qui fait voir combien il est injuste d'accuser Catherine d'avoir voulu retenir ses fils dans une perpétuelle enfance pour se conserver l'autorité.

Le duc d'Anjou poursuit le prince de Condé ; qui

passe la Meuse à la fin de décembre avec sa cavalerie pour aller au-devant des troupes allemandes que lui amène le prince palatin Casimir, et il rentre en France, au mois de janvier 1568, avec une armée leste, pleine de confiance, cherchant le vainqueur comme une proie assurée. Elle apprend qu'il est à Chartres, et fait le siége de cette ville.

La reine, toujours dans l'idée qu'une victoire et une défaite sont presque également dangereuses pour elle, persuadée que le roi est trop près du moment où il entrera dans le plein exercice de la royauté, pour qu'elle prenne sur elle l'évènement d'une bataille décisive, et que ce jeune prince n'est pourtant point encore assez dégagé des incertitudes de l'inexpérience pour prendre fermement un parti en connaissance de cause, négocie un nouvel accommodement, dans la vue de gagner du temps, peut-être aussi de se venger plus sûrement du prince de Condé et des Colignis, devenus ouvertement ses ennemis personnels.

---

# CHAPITRE II.

Deuxième paix, 23 mars 1568. — L'armée protestante dissoute et les chefs sans parti, par les concessions trompeuses qu'on fait aux mécontens. — Mouvemens sourds excités par la cour contre le parti. — Les princes lorrains s'emparent du jeune roi et de l'esprit de la reine. — L'Hôpital exilé. — Attaque au prince de Condé pour le paiement des reîtres ; ordre de l'arrêter.

Le 23 mars 1568 le roi promet par un édit l'exécution de celui de janvier 1562. Il pardonne tout; il rend ses bonnes grâces aux confédérés.

Ils se séparent dans un morne silence. Les troupes allemandes sont congédiées, la cour se charge de les payer, en se réservant secrètement de récupérer cette avance sur le prince de Condé. Condé et l'amiral se retirent dans leurs châteaux. Tous les grands de leur parti font de même; ils se trouvent ainsi dispersés dans le royaume.

Et voilà ce qu'on appelle la deuxième paix de religion.

Le parti de Condé céda-t-il par confiance en ses forces ou au contraire par un sentiment de faiblesse? Crut-il les promesses de la cour bien sincères et bien solides? La réponse ne me paraît pas

douteuse : si le prince de Condé et les Coligni se fussent sentis appuyés fortement, en déposant les armes ils eussent exigé quelques garanties. Il est probable que la folle entreprise d'enlever le roi ne parut au peuple protestant, comme aux catholiques, qu'un attentat de l'ambition parfaitement étranger à tout intérêt public ou religieux. Dès lors les contributions pour payer les reîtres devaient être fort difficiles à obtenir. Il faut donc regarder la dispersion de l'armée de Condé comme un acte de résignation et de prudence en même temps, parcequ'en la dispersant, ce prince se flattait d'ôter à la cour toute raison de révoquer ses concessions.

Il n'était plus temps pour le prince de Condé ni pour les Coligni de compter sur les bonnes intentions de la reine, ni même d'espérer qu'elle leur saurait gré de leur résignation à ses volontés : la faction l'avait réduite à vouloir son extinction totale.

Dès que les reîtres furent retirés, la reine permit aux prêtres catholiques les prédications séditieuses contre les protestants et contre la paix ; ils avancèrent hautement qu'on ne doit pas garder la foi aux hérétiques, et qu'on fait son salut en les assassinant. Les prêtres catholiques n'étaient en cela ni les organes de leur religion, ni ceux de la masse de catholiques qui composait le gros de la

nation, ni même ceux d'un parti fanatique. Ils étaient les organes d'une cour ulcérée contre des courtisans en révolte (1). Par le mot d'hérétiques, on n'entendait pas les simples et francs calvinistes, mais les amis et les partisans du prince de Condé et des Coligni. Le poignard, le poison, le supplice lent du cachot détruisaient ceux qu'on savait conserver ou seulement avoir eu des liaisons avec le prince ou ses principaux affidés. Les écrivains de la faction prétendent qu'en trois mois plus de dix mille personnes périrent par ces moyens exécrables (2).

Le ressentiment de la reine et l'irritation du jeune roi qui avait atteint sa dix-huitième année, se déclarèrent sans déguisement. Le chancelier de L'Hôpital fut exilé dans ses terres et dépouillé des sceaux ; le cardinal de Lorraine devint l'âme de la reine et des conseils ; la reine fit signer à la cour et aux gouvernemens de province le serment de ne reconnaître que les ordres du roi, de ne prendre les armes que pour lui, de s'abstenir de toute entreprise qui n'aurait pas son aveu, comme si les lois n'imposaient pas ces devoirs, ou qu'on fût dispensé de l'obéissance aux lois.

---

(1) La chaire faisait alors la fonction que font aujourd'hui les gazettes. Walter-Scott a justement observé que les gazettes ont beaucoup réduit l'effet de la prédication.

(2) Anquetil, liv. I, page 273.

Les manifestes, les plaintes, les récriminations se succédaient dans le parti des confédérés avec la même rapidité et les mêmes caractères que du côté de la cour.

Bientôt elle agit contre le prince de Condé; elle lui demanda le remboursement des cent mille écus avancés aux reîtres pour les faire sortir du royaume; le roi déclara qu'il n'entendait pas que cet argent fût levé sur tous les calvinistes indistinctement, mais seulement sur les chefs qui s'étaient engagés envers les étrangers.

L'amiral accourut vers le prince de Condé, qui était alors dans son château de Noyers en Bourgogne; le reste du parti s'émeut, se rapproche, se groupe.

Tavannes, commandant en Bourgogne, reçoit l'ordre d'arrêter le prince à la fin d'août 1568. Le prince est averti, s'échappe de Noyers avec l'amiral, sa femme, sa fille aînée, d'autres enfans en bas âge, l'épouse de Dandelot, un enfant à la mamelle, des nourrices et d'autres femmes, partie à cheval, partie en litières, le tout escorté de cent cinquante hommes.

---

## CHAPITRE III.

Le prince de Condé et Coligni se réfugient à La Rochelle. — La guerre éclate; le duc d'Anjou généralissime et Tavannes d'une part; Condé, Coligni, de l'autre. — Bataille de Jarnac; Condé tué. — Jeanne d'Albret. — Son fils Henri prince de Béarn. — Le jeune prince de Condé.

Les confédérés avaient conservé pour toute garantie plusieurs places et quelques troupes de garnison. La Rochelle était du nombre des places. Le prince de Condé et son cortège y arrivent le 18 septembre 1568, malgré les difficultés d'un voyage nocturne, à travers des chemins détournés, passant la Loire à un gué jusqu'alors inconnu et évitant les corps de cavalerie embusqués sur tous les passages.

Le cardinal de Châtillon se sauve en Normandie, de là en Angleterre, déguisé en matelot.

La reine de Navarre se rend aussi à La Rochelle avec son fils et sa fille, munie d'argent et suivie de troupes. Soubise, Montmorenci, le vidame de Chartres, Dandelot, Lanoue, Genlis, Mouy, D'Acier, Morvilliers, levèrent des soldats, chacun dans la province où il se trouvait.

La guerre commença ainsi, en 1568, de tous côtés et en même temps.

A cette époque la politique de la reine, ses principes de tolérance, qu'elle n'avait pas craint de manifester au pape, cédèrent à sa colère et à ses ressentimens, et à la ferme volonté de son fils. Elle vit dans le calvinisme, non plus la doctrine, mais la révolte de fait; elle s'autorisa de l'exemple de François Ier, son beau-père et de Henri son mari, pour l'interdire, non comme doctrine dépravée, mais comme secte différente du culte général, envieuse, malheureuse, et qui, par son malaise et son mécontentement, offrait toujours à l'ambition des grands la facilité et la tentation de se former un parti contre le gouvernement.

On vit paraître édits sur édits, contre les religionnaires. L'édit de janvier de 1562 est révoqué; l'exercice du calvinisme est interdit sous peine de mort. Les calvinistes sont dépouillés de leurs charges et n'en pourront plus posséder. La persécution est imminente; les échafauds et les bûchers sont relevés. Ainsi la secte était frappée en haine de ses chefs, et la religion réformée fut menacée de payer pour l'ambition en révolte; tout cela était de la persécution à l'égard du culte où Condé trouvait des partisans : ce n'était nullement de la guerre de religion.

Pour l'exécution des nouvelles lois, le duc d'An-

jou est nommé généralissime d'une armée qui heureusement n'était pas encore sur pied, et ne pouvait y être de quelque temps.

Les chefs de la faction entament des négociations en Angleterre, en Allemagne, partout où ils espèrent trouver des secours.

Ils amassent des vivres, des armes, des munitions; ils composent des manifestes et des apologies où, plus sages que l'année précédente, au lieu de supposer prisonnier le roi qui les désavoua et les chargea l'épée à la main, et d'attaquer la régente qui les avait toujours protégés, ils font tomber leurs reproches sur leur invariable et fougueux ennemi, le cardinal de Lorraine. L'amiral met en mer une petite flotte; il fait des armemens en course et trouve des ressources dans les prises faites sur les marchands flamands, sujets de l'Espagne. La révocation des édits de tolérance, qui avaient rendu les protestans si indifférens aux entreprises du prince de Condé et des Coligni, fit accourir sous ses drapeaux des hommes qui jamais n'avaient pris les armes. Il se forma de petites armées dans plusieurs provinces du midi. Le baron D'Acier leva jusqu'à vingt-cinq mille hommes dans le Languedoc et le Dauphiné. Ces troupes pillaient, dévastaient, incendiaient, massacraient indistinctement ce qui se rencontrait sur leur passage; elles s'acharnaient principalement sur le clergé;

elles démolissaient les églises des monastères; mais toutes étaient conduites ou excitées par des gentilshommes affidés au prince de Condé.

La soldatesque du parti catholique n'était ni plus humaine, ni plus modérée.

Cette rage malfaisante n'avait rien de fanatique, c'était comme précédemment une *picorée*, une espèce de chasse nécessaire pour subsister, et en même temps une prouesse et un divertissement.

Les deux armées eurent l'air de se chercher vers Loudun. Le froid qui était excessif, les força de se retirer et d'attendre. Beaucoup de villes s'ouvrirent alors au parti du prince de Condé; la voix publique le secondait si bien, qu'il s'enivra d'espérances chimériques; il affecta la puissance suprême et trancha du monarque; il fit des traités avec des princes souverains, fit frapper à son effigie une monnaie dont la légende était *Louis XIII, roi de France*; il reçut de l'Angleterre des canons, des hommes et de l'argent; et des bords du Rhin, lui vint une nouvelle armée d'infanterie commandée par un prince de Bavière, duc de Deux-Ponts.

Les deux armées se remettent en campagne et elles se battent sur les bords de la Charente, auprès de Jarnac, le 13 mars 1569. Tavannes commandait l'armée royale sous les ordres du duc d'Anjou; il surprend le prince de Condé qui n'avait qu'une faible troupe. Ce prince venait d'avoir

la jambe cassée par accident ; il chargea néanmoins l'ennemi ; il fut accablé par le nombre, et au moment qu'il venait de se rendre sous la promesse de la vie, le capitaine des gardes du duc d'Anjou, Montesquiou, survint qui lui cassa la tête d'un coup de pistolet par derrière.

Il mourut ainsi que François de Guise, son contemporain, son émule de gloire, son adversaire, par une espèce d'assassinat que les mœurs du temps, la guerre, la révolte, permettaient de regarder sans horreur, et moins comme un crime que comme une méchanceté licite.

Il s'était attiré cette guerre par celle qu'il avait faite injustement à la régente ; mais la représaille de la régente, en s'étendant à tous les protestans qui étaient étrangers à l'injure dont elle se vengeait et en abolissant la liberté de conscience, était encore plus injuste que les attaques dont elle avait été l'objet. Elle vengeait son offense particulière par une persécution générale et c'était cette raison qui avait concilié un si nombreux parti au au prince de Condé. Les défenseurs de la liberté de conscience ne devaient pas manquer de protecteur et de chef. La reine de Navarre, *princesse qui*, dit Daubigné, *n'avait de femme que le sexe, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires, le cœur invincible aux grandes adversités*, met à la tête du parti le prince de

Béarn son fils, et le fils aîné du prince de Condé; elle les conduisit elle-même à l'armée commandée, à Cognac, par Dandelot: le prince de Béarn fut proclamé généralissime.

A cette époque les partis belligérans avaient donc pour chefs sept adolescens, nourris dans les passions et les ambitions qui avaient signalé leur père:

D'un côté, c'était le roi, âgé de dix-neuf ans; son frère le duc d'Anjou, âgé de seize ans, qui à Jarnac avait montré de la bravoure, s'était jeté dans la mêlée, et avait eu un cheval tué sous lui; il était, comme nous l'avons dit, généralissime de l'armée royale; un troisième frère, le duc d'Alençon, qui jouera, près du duc d'Anjou, devenu roi sous le nom de Henri III, le rôle de celui-ci à l'égard de Charles IX; enfin Henri de Guise, âgé de dix-huit ans, fils de François tué par Poltrot, avec le duc de Mayenne son frère puîné.

D'autre part, c'était le jeune roi de Navarre, qui devait être notre Henri IV, âgé de seize ans, et le jeune Henri de Bourbon, prince de Condé, fils aîné de Louis *le petit homme tant joli*, qui s'était battu avec honneur contre ce colosse de connétable de Montmorenci: le jeune prince de Condé avait quatorze ans.

## CHAPITRE IV.

Le cardinal de Lorraine gouverne le jeune roi; lui inspire de la défiance contre sa mère. — Jalousie du roi contre son frère. — Coligni donné pour guide au prince de Béarn. — Le roi se met à la tête de l'armée; va au-devant des troupes allemandes. Bataille du Moncontour.

La reine-mère n'était alors, pour le roi, qu'un premier ministre; maîtresse encore de beaucoup de choses, mais sous de sérieuses conditions et à la charge d'une grande conformité de volonté avec celles du maître. Le cardinal de Lorraine, témoin du plaisir que le jeune prince prenait à constater son pouvoir en le faisant sentir souvent à celle qui l'avait long-temps exercé, glissa dans cette âme neuve de la méfiance pour sa mère et de la jalousie pour son frère; la reine fut réduite à exercer l'art d'un courtisan pour plaire au roi et pour nuire au cardinal, qui espérait plaire bientôt plus qu'elle.

A peine Henri, prince de Béarn, a pris la place du prince de Condé, que le sage Dandelot meurt: on a dit sans preuve qu'il fut empoisonné; ces accusations prouvent au moins que les mœurs du temps ne rendaient pas le fait incroyable. Coligni

restait pour guide au jeune prince et pour chef au parti.

Le duc d'Anjou profita mal de la victoire de Jarnac. Content d'avoir prouvé sur le champ de bataille qu'il était brave, il montra dès lors la nonchalance qui l'a caractérisé à la suite. Coligni eut le temps de recevoir des troupes du prince de Deux-Ponts; car les religionnaires français se lassaient bien vite et retournaient chez eux au premier évènement qui les rebutait ou les tranquillisait; ils ne voulaient pas servir l'ambition des grands et la soupçonnaient aisément : auraient-ils eu besoin d'Allemands, si le fanatisme avait soulevé les Français?

Le roi cependant s'était mis en campagne; il était à la tête d'une armée commandée par le duc d'Aumale, à Metz, pour empêcher l'entrée de ces troupes du duc des Deux-Ponts : c'était le fruit des conseils que lui avait donnés le cardinal de Lorraine, de sa jalousie contre son frère et contre sa mère.

Le duc de Deux-Ponts battit le roi et les ducs de Nemours et d'Aumale, malgré la supériorité de leurs forces; son armée arriva sans être entamée sur la Loire, traversa le fleuve et, le 15 juin, elle se joignit à l'amiral au milieu de la Guyenne : ainsi le premier essai que le roi fit de ses talens militaires ne fut point heureux.

Pendant l'expédition du roi, Catherine était allée joindre le duc d'Anjou; le cardinal de Lorraine l'accompagnait. Il s'était flatté de procurer de merveilleux succès aux armes du prince et de lui en ravir la gloire ainsi qu'à la reine; en effet il s'ingéra à commander une manœuvre; Tavannes en prouva l'ineptie et refusa d'obéir, en disant: *A chacun son métier; il est impossible d'être tout ensemble bon prêtre et bon gendarme.*

Les historiens supposent que les revers du roi étaient l'ouvrage de la reine, et que c'était elle-même qui s'était donné le cardinal pour compagnon de voyage à l'armée du duc d'Anjou, à l'effet de l'éloigner du roi. On la fait toujours puissante tutrice de ce roi qui alors était âgé de vingt ans, dont elle avait perdu la confiance, dont elle voulait éviter de subir la disgrâce. On la voit toujours commander, quand elle manœuvre en courtisan soumis; on croit qu'elle a commandé au cardinal de la suivre, quand il lui est imposé comme surveillant.

Les armées étant en présence, tout-à-coup le duc d'Anjou dissout la sienne qui était la plus forte, renvoie les gentilshommes chez eux et met ses soldats en quartier de rafraîchissemens, avec ordre de rejoindre le drapeau au 1er octobre. Il renonce à toutes ses espérances de victoire et réduit l'armée opposée à faire des siéges pendant

les chaleurs de l'été. Cela pouvait être fort sage; mais il est manifeste que ce parti convenait surtout à l'amour-propre de la reine et de son fils, à qui l'orgueil des prétentions et l'incapacité du cardinal de Lorraine faisaient craindre également des revers préjudiciables et des succès dont il aurait eu les honneurs.

L'amiral se détermine à faire le siége de Poitiers. Le jeune duc de Guise et le duc de Mayenne son frère se jettent dans cette ville avec une troupe de gentilshommes. Le duc d'Anjou rassemble des troupes et assiége Chatellerault, où étaient les malades de l'armée de l'amiral, attaqués de la dissenterie. Le parlement de Paris met à prix la tête de l'amiral qui lève le siége de Poitiers. Le duc d'Anjou le poursuit et gagne contre lui une bataille sanglante à Moncontour, le 3 octobre 1569. L'amiral ne conserve pas cinq ou six mille hommes de vingt-cinq mille qu'il avait.

## CHAPITRE V.

Jalousie du roi après la bataille de Moncontour, il prend le commandement; se trouve en mauvaise situation; fait la paix; c'est la troisième paix.

La victoire de Moncontour réveille la jalousie du roi contre le duc d'Anjou; le monarque part pour l'armée, prend le commandement, assemble un conseil. Tavannes veut qu'on poursuive les vainqueurs sans relâche; mais la jalousie qui excitait le roi, tourmentait bien d'autres. Les Montmorenci, négligés par la cour, se laissaient volontiers aller à leur penchant naturel pour Coligni leur parent. Le maréchal de Cossé, le duc de Montpensier, les Guise, le Cardinal même ne se souciaient point de contribuer à la fin d'une guerre dont la gloire devait revenir à un enfant, guidé par des capitaines nouveaux, dont ils ne seraient que les seconds: tant il était vrai qu'ils étaient faiblement passionnés contre l'hérésie et peu jaloux de l'extirper!

Tavannes se retire, les créatures de la reine sont écartées. Le roi partage le commandement entre le duc de Montpensier et les autres généraux, y

compris le duc d'Anjou, sans préférence, ni distinction. Il mortifia ainsi ce jeune prince et sa mère dont la puissance, comme on voit, n'allait pas même jusqu'à terminer un ouvrage commencé si utilement pour l'autorité royale; sa situation était une véritable disgrâce, mot nouveau alors, comme le remarque Henri Étienne, mot qui ne pouvait être inventé que dans une cour où la défaveur était une peine infligée aux actes hors de l'atteinte des peines légales.

Le roi se mit à attaquer les places occupées par les religionnaires; six des plus fortes se rendirent presque sans défense; mais Saint-Jean-d'Angely tint deux mois, et ne se rendit qu'à l'extrémité. L'hiver arriva, il fallut mettre les troupes en quartier.

La Rochelle restait aux vaincus. L'amiral, à qui l'on avait laissé le temps de refaire en Languedoc sa petite troupe de trois mille chevaux, si harassée, que les paysans même la molestaient, avait réuni un nombre considérable de gentilshommes. L'affabilité des jeunes princes, leur ardeur guerrière gagnaient la noblesse des lieux qu'ils parcouraient. On fit dans le Languedoc et le Dauphiné de fortes recrues d'infanterie; on rappela Montgommeri (1) et

(1) Anquetil, liv. I, page 318.

sa troupe victorieuse, qui était en Béarn. L'armée se refit autour de Montauban, dans des quartiers où régnait l'abondance; il ne manquait à cette armée que de l'argent et des munitions. La Rochelle en fournit; le dixième des prises que faisaient les armateurs était pour l'armée.

Au commencement du printemps de 1570, elle descend du haut Languedoc, se répand dans les plaines de Toulouse, brûle les maisons des magistrats du parlement, qui avaient toujours été si âpres à faire brûler les luthériens et les calvinistes; ils avancent vers la Loire, marchant droit vers Paris, pénètrent dans la Bourgogne, s'avancent vers l'Orléanais et l'Ile de France par le pays situé entre l'Yonne et la Loire. Les troupes allemandes firent plus de huit cents lieues en six mois.

Après la victoire de Moncontour, le pape, les princes d'Italie, le roi d'Espagne avaient redemandé leurs soldats comme désormais superflus en France; les Allemands s'étaient retirés sans solde (1). Le roi n'avait pour sa défense que quatre à cinq mille Suisses et quelques compagnies formées par des gentilshommes volontaires, et pas un sou pour les payer.

---

(1) Anquetil, liv. I, page 322.

Sa situation était déplorable ; l'éloignement de sa mère lui était funeste parcequ'il n'était pas en état d'agir de lui-même : et pourtant il répugnait à des succès dont il lui aurait eu l'obligation. Il voulut la paix à tout prix. La situation des princes, ou si l'on veut de Jeanne d'Albret, était bonne, mais précaire, parceque la nation, toute échauffée qu'on la supposait pour ou contre le calvinisme, était opposée aux deux partis qui se faisaient la guerre ; il fallut donc faire la paix : elle se conclut à Saint-Germain-en-Laye, où était le roi, le 2 août 1570.

Les confédérés obtinrent une amnistie générale, le libre exercice de la religion prétendue réformée, excepté à la cour, la restitution des biens confisqués, la faculté de parvenir à toutes les charges de l'état, celle de récuser pour leurs affaires six juges catholiques dans les parlemens. Enfin on leur accorda quatre villes de sûreté : la Rochelle, Montauban, Cognac, La Charité ; sous la condition que les princes de Béarn et de Condé, et vingt des principaux de leur parti, feraient le serment de les rendre dans deux ans.

---

## CHAPITRE VI.

Convention glorieuse pour Coligni et le prince de Béarn. — Le roi s'éloigne tout-à-fait de sa mère et de son frère, se jette du côté de Coligni et de son parti contre sa mère et le duc de d'Anjou. — Principe de la Saint-Barthélemi.

Ces conventions étaient glorieuses pour l'amiral, pour les jeunes princes, et surtout pour Jeanne d'Albret, qui était l'âme des conseils à la Rochelle.

Cette princesse était à l'égard du prince de Béarn son fils, et du prince de Condé son neveu, ce que Catherine de Médicis avait été successivement près de ses deux fils, François II et Charles IX, et ce qu'elle n'était plus : mère chérie, tutrice respectée, guide écouté et suivi en toute occasion avec une confiance sans réserve.

Elle jouissait de sa position, tandis que Catherine dévorait l'humiliation de la sienne; l'une plus heureuse, l'autre plus malheureuse, par la comparaison qu'elles faisaient l'une et l'autre de leur sort respectif.

Les deux jeunes princes reconduisirent les Allemands jusqu'à Langres; ils revinrent ensuite à la

Rochelle, où ils fixèrent leur demeure près de la reine de Navarre. Les protestans prirent confiance dans un état de choses garanti par la disgrâce de Catherine, du cardinal de Lorraine et de Tavannes qu'ils regardaient comme leurs ennemis, et se reposèrent sur la volonté d'un jeune monarque qui annonçait de la vigueur de caractère et dont la jeunesse promettait un long règne. Le mariage de Charles, qui eut lieu le 23 octobre 1570, avec Élisabeth d'Autriche, seconde fille de l'empereur, princesse grave et prudente, douce et réservée, rassurait encore contre un retour de confiance et de soumission de la part du roi vers sa mère.

Le roi se jeta du côté de la petite cour de la Rochelle, non qu'il y vît des amis, mais parce-qu'elle était composée des ennemis de sa mère et de son frère. Il parla de marier sa sœur Marguerite au prince de Béarn, le prince de Condé fut destiné à Marie de Clèves, troisième sœur de la duchesse de Guise; l'amiral lui-même, s'étant marié à la duchesse d'Autremont, qui possédait en Savoie de grands biens, dont le duc de Savoie avait ordonné la saisie, le roi interposa ses bons offices en faveur des deux époux.

Il montrait une telle bienveillance aux jeunes princes, à leur mère, à l'amiral de Coligni, que Jeanne résolut de rendre les places de sûreté avant l'expiration des deux années pour lesquelles elles

étaient livrées, et les remit en effet : procédé dont n'eut pourtant point été capable une âme moins généreuse et moins élevée. Des deux parts on se donnait des avis importans, des deux côtés on punissait les brouillons, on concertait des mesures utiles ; le roi se complaisait dans ces communications, qui promettaient le bonheur public. On veut que sa bienveillance ne fût qu'apparente, que ce fût une feinte qui cachait le dessein du massacre de la Saint-Barthélemy. Une telle profondeur de scélératesse est impossible à vingt ans, et comme tous les crimes de ces temps malheureux s'expliquent par l'anarchie, par l'absence des lois, qui autorisent tout ce que paraît demander la sûreté individuelle, il est absurde d'avoir recours, pour les rendre croyables, à des prodiges de férocité, et d'imaginer des monstres.

## CHAPITRE VII.

Proposition d'envahir les Pays-Bas faite par Coligni.

Dans ces circonstances, Louis de Nassau, frère du prince d'Orange, vient proposer à Charles IX d'envahir les Pays-Bas, qui étaient en révolte contre le roi d'Espagne. Leur résistance, quoique

heureuse, les avait épuisés et les forçait, disait le prince, à se donner à l'Angleterre ou à la France; le roi l'écoute favorablement, mais il veut consulter Coligni. Coligni, jaloux de maintenir le roi dans ses bonnes dispositions à son égard, trouva bon d'occuper l'activité de son esprit, et surtout son orgueil, à cette entreprise importante, dans laquelle il aiderait son inexpérience et suppléerait les talens qui lui manquaient; il jugeait utile aussi *d'occuper* et *d'amuser* au dehors les nobles de son parti, qui *pour le sûr*, disait-il à Brantôme, *recommenceraient sans cela à brouiller au-dedans, tant il les connaissait remuans, frétillans et amateurs de la picorée.* Coligni saisit donc avec ardeur le projet d'envahir les Pays-Bas. Il était toujours à la Rochelle : le roi l'invita, ainsi que la reine de Navarre à venir le voir à Blois, où il s'était rendu pour être plus à portée de concerter le mariage de sa sœur avec le prince de Béarn. La reine de Navarre amena son fils au roi, avec le prince de Condé et l'amiral, au milieu du mois de mai 1572 (1).

Les mémoires de Tavannes nous apprennent l'accueil que leur fit le roi, les fêtes qui se succédèrent long-temps à la cour, à l'occasion de leur arrivée, la tendre considération que le roi mon-

(1) Anquetil, tome II, page 10.

trait à l'amiral, les caresses naïves du duc d'Alençon, le plus jeune des frères du roi, la *politesse* du duc d'Anjou et de la reine-mère elle-même. Mais ces deux derniers personnages étaient loin de partager les sentimens du roi et du duc d'Alençon. Peu après Coligni se rendit à sa terre de Châtillon-sur-Loing, d'où il revint plusieurs fois à la cour.

FIN DU LIVRE TROISIEME.

# LIVRE IV.

VIOLENTE ANIMOSITÉ ENTRE LE DUC D'ANJOU ET L'AMIRAL DE COLIGNI EN 1572.

## CHAPITRE PREMIER.

Situation respective des partis.

Quand le roi, fatigué de sa mère, jaloux de son frère, se défiant des Guises, s'est jeté dans le parti de Coligni, où les plus fortes haines contre les mêmes personnes étaient invétérées, il a par cela même armé tout ensemble l'amiral contre sa famille et sa famille contre l'amiral. Il a armé de ses passions, de la violence de son caractère, de son redoutable pouvoir, de son inviolabilité même, les passions, les haines, les ressentimens de l'amiral, déja si fort de la confiance de la reine de Navarre, de l'affection des jeunes princes, de celle de la maison de Montmorenci son alliée, et surtout de son propre caractère; il a armé la reine-mère et le duc d'Anjou de toutes les résolutions que peuvent inspirer l'orgueil irrité, la crainte de la plus affli-

geante dégradation, et l'espérance de l'impunité.

Coligni gouvernant le roi, il n'est rien que le duc d'Anjou et la reine ne puissent craindre de son ambition, de sa haine, de ses ressentimens; il n'est rien en effet qu'il ne puisse se permettre impunément contre eux, soit par justice, par fantaisie ou par intérêt. Que résultera-t-il de cet état de choses?

Menacé par la famille entière des princes lorrains, il se connaît dans le fils de François de Guise, tué par Poltrot, un ennemi qui croit se devoir à tous les autres, et avoir à venger un assassinat de guet-apens dont la revanche est généralement attendue. Les Guises doivent donc être effrayés de son crédit.

Ses ennemis croient avoir d'autant plus à craindre de lui qu'il aurait tout à craindre d'eux si le roi l'avait en aversion comme eux, s'ils étaient dans son affection comme lui.

Son ennemi principal est le duc d'Anjou.

Le duc d'Anjou, lieutenant-général et généralissime des troupes françaises, est au moment de perdre, avec ces titres, l'autorité et les profits du commandement, et les amis importans qu'il lui donne, et les ennemis qu'il lui soumet. Il voit ses partisans et les amis de la reine écartés; il prévoit son isolement dans le vide que va faire autour de lui la haine de son frère.

La reine, qui n'a plus d'appui à espérer du duc d'Anjou, ni des guerriers courtisans qui ont attaché leur fortune à sa gloire, tels que Tavannes, Cossé et autres, comme lui disgraciés et retirés dans leurs terres; la reine, que Coligni a prétendu séparer du roi, et dont il a osé déclarer que les influences étaient funestes pour le jeune monarque, appréhende d'être renvoyée à Florence; il ne s'agit pas pour elle de sauver des ressources à son ambition, de maintenir l'éclat qui l'environne dans une cour qui a si long-temps été la sienne; il s'agit de son état de *reine-mère* dans un grand royaume, au moins de mère honorée près d'un fils qui lui doit sa couronne; il s'agit de toute son existence.

Le duc d'Anjou qui a besoin d'elle, de son génie, de son expérience, de son caractère, pour résister, comprend la cause maternelle dans ses intérêts propres.

Qu'à ces motifs de défiance et de malveillance réciproques se mêlent quelques causes d'irritation et quelques mouvemens de peur de part ou d'autre, la guerre entre le duc d'Anjou et l'amiral sera une guerre à mort.

Telle était la perspective qui effrayait les regards pénétrans aux mois de mai et de juin 1572. Elle était masquée pour le vulgaire par les apprêts du mariage de Marguerite, sœur du roi, avec le prince de Navarre; par l'arrivée à la cour des pro-

testans les plus considérables, par celle de Jeanne d'Albret et de l'amiral de Coligni ; la mort inattendue qui frappa, le 10 juin, la reine de Navarre, le deuil qui suivit cet évènement, l'absence du jeune prince de Béarn, arrêtèrent quelques jours la marche des affaires; mais elles reprirent bientôt leur cours.

## CHAPITRE II.

Premières attaques du duc d'Anjou contre l'amiral de Coligni.

L'intérêt commun du duc d'Anjou, de la reine-mère, des princes lorrains et des grands de leur parti, l'intérêt que tous s'attachèrent à faire prévaloir, parcequ'il pouvait se couvrir de l'intérêt public, c'était d'éviter la guerre avec l'Espagne, de laisser la révolte des Pays-Bas à la destinée qui prononcerait entre la liberté du pays et la cruauté du duc d'Albe, et de rendre inutiles au roi les talens et le zèle de Coligni.

Le roi demanda à Coligni un exposé de ses raisons, pour le faire discuter dans son conseil; il y fit répondre par son garde des sceaux, de Morvilliers, qui était dans les intérêts de la reine et du duc d'Anjou.

Le mémoire de Coligni assurait que la guerre serait juste, facile et honorable.

Juste, comme vengeance et des injures reçues de l'Espagne pendant la minorité du roi, et de l'envahissement de la Navarre et d'autres provinces, et de la persécution exercée dans les Indes occidentales, et des massacres de la Floride, et enfin de la préséance enlevée aux Français à la cour d'Autriche.

Facile, parceque la France entière était exercée aux armes et aguerrie; parceque la paix avait dissipé les semences de division entre les soldats; qu'ils se réuniraient de tous les partis pour marcher contre un ennemi étranger, comme ils avaient fait en courant avec une ardeur égale à la reprise du Havre, un moment après s'être battus les uns contre les autres. Facile encore, parceque l'Espagne avait ses troupes loin d'elle, et que les troupes de la France ne s'éloigneraient pas de ses frontières; que les troupes allemandes et italiennes, auxquelles l'Espagne devait sa renommée, ne faisaient plus partie de ses forces; que les troupes qui lui restaient faisaient la guerre aux Turcs; que plus le duc d'Albe prenait de villes en Flandre et plus les garnisons diminuaient les combattans.

Avantageuse, parceque la France gagnerait un grand accroissement et empêcherait celui de l'An-

gleterre, qui prendrait les Pays-Bas si la France ne s'en emparait.

Morvilliers chargé de répondre à ce mémoire, laisse de côté la question de justice; il examine ce qu'on doit penser de la facilité ou de la difficulté du succès.

Il ne doute pas que les Flamands, excédés des tyrannies de l'Espagne, ne tendent la main à un libérateur; mais 1° il doute qu'ils soient disposés à prêter serment de fidélité au roi; leur haine naturelle pour les Français, leur inconstance, leur esprit de révolte même, justifient ses craintes. L'Artois et la Flandre ont fait partie de la France; ils n'ont jamais obéi de bon cœur et ont été souvent en révolte. Pour garder les villes, il y faudra mettre de fortes garnisons, et pour payer les garnisons, des impôts qui porteront toujours plus à la révolte. Il sera peut-être facile de conquérir, mais difficile de conserver.

2° Il faut s'attendre à la guerre avec Philippe; or les forces de l'Espagne depuis Charles V ne sont pas diminuées ni les nôtres augmentées.

3° On ne peut se fier au prince d'Orange; son armée, qu'on dit si florissante, s'arrête sur la frontière sans oser rien entreprendre; le bruit se répand qu'elle est prête à se débander; et en effet le prince d'Orange vous demande cent mille florins à emprunter pour la retenir.

4° Est-il sans danger de donner des secours à des sujets révoltés contre leur prince légitime ? N'est-ce pas un exemple pernicieux ?

5° Le roi, en s'établissant en Flandre, aurait à craindre la reine d'Angleterre, et surtout l'empereur, qui regarde la Flandre comme son patrimoine. Qu'on retire le duc d'Albe du pays, que les Espagnols en sortent, qu'on leur donne un prince de la maison d'Autriche, ou qu'on y envoie l'impératrice sœur de Philippe, ces peuples rentreront incontinent dans le devoir. Philippe alors s'emparera du marquisat de Saluces, peut-être de la Provence, qui n'est pas en état de défense.

6° Les finances de France sont épuisées; la guerre est un gouffre. Si l'on emploie la violence pour lever des impôts, quelle différence y aura-t-il entre les Français et les Flamands ?

Il est temps que le roi songe à payer ses dettes; il doit vingt millions aux Suisses; il a répondu de cinquante millions pour les protestans; il doit de grosses sommes à la cavalerie allemande. Ses dettes, en somme, montent à quarante millions d'écus d'or.

Il faut rendre aux lois leur force, à la justice son cours, et se mettre en état de résister à Philippe s'il attaque la France. Voilà le parti le plus sage.

Telle était en substance la réponse de Morvil-

liers, ou plutôt du duc d'Anjou, au projet de l'amiral. Lequel des deux avis était le plus conforme aux intérêts de la France? c'était sans contredit celui qui tendait au maintien de la paix.

Mais lequel était le plus dégagé d'intérêts personnels et d'intérêts odieux? De quel côté étaient les vues les moins criminelles? le moins de projets de haine et de vengeance? c'est ce qu'il n'est pas facile de dire, et c'est cependant ce qu'il faudrait savoir pour prononcer avec justice entre le duc d'Anjou et l'amiral, qui se firent à la suite une affaire personnelle et violente du projet de la guerre de Flandre. Coligni voulait-il seulement se mettre en position de se défendre contre la malveillance des Guises, de la reine et du duc d'Anjou, ou profiter de l'ascendant que la guerre lui donnerait sur le roi pour les opprimer tous? Le duc d'Anjou voulait-il seulement défendre son rang, ses dignités et le commandement des armées, ou exterminer Coligni et son parti tout entier? On peut croire que dans le principe les deux partis ignoraient eux-mêmes jusqu'où ils pourraient aller par la suite; mais en général on croit sentir dans l'amiral de Coligni plus d'ambition et dans le duc d'Anjou plus de férocité.

---

# CHAPITRE III.

Débats au conseil sur la guerre de Flandre. — Agitation des intérêts impliqués dans la question. — Attaques personnelles et réciproques entre Coligni, le duc d'Anjou et Tavannes, chefs de l'opinion opposée à Coligni.—Réclamation de l'ambassadeur d'Espagne contre l'embarquement de Strozzi. — Incident malheureux qui décrédite le projet de Coligni. — Appui de la reine-mère, et nouvelle démarche du duc d'Anjou en faveur de Tavannes contre le projet de guerre. — La querelle des deux partis s'envenime.

La réponse de Morvilliers au mémoire de l'amiral fut remise au roi dans le mois de juin. Les deux pièces forment ensemble un volume in-4° d'environ vingt-cinq pages fort serrées.

La discussion s'ouvrit dans le mois de juillet au conseil.

Tout concourait à la rendre vive et éclatante. Le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoie, le duc de Montpensier qui s'était attaché aux Valois, les princes lorrains et tous les grands qui s'étaient dévoués à leurs intérêts, étaient fort inquiets de ce qui se passait à la cour. Bientôt le parti qui s'était éloigné et dispersé s'y trouve rassemblé, le duc d'Aumale, Henri de Guise et son neveu, les ducs de Nemours, d'Elbeuf, de Nevers, de Montpen-

sier, y reparaissent tous avec une suite nombreuse de gentilshommes affidés.

Coligni était à sa terre de Châtillon-sur-Loing. Téligni, son gendre, Briquemaut et Chavannes, ses amis et ses conseils, allaient alternativement lui rendre compte de ce qui se disait, de ce qui se passait.

Tavannes rédigea, sous le nom du duc d'Anjou, un avis, qui fut lu au roi, contre la guerre.

Il en présenta un autre en son propre nom.

Jusque là on se tenait de part et d'autre dans les termes de la question politique. Tavannes et le duc d'Anjou ménageaient l'amiral, non seulement par égard pour les préventions du roi, mais aussi parceque la reine s'était laissée aller au projet d'embarquer à Bordeaux, sous les ordres de Strozzi, son parent et son protégé, dix mille hommes formant la meilleure partie de l'armée française, et qu'il les avait déjà embarqués dans la double vue de les porter sur le point de la France où des troubles pourraient l'exiger, ou de tourner vers la Flandre, si l'occasion se présentait: laissant l'Espagne en doute si ce serait pour profiter des défaites du duc d'Albe ou pour y secourir l'autorité de Ferdinand. La reine regardait cette armée, confiée à son parent, comme un moyen de crédit pour elle et de sûreté. L'amiral la regardait comme destinée à son entreprise contre l'Espagne, du mo-

ment que le roi l'agréait, et Strozzi comme un de ses coopérateurs ; mais ni Tavannes ni le duc d'Anjou ne pouvaient attaquer les dispositions de l'amiral sans offenser la reine et sans dévoiler au roi d'Espagne une intention qui le mettait en droit de faire la guerre à la France. L'ambassadeur d'Espagne demande le rappel de Strozzi et la révocation des ordres qu'il suppose lui avoir été donnés contre la Flandre. La reine-mère s'inquiète, le duc d'Anjou et Tavannes s'expriment avec une égale véhémence contre la guerre; mais l'amiral combat violemment dans le conseil contre les opinions qui lui sont opposées. Il y domine, se sentant fort de la faveur du roi, avec qui il tient des conseils secrets, et dont il prononce impérieusement les résolutions. « Entre espoir et désespoir, lit Tavannes, il violentait les conseils, sans considérer que c'est un mauvais moyen de faire redouter on maître, avec lequel il tient des conseils secrets.»

Dans un de ces conseils secrets, l'amiral promet u roi dix mille hommes pour l'exécution du desein, dans lequel il veut le confirmer. Le roi, dans n entretien particulier avec Tavannes, lui dit : On m'offre dix mille hommes pour la guerre.» 'avannes ne peut se contenir : « Sire, dit-il, celi de vos sujets qui vous porte de telles paroles, ous lui devez faire trancher la tête. Comment vous ffre-t-il ce qui est à vous? c'est signe qu'il les a

gagnés et corrompus, et qu'il est chef de parti à votre préjudice; il a fait de ces dix mille hommes, qui sont vos sujets, des hommes à lui, pour s'en aider au besoin contre vous. »

Tavannes ne crut pas avoir fait impression sur le roi par ce discours, car il rapporte que le roi, *passionné et aveuglé,* le redit à l'amiral; mais l'avoir redit à l'amiral prouverait une inquiétude que le roi avait voulu celer à Tavannes, et que celui-ci ne devina point. Le maréchal de Retz et le secrétaire d'état de Sauve, hommes dévoués à la reine, étaient présens aux conseils secrets du roi avec l'amiral, et en faisaient connaître toutes les particularités à Catherine et au duc d'Anjou. Ils leur rapportèrent, ainsi qu'à Tavannes, ce que le roi avait dit à Coligni, et sans doute aussi les répliques de Coligni, qui n'étaient probablement pas propres à inspirer plus de modération au maréchal. La reine et le duc d'Anjou dissimulèrent; mais Tavannes avait jeté le gant et n'était pas homme à reculer.

Cependant l'ambassadeur d'Espagne insistait sur la révocation des ordres de Strozzi, qui était à Bordeaux avec huit mille hommes et avait fait tous les préparatifs maritimes propres à faire soupçonner par les Espagnols une expédition hostile. « Divers bruits, dit Tavannes, courent de cet embarquement, en effet préparé pour la Flandre et non

pour le Pérou, et encore moins pour la Rochelle. » L'ambassadeur d'Espagne demande qu'on lui donne congé si Strozzi met à la voile.

Le conseil est assemblé; Tavannes ouvre l'avis de donner satisfaction au roi d'Espagne, de rappeler Strozzi, et néanmoins de placer les troupes qu'il commande en observation sur la frontière, et de tenir les vaisseaux armés, équipés et munis de vivres, parceque la prudence conseille de se tenir armé quand on voit des armées étrangères à côté de soi.

Le roi n'est pas déterminé; il veut entendre Coligni en conseil secret. Coligni s'emporte contre Tavannes : il dit au roi que c'est son ennemi; qu'il lui est nécessairement contraire, comme partisan de M. d'Anjou; que les conseils de Tavannes tendent à l'exaltation de M. d'Anjou et à l'abaissement de sa majesté. Le roi ne tient pas contre ces raisons. Les sorties de l'amiral reviennent à la reine, au duc d'Anjou, à Tavannes, par de Sauve et de Retz, qui ne manquent pas d'ajouter leurs remarques sur l'impression funeste que le roi en a éprouvée.

Cependant l'avis de Tavannes se trouve tout-à-coup fortifié par les nouvelles de Flandre : le duc d'Albe a chassé les Français de Valenciennes et bloque Mons à l'étroit. Mais Coligni a obtenu la permission de lever autant de troupes qu'il jugera

nécessaire ; il a envoyé, sous les ordres de Genlis, trois mille hommes au secours de Mons.

Malheureusement « les Espagnols, bien avertis, dit Tavannes, les rencontrent à trois lieues de Mons... et les défont. Demeurent sur la place plus de deux mille, tant morts que prisonniers... Genlis et plusieurs signalés sont pris. Cette défaite vole en cour, change cœur et conseils... L'audace augmente aux pacifiques (aux partisans de la paix), tout tonne dans la cour. »

Le parti d'Anjou s'écrie de toutes parts : Voilà ce que c'est que de faire la guerre à l'Espagne ! Coligni et les siens s'écrient de leur côté : Voilà ce que c'est que de ne pas avoir déclaré la guerre à l'Espagne ! Les Français seraient en force en Flandre, et les Flamands tendraient les bras à leurs libérateurs.

La reine-mère effrayée voit déjà le roi d'Espagne, son ami, son appui, entrer en France en vainqueur irrité ; elle se déclare contre la guerre ; les intérêts de Strozzi ne la touchent plus.

Charles affligé écrit au roi d'Espagne pour lui demander la liberté de ses gentilshommes prisonniers. Cependant il n'a point encore abandonné le système de l'amiral. « L'amiral, qui possède le roi, ne perd pas courage ; il fait une nouvelle levée de trois mille hommes de pied sous Villars et autres. Emporté d'audace, le sang et les yeux troublés

des prospérités passées et des adversités présentes, ne considérant ni quel il est, ni où il est, sur l'assurance qu'il met dans le roi outre-cuidé, il déclare *qu'il ne peut plus tenir ses partisans*, *qu'il faut une des deux guerres*, *espagnole ou civile* (1). »

Cette alternative d'une guerre avec l'Espagne ou d'une guerre entre le parti de Coligni et le parti de la cour émeut tous les esprits. « Chacun, dit Tavannes, demeure en garde sur la pointe de la résolution. » (Sur ce qui poindra, ou proviendra de cette résolution.)

Mais le duc d'Anjou, mais la reine enfin bien décidée contre une guerre où son protégé Strozzi n'a plus rien à espérer, mais Tavannes et tous leurs adhérens ont acquis par la défaite de Mons et par l'audace de Coligni un avantage dont il est difficile de comprendre que le malheureux amiral n'ait pas senti les conséquences.

---

(1) Tavannes.

## CHAPITRE IV.

Exaspération réciproque du duc d'Anjou et de Coligni au sujet de la guerre de Flandre. — Coligni attaque sans ménagement la mère et le fils dans l'esprit du roi. — Ils apprennent ses conseils à leur égard. — Le duc d'Anjou et son conseil décident que la reine fera son possible pour regagner son empire sur le roi, et qu'on se défera de l'amiral; le duc d'Anjou se déclare chef du parti; les Guise s'engagent à le servir. — Conférence de la reine avec le roi à Montpipeaux. — Mesures prises par le duc d'Anjou et sa mère pour faire périr l'amiral. — Coup d'arquebuse tiré sur lui, dont il n'est point tué, mais seulement blessé.

Le duc d'Anjou, en sa qualité de lieutenant-général du royaume, présente au roi un rapport sur le désastre de Mons et sur les moyens d'en prévenir les suites. Il propose de faire lever des troupes par les mestres de camp du roi, « afin que les soldats ne prennent parti sous les *mestres de camp des huguenots.* » C'est-à-dire afin que Coligni ou ses subordonnés ne fassent pas d'enrôlemens. Il propose de plus de faire marcher Strozzi avec ses troupes en Picardie.

Tavannes présente aussi au roi un avis vivement et fortement exprimé, sur le danger de laisser lever des gens de guerre sans commandement de

sa majesté, d'accoutumer les particuliers à une pareille autorité, qui emporte avec elle la faculté *de mettre le royaume à la guerre quand ils voudront*, et déterminera enfin le roi d'Espagne à la déclarer. « Cette guerre une fois commencée, dit-il, ne pourra avoir fin, sinon par la ruine de l'un des deux rois, *la paix n'étant en la puissance du roi de France*, pour être (parcequ'il est), dans la subjection de partie de son peuple qui veut la guerre, et n'a rien à livrer en garantie de la paix... Soit qu'on veuille la guerre ou non, il est nécessaire de désaccoutumer cette partie du peuple de créer capitaines, envoyer enseignes, s'élever quand il lui plaist. Faut que tout se lève par commission du roi pour garder les frontières, si l'on ne veut rappeler Strozzi, ce qui est le plus court et le plus sûr chemin. »

L'amiral tient ferme ; il s'indigne qu'on trouve mauvais de voir ceux de la religion s'évertuer pour servir le roi et lui conquérir la Flandre. « Il ne cognoit, dit Tavannes, ou ne veut pas considérer la légèreté du roi Charles, la puissance que la reine a sur ses fils par ses créatures qu'elle leur a données pour serviteurs dès leur enfance. Il essaie de mettre la division dans la famille, remontre au roi qu'il ne fera jamais rien que vaille s'il ne limite le pouvoir de sa mère et s'il ne chasse son frère hors du royaume. Il propose de l'envoyer en

Pologne, où le trône est vacant par la mort de Sigismond. »

On apprend alors que le duc d'Anjou vient d'être élu roi de Pologne; et il se répand qu'il n'est point pressé de quitter la France, qu'il y est retenu ou par une ambition vague ou par son amour pour la princesse de Condé; qu'il regarde sa royauté de Pologne comme un exil; que sa présence à la cour de France fatigue le roi, impatient de le voir partir. « L'amiral, dit Tavannes, estant adverty de l'élection, il répand qu'il faut que Monsieur déclare ne vouloir sortir de France si, après avoir refusé le royaume d'Angleterre par alliance, il rejette celui de Pologne par élection. » Ce discours était la plus cruelle offense que l'amiral pût faire au prince. Celui-ci n'avait jusque là vu en Coligni qu'un ennemi de sa gloire et de son autorité; il fut forcé d'y voir enfin un ennemi de sa personne, de sa sûreté, de sa liberté, peut-être de son existence, puisqu'il exaltait la haine du roi et attirait sur lui sa colère »

En effet les visites du duc d'Anjou et de sa mère au roi, ensemble ou séparément, devinrent pour eux des crises effrayantes. Le Laboureur raconte ce qui suit : « Le duc d'Anjou entrant un jour dans la chambre du roi, qui se promenait familièrement avec l'amiral, *il vit le roi changer de visage à son arrivée*, et de serein qu'il était auparavant, *re-*

*prendre la fureur de ses yeux*, porter les mains sur la garde de son poignard et faire des mines qui firent tout aussitôt retirer le duc d'Anjou tout en désordre pour en porter les nouvelles à la reine-mère. Elle lui dit alors qu'il ne fallait plus marchander ; mais, pour être plus asseurée, elle épia la sortie de l'amiral et vint, avec un visage mêlé de sérieux et de gaieté, demander au roi ce qu'il avait appris d'une si longue conversation : *J'ai appris*, lui dit-il en blasphémant, *madame*, *que je n'ai pas de plus grands ennemis que vous et mon frère ;* et se promenant à grands pas, la laissa là bien étourdie d'un si dur accueil, qui la fit sortir sans aucunement délibérer » A la suite de ce récit Le Laboureur dit que la reine assembla aussitôt un conseil où l'on conclut sur-le-champ avec elle qu'il se fallait défaire de l'amiral.

Le duc d'Anjou, étant roi de Pologne, à la suite d'une nuit fort agitée par les souvenirs de la Saint-Barthélemy, raconta au marquis de Souvray, son plus intime confident, et à Miron, son médecin, peu de jours après son arrivée à Cracovie, une scène qui, malgré quelques différences avec celle que rapporte Le Laboureur, pourrait bien être la même : « Partant de mon logis, dit-il, pour aller voir le roi, comme je fus entré dans sa chambre et demandé où il était, et quelqu'un m'eut répondu qu'il était dans son cabinet, *dont tout premièrement*

*l'amiral venait de sortir* (1), qui y avait été seul fort long-temps; j'y entrai incontinent, comme j'avais accoutumé; mais sitôt que le roi, mon frère, m'eut aperçu, sans me rien dire, *il commença à se promener furieusement et à grands pas, me regardant fort souvent de travers et de fort mauvais œil, mettant la main sur sa dague, et d'une façon si animée que je n'attendais autre chose qu'il me vînt colleter pour me poignarder.* Et comme il continuait cette façon de marcher et ses contenances si étranges, je fus fort marry d'être entré, pensant au danger où j'étais, mais encore plus à me retirer; ce que je fis si dextrement, que lui se promenant ainsi, et me tournant le dos, je me retirai promptement vers la porte que j'ouvris, et avec une révérence plus courte que celle de l'entrée, je fis ma sortie, qui ne fut quasi aperçue de lui que je ne fusse dehors, tant j'en sus prendre le temps à propos; et ne la peus faire pourtant si soudaine qu'il ne me jetât deux ou trois fois des œillades sans me dire ou me faire autre chose, ni moi à lui, que tirer la porte doucement après moi, faisant mon compte de l'avoir, comme on dit, belle échappé.

» De ce pas je m'en allai trouver la reine, ma

(1) Dans le récit de Le Laboureur, le prince trouva l'amiral avec le roi. Discours sur la vie de Henri III.

mère, à laquelle faisant tout ce discours et rejoignant ensemble tous les rapports, avis, suspicions, le temps et toutes les circonstances passées avec cette dernière rencontre, nous demeurâmes l'un et l'autre persuadés et comme certains que l'amiral était celui qui avait imprimé au roi quelque mauvaise et sinistre opinion de nous, et résolûmes dès lors de nous en défaire, et d'en rechercher les moyens avec madame de Nemours. »

Ce récit paraît se rapporter à la première des deux visites que Le Laboureur a racontées. C'en est la confirmation. Le roi de Pologne ne parle pas de celle de sa mère qui suivit la sienne et précéda la résolution de se défaire de l'amiral; mais son omission n'infirme pas ce qu'il dit de la réception que lui fit son frère. La scène faite à sa mère, dont il n'avait pas été témoin, a pu ne pas se représenter à sa mémoire à Cracovie, et d'ailleurs lui paraître moins frappante et moins propre que sa propre aventure à justifier ses craintes et l'assassinat de précaution dont il voulait s'excuser.

Quoi qu'il en soit, on voit ici dans l'âme du duc d'Anjou un troisième sentiment, celui de la peur, se joindre à la haine et à la jalousie, conjurées contre l'amiral, qu'il regardait comme la cause de la malveillance et de la colère royale; et l'on ne s'étonne pas de voir la peur enfanter le projet d'un assassinat dans une âme lâche et méchante que

soutenait la certitude de l'impunité. Jamais il n'avait été plus naturel que *couardise fût mère de cruauté.*

La mort de l'amiral est donc résolue. « Le duc d'Anjou, dit Le Laboureur, se déclare chef du parti, et la maison de Guise lui promet service, » c'est-à-dire un bras pour assassiner l'amiral.

La déclaration de Cracovie confirme et développe ces paroles de l'historien. « Nous résolûmes, dit le roi de Pologne, de rechercher les moyens de nous défaire de l'amiral avec madame de Nemours... (1); et l'ayant fait appeler et conféré avec elle,... nous envoyâmes querir incontinent un capitaine gascon;... mais à l'instant même nous vîmes bien qu'il ne fallait pas nous servir de lui:... nous le jugeâmes trop écervelé et éventé (quoique assez courageux et hasardeux) pour l'entreprendre, mais non pas sage et prudent pour l'exécuter. De façon que, l'ayant remis à une autre fois pour lui dire le reste, nous advisâmes aussi-

(1) Madame de Nemours était fille de Charles d'Aumale, petite nièce de François de Guise, assassiné par Poltrot, et cousine issue de germaine de Henri de Guise qui se donne pour vengeur de François son père. Madame de Nemours était une très jeune femme. Remarquez l'esprit de la famille de Guise à l'égard de l'amiral, que l'on supposait avoir commandé le coup porté par Poltrot; remarquez surtout les mœurs du temps qui mêlent une jeune princesse à la manœuvre d'un assassinat.

tôt de nous servir de *Montravel*, comme d'un instrument plus propre et déjà pratiqué et expérimenté à l'assassinat, que peu devant il avait commis en la personne du feu Mouy...

« Après... que nous eûmes discouru des moyens et de la facilité d'y parvenir, nous n'y en trouvâmes point de plus favorable que celui de madame de Nemours, qui avait l'un des siens, logé bien à propos pour cet effet. » Le moyen donné par madame de Nemours était de faire tuer l'amiral d'un coup d'arquebuse qui serait tiré par la fenêtre du logis indiqué par elle.

En attendant, de Sauve et de Retz conseillent à la reine de reprendre assez d'empire sur le roi et de regagner assez sa confiance pour n'avoir point à craindre personnellement les premières éruptions de sa colère, et pouvoir même en préserver le duc de Guise, qui se déclarera le vengeur de son père; ensuite l'adoucir, et enfin l'apaiser.

La marche de la reine-mère est réglée sur cet avis. Voici comment Tavannes la décrit:

«Le roi chasseur, dit-il, va à Montpipeau; la reine y court. Enfermée en un cabinet avec lui, elle fond en larmes, et dit: *Je n'eusse pensé que, pour avoir pris tant de peine à vous élever, vous avoir conservé la couronne que les huguenots et les catholiques vous voulaient oster, après m'être sacrifiée pour vous, et encouru tant de hasards, que*

*vous m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous vous cachez de moi, qui suis votre mère, pour prendre conseil de vos ennemis. Vous vous ostez de mes bras pour vous appuyer des leurs, qui ont voulu vous assassiner. Je sais que vous tenez des conseils secrets avec l'amiral; vous désirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsidérément, pour mettre votre royaume, vous et nos personnes en proie de ceux de la religion. Si je suis si malheureuse, avant que de voir cela, donnez-moi congé de me retirer au lieu de ma naissance, et éloignez de vous votre frère, qui se peut nommer infortuné d'avoir employé sa vie pour conserver la vôtre. Donnez-lui au moins le temps de se retirer du danger et présence de ses ennemis acquis en vous faisant service, huguenots qui ne veulent la guerre d'Espagne, mais celle de France et la subversion de tous estats pour s'établir.*

» Cette harangue artificielle (artificieuse) esmeut, estonne, espouvante le roi, *non tant des huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sait la finesse, ambition et puissance en son estat; s'esmerveille de ses conseils révellez* (s'étonne de la revélation de ses conseils), *les avoue, demande pardon, promet obéissance.* »

L'entretien de Montpipeau produisit moins, comme on voit, un retour de tendresse du fils vers sa mère que de soumission à l'ancien ascen-

dant de sa tutrice, que l'appréhension de son ressentiment, et la honte de la voir instruite de sa marche secrète; son résultat fut de jeter le roi dans l'incertitude sur son grand projet contre la Flandre. Mais Catherine a jeté des semences fécondes dans son esprit; elle n'en attendra pas longtemps les fruits.

« Cette défiance semée, continue Tavannes, ce premier coup porté, la royne, continuant son mécontentement, se retire à Monceaux. Le roi tremblant la suit, la trouve avec son frère, les seigneurs de Tavannes, de Retz et de Sauve, lequel de Sauve se met à genoux et reçoit pardon de sa majesté pour avoir révélé ses conseils à sa mère. »

On conçoit bien que la faiblesse du roi ne se borne pas à pardonner; il fait un mérite à de Sauve d'avoir mis sa mère dans une confidence qui éveillait sa sagesse et sa tendresse, et lui en témoigne de la reconnaissance. Alors tous les amis de Catherine s'évertuent contre les huguenots; c'est à qui les chargera de plus d'imputations odieuses. « Leur infidélité, leurs braveries (bravades), leur audace, leurs menaces sont magnifiées (exagérées) avec tant de vérité et artifices (avec un air de vérité si artificieux) que *d'amis, les voilà ennemis du roi*, » c'est-à-dire que le roi est frappé de leurs mauvaises intentions et voit en eux des ennemis. Il promet de se garder de leurs atteintes; cependant il de-

mande des preuves, et l'amiral fait toujours exception dans son esprit; le projet de la guerre d'Espagne ne lui paraît pas devoir être compris au nombre des mauvais desseins des huguenots; il en attend toujours du renom et de la gloire. « Fluctuant, dit Tavannes, il ne pouvait perdre le désir conçu d'obtenir gloire et réputation par la guerre espagnole. » Mais la reine-mère en a fait assez pour le moment. Il lui suffit « d'avoir disposé le roi sans lui en dire davantage, » ou plutôt il suffit d'avoir mis en tête au roi que le parti de Coligni est ennemi de sa personne et de son autorité. Le roi se retire; elle reste avec M. d'Anjou et deux conseillers seulement, de Retz et de Sauve. Si l'on en croit Tavannes, il n'assista pas à la conférence qui suivit la visite du roi. « La reyne, dit-il, jugea qu'il n'y allait seulement de l'état de la France, mais de ce qui lui estoit plus proche, savoir le gouvernement du royaume, prévenir son renvoi à Florence et le danger de M. d'Anjou. Elle résolut avec ses deux conseillers et M. d'Anjou la mort de l'amiral, croyant tout le parti huguenot consister en sa tête, espérant, par le mariage de sa fille, r'habiller tout. Elle résout l'exécution, et de se couvrir du prétexte de ceux de Guise, dont l'amiral avait aidé à faire tuer le père. »

Cette narration de Tavannes nous apprend que la reine et le duc d'Anjou ne s'en tinrent pas pour

l'exécution de leur projet à la décision qu'ils avaient concertée avec madame de Nemours. Ils crurent devoir s'autoriser de l'avis de deux hommes d'état, et s'assurer du concours de la famille de Guise, qui n'était pas suffisamment représentée par la jeune duchesse de Nemours. Le duc d'Anjou s'adressa au duc d'Aumale, aïeul de madame de Nemours, le plus ancien de la famille alors présent à la cour, et concerta définitivement avec lui l'exécution. « Le cardinal de Lorraine absent, dit Tavannes, le pacquet s'adresse à M. d'Aumale qui le reçoit avec joie. Morver (Maurevel), assassinateur de Moüy, est choisi; il promet de tuer l'amiral d'une arquebusade. M. d'Aumale le loge dans le logis de Chailly, son maître d'hôtel. »

Cependant les noces de Henri de Navarre et de Marguerite de Valois se célèbrent : la messe de mariage a lieu le 18 août, à quatre heures après midi, quatre jours avant le meurtre projeté. L'amiral était à la cérémonie; Jacques de Thou, l'historien, l'a vu montrer à Damville les drapeaux de Bassac et de Montcontour suspendus aux murs de Notre-Dame, tristes monumens de la défaite de son parti, et lui a entendu dire ces paroles : *Dans peu on les arrachera de là et on en mettra d'autres à leur place qui seront plus agréables à voir.* Il voulait parler des trophées qui seraient rapportés de la guerre de Flandre qu'il croyait résolue.

Tavannes cite un autre mot de lui qui prouvait sa confiance dans l'affection du roi : il dit en gaussant : « Je demande les cinquante mille écus promis à celui qui apporterait ma tête. »

Le mariage donne lieu à nombre de fêtes ; « masques, bagues, ballets ne s'épargnent. »

Quatre jours se passent ainsi ; cette perte de temps, la dissipation du roi, lassaient la patience de Coligni, toujours occupé de son projet de guerre. « Il presse, importune, se fasche contre l'esprit de la cour qu'il croit ensevely dans les tournois et les mascarades. »

Rappeler un prince comme Charles IX du plaisir aux affaires, se dépiter contre lui, censurer amèrement sa dissipation, c'était prendre une autorité qui devait déplaire ; c'était confirmer ce que l'on disait aux oreilles du roi : que Coligni voulait le gouverner ; c'était une témérité fort intempestive. Le moment était mal pris pour exciter l'humeur d'un prince déjà mal disposé ; mais l'amiral ne s'en tint pas là : tout-à-coup il menace de partir. De partir ! « C'était, au dire de Tavannes, le premier son de trompette de la guerre civile !... »

Le Vendredi 22 août, quatre jours après le mariage de Henri de Navarre, « l'amiral ayant accompagné le roi au jeu de paulme, proche le Louvre, et retournant à son logis sur les onze heures du matin, comme il fut devant la maison de Ville-

mur, précepteur du duc de Guise, et allant tout bellement, parcequ'il lisait une requête qu'on lui avait présentée, un *gentilhomme*, qui avait autrefois servi le duc de Guise, lui tira d'une fenêtre une arquebuzade de deux balles. Une de ces balles lui emporta le doigt indice (l'index) de la main droite, une autre le blessa au bras gauche. L'amiral ne dit mot, et montra seulement le lieu d'où on lui avait tiré le coup; et regardant son escuyer d'escurie qui estait auprès de lui, lui dit : Yolet, allez dire au roi ce qui m'est advenu (1). »

---

(1) Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX;* livre VI, page 342.

Pierre Mathieu et Tavannes paraissent ne pas s'accorder sur la maison d'où l'arquebuse fut tirée. Le meurtrier, selon Tavannes, fut logé dans la maison de Chailly, maître d'hôtel du duc d'Aumale; et selon Pierre Mathieu, le coup partit de la maison de Villemur, précepteur du duc de Guise : il se rencontre encore une autre désignation dans la narration de Cracovie, telle que les *Mémoires* de Villeroi la rapportent; madame de Nemours y nomme *Vilague, un des siens, comme logé bien à propos pour cet effet.* Il faut d'abord écarter ce nom de *Vilague*, parceque la mémoire du roi de Pologne a pu le confondre avec celui de Villemur, et que l'édition donnée de cette même narration, par Pierre Mathieu, ne porte point de nom propre, et dit seulement que madame de Nemours avait un des siens logé bien à propos : reste donc à éclaircir la différence qui paraît être entre Tavannes et Pierre Mathieu; elle est expliquée par la procédure qui fut commencée contre l'assassin de Coligni. Il en résulte que le duc d'Aumale logea d'a-

# CHAPITRE V.

Ce qui s'est passé après la blessure de l'amiral dans le reste de la journée du vendredi 22 août.— L'évènement eut lieu à onze heures du matin. — A midi les amis de l'amiral sont réunis autour de lui. — A deux heures le roi, la reine-mère, le duc d'Anjou et des grands du parti du duc d'Anjou vont lui faire visite; le roi lui témoigne un vif intérêt et lui promet vengeance : l'amiral s'entretient en particulier avec le roi. — A trois heures la cour retourne au Louvre; la reine et le duc d'Anjou sont malmenés par le roi dans le chemin; ils cherchent à excuser le duc de Guise ; la reine allègue qu'il a voulu venger son père ; le roi s'obstine à vouloir l'arrestation du duc de Guise: la reine et le duc d'Anjou effrayés des dispositions du roi se retirent. — La reine à son souper entend les menaces des seigneurs protestans; elle apprend l'agitation du parti; sa frayeur redouble; elle charge de Retz d'aller informer le roi de la part qu'elle et le duc d'Anjou ont prise à l'action du duc de Guise, et du danger qu'elle court ainsi que son frère, et lui. — Il assemble un conseil; il s'effraie avec sa mère et son frère, et prend feu contre les protestans; il veut qu'ils soient tous tués.

## *Vendredi*, 22 *août, de onze heures à deux heures après midi.*

« Soudain après le coup, la porte du logis d'où l'arquebusade avait été tirée fut enfoncée; l'ar-

---

bord Maurevel chez Chailly son maître d'hôtel; mais que plusieurs jours avant le coup, Chailly le mena dans le logis de

quebusade fut trouvée, mais non l'arquebusier : il s'était enfui par la porte de derrière... où on lui gardait un cheval tout prêt (1). »

L'arquebuse fut reconnue pour être d'un garde du duc d'Anjou (2).

Le roi jouait à la paume avec Téligni, gendre de l'amiral, et Guise son assassin, quand il apprit la nouvelle : l'amiral venait de les quitter. Le roi jeta sa raquette avec colère en disant : « N'aurai-je jamais de repos ; verrai-je toujours troubles nouveaux (3) ? »

Le duc de Guise sortit promptement du jeu de paume et se retira (4) ; le roi rentra au Louvre.

« Le roi, dit Marguerite sa sœur, se doutant bien que Maurevel avait fait ce coup à la *suasion* de de M. de Guise, pour la vengeance de la mort de feu M. de Guise son père, que ledit amiral avait

---

Villemur qui était absent, en le recommandant aux domestiques comme un des plus intimes amis de leur maître. Le laquais qui servait cet assassin déposa que, le matin du jour qu'il fit l'action, il l'avait envoyé chez Chailly, pour le prier de lui tenir prêts les chevaux qu'il lui avait promis : c'est donc de la maison de Villemur qu'est parti le coup d'arquebuse. Voyez De Thou, livre LII.

(1) Pierre Mathieu.

(2) Tavannes.

(3) De Serre.

(4) De Thou et d'Aubigné.

fait tuer de la même façon par Poltrot, il était en si grande colère contre M. de Guise, qu'il jura qu'il en ferait justice; et, si M. de Guise ne se fût tenu caché tout ce jour-là, le roi l'eût fait prendre. »

« Le roi averti, dit pareillement Tavannes, il s'offense contre ceux de Guise, ne sachant d'où venait le coup, » c'est-à-dire duquel des Guises.

L'amiral est entre les mains du chirurgien Paré qui lui scie le doigt avec de mauvais ciseaux et fait des incisions dans le bras pour en retirer la balle. « L'amiral endura tout avec un visage constant (1). »

Le roi de Navarre, le prince de Condé, le comte de La Rochefoucault, Cossé, Damville et plusieurs autres seigneurs accourent près de l'amiral... Coligni exprime le désir de voir le roi. Je vais en avertir Sa Majesté, dit Damville, et il se rend au Louvre (2). Le roi consent à se rendre chez l'amiral et va le voir sur les deux heures après midi (3).

*De deux heures à trois.*

Le roi se rend chez l'amiral, accompagné de la reine sa mère, de ses deux frères le duc d'Anjou et le duc d'Alençon, du duc de Montpensier, du cardinal de Bourbon, des maréchaux de Damville,

(1) Mém. d'estat. (2) De Thou. (3) *Idem.*

Tavannes et Cossé, du comte de Retz, des sieurs de Thoré et de Méru, deux fils du connétable, de Nancey, capitaine des gardes; et peu après y vint aussi Gonzague, duc de Nevers: en tout treize personnes (1).

Dans ces treize personnes il se trouvait cinq assassins, non compris le roi qui n'était pas encore décidé à le devenir. Il est vraisemblable que Tavannes, l'un des plus ardens, et qui était loin de rougir d'avoir part au complot formé contre la vie de l'amiral, aurait voulu ne pas être de la visite et rougissait d'avoir eu part à cette démarche d'insigne fausseté, car il n'en donne aucun détail dans ses mémoires; il affecte même un anachronisme sur la date de la démarche; il suppose que le roi se borna, le vendredi, à faire demander des nouvelles de l'amiral, et qu'il ne l'alla voir que le dimanche: or le dimanche l'amiral n'existait plus.

Quant au duc d'Anjou et à sa mère, ils avaient de bonnes raisons pour vouloir être présens à la conversation du roi avec l'amiral; aussi le roi n'eut pas besoin de les presser pour l'accompagner. « Étant en Pologne, le duc dit à Souvray: Mon frère, voulant aller voir l'amiral à son logis, ma mère et moi nous délibérâmes d'être de la partie

---

(1) De Thou.

pour l'accompagner et voir aussi la contenance de l'amiral. »

La visite a été racontée avec bien des circonstances diverses, qui peuvent s'être succédées et du moins ne sont pas opposées les unes aux autres. Les narrateurs vont eux-mêmes les présenter ici dans l'ordre où elles paraissent s'être enchaînées; entre ces narrateurs est compris le roi de Pologne, qui fut le principal agent de toute l'affaire, lorsqu'il était duc d'Anjou. M. de Thou, qui a très fidèlement résumé tous les autres, ne connaissait pas le récit de Cracovie, parceque cet écrit n'était pas publié quand il écrivait. Nous n'avons pas de document plus authentique. Il a été recueilli par l'éditeur des *Mémoires* de Villeroi, comme adressé par le roi de Pologne à Souvray, son plus intime confident, et d'un autre côté Pierre Mathieu l'a inséré dans son histoire, comme fait à Miron, le médecin du prince. Il paraît avoir été fait à tous deux: la présence de l'ami et celle du médecin étant également présumables près du prince qui avait besoin de soulager son âme après une pénible insomnie (1). Toutefois le récit du roi de Pologne

---

(1) De Thou est mort en 1617. Les dix-huit premiers livres de son histoire ont paru en 1604. Les *Mémoires* de Villeroi ont paru pour la première fois en 1622; et l'*Histoire* de Pierre Mathieu, en 1631.

ne doit pas être admis sans examen dans les détails où le narrateur avait intérêt à mentir.

A l'arrivée du roi chez l'amiral, on fit retirer toutes les personnes de service près de celui-ci, excepté le domestique qui l'assistait, et un gentilhomme qui se tint à la porte. Téligni resta seul des amis de Coligni (1).

«Le roi, selon sa coutume, salua bénignement et affectueusement l'amiral; il l'interrogea doucement, comment il se portait. L'amiral répondit avec une singulière modestie : « Sire, je vous remercie, autant humblement qu'il m'est possible, de l'honneur qu'il plaît à Votre Majesté de me faire et de tant de peine que vous prenez pour moi. » Le roi lui déclare qu'il s'esjouit de le voir si constant et le prie d'avoir bon courage (2). Il assure que la justice ne lui manquera pas: « Vous avez reçu, lui dit-il, le coup au bras, et moi je le ressens au cœur (3). » La reine et le duc d'Anjou lui donnent bonne espérance de guérison, l'assurent, à l'exemple du roi, qu'il lui sera fait bonne justice de celui ou de ceux qui l'ont blessé et de tous leurs partisans. Après avoir répondu quelque chose, il demanda au roi de lui parler en secret, ce que le

(1) De Thou, et *Mémoire de l'estat de la France*.

(2) *Mémoire d'Estat.*

(3) Pierre Mathieu.

roi accorda très volontiers, faisant signe à sa mère et au duc d'Anjou de se retirer (1). M. de Thou a douté de cette circonstance, et il rapporte le discours de l'amiral comme ayant été entendu par tout le cortége du roi. Le témoignage du duc d'Anjou établit le fait contraire, et il va être d'ailleurs évident par les choses que dit l'amiral et par les expressions dont il se servit, qu'il aurait été plus qu'indiscret de parler à haute voix. « Nous nous retirâmes incontinent, dit le duc d'Anjou, au milieu de la chambre, où nous demeurâmes debout pendant ce colloque privé, qui nous donna un grand soupçon (2) (une grande inquiétude). »

L'amiral dit alors au roi : « Sire, je n'ignore point que, s'il plaît à Dieu que je meure, plusieurs calomnieront mes actions... Dieu m'est témoin que j'ai toujours été fidèle et affectionné serviteur de Votre Majesté et de votre royaume, et n'ai jamais rien eu en plus grande recommandation que le salut de ma patrie conjoint avec la grandeur et l'accroissement de vostre estat (3). Je sçais qu'on m'a voulu faire passer pour un traître, un rebelle, un perturbateur du repos de l'estat : Dieu

(1) Récit du roi de Pologne.

(2) *Idem.*

(3) *Mémoire de l'estat de a France.*

jugera entre mes ennemis et moi (1). » Ce discours a été répété par l'amiral et répandu par le domestique qui était resté auprès de lui.

L'amiral passe ensuite des plaintes aux remontrances. « Il anime le roi à ne se refroidir en la résolution qu'il avait prise de porter la guerre en Flandre pour assurer la paix dans son royaume (2). » « Vous avez pris, dit-il au roi, l'engagement de l'entreprendre. Mais n'est-ce pas une chose indigne qu'on ne puisse rien agiter dans votre conseil secret, que le duc d'Albe n'en soit instruit dans le moment? Quelle honte pour la France qu'il ait fait pendre, ou périr par d'autres supplices, plus de trois cents tant gentilshommes que soldats qui furent faits prisonniers à la défaite de Genlis? Cependant on s'en divertit à la cour et l'on en fait des railleries (3)! »

Il est manifeste que Coligni n'aurait pu dire ces paroles à haute voix en face des coupables, sans exciter au moins une violente rumeur contre lui.

Il paraît qu'en ce moment l'impatience gagna le duc d'Anjou et la reine-mère, et qu'ils s'approchèrent du roi, non seulement pour mettre fin à un entretien secret qui les inquiétait, mais aussi par-

---

(1) De Thou.
(2) Pierre Mathieu.
(3) De Thou.

cequ'ils se trouvèrent dans une situation humiliante et peut-être périlleuse entre les amis et les serviteurs de l'amiral, qui, ayant vu le roi en conférence particulière dans le fond de la pièce avec lui, et pendant ce temps-là la reine avec son autre fils et leur cortége faisant en quelque sorte antichambre dans la même chambre, y étaient rentrés en grand nombre, pressés d'ailleurs par une curiosité vive et intéressée. Voici comment s'exprime à cette occasion le roi de Pologne.

« Pendant ce colloque privé qui nous donnait un grand soupçon,... nous nous vismes tous entourez, sans y penser, de plus de deux cents gentilshommes et capitaines du parti de l'admiral qui estaient dans la chambre, et dans une autre après, et encore dans une salle basse; lesquels avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens malcontens, parlementaient aux oreilles les uns des autres, passans et repassans souvent et devant et derrière nous, et non avec tant d'honneur et de respect qu'ils devaient, et quasi comme s'ils avaient quelque soupçon que nous avions part à la blessure de l'admiral... Nous fusmes surpris d'estonnement et de crainte de nous voir là enfermez, comme depuis me l'a avoué la reyne ma mère, et qu'elle n'estait oncques entrée en lieu où il y eût tant d'occasion de peur et d'où elle fût sortie avec plus d'ayse et de plaisir.

Ce doute nous fit rompre promptement ce discours que l'admiral faisait au roy, sous une honneste couverture que la reyne ma mère inventa; laquelle s'approchant du roy, lui dit tout haut qu'il n'y avait point d'apparence de faire ainsi parler si long-temps M. l'admiral, et qu'elle voyait bien que ses médecins et chirurgiens le trouvaient mauvais; comme véritablement cela estait bien dangereux et suffisant de lui donner la fiebvre, dont sur toute chose il se fallait garder; priant le roy de remettre le reste de leurs discours à une autrefois quand M. l'admiral se porterait mieux. Cela fascha fort le roy, qui voulait bien ouïr le reste de ce qu'avait à lui dire l'admiral.

» Cependant l'admiral s'estendit encore sur le peu de bonne foi avec laquelle on observait les lois de pacification. Il s'en plaignit également à la reyne-mère, l'un et l'autre lui promirent justice. « Mais je vois, dit le roi, que vous vous esmouvez un peu trop en parlant, cela pourrait nuire à vostre santé; vous êtes blessé voirement; mais par la mort-dieu, je vengeray cet outrage si roidement qu'il en sera mémoire à jamais (1). »

» Le roi et la reine-mère approchèrent plus près de l'admiral et parlèrent quelque temps fort bas

(1) *Mémoire de l'estat de la France.*

ensemble. Celui qui estait près du lit ne put entendre autre chose, sinon que sur la fin la reyne-mère dit : *Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'avis qu'on y pourvoie de bonne heure* (1). »

Il est présumable que ce qui se dit à voix basse entre le roi, la reine-mère et Coligni, regardait le duc de Guise.

« En sortant, le roi prit en particulier le gentilhomme qui estait à la porte; il demanda à voir la balle dont l'amiral avait été blessé ; elle était de cuivre. Il s'enquit si l'admiral avait beaucoup souffert quand on lui avait coupé le doigt et la partie du bras offensé. Cornaton, qui avait tenu le bras de l'amiral quand on le pansait, avait encore sa manche tout ensanglantée. Le roi lui demanda si c'était du sang de l'amiral, et s'il en avait beaucoup perdu. Sur la réponse de Cornaton, le roi dit : *Je ne sais pas d'homme plus magnanime et constant que l'amiral* (2). Il tenait la balle de cuivre à la main, faisant un mouvement pour la rendre ; la reyne-mère la voulut voir et dit : *Je suis bien aise que la balle ne soit pas demeurée dedans ; car il me souvient que lorsque M. de Guise fut tué devant Orléans, les médecins me dirent que, si la balle estait*

(1) *Mémoires de l'estat de la France.*

(2) *Idem*, et de Thou.

*dehors, encore qu'elle eût été empoisonnée, il n'y avait danger de mort* (1). »

Ces paroles, dites à la sortie de l'appartement, et de manière à ne pas être entendues de l'amiral, étaient un prélude à ce que la reine-mère avait dessein de dire au roi en revenant ensemble au Louvre, toutefois après avoir appris ce que l'amiral lui avait dit de si secret.

*De trois à quatre heures.*

Selon M. de Thou, la visite dura une heure.

Incontinent après la sortie de chez l'amiral, la mère et le fils prièrent le roi de leur apprendre ce qui lui avait été confié avec tant de mystère.

« Il refusa par plusieurs fois, dit le roi de Pologne, mais se sentant importuné et par trop pressé de nous, il nous dict brusquement et avec desplaisir, jurant par la mort-dieu, *que ce que lui disait l'admiral estoit vrai; que les roys ne se recognoissoient qu'à la puissance qu'ils avaient de faire bien ou mal à leurs subjects et serviteurs, et que la sienne s'estoit finement* (insensiblement) *escoulée entre nos mains; mais que cette super-intendance et cette auctorité lui pourroit être quelque jour grandement préjudiciable et à tout son royaume, et qu'il la devoit tenir pour sus-*

(1) *Mémoire de l'estat.*

*pecte et y prendre garde; dont l'admiral l'avoit bien voulu advertir comme l'un de ses meilleurs et plus fidèles subjects et serviteurs, avant que de mourir. Eh bien, mort-dieu,* dit le roi en finissant, *puisque vous l'avez voulu savoir, c'est ce que me disoit l'admiral.* Cela fut dict ainsi de passion et de fureur, ajoute le roi de Pologne. Nous dissimulasmes combien ce discours nous touchoit grandement au cœur; nous nous excusasmes l'un et l'autre, amenans beaucoup de justifications à ce propos, y adjoutant tout ce que nous pouvions de nos raisons pour le démouvoir et dissuader, continuant toujours ce discours depuis le logis de l'admiral jusques au Louvre, où ayant laissé le roy dans sa chambre, nous nous retirasmes dans celle de la reyne-mère, piquée et offensée de ce langage de l'admiral au roy, et encore plus de la créance que le roy sembloit en avoir. Et pour n'en rien desguiser nous demeurasmes si despourvus et de conseil et d'entendement, que ne pouvant rien résoudre à propos pour cette heure-là, nous nous retirasmes, remettant la partie au lendemain. »

Dans les explications dont parle le roi de Pologne se placèrent de fortes accusations contre l'amiral et de vives représentations en faveur du duc de Guise dont le roi avait promis la punition. Marguerite, sœur du roi et du duc d'Anjou, parle de cet entretien dans ses mémoires.

« La reyne ma mère, dit-elle, ne se vit jamais si empeschée qu'à faire entendre audit roy Charles que le coup avoit été faict pour le bien de son estat, à cause de l'affection qu'il avoit à M. l'admiral, à Lanoue et à Téligni, desquels il goustoit l'esprit et la valeur,... et bien qu'ils eussent été très pernicieux à son estat, les renards avoient sceu si bien feindre, qu'ils avoient gagné le cœur de ce brave prince, pour l'espérance de se rendre utiles à l'accroissement de son estat, en lui proposant de belles et glorieuses entreprises en Flandre, seul attrait en cette âme grande et loyale; de sorte que combien que la reyne-mère lui représentast que l'assassinat que l'admiral avait fait faire à M. de Guise, rendait excusable son fils, si n'ayant peu avoir justice, il avoit voulu prendre lui-mesme vengeance; qu'aussi l'assassinat qu'avoit fait ledit admiral de Charry, maistre de camp de la garde du roy, personne si valeureuse et qui l'avait si fidèlement assistée pendant sa régence et la *puérilité* (minorité) dudit roy Charles, le rendait digne de ce traitement (1)... Tout cela n'empescha pas son

(1) Dandelot a pu être soupçonné d'avoir favorisé le meurtrier de Charry, qui était premier capitaine du régiment des gardes; mais ce fait a été fort étranger à l'amiral. Charry a été tué par Chastelier-Portaut, à qui il avait à reprocher la mort de son frère. Charry, dévoué aux Guises, avait donné plusieurs sujets de mécontentement à Dandelot, qui, comme colonel gé-

âme passionnée de douleur de la perte des personnes qu'il pensoit lui estre un jour fort utiles, d'offusquer son jugement, et ne put modérer ni changer ce passionné desir d'en faire justice; commandant toujours qu'on cherchast M. de Guise, qu'on le prist, et qu'il ne voulait pas qu'un tel acte demeurast impuni. »

La situation de la reine et du duc d'Anjou, en se retirant de la chambre du roi, était difficile. Si le duc de Guise était arrêté, il était fort à craindre qu'il ne s'excusât sur les ordres du duc d'Anjou et de la reine-mère : ainsi la fureur du roi les menaçait l'un et l'autre autant que le duc de Guise lui-même, et pour les perdre, il n'avait qu'à les laisser à la merci des vengeances du parti de Coligni. Il s'agissait ici d'un intérêt capital, pour la reine, pour le duc d'Anjou, comme pour le duc de Guise.

---

néral de l'infanterie, était son supérieur. Souvent, dit de Thou, il lui répondait avec hauteur à l'occasion du service. Chastelier-Portaut s'était persuadé par cette raison que, Dandelot *le protégerait contre la faveur et le crédit des courtisans*, s'il se vengeait de Charry. Ce Chastelier-Portaut était, selon de Thou, *un homme plein de courage et de valeur*, quoique assassin de Charry. Charry était un autre brave dont Montluc a souvent fait l'éloge, quoique assassin du frère de Chastelier. Dandelot enfin, quoique homme distingué en tout, a pu très bien n'être pas sans reproche à l'égard du meurtre de Charry c'étaient les mœurs de l'anarchie et de la guerre civile.

Pendant que ces débats avaient lieu au Louvre, des amis de l'amiral tenaient un conseil autour de lui; ils examinaient leur position et cherchaient ce qu'ils avaient à faire. « Les principaux, dit Tavannes, s'assemblèrent chez l'admiral... Deux avis sont débattus par eux; les uns proposent de sortir le blessé en armes, malgré Paris et la cour: aucuns d'entre eux se méfiant de tous (c'est-à-dire du roi, de la reine, des Guise, de la cour toute entière); les autres accusent seulement ceux de Guise, descoulpent (disculpent) leurs majestés qui avaient, disaient-ils, autre moyen de faire mourir l'admiral que d'une arquebusade.

» Téligni, gendre de l'admiral, le croit ainsi; il asseure, il jure que le roi était pour eux (pour le parti de Coligni), et qu'on verrait punition exemplaire. Le parentage, la suffisance, l'amitié de Téligni, l'incommodité de transporter le blessé, font résoudre le séjour de deux jours (de différer le départ de deux jours). »

De Thou expose le débat qui eut lieu chez l'amiral de la même manière que Tavannes. « Le vidame de Chartres, dit-il, propose de sortir à l'instant de la ville... Téligni rend inutile l'avis du vidame. »

Que font dans le même temps les huguenots répandus par la ville? Ils s'inquiètent, s'agitent, murmurent, menacent; ils vont, ils viennent, se

cherchent, se groupent. « Ils passent, dit Tavannes, à grandes troupes cuirassées devant le logis de MM. de Guise et d'Aumale, menacent de les attaquer. » Ce fut en effet sur les princes lorrains que se jetèrent les premiers regards. Mais les Guises nient et se défendent ; ils pressent la reine et le duc d'Anjou de prendre leur parti. Il se répand que l'arquebuse qui a blessé Coligni a été reconnue pour être à un des gardes du duc d'Anjou. « Les huguenots soupçonnent M. d'Anjou ; ils demandent justice, ils annoncent que s'ils ne l'obtiennent, ils la feront sur-le-champ ; ils menacent leurs majestés. »

*A six heures du soir, au souper de la reine.*

Le souper de la reine fut orageux. Plusieurs amis de l'amiral s'y trouvaient ; ils s'exprimèrent avec chaleur sur son accident ; Pardaillan, entre autres, s'emporta jusqu'à la menace. Cette scène détermina la reine-mère à une démarche sur laquelle le duc d'Anjou et elle s'étaient proposé de réfléchir jusqu'au lendemain matin et dont ils auraient bien voulu se dispenser. Laissons parler ici la reine Marguerite : « Enfin, dit-elle, comme Pardaillant découvrit par ses menaces au souper de la reine ma mère la mauvaise intention des huguenots, et que la reine vit que si l'on ne pré-

venait leur dessein la nuit même, ils attenteraient contre le roi et elle, elle prit résolution de faire entendre au roi la vérité de tout et le danger où il était, par M. le maréchal de Rais, de qui elle savait qu'il le prendrait mieux que de tout autre, comme celui qui était plus confident et plus favorisé. »

C'était une démarche critique pour elle que de déclarer au roi, toujours prévenu en faveur de Coligni et animé contre tous ses ennemis, qu'elle était complice de son assassinat. Mais il fallait hasarder quelque chose d'un côté pour se préserver de l'autre; elle avait moins à craindre en se mettant à la merci de son fils par un aveu, qu'en restant exposée sans défense aux ressentimens de l'amiral et de ses amis, pour qui la vérité ne pouvait rester cachée. Un aveu était un appel à la tendresse filiale; d'ailleurs il se présentait avec des excuses spécieuses, tirées du ressentiment d'offenses personnelles; il menait des excuses à l'apologie du meurtre, de cette apologie à l'incrimination de l'amiral et de son parti, à de violentes déclamations, à de sanglantes conclusions contre eux. Le maréchal de Retz entendait très bien les intérêts de la reine-mère, connaissait l'esprit du roi, et possédait l'art nécessaire à la négociation dont elle le chargeait.

*De neuf à dix heures du soir.*

« De Rais (c'est toujours Marguerite qui parle) vint trouver le roi le soir dans son cabinet sur les neuf heures ou dix heures, et lui dit que, comme son serviteur très fidèle, il ne lui pouvait céler le danger où il était, s'il continuait en la résolution qu'il avait de faire justice de M. de Guise; et qu'il fallait qu'il sceut que le coup qui avait été fait de l'amiral n'avait été par M. de Guise seul, mais que mon frère le roi de Pologne, depuis roi de France, et la reine ma mère avaient été de la partie; qu'il savait l'extrême déplaisir que ma mère receust à l'assassinat de Charry, comme elle en avait très grande raison, ayant pour lors très peu de tels serviteurs qui ne dépendissent que d'elle; estant, comme il savait, du temps de sa puérilité toute la France partie, les catholiques pour M. de Guise, et les huguenots pour le prince de Condé, tendant les uns et les autres à lui oster la couronne, qui ne lui avait été conservée, après Dieu, que par la prudence et vigilance de la reine sa mère, qui en cette extrémité ne s'était trouvée plus fidèlement assistée que dudit Charry; que dès lors il savait qu'elle avait juré de se venger dudit assassinat. Qu'aussi voyait-elle que ledit amiral ne serait jamais que très pernicieux en cet estat; et quelque apparence qu'il fit de lui avoir de l'affection

et de vouloir servir sa majesté en Flandre, qu'il n'avait d'autre dessein d'elle, n'avait été en cette affaire que d'oster cette peste de ce royaume, l'amiral seul. Mais que le malheur avait voulu que Maurevel avait failli son coup, et que les huguenots étaient entrez en tel désespoir, que ne s'en prenant pas seulement à M. de Guise, mais à la reine sa mère et au roi de Pologne son frère, ils croyaient aussi que lui-même en fust consentant, et avaient résolu de recourir aux armes la nuit même. De sorte qu'il voyait sa majesté en un très grand danger, fust du costé des catholiques à cause de M. de Guise, ou des huguenots pour les raisons susdites. »

Il paraît, par ce qu'ajoute Marguerite, que le comte de Retz fit impression sur l'esprit du roi, et que de ce moment il fut décidé à se confier aux avis de sa mère et à se garantir, dit-elle, des huguenots par les catholiques.

Tavannes rend compte du changement qui s'opéra dans l'esprit du roi. Il est inexact en ce point fort indifférent qu'il crut que le comte de Retz accompagnait la reine lorsqu'il fit ses représentations au roi.

« Le roi, dit-il, après avoir été un peu adouci par sa mère aidée du sieur de Retz (1); ils me

(1) L'exactitude aurait demandé: Après avoir été un peu adouci par le sieur de Retz parlant au nom de la reine-mère, etc.

tent sa majesté en colère contre les huguenots, vice péculier (particulier) par sa majesté d'humeur colérique; ils lui font croire avoir sceu une entreprise des huguenots contre lui. Les desseins de Meaux et d'Amboise lui sont représentés; soudain gagné, il abandonne les huguenots, demeure fasché avec les autres que la blessure de l'admiral n'était mortelle.»

Après cet entretien avec le comte de Retz, le roi alla chez sa mère; il la trouva avec ses conseillers ordinaires. Le conseil est tenu, dit Tavannes, composé *de six*, qu'il ne nomme point, mais on peut croire d'après la composition du conseil définitif du lendemain, laquelle est connue, que ces six personnes furent la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Auvergne, le maréchal de Tavannes, le comte de Retz.

Marguerite dit que dans cette nuit même fut prise la résolution de faire le massacre de la Saint-Barthélemi (1): c'est aussi ce que diront tout à l'heure Tavannes et Pierre Mathieu.

«Quand on asseura le roy, dit Pierre Mathieu,

(1) Elle dit quelque chose de plus : les mémoires portent que fut prise la résolution de faire *dans la nuit même* le massacre de la Saint-Barthélemi. Le jour de la Saint-Barthélemi ne commençait qu'à minuit du lendemain; il était d'ailleurs physiquement impossible que tout fût décidé, ordonné, préparé, exécuté en moins de deux heures de temps.

que l'admiral serait bientôt guéry, que sans doute il s'en vengerait, et que les siens parlaient si haut dans le Louvre et sur le pavé de Paris, le roy fut conseillé de le faire achever; et cela ne se pouvant faire sans envelopper dans la même peine les principaux du parti, on jugea nécessaire d'en ruiner plusieurs pour en perdre un. »

Voici ce que Tavannes rapporte de ce conseil : « Le roi cognoissant dans ce conseil que tout allait se découvrant, et que ceux de Guise même, pour se laver, accuseraient la royne et M. d'Anjou, et que la guerre était infaillible, pensa qu'il valait mieux *gagner une bataille* dans Paris, où tous les chefs étaient réunis, que de la mettre en doute en la campagne et tomber en une dangereuse et incertaine guerre. » C'est-à-dire qu'il valait mieux vaincre sans combattre, en surprenant l'ennemi à Paris, que combattre en bataille rangée sans avoir la certitude de vaincre. « *Du péril présent de leurs majestés et des conseillers tenus en crainte* ( et des craintes de leurs conseillers ) *naist la résolution de nécessité de tuer l'amiral et tous les chefs de partis.* »

Il importe de remarquer que jusqu'à présent on ne voit que la résolution de tuer l'amiral et avec lui les principaux du parti, comme dit Mathieu, les chefs du parti, comme dit Tavannes. Le projet ne s'étendit que dans la journée du lendemain.

# CHAPITRE VI.

Journée du 23 août, qui fut la dernière de l'amiral. — (De sept heures à neuf heures du matin.) La reine-mère levée avant son heure ordinaire, le duc d'Anjou se rend près d'elle tout aussitôt. — Décision. La reine-mère va se promener aux Tuileries. — Le duc d'Anjou va chez le roi. — Des huguenots demandent justice avec insolence à Catherine dans les Tuileries. — (De dix heures à midi.) Elle revient au plus vite et tout épouvantée au Louvre. — Pendant que le duc d'Anjou va chez le roi, Cornaton vient demander au roi une garde pour l'amiral; le roi l'accorde : le duc d'Anjou donne pour garde à Coligni la troupe et le chef les plus féroces et les plus violens contre le parti de Coligni. Il fait loger ses principaux amis dans son voisinage, sous prétexte de sûreté pour lui et pour eux. — Conseil chez l'amiral au retour de Cornaton. Plusieurs amis de Coligni persistent dans leur défiance; Coligni et Téligni persistent dans leur confiance; ils y sont confirmés par le roi de Navarre et le prince de Condé. — (Midi.) A midi le dîner du roi. — (De trois à quatre heures.) A trois heures conseil chez la reine; la reine parle la première; elle annonce au roi la révolte du parti de Coligni, et celle du parti de Guise s'il ne réprime la première; elle ne demande que la mort de l'amiral et de deux ou trois de ses amis. Le roi veut avoir l'avis de toutes les personnes du conseil; trois s'opposent aux meurtres proposés; le roi paraît céder; le conseil se sépare; la reine et le duc d'Anjou lui prédisent le renversement de son trône dans la nuit prochaine; il fait rappeler le conseil; on délibère de nouveau; les dissidens se réunissent à l'avis des

autres qui est celui du roi; les dissidens avaient annoncé la crainte des vengeances; le roi, pour détruire l'objection, prononce qu'il faut tout tuer; on agite si le roi de Navarre et le prince de Condé seront compris dans le massacre; on décide que non. — (De quatre à six heures.) A la sortie du conseil, le duc d'Anjou court les rues de Paris avec le bâtard d'Auvergne, pour répandre l'arrivée du duc de Montmorenci et émouvoir les Guises; il négocie avec eux; les princes lorrains viennent se plaindre au roi. — (A six heures.) Souper du roi; souper de la reine-mère. — (De sept à dix heures et demie.) Le roi après son souper reçoit les courtisans de la société particulière: de Retz, La Rochefoucault, etc. — La reine, après son souper, va aux Tuileries par forme de promenade: là se réunit dans le jardin le conseil où s'arrêtent les détails de l'exécution. — (Vers onze heures.) Coucher du roi; le roi veut retenir La Rochefoucault; le roi se couche et se relève aussitôt. — (Entre onze heures et minuit.) Le duc d'Anjou amène au roi le duc de Guise pour recevoir les ordres de sa majesté et l'aveu de ce qui était fait; il avait amené aussi Nevers, Biragues, Tavannes et de Retz. — (Minuit.) La reine descend chez le roi, et là se donnent les derniers ordres et celui du premier signal du massacre.

### *De sept à neuf heures du matin.*

Le 23, la reine-mère fut sur pied plus matin qu'à l'ordinaire. Le duc d'Anjou se rendit près d'elle de très bonne heure; il la trouva déjà levée.

Ils concertèrent alors les moyens de *dépescher* l'amiral. Les ruses, les finesses ne pouvaient plus mener à ce but; c'était à force ouverte qu'il fallait y parvenir. Mais pour employer la force ouverte, il

fallait le consentement du roi; ils arrêtèrent l'exécution, et se proposèrent d'aller après dîner trouver le roi dans son cabinet et d'y appeler Nevers, Birague, Tavannes et de Retz (1) pour qu'ils dissent leur avis sur les moyens.

*De neuf à dix heures du matin.*

C'était l'heure du lever du roi : la reine-mère alla prendre l'air aux Tuileries, et le duc d'Anjou se rendit chez le roi.

Pendant que le duc d'Anjou était avec son frère, Cornaton vint les supplier l'un et l'autre de la part de l'amiral, « et au nom de tous les protestans, de vouloir bien, c'est de Thou qui parle, donner quelques troupes pour garder sa maison, parcequ'ils avaient des avis certains que soixante mille

(1) « Le matin, dit le roi de Pologne dans son récit de Cracovie, j'allai trouver la reine ma mère *qui était déjà levée.* J'eus bien martel en tête et elle aussi de son côté; et ne fut pour lors prins aucune délibération que de faire, par quelque moyen que ce fût, *despescher l'admiral;* et, ne se pouvant plus user de ruse et finesse, il fallait, pour le faire, amener le roi à cette résolution, et que l'après-dinée nous l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions venir le sieur de Nevers, les maréchaux de Tavannes et de Retz, et le chancelier de Birague, pour avoir seulement leur advis des moyens que nous tiendrions à l'exécution, laquelle nous avions déjà arrêtée ma mère et moi. »

Parisiens commençaient à se mutiner et à prendre les armes... Le roi et le duc d'Anjou accordèrent très gracieusement ce qu'on leur demandait, et Cosseins, colonel des gardes-françaises, eut ordre de prendre quelques soldats de son régiment et de demeurer sous les armes à la porte de Coligni. Pour ôter tout soupçon, on y joignit quelques Suisses de la garde du roi de Navarre, mais en petit nombre. Pour plus grande sûreté encore, le roi ordonna que les seigneurs protestans qui étaient à Paris allassent se loger aux environs de l'amiral. Sur-le-champ l'ordre fut donné aux maréchaux des logis de leur marquer des maisons dans ce canton, et tout le monde entendit le roi qui disait à un des colonels qui étaient là présens, qu'il le chargeait d'empêcher aucun catholique d'approcher de ce quartier, qu'il fît main basse sur tous ceux qui oseraient s'y présenter. Sur cela on chargea des officiers de ville de prendre la liste des protestans et de les exhorter à aller loger près de l'amiral, que le roi le désirait ainsi. »

Le roi accueillit de bonne foi la demande de l'amiral, et donna ses ordres à bonne intention; dans le conseil de l'après-midi, il soutint encore l'amiral. Mais l'accueil du duc d'Anjou fut celui d'un fourbe méchant et cruel qui voit avec joie sa victime se livrer à ses mauvais desseins. Il tressaillait en voyant les huguenots « aider, comme dit Ta-

vannes, à leur ruine, aveugles, qui demandent les gardes du roi pour garder l'amiral, autour duquel les principaux se logent... et faciliter le massacre! »

De Thou rapporte que « Montmorenci-Thoré avertit Coligni qu'on ne pouvait pas confier la garde de sa personne à un plus dangereux homme que Cosseins; que c'était donner la brebis à garder au loup, et qu'il pouvait compter qu'il n'avait point de plus cruel ennemi. »

Quand Cornaton fut revenu du Louvre, il se tint dans sa chambre un conseil entre les principaux amis de l'amiral. Le vidame de Chartres, Ferrières, insista de nouveau pour qu'on emmenât l'amiral hors de Paris et pour en sortir avec lui. Chose incompréhensible! Téligni persista dans l'opinion contraire. Le roi de Navarre et le prince de Condé furent de l'avis de Téligni, et il ne faut pas moins que deux autorités pareilles pour sauver Téligni du reproche d'avoir cédé, en misérable courtisan, à la séduction d'un prince lâche qui allait trahir l'honneur, la justice et l'humanité.

Pendant que le duc d'Anjou s'assurait ainsi de ses victimes, la reine-mère était assaillie, dans le jardin des Tuileries, des vives et énergiques réclamations de nombreux protestans que les illusions de la faveur du roi n'avaient point atteints : ils accusent hautement le duc d'Anjou son fils préféré. Effrayée de l'air farouche qui accompagnait leurs

discours, elle précipite sa marche vers le Louvre, emportant avec elle un motif de plus de hâter leur perte. «Les huguenots, dit Tavannes, demandent justice *insolemment;* la reine *craintive* (saisie de crainte) s'en retourne au Louvre; haste la résolution de tuer les huguenots qui murmuraient contre M. d'Anjou.»

Elle ne pouvait rien hâter en ce moment, l'heure du dîner du roi approchait, et le rendez-vous avec le duc d'Anjou et le conseil était fixé à trois heures après midi.

L'heure venue, elle se rend avec le duc d'Anjou dans le cabinet du roi, où se trouvaient Nevers, Birague, Tavannes et de Retz.

En entrant elle prend la parole; elle annonce comme faits positifs que les *huguenots s'arment;* que des *dépêches sont expédiées en Allemagne pour une levée de dix mille hommes de pied*, qu'un *grand nombre de capitaines français sont partis pour faire des levées dans le royaume;* qu'ils *ont des intelligences avec beaucoup de villes, communautés, et peuples.* Si le roi ne juge pas urgent de prévenir les calamités qui le menacent, *elle le veut bien avertir*, dit-elle, *que les catholiques*, moins patiens que lui, *ont résolu d'y mettre obstacle; et s'il ne veut profiter de leurs conseils, ils ont arrêté entre eux d'eslire un capitaine-général pour prendre leur protection;* de sorte qu'on verra *toute la France armée*

*en deux grands partis sur lesquels il n'aura aucun commandement, et n'auront pour lui aucune obéissance.* Pour détourner tant de malheur, il *faut seulement tuer l'amiral, chef et auteur de toutes les guerres civiles, et deux ou trois hommes. Ce sacrifice retiendra toujours les catholiques en l'obéissance du roi, et les desseins et entreprises des huguenots mourront avec l'amiral.*

Ce discours est rapporté par le roi de Pologne dans le récit de Cracovie. Pierre Mathieu, dans une note marginale de son histoire, met à la bouche de Catherine l'équivalent de ce que le duc d'Anjou lui fait dire au sujet de la résolution prise par les catholiques; mais exprimé d'une manière moins convenable. Selon Pierre Mathieu, « le roi dit à sa mère et à Tavannes qui le pressaient fort : Où est ma foi, et la promesse que je leur ai donnée? Elle répondit : *Soyez-en s'il vous plaît, sinon le jeu se fera sans vous.* » Ainsi toujours elle pressait le roi entre l'un de ces trois résultats, être la victime de ce qu'elle appelait les huguenots ou l'être des catholiques, c'est-à-dire de Coligni ou du duc d'Anjou aidé des Guise et d'elle-même, ou sacrifier Coligni et ses principaux amis.

Le roi résistait toujours à sacrifier l'amiral; mais le duc d'Anjou et ses quatre soutiens développèrent, fortifièrent les raisons exposées par la reine, et y ajoutèrent. Elle y insista elle-même avec cha-

leur : « tellement, dit ce même duc d'Anjou, que le roi entra en une extrême colère et comme en fureur contre les huguenots; mais ne voulant au commencement consentir à ce qu'on touchast à l'amiral. Cependant, frappé du danger qu'on lui avait représenté, il déclare qu'il veut savoir, dans une affaire de cette importance, si l'on ne pourroit remédier au mal par d'autres moyens, et qu'il veut entendre sur ce l'avis et opinion de chacune des personnes du conseil. »

Le garde des sceaux Birague et le bâtard d'Angoulême furent alors introduits dans le conciliabule, et le conseil se forma pour délibérer sur le sort de Coligni et des principaux du parti.

Quatre témoignages se présentent sur la délibération qui eut lieu : celui du duc d'Anjou dans son récit de Cracovie, celui de Tavannes, celui de Pierre Mathieu, celui de Jacques de Thou.

Pierre Mathieu nous apprend que quelques uns rejetèrent la proposition « La qualifiant d'exécrable et disant qu'il n'y avoit esprit si cruel et si brutal qui ne *s'effroyast* de voir une telle boucherie, non seulement des coulpables qui estoient venus asseurez de la clémence du roi et sur la foy publique, mais des innocens qui s'y trouveroient enveloppez. Sur ces paroles, tout le monde se tut, chacun se retira, le roi même sembloit n'y vouloir plus penser. »

Le récit du roi de Pologne confirme ce rapport et fait connaître l'opinant qui, au grand étonnement de sa mère et au sien, s'exprima avec le plus d'énergie : c'était le maréchal de Retz. « Ceux qui opinèrent les premiers, dit le roi de Pologne, furent tous d'avis qu'il en falloit user ainsi que nous l'avions proposé. Mais quand ce fut au rang du maréchal de Retz à parler, il trompa bien notre espérance ; nous n'attendions point de lui une opinion toute contraire à la nôtre. Il commença ainsi : « S'il y a un homme dans le royaume qui doive haïr l'admiral et son party, c'est moi ; mais je ne veux pas, au mépris de mon rang et aux dépens de mon maître, me venger de mes ennemis particuliers ; nous serions à bon droit taxez de perfidie et desloyauté ; nous perdrions toute la créance et la confiance qu'on doict avoir en la foy publique et en celle de son roy. » Il nous paya de tant d'aultres et si apparentes raisons, qu'il nous dérangea à tous la cervelle, nous osta les paroles et répliques de la bouche, voire la volonté de l'exécution. » Il paraît que quelques voix se joignirent à celle du maréchal de Retz, mais brièvement.

L'opinion du maréchal de Retz, dont le duc d'Anjou fut si surpris, parcequ'il la savait contraire au sentiment intime de ce courtisan, est une preuve certaine que celui-ci, après avoir conversé à plusieurs reprises avec le roi sur Coligni,

lui avait fait l'honneur de croire qu'il serait invariable dans son affection et dans sa protection pour ce zélé serviteur. Nous touchons au moment de la funeste et honteuse variation du monarque.

La reine-mère et le duc d'Anjou ne se tinrent pas pour vaincus. Voici ce que rapporte Pierre Mathieu : « Aussitôt que le conseil fut sorti du cabinet, la reine-mère dit au roi : *Vous pouvez faire état que l'heure de la tenue de ce conseil est la dernière de votre règne... Tout ce qui a été proposé va être incontinent éventé. Dès demain chacun troussera son pacquet, et vous ne les reverrez plus qu'en corps d'armée pour vous assiéger dans votre Louvre.* »

Ces paroles jetèrent l'épouvante dans l'âme du lâche monarque, et de ce moment il ne fut plus à lui. « Les paroles de la reine, dit Pierre Mathieu, le pressèrent si vivement, que ceux qui étoient déjà à la porte du Louvre pour se retirer, furent rappelés, et le roi leur dit, *Que c'estoit fait de son estat, s'il ne faisoit ce qu'il avoit proposé, et que si la nuict se passoit sans le faire, il seroit prévenu, estant bien adverty du mauvais dessein des traîtres et rebelles.* Cette parole, accompagnée de juremens et de véhémence, ne rencontra que de l'étonnement, d'autant même qu'il disoit que *ceux qui trouvoient mauvais son dessein n'étoient pas de ses serviteurs.*

»Le conseil rassemblé, on ne s'amusa point à discourir si l'on devoit suivre les formes de justice contre l'admiral. Il avoit à la cour huit cents gentilshommes nourris parmi les guerres civiles, venus en bon équipage et tous à sa disposition. Il y avoit dans Paris huit mille hommes de sa religion.»

Suivant de Thou, on supposa que Coligni était la source de tous les maux de la France, que sa mort aurait remédié à tout, mais que les médecins garantissaient sa guérison,... qu'à la tête de son parti, il serait, au sortir de Paris, comme un lion échappé de sa loge et exterminerait tout ce qui se présenterait devant lui; qu'il était d'une nécessité absolue d'exterminer avec lui ceux qui lui étaient attachés et tous les protestans; qu'il n'y avait qu'à laisser agir la populace; que quand la chose serait faite, il serait facile de la colorer; qu'on en rejetterait la faute sur les Guises, qui se chargeraient volontiers de cette haine. Suivant Pierre Mathieu, l'avis de laisser agir la populace fut pesé et rejeté. «On considéra, dit-il, que le cheval ayant rompu son frein, l'escuyer ne le pourroit arrester.» Mais le massacre général des protestans ne fut pas moins résolu, comme le dit de Thou.

Tavannes donne quelques détails qui font connaître les vrais caractères de la délibération et la situation de la reine. Elle avait la tête agitée, *tour-*

*née* de diverses craintes, sur l'exécution projetée; mais elle courait personnellement un danger imminent et capital qui la touchait bien autrement que ceux dont elle effrayait son lâche fils : si le roi, qui était informé par elle-même de la part que le duc d'Anjou et elle avaient eue à l'assassinat tenté sur Coligni, était rendu à l'influence de l'amiral, elle le connaissait homme à les livrer à sa vengeance et à celle de ses amis, ou du moins à l'exiler pour leur donner satisfaction. Catherine était réellement dans l'alternative où elle voulait que le roi se crût, de perdre l'amiral ou de périr elle-même; il fallait que le roi fut coupable avec elle du plus énorme des crimes, pour qu'il ne fût pas vérifié et notoire qu'elle l'était d'un assassinat. C'est ce qu'expriment les paroles plus claires que correctes de Tavannes. « La reine en diverses craintes; *la vérification du coup que l'on doubtoit d'éclaircir*, la guerre, ou l'exécution présente pour l'empêcher, lui tournent la tête. *Si elle se feut peû parer de la source de l'arquebusade* (du soupçon d'être la cause de l'arquebusade) malaisément eut-elle achevé ce à quoi l'évènement la contraint. »

Le duc d'Anjou peint fort énergiquement la manière soudaine dont se termina la délibération, et comment le roi acheva de surmonter l'oppression où l'opinion de Retz et de quelques autres l'avait jeté un moment.

« Après que nous eûmes combattu fort et ferme l'opinion à laquelle le roi revenoit toujours, enfin nous l'emportâmes et reconnûmes à l'instant une soudaine mutation et merveilleuse métamorphose dans l'esprit du roi, qui passa bien plus outre et criminellement notre opinion; car s'il avoit été auparavant difficile à persuader, ce fut alors à nous à le retenir. Se levant, prenant la parole, nous imposant silence, il nous dict de fureur et de colère, en jurant par la mort-dieu : *Que puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'admiral, qu'il le vouloit; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui peut reprocher après, et que nous y donnassions ordre promptement.* »

Après cet horrible arrêt le roi sortit comme un furieux de son cabinet et y laissa aviser à loisir aux préparatifs du massacre. « Il nous laissa, dit le duc d'Anjou, dans son cabinet, où nous advisâmes le reste du jour, le soir et une bonne partie de la nuit, ce qui sembla à propos pour l'exécution d'une telle entreprise. »

Le duc d'Anjou ne s'est pas attaché à une scrupuleuse exactitude sur ce conseil, dans ce qu'il dit de sa continuité ou de son interruption, de sa tenue dans le même lieu, ou de son changement de local, de la permanence des mêmes personnes en séance ou de leur variation. Mais il est certain

qu'immédiatement après la séance du roi, le duc d'Anjou alla manœuvrer dans la ville, comme nous l'allons voir. Il est prouvé par le récit de de Thou et par les mémoires de l'Estat, que les gens du conseil se rendirent dans le jardin des Tuileries, par manière de promenade, afin d'éviter les soupçons que la permanence d'un conseil dans le cabinet du roi aurait donnés aux amis de Coligni. Il est probable que le roi, en sortant de son cabinet, s'y rendit; que la reine et d'autres du conseil, ainsi que le duc d'Anjou au retour de ses courses, allèrent l'y joindre. En un mot le conseil pour l'exécution se tint partie au Louvre et partie aux Tuileries.

On se sépara à l'heure du dîner.

Après midi le conseil se réunit chez la reine, afin que le roi pût recevoir à l'ordinaire les courtisans qui venaient à cette heure lui faire la cour. Ce fait résulte de la présence du duc de La Rochefoucault, de Pardaillan et autres à son coucher. Enfin les personnes de ce conseil ne se rendirent chez le roi qu'après son coucher, qui fut suivi de son lever subit, aussitôt que La Rochefoucault fut sorti, c'est-à-dire vers onze heures du soir.

*Cinq heures du soir.*

« Après le conseil, dit de Thou (vraisemblablement vers cinq heures du soir), le duc d'Anjou

et le bâtard d'Angoulême, allant en carrosse par la ville, firent courir le bruit que le roi avait envoyé ordre au duc de Montmorenci de venir à Paris avec un corps de cavalerie. » Pierre Mathieu, qui rapporte le même bruit, ajoute « Que c'étoit afin d'asseurer davantage l'admiral contre les menées du duc de Guise et du duc d'Aumale. » Cette vue entrait probablement dans celles du duc d'Anjou ; mais sa manœuvre avait aussi pour objet de fournir aux princes lorrains un prétexte de se présenter au roi, de lui faire sentir leur position et leur mécontentement, de le décider à livrer l'amiral à leurs coups, et de se ménager l'occasion de se faire confirmer la volonté royale dont ils n'étaient informés que par la reine et le duc d'Anjou. L'intrigue ne manqua pas son effet. « Les princes lorrains, dit Pierre Mathieu, en cela conforme à de Thou, se présentèrent au roi et le supplièrent de ne permettre pas que leur honneur demeurât exposé à la calomnie de ceux qui les faisaient auteurs de la blessure de M. l'amiral : « Et même Votre Majesté, dirent-ils, semble en retenir quelque chose, si nous en jugeons par la froideur de ses paroles et le changement de l'air de son visage quand nous approchons d'elle. Nous ne pouvons, sire, demeurer à la cour dans une défaveur si visible, elle nous fait résoudre de nous éloigner. » Le roi, blessé d'une démarche qu'il jugea

concertée pour assurer une détermination à laquelle il avait été amené malgré lui, et toujours frappé de l'idée que le coup porté à l'amiral était la seule cause de l'évènement qui faisait violence à son inclination naturelle, reçut avec humeur Guise et d'Aumale, et les laissa libres de faire ce qu'ils voudraient. « La morgue et les rides qu'il ajouta à sa réponse, dit Pierre Mathieu, furent incontinent rapportées à l'amiral pour l'entretenir dans l'idée qu'il n'y avoit rien au cœur du roi qui ne parût sur son front. »

*A six heures du soir.*

Le souper du roi et celui de la reine-mère interrompirent jusque vers la nuit le mouvement des affaires dans le Louvre. Mais le duc d'Anjou avait donné des ordres; et ses agens remuaient dans la ville. On cherchait les affidés; on leur indiquait les heures, les lieux de réunion; on désignait les victimes, on s'informait de leur domicile; on rassemblait des armes, etc.

*Entre sept et huit heures du soir*

« Sur le soir, dit Mathieu, on entendit des bruits sourds par la ville, qu'il se tramait quelque chose de grand. L'amiral en fit avertir le roi, qui lui manda que la maison de Guise faisoit cela pour

enflammer le peuple ; mais que tout cela ne réussiroit qu'à sa confusion. » Lâche fourberie d'un prince devenu tout-à-coup tyran sanguinaire et féroce, et dont le bas instinct cherche d'avance à se couvrir du nom d'un complice à qui il va mettre le fer à la main.

« Dans le même temps on avertit Téligni, dit de Thou, que des crocheteurs portaient des armes dans le Louvre. Il répondit : « Qu'on ne parle de rien à l'amiral. Ces armes sont destinées pour attaquer par divertissement un fort construit dans le Louvre. »

» Pendant que le conseil réglait tout chez la reine, que le duc d'Anjou se concertait avec le duc de Guise et les chefs militaires, le roi s'entretenait dans sa chambre avec les courtisans. Le roi de Navarre était parmi eux.

» Plus le roi faisait mauvais visage au duc de Guise, plus il caressait le roi de Navarre ; il lui dit confidemment qu'en l'état où les choses étaient, et le peuple penchant à la dévotion du duc de Guise, il était contraint d'en endurer, et le conjurait de ne le point aigrir pour le porter à quelque violence ; et lui conseillait de tenir auprès de soi, dans le Louvre même, ceux de qui il se fiait le plus. »

Ceci n'était point une fausseté : Charles croyait n'avoir cédé qu'aux Guises en consentant au mas-

sacre. Il avait voulu que le roi de Navarre n'y fût point compris ; il l'avertit de ne rien faire qui servît de prétexte à l'audace de celui que le duc d'Anjou avait intérêt à faire regarder par le roi comme le chef de la faction qu'il avait seule suscitée.

Le roi de Navarre se conforma à l'avis que lui donnait le roi et rassembla un grand nombre de gentilshommes dans son appartement.

*De dix à onze heures du soir.*

L'heure du coucher du roi étant arrivée, Pardaillan, un ami de l'amiral, le même qui la veille avait effrayé la reine-mère à son souper, se présente à la chambre du roi pour assister au coucher. L'huissier lui refuse la porte. Pardaillan s'emporte, menace de le frapper, et entre. « Le roi dissimule, dit Tavannes, et entretient lui et La Rochefoucault de propos joyeux. »

Le comte de La Rochefoucault resta le dernier chez le roi ; Mergey, gentilhomme attaché à La Rochefoucault, et qui le suivait partout, raconte dans ses Mémoires, que « M. le comte, suivant sa coutume, estant demeuré le dernier en la chambre du roi, lui, Mergey, entendant le remuement des souliers qui a lieu quand on fait la révérence, il s'approcha de la porte, et entendit le roi dire : ***Foucault***, car il l'appeloit ainsi, ***ne t'en va pas, il est déjà***

*tard ; nous balivernerons le reste de la nuit. — Cela ne se peut*, respondit le sieur comte, *car il faut dormir et se coucher. — Tu coucheras*, lui dit-il, *avec mes valets de chambre. — Les pieds leur puent*, lui respondit-il ; *Adieu, mon petit maistre.* »

De Mergey ajoute que le comte, à la sortie de chez le roi, alla passer une heure chez la princesse de Condé, à qui il faisait l'amour, et ensuite une demi-heure avec le roi de Navarre. « Force gentilshommes, dit-il, estoient retirés dans la garde-robe du roi de Navarre, qui estoit seulement fermée de tapisserie... Elle estoit quasi pleine, les uns jouant, les autres causant. »

Le coucher de la reine-mère avait lieu à peu près à la même heure. Ses deux filles, la duchesse de Lorraine et Marguerite de Valois, y assistaient.

Voici ce que Marguerite rapporte dans ses Mémoires : « Estant au coucher de la reyne ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine, que je voyois fort triste, la reine ma mère, parlant à quelques-uns, m'apperceust, et me dit que je m'en allasse coucher. Comme je faisois la révérence, ma sœur me prend par le bras et m'arreste, et se prenant fort à pleurer, me dit : *Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas*, ce qui m'effraya extrêmement. La reine ma mère s'en apperceut, et appelant ma sœur, se courrouça fort à elle, et

luy défendit de me rien dire. Ma sœur lui dit, *Qu'il n'y a point d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela, et que sans doute s'ils découvroient quelque chose, ils se vengeroient de moy*. La reine ma mère répond : *que s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal; mais que quoique ce fût, il falloit que j'allasse, de peur de leur faire soupçonner quelque chose...*

» Je voyois bien qu'ils se contestoient, et n'entendois pas leurs paroles. Elle me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher. Ma sœur, fondant en larmes, me dit bon soir, sans m'oser dire autre chose; et moi je m'en allay toute transie et éperdue, sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre. Soudain que je fus dans mon cabinet, je me mis à prier Dieu qu'il lui plust me prendre en sa protection, et qu'il me gardast, sans savoir de quoy ny de qui. Sur cela le roy, mon mary, qui s'estoit mis au lit, me manda que je m'en allasse coucher. Ce que je fis, et trouvay son lit entouré de trente ou quarante huguenots que je ne connoissois point encore; car il y avoit fort peu de tems que j'étois mariée. Toute la nuict ils ne firent que parler de l'accident qui estoit advenu à M. l'amiral, se résolvans, dès qu'il serait jour, de demander justice au roy de M. de Guise, et que si on ne la leur faisoit, ils se la feroient eux-mêmes. »

*De onze heures à minuit.*

Le roi se couche, laisse partir La Rochefoucault, et se lève soudain, dit Tavannes ; et « Deux compagnies des gardes mandées arrivent. »

Quand le comte de La Rochefoucault et de Mergey descendirent dans la cour, après avoir visité le roi de Navarre, « Déjà, dit de Mergey, toutes les compagnies des gardes étoient en bataille, tant Suisses, Écossais que Français, depuis l'escalier qui monte en la grande salle jusqu'à la porte. » De concert avec le duc d'Anjou, le duc de Guise avait pourvu à tout. La reine et le conseil sont appelés chez le roi ; Nevers, Birague, Tavannes, de Retz, y sont amenés par *Monsieur* (le duc d'Anjou), c'est Tavannes qui nous l'apprend. Suivant Daubigné, et suivant le duc d'Anjou, la reine descend d'elle-même chez le roi, « *Craignant quelque mutation* en lui, et voulant lui faire prendre courage. » De Thou dit la même chose. Au contraire, Tavannes, qui était présent, et qui n'aimait pas la reine-mère, dit qu'elle eut besoin d'être encouragée elle-même. « Comme femme craintive, dit-il, elle se fût volontiers *dédictée*, sans le courage qui lui fut redonné chez elle par les capitaines, lui représentant le péril où elle et ses enfans estoient. »

Jusque là M. de Guise avait agi sur la parole

du duc d'Anjou et de la reine ; il lui fallait enfin un ordre, ou du moins un aveu du roi, qui l'avait mal accueilli le matin. « M. de Guise est envoyé querir, dit Tavannes, *sous prétexte duquel est résolue l'exécution*. Il lui est permis d'aller tuer l'amiral, et venger la mort de son père ; il y court. » Il court du moins aux derniers préparatifs.

« Il éveille les capitaines des Gardes et des Suisses, leur donne l'ordre, les poste sur les avenues du Louvre et autres lieux (1). »

De Thou rapporte les paroles qu'il adressa aux commandans des Suisses catholiques, et à quelques colonels des troupes françaises. Il leur dit entre autres choses : *La victoire est aisée, et il ne tient qu'à vous de vous enrichir à peu de frais, et sans courir aucun risque, d'un butin considérable, et qu'on vous abandonnera comme une récompense...*

Bien des arrêts de mort étaient renfermés dans ces paroles.

Le duc de Guise défendit de laisser sortir du Louvre aucun des domestiques du prince de Condé et du roi de Navarre, et Cosseins eut la même consigne pour les gens de la maison de l'amiral. Il ordonna de commencer l'exécution par l'amiral et tous les siens. L'heure qu'il donna fut celle de deux heures après minuit, au son de la cloche de

(1) Pierre Mathieu.

Saint-Germain-l'Auxerrois, qui sonnait ordinairement à cette heure (1). Après ces ordres, le duc de Guise remonta dans l'appartement du roi.

Le prevôt des marchands de Paris, y était appelé, et avec lui *autres principaux de Paris;* Marcel et les capitaines avaient été prévenus dans la journée. « Guise et le bâtard d'Angoulême n'avaient rien oublié, dit de Thou, pour que l'affaire réussît comme ils le vouloient bien. Il falloit que Charron, prevôt des marchands, reçût aussi l'ordre de la bouche du roi. Le duc de Guise, dit de Thou, lui ordonna d'enjoindre aux capitaines d'armer leurs compagnies, de se rendre, sur le minuit, à l'Hôtel-de-Ville, pour y apprendre ce qu'ils auroient à faire; il leur annonça que le signal seroit donné par le tocsin de l'horloge du Palais; il ordonna que, pour se reconnoître, on mît une écharpe de toile blanche au bras gauche, une croix blanche au chapeau, et des flambeux aux fenêtres.» Ces ordres se donnèrent en présence du roi. « Les magistrats, dit Brantôme, firent, à ce qu'on lui a rapporté, de grandes difficultés, et y apportèrent de la conscience. Mais M. de Tavannes, devant le roi, les rabroua si fort, les injuria, et menaça que si ils ne s'y employoient, le roi les feroit tous pendre; et dit au roi de les en

(1) *Vie de Coligni*, page 420.

menacer. Les pauvres diables, ne pouvant faire autre chose, respondirent : *Hé! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur? nous vous jurons que vous en aurez nouvelles; car nous y mènerons si bien les mains, à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais.* A quoi ils ne faillirent, mais ne le vouloient dès le commencement. »

*Minuit.*

Minuit approchait, le signal annoncé à Cosseins pour le meurtre de l'amiral, ne devait avoir lieu qu'à deux heures du matin, à Saint-Germain-l'Auxerrois. Mais une rixe sanglante qui s'engagea entre des gardes du corps postés devant le Louvre, et des protestans attirés par une curiosité inquiète, causa de l'effroi à la reine-mère, et elle déclara, dit de Thou, « *qu'il n'étoit plus possible de contenir les troupes; qu'il étoit temps de faire donner le signal au Louvre; qu'en tardant davantage, il étoit à craindre que la confusion ne se mît dans la ville.* » Là-dessus, ajoute de Thou, le roi approuva qu'on sonnât le tocsin à Saint-Germain-l'Auxerrois, et les ordres furent donnés en conséquence. Il était alors plus de minuit, puisque de Thou ajoute encore : *C'étoit le vingt-quatrième jour du mois d'août, jour de la fête de Saint-Barthélemy;* et il n'était pas plus d'une heure, puisque, suivant

l'auteur de la Vie de Coligny, la reine fit sonner à Saint-Germain-l'Auxerrois, *une heure plus tôt que de coutume*, « de peur que le roi, qui paroissoit quelquefois se repentir de l'ordre qu'il avoit donné, ne rétractât sa parole. »

## CHAPITRE VII.

Le massacre, à compter de minuit, 24 août, jour de la Saint-Barthélemy. — Premier tocsin et premier massacre entre minuit et une heure : la maison de l'amiral, le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois et le Louvre. — Second tocsin à quatre heures du matin et second massacre : le reste de la ville de Paris et le faubourg Saint-Germain. — Les principales villes du royaume. — Nombre des victimes à Paris ; nombre des victimes dans le royaume.

*Excidat illa dies...* Puisse l'horreur que ce jour inspire tenir lieu d'oubli !...

Je m'étendrai moins sur la catastrophe que je ne l'ai fait sur sa préparation. L'intérêt de l'histoire demandait qu'une recherche scrupuleusement exacte tirât enfin du doute et des questions sans cesse controversées, les causes et les personnes qui ont déterminé ce massacre. J'ose croire cette tâche à peu près remplie. Cependant il reste encore à faire connaître ce que la férocité et la cupi-

dité des agens d'exécution ont ajouté aux crimes ordonnés, non que la part de ces agens doive être retranchée de la masse imputable aux gens du Louvre, mais parcequ'il peut être utile de distinguer ceux qu'ils se mirent dans la nécessité de permettre, de ceux qu'ils se crurent en droit de prescrire.

De Thou rapporte que Marcel, ancien magistrat très populaire, fut chargé de notifier aux capitaines des compagnies bourgeoises que l'intention de sa majesté était d'exterminer *Coligni et son parti*, et qu'ils prissent garde qu'il n'en échappât aucun. « Ces ordres, continue l'historien, et les avis de Marcel *furent reçus avec joie* par les échevins, les capitaines des quartiers, les dizeniers, et par tous les autres officiers de ville qui se préparèrent tous à cette expédition. »

Il ne se trouva que trop de bourgeois sans doute qui entrassent dans la passion des princes lorrains. Mais de Thou a trop étendu son reproche. Tavannes qui aurait eu grand plaisir à louer les bourgeois de Paris du zèle dont les blâme de Thou, les accuse au contraire d'une lâche prudence. « De peu de catholiques parisiens advertis (de peu de bourgeois catholiques qui avaient été avertis) IL EN MANQUE, dit-il, LA MOITIÉ, *tant la crainte a de pouvoir,* nonobstant l'autorité du roi qui commandoit les armes. »

*A une heure.*

Le signal est donné : la porte de la maison habitée par l'amiral est enfoncée. Cosseins, Besme, Attin, Sarlabous, entrent dans sa chambre, le percent de leurs épées. « Le duc de Guise, qui étoit demeuré dans la cour avec le bâtard d'Angoulême, ayant entendu les coups, crie : *Besme, as-tu achevé ? — C'est fait,* répondit Besme. Alors le duc de Guise répliqua : *M. le chevalier* (1) *ne le peut croire, s'il ne le voit de ses yeux; jette-le par la fenêtre.* Alors Besme et Sarlabous le jetèrent par la fenêtre (2). » L'amiral n'était pas mort; Tavannes dit que quand les deux assassins le poussèrent vers la fenêtre, il tâcha « *de prolonger sa vie*, il embrassa la fenestre pour n'être jeté en bas. » Brantôme dit que « ils ne le jetèrent pas sans peine, car le corps retenant encore de cette vigueur généreuse du passé, résista un peu, s'empeschant des jambes contre la muraille de la fenêtre, à cette chute; mais aidés par d'autres, il fut précipité. »

Les Mémoires de l'État avancent que « Guise *lui*

(1) Henri d'Angoulême, fils naturel de Henri II et d'une Écossaise.

(2) *Mémoires de l'Estat de France.*

*torchant le visage* avec un mouchoir pour en ôter le sang, dit : Je le reconnois, c'est lui, et ensuite lui donna un coup de pied à la figure. » Brantôme dit, au contraire, *qu'il ne fit que le regarder seulement, sans lui faire outrage.* De Thou nous apprend que ce fut le bâtard d'Angoulême qui essuya le sang du visage de l'amiral; « et qu'il fut accusé de s'être oublié jusqu'à donner plusieurs coups de pied à son cadavre. »

Après cette expédition, le duc de Guise sortit de la maison de l'amiral, et « s'adressant aux troupes qui étoient au devant, il leur cria : *Courage, soldats! nous avons heureusement commencé, allons aux autres; car le roi le commande.* Et répétoit souvent à haute voix ces paroles : *Le roi le commande, c'est la volonté du roi, c'est son exprès commandement.* (1) »

Alors les assassins se jettent dans les maisons habitées par les amis et les parens de Coligni; une multitude de personnes de noms illustres sont percées de coups.

Téligny fut tué sur le toit d'une maison; La Rochefoucauld dans un grenier. Les assassins de La Rochefoucauld étaient masqués, ceux de Téligny étaient de la garde du duc d'Anjou.

Vers trois heures, le carnage commença dans

---

(1) *Mémoires de l'Estat de France.*

le Louvre; les agens du massacre vinrent en arracher les serviteurs privés du roi, pour les frapper à la porte, et entasser leurs cadavres sous les yeux du monarque et de sa cour. « Les capitaines et gentilshommes couchés en la chambre du roi, dit Tavannes, en sont tirés et tués... Deux catholiques qui se trouvent parmi eux se sauvent par leur résistance, pour ne vouloir marcher à la mort, n'ayant perdu l'entendement (n'ayant point perdu la tête). »

Un sort pareil attendait les gentilshommes que le roi de Navarre avait rassemblés autour de lui par le conseil de Charles.

A la pointe du jour, le roi de Navarre dit à Marguerite, c'est elle qui rapporte le fait, qu'il voulait aller jouer à la paume jusqu'au réveil du roi Charles, qu'il attendait pour aller réclamer justice. Il sortit avec tous ses gentilshommes. Il ne savait pas ce qui se passait au château; il l'apprit bientôt. « On appelle ses capitaines et gentilshommes les uns après les autres, on les fait descendre dans la cour et on les poignarde (1). »

« A mesure qu'on massacroit ces malheureux, dit de Thou, on jetoit leur corps devant le château. » Les yeux du roi, de la reine et de toute la cour vinrent les y contempler.

---

(1) L'Étoile, aux notes, tome I, page 53.

Un de ces malheureux s'échappa des mains des assassins, entra dans la chambre où Henri avait laissé Marguerite couchée, et chercha un refuge dans le lit de la princesse, avec laquelle il roula dans la ruelle opposée (1).

Henri et le prince de Condé, frappés de terreur, rencontrent Tavannes, veulent savoir de lui quel sort leur est réservé; il détourne les yeux et s'éloigne, n'osant leur répondre: « Ils essayent, dit-il, de parler à moy, qui ne leur osay respondre. »

L'exécution dura, au Louvre, jusqu'au grand jour; mais on n'en attendit pas la fin pour commencer le massacre dans les quartiers de Paris.

*Vers quatre heures du matin.*

« Le tocsin du Palais, dit Tavannes, point (commence) avec le jour; tout se croise, tout s'émeut, tous s'excitent et cherchent colère. Le sang et la mort courent les rues en telle horreur, que leurs majestés même, qui en estoient les auteurs, ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre. Tous huguenots indifféremment sont tués sans faire aucune défense. Je sauvai La Neufville, Béthune, Baynac, et aidai fort à Lavardin. »

Pierre Matthieu, Brantôme et de Thou sont un

(1) *Mémoires* de Marguerite.

peu plus développés que Tavannes, et parlent de lui plus et autrement qu'il n'a fait lui-même.

Pierre Matthieu dit : « qu'au signal donné par l'horloge du Palais, le maréchal de Tavannes et le duc de Nevers allèrent par les rues pour émouvoir le peuple, et lui faire entendre que l'amiral et les siens avoient conjuré contre le roy, la royne, sa mère, ses frères, et même le roy de Navarre. »

De Thou rapporte le même fait; mais il ajoute le duc de Montpensier à Tavannes et à Nevers. « Ils étoient, dit-il, l'épée à la main, et animoient le peuple, déjà disposé par lui-même à ne point faire de quartier... Tous crioient qu'ils n'épargnassent pas le sang de ces ennemis jurés du roi et de la patrie, *qu'ils s'emparassent de leurs biens comme d'un butin qui leur appartenoit légitimement*, » c'est ce que le duc de Guise avait dit aux soldats des gardes (1).

Brantôme dit que le maréchal de Tavannes, ce jour, se montra fort cruel, « et se pourmenant tout le jour par la ville... s'escryoit au peuple: *Saignez, saignez; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en tout ce mois d'aoust comme*

---

(1) Voyez ci-dessus, folio 122, v°. Ces paroles sont remarquables; elles mettent ici à découvert une nouvelle cause de massacre; c'est la cupidité qui ajoutera ses crimes à ceux de la haine et de la vengeance, et les décuplera.

*en may ;* et de tous ces pauvres gens il n'en sauva jamais un, que le sieur de La Neuville, honneste et vaillant gentilhomme. »

« La bride ainsi laschée, reprend de Thou, chacun poursuit son ennemi et son rival; plusieurs, *avides de butin*, entrent de force dans les maisons, et tuent pêle-mêle ce qui s'oppose à leur dessein. »

Pierre Matthieu nous montre « les vengeances particulières inhumainement exercées dans les vengeances publiques, et plusieurs assouvir leurs passions sur les innocens. »

Tavannes lui-même s'avoue fatigué du spectacle de tant d'horreurs, peut-être éprouve-t-il quelque remords de sa coopération. « La résolution de tuer seulement les chefs est enfreinte, dit-il. Plusieurs femmes sont tuées à la furie populaire... Paris semble une ville conquise au regret des conseillers, n'ayant été résolue que la mort des chefs et factieux. Tous huguenots, femmes et enfans, sont tués indifféremment du peuple, ne pouvant, le roi ni lesdits conseillers, retenir les armes qu'ils avoient débridées. »

Mais ce ne furent pas seulement les hommes du parti de Coligni ou les protestans qui furent sacrifiés : la rapine choisissait ses victimes, elle en fit parmi les catholiques. « Il en coûta la vie à nombre de catholiques » dit La Popelinière. « Il y eut même, dit de Thou, des seigneurs catholiques qui cou-

rurent grand risque, entre autres Montmorenci-Thoré..., le maréchal de Cossé..., Biron..., etc. »

Vers le soir, la lassitude de la boucherie gagna les bouchers, mais la soif du pillage n'en fut que plus ardente. « Le sang s'étanche, dit Tavannes; le sac augmente, le sieur de Tavannes seul a les mains nettes, et ne souffre que ses gens prennent autre chose. »

Il n'en est pas de même de ceux du duc d'Anjou. « Ils pillent, dit Tavannes, les perles des étrangers. »

Capilupi croit qu'il y eut quatre mille maisons de pillées, à commencer par celle de l'amiral.

Brantôme rapporte qu'un de ses camarades gagna dix mille francs au pillage de la Saint-Barthélemy.

Pendant l'exécution de l'amiral, de ses amis logés dans son voisinage, et des serviteurs immédiats du roi logés dans son Louvre, que faisaient le roi, la reine sa mère, le duc d'Anjou, premier moteur des évènemens?

C'est le duc d'Anjou qui va nous l'apprendre dans la déclaration qui a suivi sa pénible insomnie à Cracovie... *Ils dormoient.*

Cependant, à la pointe du jour, la curiosité les réveille; ils veulent voir comment les choses se passent. Voici les paroles du prince :

« Après avoir reposé seulement deux heures de la nuit (reposé!... reposé deux heures!... *seule-*

*ment* deux heures ! ) ainsi que le jour commençoit à poindre, le roy, la royne ma mère et moi allasmes au portail du Louvre, joignant le jeu de paulme, en une chambre qui regarde sur la place de la basse-cour, pour voir le commencement de l'exécution, où nous ne fusmes pas long-temps. » Il peut paraître invraisemblable, impossible même que ces trois personnes aient ignoré jusqu'à la pointe du jour l'effroyable exécution qui s'était faite dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois et au Louvre même. Cependant le fait est croyable, parceque l'arrangement concerté avec le duc de Guise était de mettre la mort de l'amiral sur le compte de la vengeance filiale, et le massacre qui suivrait sur le compte de la *furie populaire*. De sorte que les trois personnages principaux, le roi, la reine-mère et le duc d'Anjou devaient éviter de paraître; ils devaient être renfermés dans leur chambre, dormir, ignorer ce que l'audace du duc de Guise entreprendrait; toutes les communications devaient être interdites entre leur service intérieur et le dehors: et l'on sait que les précautions sont bien prises autour des rois et des princes pour que rien ne trouble leur repos.

Le duc d'Anjou continue : « Ainsi que nous considérions les évènemens et la conséquence d'une si grande entreprise, à laquelle, pour dire vray,

nous n'avions jusques alors guières bien pensé (1), nous entendismes à l'instant tirer un coup de pistolet, et ne saurions dire en quel endroit, n'y s'il offensa quelqu'un : bien sçay-je que le son seulement nous blessa tous trois si avant en l'esprit, qu'il offença nos sens et nostre jugement, espris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre. » Ils furent épris de terreur, non pour les victimes désignées, mais pour eux-mêmes. Ils crurent qu'on pouvait bien avoir tiré sur eux ce coup de pistolet, et qu'il serait suivi de plusieurs autres, cela est évident. C'est ce que nous a déjà appris Tavannes: « Le sang et la mort courent les rues en telle horreur, que *leurs Majestez même ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre.* » « Et pour obvier, continue le duc d'Anjou, nous envoyasmes soudainement et en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guise, pour luy dire et expressément commander de nostre part qu'il se retirast en son logis, et qu'il se gardast bien de rien entreprendre sur l'admiral, ce seul commandement faisant

(1) Cette légèreté est fort possible : remarquez l'âge des hommes qui faisaient couler tant de sang ; Charles IX avait vingt-deux ans, le duc d'Anjou dix-neuf, le duc de Guise vingt-un ; d'ailleurs dans ce haut rang on ne voit que la mort de son ennemi ; quant à la multitude qui devait périr avec lui, on ne prend pas garde à cela.

cesser tout le reste, parcequ'il avoit esté arresté qu'en aucun lieu de la ville, il ne s'entreprendroit rien qu'au préalable l'admiral n'eust été tué. Mais tost après, le gentilhomme retournant, nous dit que M. de Guise luy avoit respondu que le commandement estoit venu trop tard, et que l'admiral estoit mort, et qu'on commençoit à exécuter partout le reste de la ville. Ainsi... nous laissasmes suivre le fil et le cours de l'entreprise et de l'exécution (1). »

Pierre Matthieu rapporte un fait qui dut se passer au même moment. « Le roi envoya au logis de l'admiral pour dire qu'on ne touchât point à La Rochefoucauld, dont l'humeur lui plaisoit, et dont il vouloit se servir; mais s'estant sauvé en un grenier, un Écossois le tua, de quoi le roi fut fort marry. »

C'est à ce moment aussi que doit se rapporter un fait indiqué par Tavannes et raconté avec détail par Pierre Matthieu et de Thou. « Le roi de Navarre et le prince de Condé sont menés au roi. Il leur propose la messe ou la mort; menace le prince de Condé qui ne veut feindre. »

---

(1) Il est évident que le roi de Pologne fait ici un mensonge; il ne pouvait présumer, à la pointe du jour, que l'amiral existât encore; mais il veut faire honneur à sa mère, à son frère et à lui d'un moment de repentir, et rejeter l'événement sur une espèce de fatalité.

*De quatre à cinq heures du matin.*

Quand le massacre fut commencé dans les quartiers de la ville, le duc de Guise pensa au faubourg Saint-Germain. « Il y étoit resté, dit de Thou, un grand nombre de protestans à qui l'on n'avoit pu persuader d'aller passer la nuit dans la ville. De ce nombre étoient le vidame de Chartres, Gabriel de Montgommeri et d'autres seigneurs protestans. On avoit chargé Laurent de Maugiron du massacre de ces personnages, et l'on avait ordonné à Marcel de lui envoyer, pour cet effet, mille hommes des compagnies bourgeoises. Mais il exécuta cet ordre *assez négligemment*. Cependant on vint donner avis à Montgommeri que toute la ville étoit en mouvement... il le fit savoir au vidame de Chartres et à tous les autres; ils s'assemblent pour délibérer... Maugiron ayant attendu long-temps les Parisiens que le duc de Guise lui avoit promis, mais qu'il ne put envoyer parcequ'ils s'étoient dispersés pour piller, le duc de Guise, ennuyé de tant de longueurs, fit venir des soldats des gardes, leur ordonna de passer la rivière en bateau et prit le parti d'aller lui-même au faubourg... Pendant qu'on alloit chercher les clefs de la ville, le jour qui commençoit à paraître fit apercevoir les Suisses et les gardes françoises qui traversoient la Seine... alors

les seigneurs protestans prirent le parti de la fuite et ils étoient déjà loin lorsque les troupes furent passées. Le duc de Guise poursuivit Montgommeri et ceux qui l'accompagnoient jusqu'à Montfort-l'Amaury sans pouvoir les atteindre... François de Briquemaut et Arnault de Cavagnes furent arrêtés... Le duc de Guise avec le duc d'Aumale et le bâtard d'Angoulême reviennent à Paris, où les gardes massacroient les protestans de quelque distinction, leurs amis pour la plupart, pendant que la populace exerçoit toutes sortes de barbaries. »

Un écrivain calviniste (1) prétend que Charles IX voyant, du Louvre, Montgommeri et le vidame de Chartres qui se sauvaient, tira sur eux une arquebuse de chasse.

Brantôme confirme ce fait dans ses Mémoires. Voici comment il s'exprime : « Quand il fut jour, le roi mit la tête à la fenêtre de sa chambre, et voyant aucuns dans le faubourg Saint-Germain qui se remuoient et se sauvoient; il prit une grande arquebuse de chasse qu'il avoit et en tiroit tout plein de coups à eux, mais en vain, car l'arquebuse ne tiroit si loin. Incessamment crioit : Tuez, tuez... »

Suivant une note de Voltaire sur la Henriade, plusieurs personnes ont entendu conter à M. le

(1) *Mémoires de l'Estat de France*, page 212, v°.

maréchal de Tessé, que dans son enfance il avait vu un vieux gentilhomme âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, qui avait été fort jeune dans les gardes de Charles IX; il interrogea ce vieillard sur la Saint-Barthélemy, et lui demanda s'il était vrai que le roi eût tiré sur les huguenots. *C'est moi*, monsieur, répondit le vieillard, *qui chargeais son arquebuse.*

On est en droit d'imputer l'action du roi à férocité naturelle ou à l'animosité qu'on avait excitée en lui, ou à la peur qui le possédait. On peut choisir, car ces trois maladies se rencontraient dans ce prince misérable.

M. de Guise poursuit en vain Montgommeri qui se sauve en Angleterre. Mais son excursion à Montfort-l'Amaury fit qu'on le vit peu dans la journée du 24 à Paris. Il ne fut pas du nombre des excitateurs : au contraire, il sauva plusieurs gentilshommes, entre autres Crussol, sieur d'Acier; aussi Tavannes fait-il entendre qu'on accusa le duc de Guise de ne pas mettre un grand intérêt à l'extinction du parti.

«Le sieur de Tavannes, disent les Mémoires rédigés par son fils, sauve le maréchal de Biron, soupçonné, sans sujet, de favoriser les huguenots, par l'avis qu'il lui donne de se sauver dans l'arsenal. MM. de Guise, en exemptant d'autres, sont calomniés de ne vouloir l'extinction du prétexte des

armes. » (sont calomnieusement accusés de ne vouloir l'extinction du parti qui fournit le prétexte de la guerre.)

De Thou appuie le sentiment de Tavannes; « Les Guises, à ce qu'on disait, avaient le dessein de faire retomber sur le roi et sur la fureur populaire toute l'horreur de cet indigne massacre, et de faire croire qu'à leur égard, ils n'en voulaient qu'au seul Coligni, l'ennemi particulier de leur maison. D'ailleurs ils étaient bien aises de se faire par là des créatures, et ils y réussirent en effet. »

*24 au soir et 25 au matin.*

« Sur le soir, le roi fit crier par la ville que chacun eût à rentrer dans sa maison, sous peine de mort. On croyait que cette précaution ferait cesser les meurtres et les pillages, mais ils recommencèrent la nuit d'après, et continuèrent les jours suivans avec la même fureur (1). »

« Le sieur de Tavannes sépare (partage) les quartiers de la ville à plusieurs seigneurs, par le commandement du roi, *pour faire cesser le meurtre et le pillage* (2). »

N'allons pas plus loin dans ces horreurs: toutefois essayons de compter les victimes sacrifiées à Paris.

« Il y eut, dit de Thou, deux mille hommes

(1) De Thou. — (2) Tavannes.

de tués à Paris, le premier jour seulement. »

C'est aussi le compte de Tavannes.

Daubigné en compte trois mille dans la première journée. Hadriani et Capilupi sont aussi pour trois mille. Péréfixe porte le nombre à cinq mille, dont vingt seigneurs de marque, douze cents gentilshommes et trois ou quatre mille soldats et bourgeois. Papyre-Masson n'en compte que deux mille pour Paris pendant les trois ou quatre jours que dura le massacre. Lapopelinière réduit le nombre des victimes à mille, mais il mérite peu de confiance.

Ce qui se passa en province n'est pas moins effrayant que la boucherie de la capitale.

« Plusieurs villes du royaume tuent non-seulement les chefs et factieux, comme il leur avoit esté mandé; ains se gouvernent en cette effrenée licence parisienne (1). »

Beaucoup de villes, celles de Troyes, de Meaux, d'Orléans, de Bourges, d'Angers, de Toulouse, de Rouen, et surtout celle de Lyon imitèrent ce qu'on appela les *matinées parisiennes*. Les relations de ces massacres sont consignées dans le premier volume des *Mémoires de l'estat de France sous Charles IX*, page 236.

---

(1) Tavannes.

« A Toulouse, on se saisit de tous ceux qui étaient suspects..., on les conduisit dans les prisons du palais ; on les fit tous égorger la nuit par des scélérats de profession, mais surtout par cette espèce de gladiateurs qui se mêlaient parmi les écoliers en droit (1). »

Ce fut encore pis à Rouen ; à Orléans, il y périt plus de mille personnes. La populace de Lyon surpassa celle des autres villes par ses atrocités ; on tua, selon de Thou, huit cents personnes de tout âge et de tout sexe. *Les Mémoires de l'estat de France* rapportent ce qui suit : « La populace ayant commencé à traisner et à jeter les cadavres dans le fleuve, voicy venir un apothicaire, lequel remontra qu'on pouvoit faire argent de la graisse qu'on tireroit de ces corps... Après les avoir fendus, on en tira bonne quantité, laquelle a été vendue trois blancs la livre... Les paisibles catholiques de Vienne, Valence, Viviers, le Pont-Saint-Esprit, voyant ce tas de corps morts flotter sur l'eau, ne se pouvoient contenir de faire infinies imprécations à l'encontre des massacreurs. Ceux d'Arles, entre autres, n'osoient ni ne vouloient boire de l'eau du Rhosne ainsi ensanglantée... »

Il y eut de braves gouverneurs qui ne voulurent point que le sang de leurs concitoyens coulât. La

(1) De Thou.

postérité de plusieurs subsiste encore. On cite Bertrand de Simiane, baron de Gordes, gouverneur du Dauphiné; Saint-Héran, en Auvergne; La Guiche, à Mâcon; Chabot-Charny, en Bourgogne; le vicomte d'Orthe, à Bayonne; et en Provence, le comte de Tende, qui partagea la générosité du comte de Carces, dont Davila et Brantôme n'ont point parlé, mais que Le Laboureur, d'après Peiresec, a vengé de leur oubli.

L'auteur de la vie du maréchal de Matignon rapporte qu'il préserva Alençon; Tanneguy-Leveneur préserva quelque temps Rouen, mais il fut ensuite obligé de céder.

L'histoire joint à ces illustres noms celui de Jean Hennuyer, évêque de Lisieux, qui témoigna de l'horreur pour le massacre.

Le nombre des victimes qui ont péri à Paris et dans les provinces a été diversement évalué.

Péréfixe estime que le massacre s'est étendu à cent mille personnes dans le royaume, outre les cinq mille tuées à Paris.

Sully rapporte qu'on fit monter le nombre des victimes à soixante-dix mille.

De Thou dit : « Plusieurs ont écrit que plus de trente mille hommes avaient perdu la vie dans le royaume au milieu de ces tumultes, quoique je sois persuadé qu'il en périt un peu moins. » Dans ce compte ne sont pas compris deux mille

personnes tuées à Paris le premier jour, et autant dans les suivans.

Davila croit « que dans les deux premiers jours il périt dans la capitale plus de dix mille personnes;... que dans l'espace de peu de jours, il en périt plus de quarante mille en province. »

L'estimation de de Thou est la plus vraisemblable. Le père Griffet, dans ses *Remarques sur l'Histoire de France de Daniel*, a combattu victorieurement l'exagération de Péréfixe.

Je n'étendrai pas plus loin cette ébauche des guerres de cour. Ce qui précède suffit pour indiquer aux écrivains qui entreprendront de refaire l'histoire du seizième siècle, la part fort inégale que l'ambition et la religion eurent aux calamités qui ont signalé la dernière moitié de ce siècle. J'ai aussi rempli mon objet particulièr, en montrant la génération des évènemens politiques qui ont amené le massacre de la Saint-Barthélemi et qui déterminent le véritable caractère de ce grand crime.

FIN DE L'ÉBAUCHE HISTORIQUE DES GUERRES DE COUR.

# RÉFLEXIONS

SUR

LES DIVERSES OPINIONS QUI ONT ÉTÉ RÉPANDUES

CONCERNANT LES CAUSES

# DE LA SAINT-BARTHÉLEMI,

ET

# RÉSUMÉ DE CES CAUSES.

Quand on a suivi attentivement et sans prévention les évènemens précurseurs du massacre de la Saint-Barthélemi et la marche des personnes qui ont concouru à l'ordonner, on est fort surpris de se trouver si éloigné de la plupart des opinions publiées sur les causes de cet évènement, et de n'être complètement d'accord avec aucune.

D'abord ce n'a point été un acte de fanatisme religieux. Ce ne sont point les protestans qu'il a frappés, ce sont les amis et les partisans de l'amiral Coligni. Ce ne sont pas des huguenots qu'on a voulu détruire pour extirper l'hérésie; ce sont des rebelles et des traîtres qu'on a prétendu prévenir ou punir. L'hérésie n'a pas même été rappelée une fois comme prétexte dans les con-

seils secrets du Louvre; on n'y a pas prononcé le mot de religion; on n'y a admis ni appelé aucun ecclésiastique, pas même le cardinal de Guise.

Voltaire a pu dire comme fiction poétique dans *la Henriade* :

> C'est la religion dont le zèle inhumain,
> Mit à tous les Français les armes à la main.

Mais c'est uniquement par réminiscence de poète, qu'il a dit ensuite dans son *Essai sur les guerres civiles*, que « quelques prêtres, tenant un crucifix d'une main et une épée de l'autre, couraient à la tête des meurtriers et les encourageaient, au nom de Dieu, de n'épargner ni parens ni amis. » Ni Pierre Mathieu, ni Tavannes, ni de Thou, ni Davila, ni d'Aubigné, ni aucun des nombreux écrits du temps qui ont été lus pour la rédaction de celui-ci, ne disent rien de semblable. On possède encore d'anciens tableaux et d'anciennes gravures qui représentent le massacre; on n'y voit pas un prêtre. La joie des cardinaux à Rome a été condamnée par la douleur du pape; la joie des cardinaux, fort étrangère à la religion, était celle de princes romains dont la domination se voyait triomphante: elle ne prouve pas qu'ils aient eu part à la victoire.

Les protestans ont supposé que le massacre avait été prémédité et concerté à Bayonne, avec le duc

d'Albe, en 1565, sept ans avant l'exécution. Cette assertion a eu pour unique fondement le rapport de Henri, prince de Béarn, alors âgé de moins de onze ans, devant qui Catherine de Médicis et le duc d'Albe s'entretinrent de leurs vœux très présumables pour l'extirpation des protestans de France et des gueux de Hollande. Henri rapporta que le duc d'Albe avait dit à la reine qu'*une tête de saumon valait mieux que mille têtes de grenouilles.*

Il est absurde de voir là le complot de la Saint-Barthélemi concerté entre Catherine de Médicis, Charles IX et le duc d'Albe.

D'abord il y a une distance infinie entre les opinions et les vœux exprimés dans une conversation, et un complot positif. Ensuite il y eut sept années d'intervalle entre le voyage de Bayonne et le massacre. Troisièmement, à l'époque du voyage, Charles IX n'avait guère plus de treize ans. En quatrième lieu le propos du duc d'Albe aurait un sens opposé au massacre, car il voudrait dire qu'il fallait tuer le chef ou les chefs, et ne pas s'embarrasser de la multitude; la conséquence aurait donc été de tuer Coligni, et de laisser tranquilles les huguenots : or ce n'est pas ce qu'on a fait. Cinquièmement, le premier coup qui a été porté sur l'amiral et l'a blessé est une preuve qu'on ne songeait pas à faire la boucherie du surlendemain; car ce coup manqué était, pour le parti de Coligni, un

avertissement de se mettre sur ses gardes, et un moyen d'attirer sur la cour un massacre, au lieu de lui donner le moyen d'en faire un. Enfin, si le massacre était résolu, à quoi bon faire tirer un coup d'arquebuse sur l'amiral, qui devait être compris dans la boucherie générale?

M. de Thou a néanmoins regardé comme possible la préméditation et le complot que nous osons qualifier d'absurde; d'Aubigné l'a déclaré certain. Mais d'Aubigné était un protestant très passionné, et Bayle le blâme d'avoir assuré positivement ce dont de Thou se contente d'admettre la possibilité. Plus un crime est grave, dit Bayle, plus il a besoin de preuves. M. de Thou n'a pas été exempt de prévention en faveur des protestans et de leurs traditions.

Les Italiens Hadriani et Capilupi font un mérite à la reine et à Charles IX de leur longue persévérance dans ce projet, et de leur patience jusqu'au moment propice. Brantôme se moque de cette méprisable flatterie, comme d'une bassesse et d'une sottise.

La reine Marguerite avance que la résolution du massacre ne fut déterminée que par les menaces des huguenots après la blessure de l'amiral. Elle assure qu'elle a ouï dire à Charles IX qu'il ne l'eût jamais prise, si on ne lui avait fait entendre *qu'il y alloit de sa vie et de son estat.*

« Villeroi a dit à plusieurs, que le massacre n'avoit pas esté prémédité. »

Pierre Mathieu qui rapporte ce témoignage, y ajoute le sien : « Il est certain, dit-il, que si l'admiral fust mort de ses blessures, le malheur de son parti s'en fust allé avec lui. »

Tavannes dit clairement que « l'entreprise de la Saint-Barthélemi vint de l'imprudence des huguenots. » Il revient à plusieurs reprises sur cette vérité à laquelle il n'avait aucun intérêt : car il est certain qu'il n'était pas du complot de Bayonne, et il professait hautement sa haine pour Coligni et son parti.

Le marquis d'Aubais (1) s'exprime ainsi au sujet du meurtre de Lignerole, qu'on disait avoir été tué par ordre du roi, parcequ'il avait divulgué le secret de la Saint-Barthélemi : *Le massacre de la Saint-Barthélemi arriva par hasard et ne fut point projeté.*

Je viens à ceux qui ont qualifié le massacre de coup d'état. Ils ont moins cherché la vérité qu'un moyen de détourner de dessus la religion une accusation qu'ils croyaient injurieuse pour elle. Si Charles IX avait ordonné le massacre pour sauver

---

(1) Notes sur l'*Histoire des guerres du comtat Vénaissin*, par Perussis, tome premier des Pièces fugitives, page 304.

l'état menacé d'une trahison, ou l'autorité royale menacée d'une subversion, ou seulement la personne du roi, en qui il pouvait croire que résidait l'intérêt de l'état, ce ne serait pas sans raison qu'on dirait qu'il a frappé un coup d'état. Mais le roi était plein de confiance et d'affection pour Coligni; il en attendait des services qu'il mettait à haut prix. Coligni était factieux peut-être, mais ses vues n'étaient dirigées ni contre le roi ni contre le pouvoir royal; il était ennemi de la reine-mère et du duc d'Anjou; il aurait peut-être désiré le renvoi de l'une et l'éloignement de l'autre; mais il n'était armé contre eux que de la confiance et des préférences du roi. Il avait entraîné le roi à l'adoption d'un projet de guerre dangereux pour l'état, mais il ne prétendait pas la faire avec indépendance. Il tirait tous ses moyens de la bienveillance et de l'approbation du roi; il lui en laissait les avantages, il lui assurait la gloire du succès, il guidait le commandement et s'y soumettait. Ne tenant les moyens d'agir que de la faveur du roi, il suffisait au roi de lui retirer sa faveur pour que tout projet d'ambition personnelle s'évanouît, et qu'il se retirât aussitôt dans la terre d'où il avait eu tant de peine à sortir. Il ne fallait pas d'autre coup d'état pour l'éliminer de Paris et de la cour, et lui fermer la carrière où il offusquait des ambitions plus exaltées que la sienne. Il n'y

avait donc pas lieu à ce qu'on appelle un coup d'état, et l'acte que l'on qualifie ainsi aurait été, sous ce rapport, un crime tout-à-fait gratuit.

On a attribué le massacre à l'ambition de Catherine de Médicis, à l'amour du pouvoir, au désir de gouverner sous le nom de son fils.

L'ambition d'exercer un pouvoir subordonné est un motif bien vague, un but bien obscur, bien indéterminé, bien peu important au fond et surtout bien facile à atteindre par des voies droites et naturelles. Un tel motif ne suffit pas pour expliquer un crime aussi effroyable, aussi difficile, aussi périlleux que celui de la Saint-Barthélemi. Quel esprit raisonnable et réfléchi n'est frappé de l'énorme disproportion qui se trouve entre le massacre de quarante mille Français et le bonheur qu'une reine-mère peut trouver à être premier ministre d'un fils de vingt-deux ans qui sort de sa tutelle? Quel usurpateur a fait pour détrôner un prince et une dynastie, quel prince légitime a fait pour reconquérir sa couronne sur un usurpateur, ce qu'on impute à Catherine de Médicis d'avoir fait pour reprendre son ascendant de tutrice sur un fils toujours enfant en réalité, *pour sauver*, si l'on veut, *quelques lambeaux d'un pouvoir expirant?*

Il faut distinguer dans le massacre deux parties : celle qui fut positivement résolue et ordonnée par la cour, et celle qui s'opéra comme d'elle-même

par le fait et la volonté des agens d'exécution, par leur multiplicité, inévitable effet de la permission de piller, et de l'instinct qui fait chercher une garantie d'impunité dans la grande multitude des complices.

La première partie eut pour causes diverses passions de grands personnages de l'état, la jalousie, l'ambition, la haine, la vengeance, la peur surtout, et la participation du roi à toutes ces passions. La seconde eut pour cause l'avidité, excitée d'abord dans les soldats nobles et non nobles, à qui le pillage fut accordé comme droit de la guerre; ensuite dans la populace, par l'exemple des gens de guerre, par les encouragemens directs de plusieurs grands et les incitations des bourgeois affidés à la faction de Guise.

Cette distinction nécessaire ici pour s'entendre, est d'ailleurs sans objet; car le massacre tout entier, sans exception d'une seule de ses circonstances et de ses victimes, pèse sur la mémoire de ceux qui ont ordonné le massacre de l'amiral et des grands de sa famille et de ses amis : je dis plus, l'abomination de ce grand attentat est imputable tout entière aux auteurs du premier attentat commis sur l'amiral deux jours avant le massacre, et jamais il ne fut mieux prouvé par le fait que le coup qui frappe un seul membre du corps social, menace et frappe la société tout entière.

Quatre personnes peuvent être accusées de la proscription de la Saint-Barthélemi :

Le duc d'Anjou, qui fut depuis Henri III,

Catherine de Médicis sa mère,

Henri de Guise,

Charles IX.

Deux classes de personnes peuvent être accusées des excès de l'exécution ; savoir : la garde du roi, celle du duc d'Anjou et les compagnies bourgeoises de la faction du duc de Guise ; ajoutons les grands du parti d'Anjou qui ont excité les gardes, les bourgeois et la canaille.

La cause première fut la haine ancienne et réciproque du duc d'Anjou et de l'amiral de Coligni.

L'occasion qui l'excita fut le projet de la guerre de Flandre. Coligni voulait que le roi fît cette guerre, parcequ'il y aurait commandé sous l'autorité du roi, et qu'il aurait soustrait le jeune monarque à toute autre influence que la sienne.

Le duc d'Anjou s'y opposait :

1° Parcequ'elle lui faisait perdre la lieutenance générale du royaume, son titre et ses fonctions de généralissime des armées ;

2° Parcequ'elle écartait Tavannes, Nevers, Montpensier et tous les grands qui formaient son parti, dont il ne voulait pas la ruine.

Catherine avait d'abord été favorable à l'idée de cette guerre, parceque Strozzi, son parent et son

protégé, avait le commandement de l'infanterie, et espérait tirer de la considération de cette entreprise : la reine était bien aise qu'un affidé si sûr obtînt la faveur du roi et eût des troupes à commander.

Le roi mit en discussion dans son conseil la question de savoir ce qui valait mieux, de rester en paix ou de faire la guerre dans les Pays-Bas. La discussion dégénéra bientôt en querelle ; la querelle s'envenima. Coligni fit adopter par le roi son projet, et lui communiqua son humeur contre sa mère et contre son frère. L'humeur du roi s'emporta jusqu'à la plus redoutable menace contre le duc d'Anjou ; la mère et le fils craignirent Coligni et encore plus le roi animé par lui.

La reine-mère et le duc d'Anjou aliénés contre Coligni, voyant sa haine armée de toute la puissance du roi, ou du moins assurée de l'impunité s'il osait attenter sur eux, conçurent une idée très familière à toutes les inimitiés dans ces temps de dissentions entre les grands, d'absence des lois et de lâche despotisme, celle de se défaire de son ennemi. L'opinion générale accusait Coligni du meurtre de François de Guise, il s'était mal défendu de cette accusation, son frère Dandelot était accusé de la mort de Charry et ne s'en justifiait pas mieux. Ils jettent les yeux sur Henri, fils du duc de Guise, qui avait juré de venger son

père ; le jeune homme s'empresse d'unir son ressentiment au leur, et de hâter pour eux le coup qu'il devait porter plus tard à l'amiral : car la mort de l'amiral était promise par l'amour filial et par l'honneur à l'ombre d'un père et à la douleur de sa famille ; la haine et le ressentiment de la reine-mère et de son fils ne faisaient qu'avancer sa destinée. Henri de Guise promet la mort de l'amiral ; ils lui promettent leur appui contre les poursuites auxquelles elle pourrait donner lieu.

Remarquez ici comme les choses s'arrangeaient pour soulager des consciences qui d'ailleurs ne péchaient point par trop de délicatesse : l'assassinat de l'amiral, qui était pour la reine-mère et pour le duc d'Anjou un crime bien caractérisé, se partageait, si on peut le dire, en trois fractions inégales dont Catherine et son fils ne prenaient que les plus faibles à leur compte, et encore en se mettant à couvert sous le motif vertueux et honorable du duc de Guise.

Un meurtrier à gages frappe l'amiral, et l'amiral n'est que blessé. A la nouvelle de sa blessure la fureur de ses amis éclate, et celle du roi en même temps.

Le roi reconnaît le duc de Guise au coup frappé sur l'amiral.

Les huguenots le désignent ; mais bientôt après ils désignent aussi le duc d'Anjou, son ami.

Le duc de Guise, poursuivi par la colère du roi, réclame l'appui de ses deux complices.

Ils le défendent près du roi.

La reine commence par donner pour excuse de l'attentat du duc de Guise, celui que Coligni a commis sur François de Guise, père de l'accusé (1), mais elle n'obtient aucun succès.

Cependant les amis de Coligni, au nombre de huit cents, tous guerriers aguerris, et huit mille protestans répandus dans Paris, avec eux le roi de Navarre et le prince de Condé, demandent justice, ou sont prêts à se la faire. Ils ne donnent qu'un jour, que quelques heures pour les venger.

La reine et le duc d'Anjou se voient menacés par divers dangers : le duc de Guise peut déclarer leur complicité ; on peut la pénétrer sans lui, et trop d'indices la font connaître. En l'apprenant, les gens du parti peuvent se venger de leur propre mouvement ; le roi peut les venger sans qu'ils s'en mêlent, ou les autoriser à se venger eux-mêmes. Enfin le parti de Guise peut venger l'abandon où il aura été laissé par les complices sur l'appui desquels il a compté.

---

(1) L'amiral, sans être expressément convenu d'avoir eu part au meurtre commis sur François de Guise par Poltrot, a fait des aveux qui paraissent fort concluans contre lui. Voyez la dissertation du père Griffet sur ce meurtre, dans ses observations sur l'histoire du père Daniel.

La voie de salut la plus probable pour la reine et le duc d'Anjou est d'avouer au roi leur complicité avec le duc de Guise, de la motiver sur les mauvais desseins de l'amiral, et de faire passer dans l'esprit du monarque la persuasion que ses desseins sont d'un traître, d'un ennemi de l'état et du roi.

On se résout à ces pénibles aveux ; et en attendant, le duc d'Anjou négocie avec les princes lorrains, et conjure la mort à force ouverte de l'amiral et de ses amis.

« Le duc d'Anjou, dit Le Laboureur, permit très volontiers au cardinal de Lorraine (1) de proscrire non seulement tous les ennemis de sa maison, mais quasi tous ceux qui n'en étaient pas amis. »

Le roi se trouve entre le ressentiment des Colignis et de leur parti ; le ressentiment de Catherine, du duc d'Anjou et des cliens du duc d'Anjou, et le ressentiment de Henri de Guise.

---

(1) Lisez, *à Louis de Lorraine, cardinal de Guise*. Le Laboureur s'est mépris en nommant le cardinal de Lorraine qui était à Rome quand la Saint-Barthélemi a eu lieu. Il est arrivé aussi à plusieurs écrivains d'appeler le premier cardinal de Guise cardinal de Lorraine, après la mort de Charles, qu'on appelait le grand *cardinal de Lorraine;* cela explique la méprise de Le Laboureur, qui écrivait bien postérieurement à cette mort.

Le cas est urgent : contre qui se décidera-t-il ?

Les Colignis sont encore arrêtés par leur confiance dans le roi. Ils ne sont pas armés contre lui ; ils ne sont pas prêts à se défendre contre lui. On peut les frapper sans crainte et sans péril.

Au contraire les Guises, le duc d'Anjou, Catherine, les partisans d'Anjou, sont avertis, sont sous les armes, prêts à surprendre leurs ennemis. La victoire est sûre pour ceux-ci s'ils préviennent les coups que le roi suspend. C'est donc pour eux que le lâche roi se décidera.

Un conseil s'assemble ; la reine-mère et les adhérens du duc d'Anjou établissent la nécessité de faire périr Coligni et ses principaux amis, sur les dangers dont son parti tout entier, c'est-à-dire les protestans, menacent le roi et sa famille. Le roi, dans une sorte de convulsion de peur et de colère, et néanmoins plus conséquent que les instigateurs de la proscription, s'écrie : *Qu'ils meurent tous*. Cette proscription générale s'est à peine échappée de ses lèvres, que déjà l'exécution est préparée. On ne prend pas le temps de marquer des bornes, de faire des exceptions, de délibérer. On se soucie peu du plus ou du moins de sang qui sera répandu. On aurait le temps de délibérer que l'on se garderait bien de le faire, pour ne pas compromettre l'ordre obtenu contre l'amiral ; ce serait le remettre au hasard que d'agiter la plus légère question avec

un roi versatile, pour l'exécution d'un arrêt prononcé dans sa colère (1).

Il fallait d'ailleurs multiplier les coupables pour assurer l'impunité. On les multiplia par l'appât du pillage; on commença par donner le pillage pour faire tuer, bientôt les assassins tuèrent et se multiplièrent pour piller.

Voilà l'histoire du massacre.

Si l'on veut mesurer la part que chacun des quatre conjurés eut à ce grand crime, on le fera facilement d'après les faits qu'on a exposés.

Le duc d'Anjou fut le plus lâche, le plus ardent et le plus atroce; il était, dans le principe, le moins intéressé, au fond, à la mort de Coligni; il n'avait à craindre que de perdre le commandement des troupes. Cette privation eut laissé encore assez d'importance et de grandeur au premier prince de la famille royale, héritier du trône. Mais quand son orgueil fut irrité par les insinuations que Coligni se permettait contre lui auprès du roi; quand

(1) M. Audin nous apprend que Charles IX commença, dans son accès de fureur, par ordonner que le roi de Navarre et le prince de Condé seraient compris dans le massacre. Un des agens de l'exécution lui demanda par lequel on commencerait? Cette question sauva les princes. J'ai lieu de croire que ce n'est pas là un fait historique, mais un trait de génie dramatique d'une admirable vérité morale, et une preuve que les projets criminels ne peuvent soutenir la délibération.

il apprit, par les rapports de de Sauve, que son éloignement de France était sollicité par l'amiral, comme nécessaire à la tranquillité de l'état et à la gloire du roi; que son élection au trône de Pologne prenait le caractère d'un exil, par l'intention qui décidait le monarque à la favoriser; quand il essuya personnellement les témoignages de l'animadversion royale, que sa vie fut menacée d'un coup de poignard par la colère dont Coligni avait rempli l'âme de son frère, alors il donna l'essor à son instinct de basse vengeance et de cruauté. Le Laboureur dit, avec raison, « qu'il eut la principale part à cette cruelle et sanglante tragédie, et qu'il ne se répandit tant de sang que pour ses intérêts. »

Catherine de Médicis, effrayée, moins pour elle que pour son fils, et menacée de perdre son état, son rang, ses honneurs, d'être renvoyée en Italie, fut la seule qui éprouva des mouvemens d'effroi à l'idée du crime qu'il s'agissait de commettre, la seule en qui la peur de le commettre combattit avec celle d'être l'objet d'un crime commis sur elle-même; mais ayant été obligée de mettre en usage l'art et la persuasion dont elle était capable pour déterminer le roi à l'approuver, il n'est pas étonnant qu'elle ait été accusée d'avoir conçu, conduit, pressé le fatal évènement. Davila, qui l'admire en tout, lui reproche d'avoir eu moins d'horreur pour l'effusion du sang qu'il ne convient

à son sexe ; mais il rejette ce sujet de blâme sur le temps et la nécessité, et le trouve racheté par l'art et le soin qu'elle mettait ordinairement à prévenir les causes de dissension et de meurtre.

Le duc de Guise, seul entre les artisans de ce grand crime, eut la contenance assurée; seul il pouvait se dire exempt de basse envie, de petite ambition, de haine intéressée, même de peur honteuse; il se présentait en vengeur de son père, et le crime que méditait sa vengeance semblait protéger de quelques apparences de vertu celui de ses complices; cependant à l'atrocité d'un assassinat se joignait une double lâcheté : faire tuer l'amiral par un mercenaire, le faire tuer d'un coup imprévu, de guet-apens, et de plus attendre, pour commettre ce crime, que deux complices comme la reine-mère et le premier prince de la famille royale, héritier du trône, en garantissent l'impunité; prendre l'heure propice au courtisan pour satisfaire à ce qu'il croit être le devoir d'un fils, n'avoir pu le faire plus tôt, ne pouvoir le différer, tout cela était d'un digne ami du prince qui devait un jour le faire assassiner lui-même aussi lâchement.

Charles IX est le plus mémorable exemple qu'on puisse donner à l'appui de cette maxime : *couardise, mère de cruauté*, et de cette autre vérité que *mollesse est mère de couardise.*

Charles IX fut le dernier à entrer dans le complot; mais ce fut lui qui en étendit le plus l'objet et les effets. On lui demandait d'approuver le meurtre de l'amiral et d'un petit nombre de ses principaux amis; on le mit en colère contre les huguenots en général, on lui fit peur d'eux, pour lui prouver la nécessité de se défaire de quelques-uns. *Qu'on les tue tous*, fut la réponse de sa colère et de sa peur, et on ne lui fit point d'objection pour éviter de lui fournir une occasion de révoquer la permission de tuer l'amiral.

En rejetant comme absurde l'imputation qu'on lui a faite d'avoir nourri sept ans au fond de son âme le projet du massacre, et d'avoir poussé avec l'amiral et son parti la perfidie au dernier degré de noirceur pendant plus d'une année, je ne prétends pas que sa trahison se réduise à n'être qu'une faiblesse déplorable. Il y a peu de différence entre avoir attiré l'amiral et ses amis dans un piége, et leur avoir fait un piége de l'attrait qu'on leur a présenté de bonne foi pour les réunir à Paris, et auquel ils ont cédé avec confiance. Profiter de la confiance et de l'abandon obtenus par des intentions bienveillantes, en profiter pour rendre victime de l'intention atroce qui survient inopinément, n'est pas une perfidie moins infâme que d'avoir masqué l'intention atroce par la démonstration perfide d'intentions bienveillantes.

Trahir après une longue préméditation n'est pas plus odieux que trahir par une variation subite.

La peur n'excuse point Charles IX ; elle excuserait les sollicitations de son frère, de sa mère, sans obtenir d'indulgence pour lui. Il exerçait le pouvoir absolu ; c'est avec raison qu'on tremble dans l'absence des lois et sous le règne d'un tyran. S'il est fort et violent, on tremble devant lui ; s'il est faible et lâche, on tremble devant lui et devant les ennemis qu'on peut avoir autour de lui, parcequ'ils peuvent s'emparer de lui, s'assurer de l'impunité dans les excès où se portera leur inimitié ; associer même sa puissance à leur haine, à leur vengeance, et l'approprier à leurs passions.

L'anarchie est toujours voisine du despotisme, quel que soit le despote, violent ou lâche et dissipé. Ici ce sont les gardes prétoriennes, les strelitz, les janissaires, qui, par la force ou la menace, entrent en partage du pouvoir absolu ; là ce sont de grands-officiers, des maires du palais, des courtisans corrupteurs, des prêtres fourbes et dominateurs, des ministres pervers, par la déception, par la captation, par l'obsession. Le pire des despotes n'est pas celui qui abuse du pouvoir, c'est celui qui permet d'en abuser sous son nom ; le plus coupable des tyrans n'est pas celui qui commet les plus grands crimes, c'est celui sous

l'autorité de qui il peut s'en commettre en plus grand nombre impunément.

La Saint-Barthélemi fut une grande boucherie du pouvoir absolu dominé par les grands, ou du despotisme et de l'anarchie. Supposez le pouvoir absolu en France sans l'anarchie des grands, ou l'anarchie des grands sans le pouvoir absolu ; supposez-les de moins l'un et l'autre, vous ne concevrez pas la possibilité de la Saint-Barthélemi.

Ainsi, au lieu de dire avec Voltaire : C'est le crime du fanatisme religieux ; avec Caveirac : C'est un coup d'état, un crime politique ; avec d'autres : C'est le crime de l'ambition effrénée de Catherine de Médicis ; disons : C'est le crime d'une cour où le despotisme et l'anarchie régnaient ensemble, ou plus simplement : *C'est le crime du despotisme*, car l'anarchie était son ouvrage. Et quel homme de sens et de cœur, à la lecture des documens qui nous restent sur la Saint-Barthélemi, pourra ne pas être pénétré d'horreur, je ne dis pas seulement pour le prince qui d'un mot frappe de mort quarante mille victimes, mais pour le pouvoir politique qui donnait une telle force à ce mot fatal? Quel homme de sens et de cœur pourra se tourmenter d'un autre sentiment, chercher d'autres griefs, prendre le change sur ses propres impressions? Est-il un sentiment plus digne d'être recueilli, conservé, fomenté dans le cœur d'un

citoyen, que l'horreur du pouvoir qui a commandé le massacre de quarante mille Français? Est-il une leçon plus utile que ce grand crime pour prémunir tous les esprits contre le pouvoir absolu qui l'a enfanté? Et pourquoi refuserions-nous cette instruction? n'est-elle pas pour nous un motif de chérir la révolution qui, en 1789, a rendu l'existence de ce fléau désormais impossible, et de nous dévouer à la constitution qui l'a consacrée?

FIN DES RÉFLEXIONS.

# LA PROSCRIPTION

DE LA

# SAINT-BARTHÉLEMI,

FRAGMENT D'HISTOIRE

DIALOGUÉ,

EN CINQ ACTES ET EN PROSE.

# AVIS.

Cet ouvrage n'est point une tragédie, ce n'est point un drame, c'est uniquement ce qu'annonce son titre, un fragment d'histoire dialogué; les faits, les circonstances qui ont amené la proscription de la Saint-Barthélemi n'ont rien de dramatique : cette grande catastrophe est l'ouvrage de la peur et de la défiance de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou son fils, agissant sur la lâcheté, l'orgueil et la férocité de Charles IX, et surprenant dans un moment d'irritation convulsive une résolution de tyrannie effrénée. Il n'y a rien de théâtral dans l'art qu'ont exercé le duc d'Anjou et sa mère pour provoquer la proscription prononcée par Charles IX, ni dans les sentimens qui les ont déterminés. Sans doute il serait facile de produire des effets dramatiques, en ajoutant aux faits constatés quelques fictions qui donneraient un mouvement plus passionné aux caractères et en marqueraient mieux le trait. Mais depuis la *Henriade* jusqu'aux écrits les plus récens, l'*histoire de la Saint-Barthélemi* a été tellement travestie, que j'ai cru utile de mettre la vérité en évidence; et pour cet effet, de m'interdire toute espèce d'ornement, c'était le cas de se dire :

*Ornari res ipsa negat, contenta doceri.*

Pour ne laisser aucun doute sur l'exactitude à laquelle je me suis attaché, je cite à chaque pas mes autorités. J'ai voulu aussi faciliter la vérification des passages sur lesquels je me fonde, et épargner de longues et de pénibles recherches, en transcrivant à la suite de l'ouvrage ce que disent des causes de la Saint-Barthélemi trois personnages dont les témoignages ont une grande authenticité : le premier est Jacques-Auguste de Thou, le second est le maréchal de Tavannes, le troisième est Henri III, alors qu'il était roi de Pologne. Comme il existe un grand nombre d'éditions de leurs écrits, les renvois que j'aurais faits sur mes exemplaires n'auraient pu servir aux personnes qui auraient eu des éditions différentes; en conséquence, j'ai fait des coupes nombreuses dans les extraits que j'ai imprimés, je les ai numérotés en chiffres romains, et j'y renvoie de toutes les parties du texte qui peuvent demander une preuve.

D'autres autorités que les trois dont je viens de parler m'ont donné des notions qui manquent à leurs relations ; je les ai placées au bas de chacune des pages où elles se rapportent, parceque ce que ces auteurs disent d'ailleurs aurait été superflu. Ces autorités accessoires sont celles de Marguerite de Valois, de Pierre Mathieu, de le Laboureur, de Mergey, de l'auteur de la *Vie de Coligni.*

*P.-S.* Depuis que cet ouvrage est à l'impression, M. Crapelet a publié une *Correspondance du roi Charles IX et du sieur de Mandelot, gouverneur de Lyon pendant l'année* 1572, *époque du massacre de la Saint-Barthélemi;* on y trouve les deux lettres qui suivent.

## LA REINE A MANDELOT,

13 aoust.

Monsieur de Mandelot, je vous faictz ce mot de lectre pour vous dire que sur tant que vous aymez le service du roi monsieur mon filz, et à luy obéir, vous ne laissiez passer aucun courrier venant de Rome en çà; soit qu'il soit dépesché vers le dict seigneur ou aultre quelque soit, que lundy ne soit passé, prenant bien garde qu'ilz ne puissent passer jusques à la première poste secrettement, et delà prendre la poste pour s'en venir par deçà; et m'asseurant que vous satisferez entièrement à la volonté dudict Seigneur et à la mienne, je feray fin à la présente; priant Dieu, monsieur de Mandelot, vous tenir en sa saincte garde.

Escript à Paris, le treizième jour d'aoust 1572, et que le fassiez sans que l'on puisse congnoistre que en ayez commandement, et le plus secrettement que pourrez, sans qu'il en soit bruict.

*Signé* Catherine.

*Et contresigné* Chantereau.

## LE ROI A MANDELOT,

18 aoust.

Monsieur de Mandelot, je vous faictz ceste lectre par ce courrier que j'envoye expressément vers vous, pour vous pryer ne laisser passer par ma ville de Lyon aucun courrier ny autre, quel qu'il soit, allant en Italye dans six jours, à compter du datte de ceste présente, sinon en vous faisant apparoir un passe-port de moi bien et duement expédié, et signé de l'un de mes secrétaires d'estat; ce que je vous prye faire bien et duement observer, comme de vous-même; tenant le commandement que je vous en faictz si secret, que l'on ne pense que ce soit chose qui vienne de moy. A quoy m'assurant que sçaurez très bien et exactement tenir la main, je prye Dieu, monsieur de Mandelot, etc.

Escript à Paris, le dix-huitième jour d'aoust 1572.

*Signé* Charles.

L'éditeur trouve dans ces deux lettres la preuve que plusieurs jours avant la blessure de l'amiral, la boucherie de la Saint-Barthélemi était irrévocablement fixée au 24 août, c'est-à-dire que le massacre fut prémédité sept ou huit jours avant l'exécution.

Voici l'argument qu'il tire de la lettre de la reine. Elle est du 15 août qui était un vendredi. Elle ne pouvait, dit-il, parvenir à Lyon que le lundi 17 ou le mardi 18; ainsi la défense de laisser passer les

courriers venant d'Italie *avant le lundi,* doit s'étendre jusqu'au lundi 24. Or le lundi 24 était le jour marqué pour le massacre; quel était donc l'objet de la lettre? c'était, selon l'éditeur, d'éviter qu'un courrier de la cour de Rome ne vînt apporter obstacle au mariage de Marguerite de Valois avec le roi de Navarre, qui devait se célébrer le 18, et de dissiper l'illusion que ce mariage avait pour objet d'entretenir dans les protestans, jusqu'au jour marqué pour leur extermination.

D'abord l'éditeur suppose qu'il fallait cinq jours pour porter une dépêche de Paris à Lyon; il en fallait au plus deux. La lettre du 13 au matin pouvait arriver le 15, qui était le dimanche matin; elle s'appliquait aux courriers qui arriveraient dans cette journée et dans celle du lundi 16; et cela suffisait à la reine-mère, parceque le mariage de Marguerite avait lieu le mercredi 18; ainsi le courrier qui aurait été arrêté le 15 ou le 16, et qui ne se serait remis en marche que le 17, n'aurait pu arriver avant la cérémonie et l'empêcher.

C'est donc sans raison que l'éditeur veut étendre au second lundi qui suivra la réception de la lettre, ce qui s'applique littéralement à celui qui la suivra immédiatement. Pour substituer un sens conjectural au sens grammatical d'une phrase, il faut que le premier soit évident. Est-ce une assertion indubitable de dire que le mariage eut pour objet d'empêcher les protestans de prévoir le massacre du 24? Elle est plus que douteuse

puisqu'elle porte sur une supposition incroyable, ou du moins qui est en question : c'est celle du massacre.

Quant à l'ordre du roi, en date du 18, qui défend de laisser passer *aucun courrier, ni autre*, allant en Italie avant le 24, l'éditeur pense que Charles IX en écrivant cette lettre « prévoyait le cas où quelque victime son-» gerait à fuir. Son intention, dit-il, est manifeste. Comme » la mort de Coligni, arrêtée pour le 22, devait réveiller » toutes les craintes des religionnaires, la plupart de-» vaient, en l'apprenant, chercher à se soustraire au même » sort. » L'éditeur a supposé plus haut qu'il fallait quatre ou cinq jours à un courrier du cabinet pour aller de Paris à Lyon; et ici il suppose qu'en deux jours, de nombreux fugitifs partant en troupe de Paris le 22, pouvaient être arrivés le 24. Il suppose l'impossible, car des troupes de fugitifs ne vont pas comme des courriers du cabinet. Il est manifeste que le roi en ne défendant de laisser passer des courriers et des voyageurs que jusqu'au 24, laissait un libre passage aux fugitifs que le meurtre de l'amiral, dans la journée du 22, avait déterminés à fuir: le 24, les plus diligens et les mieux servis n'auraient pas été à moitié chemin de Lyon. Le 25, le 26 et les jours suivans la sortie de France leur eût été ouverte sans difficulté.

Mais l'éditeur fait prévoir la fuite des religionnaires d'après une supposition manifestement inadmissible : c'est que la mort de Coligni ait été arrêtée pour le 22, comme prélude du massacre du 24. La blessure de l'a-

miral est la preuve la plus certaine qu'on puisse donner de l'absence de tout projet pour le 24.

Pour qui sait l'histoire de cette époque, la lettre du roi, écrite le 18 août, jour du mariage de sa sœur avec le roi de Navarre, a eu pour objet d'empêcher le légat d'écrire au pape les détails de la cérémonie et même des fêtes accessoires, avant que le roi les eût lui-même adressés au saint père tels qu'il voulait qu'ils lui fussent présentés.

---

# PERSONNAGES.

CHARLES IX.
CATHERINE DE MÉDICIS.
LE DUC D'ANJOU, frère du roi.
LE DUC DE MONTPENSIER.
LE DUC DE GUISE, grand-maître de France (du palais de France).
LE DUC DE NEVERS.
LE DUC D'AUMALE.
LE CHANCELIER BIRAGUE.
LE MARÉCHAL DE TAVANNES.
LE MARÉCHAL DE RETZ.
CHARRON, prevôt des marchands.
MARCEL, notable de Paris.
MUNICIPAUX.
DES COLONELS de régimens suisses et français.
DEUX GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE.
UN MAÎTRE-D'HÔTEL.
UN VALET DE CHAMBRE DU ROI.

La scène est au Louvre, dans une salle qui précède le cabinet du roi.

Le temps de l'action est du 22 août à onze heures du matin, au 24 à une heure du matin, en l'année 1572.

# LA PROSCRIPTION

## DE LA

# SAINT-BARTHÉLEMI.

# ACTE I.

## SCÈNE I.

LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LA REINE.

Nous ne pouvons pas nous le dissimuler : faire tuer l'amiral est un crime... qui nous attirera bien des malédictions.

LE DUC D'ANJOU (1).

Si l'amiral était irréprochable, oui ; mais un

(1) Le Laboureur dit « que le duc d'Anjou se déclara chef du parti formé contre l'amiral ; que la maison de Guise lui promit service ; qu'il eut la principale part à cette cruelle et

homme qui veut nous faire reléguer, vous à Florence, moi en Pologne (1); qui persuade au roi que mes amis, leurs conseils, leurs services et les miens tendent à mon exaltation et à l'abaissement de Sa Majesté (2); qui excite sa colère contre moi, au point de lui faire porter la main sur son poignard quand je l'approche (3)...!

LA REINE.

On dira que cela ne concerne que nos deux personnes.

LE DUC D'ANJOU.

Vous me l'avez dit vingt fois : il se rend maître du roi au point de lui faire oublier ce qu'il doit à sa mère et à son frère ; bientôt il lui fera oublier ce qu'il se doit à lui-même.

LA REINE.

Il est vrai.

---

sanglante tragédie (de la Saint-Barthélemi), et qu'il ne se répandit tant de sang que pour ses intérests. » Discours sur Henri III, dans les pièces à la suite du journal de l'Estoile.

(1) Voyez, à la suite de la pièce, l'extrait des *Mémoires* de Tavannes, aux paragraphes cotés XVIII et XXVIII.

(2) Tavannes, X.

(3) Voyez, à la suite de la pièce, la relation de Henri III pendant qu'il était roi de Pologne, XII.

LE DUC D'ANJOU.

Et cette guerre à laquelle il entraîne le roi pour se rendre nécessaire, et qui peut être la ruine de la France? cette guerre, contre le roi d'Espagne, qui a été notre appui constant; cette guerre qui n'a d'autre but que de me dépouiller du commandement des troupes pour s'en revêtir, en donnant l'apparence du commandement supérieur au roi en personne (1)! est-ce un crime ou un mérite?

LA REINE.

C'est un crime, sans doute.

---

(1) De Thou, livre LII. Mémoires de Tavannes.

Je répèterai encore ici que le projet de cette guerre de Flandre a été le principe du complot formé par le duc d'Anjou contre Coligni et son parti. Coligni l'avait conseillée au roi, et s'était fait écouter en lui faisant remarquer que son frère, le duc d'Anjou, à l'aide de Tavannes et autres, s'était acquis de la gloire dans l'armée et de la considération en France; tandis que lui ne s'était mis en avant que dans des occasions malencontreuses. L'amiral donnait beaucoup d'autres raisons pour entreprendre cette guerre, et elles étaient au moins spécieuses. Le duc d'Anjou et Tavannes combattirent au conseil le projet de cette guerre, et par de bonnes raisons. Le débat s'envenima, et ce fut alors que Coligni, dans un entretien particulier avec le roi, lui conseilla d'envoyer sa mère à Florence et son frère en Pologne : *inde iræ.* De Thou, dans le livre LII de son histoire, fait connaître la discussion; et Tavannes dans ses Mémoires en parle avec étendue, I, II, III et suiv. jusqu'à XXI.

LE DUC D'ANJOU.

Vous craignez de verser le sang d'un homme, quand il s'agit d'épargner celui de vingt mille Français qui périraient dans la guerre projetée?

LA REINE.

Vous avez raison... Je veux secouer mes inquiétudes... Après tout, ce ne sont pas des scrupules;... non,... c'est un accès d'humanité,... une faiblesse... Maurevert est-il bien préparé?

LE DUC D'ANJOU.

Il est établi derrière une croisée grillée en bois à petites losanges, et sur laquelle est étendu un rideau de toile (1). Il passera son arquebuse à travers une losange, à la hauteur nécessaire pour que le coup porte à la poitrine.

LA REINE.

Et son arme?

LE DUC D'ANJOU.

Excellente; c'est l'arquebuse d'un de mes gardes,

---

(1) De Thou, I.

connue pour la plus sûre et la meilleure de celles de la compagnie (1).

LA REINE.

Le sang me bouillonne dans les veines... Qu'il me tarde d'entendre l'arquebuse de Maurevert!... entre l'ordre du meurtre et le meurtre quel pénible intervalle d'agitation et de crise! nous en espérons, et avec raison sans doute, d'heureux fruits; et cependant une foule de conséquences funestes se présente à mon esprit... Ces jours passés, hier encore, je voyais tous nos malheurs finis par cette mort nécessaire; et depuis que nous touchons au dénouement, je ne vois que trouble et confusion. Quelle heure est-il?

LE DUC D'ANJOU.

Onze heures tout à l'heure.

LA REINE.

L'amiral ne doit pas tarder à sortir du Louvre pour rentrer chez lui.

LE DUC D'ANJOU.

Pour y rentrer mort.

---

(1) Pierre Mathieu dit: « La porte fut enfoncée; l'arquebuse fut trouvée, mais non l'arquebusier. » Voyez ce que dit Tavannes, sur le propriétaire de l'arquebuse, XXXV.

LA REINE.

Le conseil où il a été appelé a commencé à neuf heures et demie ; il a fini à dix heures et demie, et le roi est allé jouer à la paume avec le duc de Guise et Téligni. Coligni y est entré avec eux (1). Il n'y restera pas long-temps : il n'est ni joueur ni amateur, et tous les amusemens du roi lui donnent de l'humeur... (2).

## SCÈNE II.

LES MÊMES, COSSEINS.

LA REINE.

Eh bien ! Cosseins ?

COSSEINS, *bas.*

L'amiral est sorti du jeu de paume pour rentrer chez lui. Plusieurs des siens l'attendaient à la porte avec des requêtes : son écuyer les a reçues,

(1) De Thou, I. Tavannes, XXV. Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX*, livre VI, page 342.

(2) Tavannes, XXIV.

et lui en a remis une qu'il lit en marchant ; il a pris le chemin de sa maison, et va très lentement (1).

*(Il sort.)*

*(On entend un coup d'arquebuse.)*

## SCÈNE III.

LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU.

Allons, madame, plus d'inquiétude ; c'en est fait, nous en voilà délivrés ! Un tel ennemi de moins, on se sent soulagé !

LA REINE.

La mort d'un ennemi comme celui-là peut redoubler l'inimitié des autres.

LE DUC D'ANJOU.

Je vais chercher des nouvelles.

*(Il sort.)*

---

(1) Pierre Mathieu, de Thou, Tavannes, s'accordent sur le temps, le lieu où Coligni fut blessé. Voyez les passages auxquels renvoie la note précédente.

## SCÈNE IV.

LA REINE, *seule.*

L'émotion sera vive parmi les amis de Coligni; mais le mariage de ma fille avec le roi de Navarre apaisera leur rumeur (1)... Il faut que je parle à Marguerite, et qu'elle nous serve auprès de son mari. Le roi sera en colère : son Téligni lui demandera vengeance; mais Téligni est bonne pâte de courtisan, nous l'avons mené comme un enfant. Le duc d'Anjou lui fera si bonne mine... La colère du roi tombera sur M. de Guise. Je trouverai moyen de l'excuser.

## SCÈNE V.

LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU, *tout ému.*

L'amiral n'est point mort. Ce scélérat de Maurevert a manqué son coup !

---

(1) Tavannes, XXIX.

LA REINE.

Il n'est point mort ! mais s'il est blessé mortellement...

LE DUC D'ANJOU.

Non, non ; il n'est que blessé légèrement. Le traître est resté debout : il a marché jusque chez lui.

LA REINE.

Où est-il blessé, à la tête, à la poitrine?

LE DUC D'ANJOU.

A la main droite et au bras gauche ; le coup a été ajusté trop en avant : la balle a passé de la main droite au bras gauche, en effleurant la poitrine (1). L'amiral lisait un papier, il avait la main haute : si l'arquebuse avait été placée un quart de ligne moins à droite, elle portait juste au cœur.

LA REINE *se jette dans un fauteuil avec un air de profond chagrin.*

Il n'est que légèrement blessé ! Tous ses amis

---

(1) Tous les écrivains du temps sont uniformes sur ces détails.

vont être furieux, et lui... il reste pour les diriger et pour exciter la colère du roi... Il ne m'est plus possible de calmer cette colère. Sa blessure va redoubler le funeste ascendant du traître sur ce petit idiot de roi ! Comment résister aux huguenots de l'amiral, animés par sa voix et ses clameurs? Que fait le roi? qu'a-t-il dit? que fait M. de Guise? où est-il?

LE DUC D'ANJOU.

Le roi, en apprenant la blessure, a jeté sa raquette avec fureur, en disant : Ne me laissera-t-on jamais de repos? quoi! toujours de nouveaux troubles (1)? Il a lancé un regard furieux sur Guise, qui jouait contre lui et Téligni, et est retourné au Louvre. Le duc de Guise est sorti du côté opposé et doit être maintenant dans la ville. Marguerite, que j'ai vue un moment, m'a assuré que le roi venait de donner l'ordre de l'arrêter, de fermer les portes de la ville pour qu'il n'en sortît point, et d'y faire des perquisitions (2). Il veut qu'on le trouve, et qu'il soit puni d'une façon exemplaire. Marguerite lui a fait dire de se cacher.

---

(1) De Serres. Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX*, page 342 et suiv. De Thou, IV; Tavannes, XXVI.

(2) *Mémoires* de Marguerite de Valois : « Le roi Charles, dit-elle, se doutant bien que Maurevel avait fait le coup à la

## SCÈNE VI.

LES MÊMES, COSSEINS.

COSSEINS.

Madame, je viens en hâte vous prévenir d'une nouvelle qui peut vous importer: le duc de Damville a prié dans le moment le roi Charles, de la part de l'amiral de Coligni, d'avoir la bonté de venir le voir, en annonçant que l'amiral avait des choses de la plus grande importance à communiquer à Sa Majesté avant de mourir (1).

LA REINE.

Qu'a répondu le roi?

COSSEINS.

Il a répondu qu'il se rendrait chez l'amiral tout de suite après son dîner, vers deux heures (2).

---

suasion de M. de Guise; il en fut en si grande colère contre M. de Guise, qu'il jura qu'il en ferait justice; et si M. de Guise ne se fût tenu caché tout ce jour-là, le roi l'eût fait prendre. » Voyez de Thou, VIII.

(1) De Thou, IX.

(2) *Idem*, X.

LA REINE, *au duc d'Anjou, vivement.*

Il faut absolument que nous accompagnions le le roi dans cette visite, afin d'empêcher que l'amiral et ses amis ne donnent carrière à leur rage; et surtout pour empêcher le roi de leur prêter une oreille complaisante (1).

COSSEINS.

Le roi dîne en ce moment. Il aura fini vers une heure et demie.

LA REINE.

Il est une heure, rendons-nous sans retard près de lui, pour lui montrer que nous partageons son intérêt en faveur de l'amiral et pour obtenir la faveur de le visiter.

---

(1) Discours de Henri III, ci-après, VIII.

FIN DU PREMIER ACTE.

# ACTE II.

## SCÈNE I.

LE ROI, LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

(*Ils reviennent de chez l'amiral.*)

LA REINE, *au roi, qui a l'air sombre et mécontent.*

A votre silence et à votre air je dois croire que vous êtes mécontent...

LE ROI, *durement.*

J'ai lieu de l'être, mort-Dieu ! et je le suis (1).

LA REINE.

Vous êtes offensé de la liberté que j'ai prise d'interrompre votre conversation secrète avec l'amiral. Cependant, si vous vouliez bien y réfléchir,... vous verriez qu'il est dur pour une mère...

---

(1) Discours de Henri III, XII.

LE ROI.

Oui, pour une mère qui veut toujours être régente, de voir son pupille émancipé!

LA REINE.

Non, monsieur, il est dur pour une mère toujours prête à se sacrifier pour un fils qu'elle chérit et respecte, de se voir écartée de lui comme suspecte, par des ennemis qu'elle s'est faits pour lui.

LE ROI.

L'amiral vous fait-il injure parcequ'il a confiance en moi, et qu'il veut me parler en particulier?

LA REINE.

Si votre affection pour moi n'a pas daigné remarquer la position où elle m'a mise, l'inimitié de l'amiral en a du moins bien joui; ses amis, ses officiers, ses gens, ont eu la satisfaction de nous voir écartés de votre conversation, et comme repoussés dans une antichambre, par la barrière que votre ordre a mise entre nous... Nous faisions réellement antichambre dans la chambre même de l'amiral; et ses amis, ses gens, ses valets

peut-être, en ont jugé ainsi ; car encore qu'on les eût fait sortir à votre arrivée, dès qu'ils vous ont vu en conversation intime avec l'amiral, ils sont rentrés, comme si l'antichambre commençait au point où nous étions, votre frère et moi ; ils sont venus insolemment se placer tout près de nous ; ils se sont mis à passer et à repasser entre nous, nous regardant, les uns d'un air farouche et menaçant, les autres avec un ris moqueur (1).

LE DUC D'ANJOU.

Nous regardant sous le nez ;... et si je ne m'étais rangé, je ne sais s'ils ne m'auraient pas poussé...

LA REINE.

Votre intention, sans doute, monsieur, n'était pas que votre mère et le premier prince de la famille royale fussent ainsi bafoués par une troupe de factieux...

LE ROI.

Madame, vous aviez de l'humeur, et vous avez jugé avec prévention les amis de l'amiral

LA REINE.

De l'humeur !... dites de l'indignation ! Mais

---

(1) Discours de Henri III, X,

bientôt elle fit place à un sentiment d'effroi, quand je réfléchis de quelles gens nous étions entourés; à la merci de quels ennemis nous nous trouvions... (1).

LE ROI, *d'un rire de mépris.*

Ah, ah!

LA REINE.

Monsieur, mon effroi était plus pour vous et votre frère que pour moi. Toute votre dynastie était en ce moment dans les mains de ses ennemis : votre couronne, votre vie, votre héritage dépendaient de trois coups de poignards. Il y en avait là deux cents, deux mille d'aiguisés contre vous, et vous n'aviez pas dix hommes pour vous défendre.

LE ROI.

J'étais là avec des serviteurs affectionnés, et mes ennemis...

( *Regardant sa mère avec colère.* )

LA REINE, *baissant la voix.*

Mon intention, monsieur, n'est pas de vous

---

(1) Discours de Henri III, X.

offenser;... je n'ai voulu que m'excuser près de vous du mouvement involontaire qui m'a portée à vous dire que vous faisiez trop parler l'amiral, que ses médecins souffraient de l'agitation dont cette conversation était cause. Cela était une vérité... (1). Quoi qu'il en soit, padonnez cette indiscrétion;... je vous prie de n'y plus penser...

(*Le roi ne répond que d'un coup de tête, et comme fatigué de cette explication.*)

LA REINE, *après un silence, et observant la figure du roi.*

Peut-être effaceriez-vous un souvenir pénible pour tous, si vous vouliez nous apprendre ce que l'amiral vous disait de si intéressant (2).

LE ROI, *durement.*

Que vous importent les paroles d'un homme pour qui vous avez si peu d'estime?

LA REINE.

Ce qui méritait d'être écouté par vous ne peut pas être entendu par nous sans intérêt.

---

(1) Discours de Henri III, XI.
(2) *Idem*, XIII.

LE DUC D'ANJOU.

S'il parlait pour votre intérêt et votre gloire, nous ne pouvons qu'en être charmés, et... s'il parlait contre nous,... il est de votre justice de nous entendre à notre tour.

LA REINE.

Il vous disait peut-être... que...?

LE ROI, *brusquement.*

Par la mort-Dieu! l'amiral m'a dit de grandes vérités. Les rois ne se reconnaissent, m'a-t-il dit, qu'à la puissance qu'ils ont de faire du bien ou du mal à leurs sujets et à leurs serviteurs; et la mienne s'est insensiblement écoulée entre les mains de ma mère et de mon frère. Votre super-intendance, a-t-il ajouté, pourra quelque jour m'être grandement préjudiciable et à tout mon royaume; je la dois tenir pour suspecte et y prendre garde; et il a voulu m'avertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles sujets et serviteurs, avant de mourir. Eh bien, mort-Dieu! puisque vous l'avez voulu savoir, voilà ce que me disait l'amiral (1).

---

(1) La réponse du roi est extraite littéralement du discours de Henri III, XIII.

LA REINE.

Suffit-il d'accuser votre mère et votre frère pour leur faire perdre votre confiance et votre affection? L'amiral est un calomniateur à qui vous n'auriez pas dû prêter l'oreille.

LE ROI.

Votre ami lui a donné le droit de parler sans ménagement, et sa situation le dispense de toute précaution.

LA REINE.

Notre ami!

LE ROI.

Oui, Guise, son assassin. Je veux qu'on l'arrête, pardieu! Il sera fait justice de son crime (1)!

LA REINE.

Guise, notre ami! Guise, son assassin!

LE DUC D'ANJOU.

Il n'est ni l'un ni l'autre.

---

(1) *Mémoires* de Marguerite de Valois.

LE ROI.

Il est l'assassin. Pour votre ami, non, il ne l'est pas, vous avez raison; vous dites plus vrai que vous ne le croyez; (*élevant la voix*) mais vous êtes les siens; vous servez ses desseins contre moi, contre ma couronne, croyant qu'il est utile à votre indépendance, à la rivalité que vous affectez avec moi, à l'ascendant que vous voulez prendre sur moi; mais, par la mort-dieu! je mettrai fin à vos manéges.

LA REINE.

J'ignorais qu'il fût l'assassin de Coligni, mais puisque vous le dites, je le crois; et... (*froidement*) je l'apprends sans étonnement: Coligni a été l'assassin de son père: Coligni devait périr comme François de Guise, de la main d'un meurtrier gagé, tel qu'était Poltrot.

LE ROI.

Qui vous assure qu'il fut l'assassin de François de Guise?

LE DUC D'ANJOU.

Il s'en est faiblement défendu; il convient d'a-

voir donné à Poltrot le cheval sur lequel il s'est enfui (1).

LE ROI.

Les Lorrains avaient juré à Fontainebleau d'oublier le passé.

LA REINE.

Le duc, alors enfant, n'a rien juré ; et tout le monde sait qu'il a promis depuis à sa famille de venger son père : il y était engagé par l'honneur et par le devoir.

LE ROI.

Eh bien ! moi, je jure par l'honneur et par le devoir du roi de France, de le punir d'une façon dont toute la terre gardera la mémoire !

LA REINE.

Il est bien jeune...

LE ROI.

Il est audacieux, entreprenant, ambitieux.

---

(1) Voyez, dans les observations du père Griffet sur l'histoire du père Daniel, celle qui regarde l'amiral de Coligni et le meurtre de François, duc de Guise, devant Orléans.

LA REINE.

Si ce coup est un crime, ce n'est pas l'ambition qui l'a fait commettre.

LE ROI.

Sacredieu ! ce n'est pas l'ambition ! Abattre les têtes qui sont entre lui et moi, qui sont ma sûreté, ma défense !... et vous ne voyez pas qu'il vous menace vous-mêmes, car après moi, c'est vous, c'est mon successeur ?...

LA REINE.

Vous vous rappellerez, s'il vous plaît, ce que j'ai dit tout à l'heure à l'amiral lui-même, qu'il fallait arrêter ces complots à l'origine ; qu'aujourd'hui c'était à l'amiral, que demain ce serait peut-être à moi... Vous m'avez entendue (1) ?

LE DUC D'ANJOU.

Oui, vous avez dit cela en propres termes.

---

(1) Selon de Thou, VII, elle dit ces paroles au roi de Navarre et au prince de Condé quand ils vinrent se plaindre au roi du coup porté à l'amiral, et elle a dit à peu près la même chose à l'amiral, suivant le discours de Henri III, IX ; suivant le *Mémoire de l'état de la France*, la reine dit à Coligni : « Combien que je ne sois qu'une femme, si suis-je d'avis qu'on y pourvoye de bonne heure. »

LE ROI.

Eh bien, cela était vrai pour vous et faux pour moi.

LA REINE.

Cela n'est juste ni pour vous, ni pour moi. Quand je parlais ainsi, je regardais l'arquebusade comme le fait d'un parti ; et maintenant il est connu que c'est la vengeance d'un fils : c'est une faute sans conséquence.

LE ROI.

Une faute! une faute! le mot est doux!... Pardieu ! vous la verrez punie comme un crime,... comme un crime, entendez-vous ?

(*Il sort.*)

## SCÈNE II.

LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU.

Quelle fureur ! Comment l'apaiser ?

LA REINE.

Il nous menace aussi. On dirait qu'il soupçonne...

LE DUC D'ANJOU.

Il sait déjà peut-être...

LA REINE.

Il ne sait pas ; mais le duc de Guise nous accusera pour se tirer d'embarras.

LE DUC D'ANJOU.

Comment nous accuser d'être ses complices sans avouer son crime ?

LA REINE.

Il peut nier sa participation et nous imputer le crime à nous seuls. Et sans nous accuser devant le roi, il peut faire répandre dans le parti de Coligni que nous sommes seuls coupables.

LE DUC D'ANJOU.

Oh! madame, quel malheur que cette maladresse de Maurevert!

LA REINE.

Qui pouvait la prévoir ? il avait si bien expédié Dumouy!...

( *Long silence.* )

LE DUC D'ANJOU.

Nous avons contre nous l'embarras de Guise et son parti, le ressentiment de Coligni, du roi de Navarre, du prince de Condé, enfin la fureur du roi.

LA REINE.

La fureur du roi m'a émue et troublée. Ah! si sa colère était apaisée! le reste ne serait pas difficile à arranger; mais...! Toutes mes idées se confondent. Laissez un peu reposer ma tête, ne vous agitez point ainsi... Mon dieu!... mon fils, que vous me donnez de peine!... Tout n'est pas perdu: quelques heures de calme m'aideront peut-être à trouver un moyen de sortir de cette situation...

(*Elle s'assied, prend la position d'une personne qui réfléchit profondément, et reste ainsi quelques momens en silence. Le duc d'Anjou s'agite, la regarde avec anxiété.*)

# SCÈNE III.

LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU, LE DUC DE GUISE.

LA REINE *se lève tout-à-coup à la vue de M. de Guise et s'écrie :*

Monsieur de Guise!

LE DUC D'ANJOU, *en même temps.*

Monsieur de Guise!

LA REINE.

Grand Dieu! que venez-vous faire ici?

LE DUC D'ANJOU.

Le roi est furieux contre vous!

LA REINE.

Il n'écoute rien, il ne veut rien entendre; son entretien avec l'amiral lui a tout-à-fait tourné la tête. L'amiral vous a accusé.

LE DUC D'ANJOU.

Il y a des ordres réitérés de vous arrêter.

LA REINE.

Des menaces affreuses!... comment vous exposez-vous à être rencontré dans le Louvre (1)?

LE DUC D'ANJOU.

Vous nous aviez promis d'en sortir et de vous tenir toute la journée chez madame de Nemours ou chez M. d'Aumale.

LE DUC DE GUISE.

Je ne suis pas venu ici sans précaution. Cosseins commande aujourd'hui la garde. En ma qualité de grand-maître du palais, il y a peu d'hommes au Louvre qui ne me soient affidés. Au reste, madame (*froidement*), je n'y suis pas venu sans nécessité.

LA REINE.

Savez-vous quelque chose de nouveau?

LE DUC DE GUISE *avec une froideur, affectée, mais pesant sur les mots qu'il dit.*

Je sais que le temps presse,... que des troupes de huguenots armés et cuirassés n'ont cessé de-

(1) *Mémoires* de Marguerite de Valois.

puis midi de passer et repasser devant la maison du duc d'Aumale et la mienne, avec des figures sinistres, des gestes insolens et des paroles menaçantes... (1).

Vous m'apprenez que vous ne pouvez rien sur la colère du roi contre moi!...(*Avec amertume.*) Je conçois qu'il vous serait pénible de vous exposer à la partager par un aveu qui pourtant, en changeant sa direction, pourrait la modérer; mais moi j'ai résolu de l'affronter : le duc d'Aumale et moi, nous sommes décidés à nous présenter au roi pour nous plaindre de l'injure qu'il nous fait en rejetant sur nous l'assassinat manqué, et lui annoncer l'intention de nous retirer de la cour, où son injustice nous met dans une situation humiliante et périlleuse (2).

LA REINE.

Vous me faites trembler!

LE DUC DE GUISE.

Et pourquoi? les huguenots n'en veulent qu'à moi.

(1) Tavannes, XXIX.

(2) De Thou motive leur visite au roi sur l'arrestation d'un des domestiques du duc de Guise; mais ils ne pouvaient ignorer les ordres que le roi avait donnés pour faire arrêter le duc, et les *Mémoires* de Marguerite de Valois disent qu'il se cacha toute la journée du 22.

LA REINE.

Mais la colère du roi! s'il vous fait arrêter sans vouloir vous écouter...?

LE DUC DE GUISE, *d'un ton à faire entendre à la reine et au duc d'Anjou qu'ils sont intéressés à apaiser la colère du roi.*

Le roi sait que bien d'autres haines que la mienne et d'autres passions que ma vengeance sont déclarées contre l'amiral depuis le projet de la guerre de Flandre!

LE DUC D'ANJOU, *avec embarras.*

Mais ce coup est parti de la maison de Villemur, votre précepteur (1); Maurevert y a été établi, plusieurs jours avant le coup, par Chailly, maître d'hôtel du duc d'Aumale, qui l'a logé quelque temps dans son propre logis (2).

LE DUC DE GUISE.

Vous savez, et le roi saura peut-être que le duc d'Aumale s'est prêté à des demandes de ma-

(1) Pierre Mathieu, *Histoire de Charles IX*, livre VI, page 342. *Mémoires de l'estat de la France sous Charles IX*, tome I, page 196.

(2) Pierre Mathieu; De Thou.

dame de Nemours, sa petite-fille, qui lui avaient été suggérées par d'autres que moi (1). (*Il dit ces derniers mots de manière à rappeler au duc d'Anjou que c'est lui qui a fait agir madame de Nemours.*) Et vous n'ignorez sans doute pas que l'arquebuse trouvée dans la pièce d'où est parti le coup a été reconnue pour être de l'uniforme de vos gardes (2). Mais tout cela vous importe peu, à ce qu'il paraît. Pour nous, nous sommes sans défense entre la colère du roi et la fureur de la faction; un entretien avec le roi est nécessaire pour nous tirer de cette situation.

LA REINE, *toujours avec embarras.*

Je ne doute pas que le roi ne vous donne satisfaction ; je vais tenter des moyens nouveaux pour l'obtenir, et je ne m'épargnerai pas.

(*Le duc de Guise salue pour se retirer.*)

LE DUC D'ANJOU, *le suivant.*

Je vous accompagne pour plus de sûreté de votre personne.

(*Le duc de Guise et le duc d'Anjou sortent ensemble après avoir regardé de différens côtés si personne ne se rencontrera.*)

(1) Discours de Henri III, III, IV et V.

(2) Tavannes, déjà cité pour le même fait.

## SCÈNE IV.

LA REINE-MÈRE, UN MAÎTRE D'HÔTEL, PLUSIEURS COURTISANS, PARDAILLAN.

UN MAÎTRE D'HÔTEL.

Le souper de la reine est servi.

(*La reine fait signe d'approcher. On apporte la table dans une salle ouverte au fond ; on n'y voit qu'un seul couvert. Plusieurs courtisans debout entrent avec les maîtres d'hôtel pour assister au souper.*)

LA REINE.

Qu'on avertisse M. de Retz de se rendre dans mon cabinet après mon souper. (*Avant de se mettre à table, à Pardaillan.*) Il fait, ce me semble, extrêmement chaud ; le temps est lourd.

PARDAILLAN, *vivement.*

Le temps est à l'orage.

LA REINE, *négligemment.*

Cela se passera.

PARDAILLAN.

Non, non, madame, cela ne se passera pas. L'orage éclatera; on nous fera justice, ou bien...

LA REINE, *l'interrompant.*

Le roi ne la refuse à personne, mais il faut le temps pour découvrir les coupables.

PARDAILLAN.

Pour ne pas les voir, il faut être aveugle ou avoir de bonnes raisons. Si l'on ne nous fait pas justice, nous nous la ferons nous-mêmes (1).

(*La reine-mère, qui marchait vers sa table, se retourne brusquement, regarde fixement Pardaillan. Tous les courtisans se retirent.*)

(1) L'algarade de Pardaillan est rapportée par Marguerite de Valois en ces termes : Enfin, comme Pardaillant découvrit par ses menaces au souper de la reine ma mère la mauvaise intention des huguenots, et que la reine vit que cet accident (la blessure de l'amiral) avait mis les affaires en tels termes, que, si l'on ne prévenait leurs desseins, la nuit même ils attenteraient contre le roi et elle, elle prit la résolution de faire

## SCÈNE V.

LA REINE-MÈRE *seule*.

Quelle audace! quelle assurance! Cet insolent me rend mon courage... Il n'y a plus à choisir : leur mort ou celle de mon fils et la mienne; un nouveau crime est ici nécessaire; nécessaire de leur part ou de la nôtre! il faut la mort de mon fils Henri ou la leur :... si je les épargnais, je serais leur complice, je serais parricide. Il n'y a pas à balancer... Cependant nous ne pouvons rien sans Guise et son parti : cela nous met entre ses mains. Il connaît si bien l'avantage de sa position! il est si disposé à en abuser!... Est-il donc impossible de s'emparer de l'esprit du roi et de l'amener au sacrifice de son amiral? Si je lui montrais qu'il est dans l'alternative de consentir à sa mort ou à celle de son frère, à celle de sa mère!... si je retrouvais dans son cœur un point encore sensible pour moi!... mais non; point d'illusion!

entendre au roi le danger où il était, par M. le maréchal de Rais de qui elle savait qu'il le prendrait mieux que de tout autre, comme de celui qui lui était plus confident et plus favorisé de lui. *Mémoires* de Marguerite, sous l'année 1572.

je suis plus sûre de trouver dans son cœur de lâches appréhensions. Eh bien ! il faut les y chercher et les émouvoir fortement : oui, c'est ta propre perte, fils ingrat et cruel, qu'il faut te faire prévoir et prévenir. Je veux risquer encore un entretien avec lui, et je chargerai de Retz de l'y préparer.

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

# ACTE III.

## SCÈNE I.

LE ROI, LE MARÉCHAL DE RETZ.

LE ROI.

Dites à la reine ma mère que je la recevrai après l'audience que MM. d'Aumale et de Guise m'ont demandée. Ils viendront dans une demi-heure.

(*Le maréchal de Retz sort.*)

## SCÈNE II.

LE ROI, CORNATON, UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

LE GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

Sire, le sieur de Cornaton demande à parler à Votre Majesté de la part de M. l'amiral.

LE ROI.

Faites entrer.

CORNATON.

Sire?

LE ROI.

Dites-moi d'abord des nouvelles de M. l'amiral.

CORNATON.

Grâce au ciel, sire, les douleurs sont calmées; il n'a point de fièvre, ses médecins nous donnent de bonnes espérances. La visite dont Votre Majesté l'a honoré lui a rendu des forces et de la sérénité.

LE ROI.

N'est-ce pas vous qui étiez à la porte de sa chambre pendant ma visite, et à qui j'ai demandé, en sortant, à voir la balle qui l'a blessé?

CORNATON.

Oui, sire, et à qui vous eûtes la bonté de demander si M. l'amiral avait beaucoup souffert quand Paré lui hacha le doigt avec de mauvais ciseaux (1).

LE ROI.

En vérité, mon cœur saigne et frémit encore à

(1) *Mémoires d'état*, folio 97, verso.

cette pensée; quel courage l'amiral a montré! Je vous le répète, je n'ai jamais vu plus beau courage, ni homme plus magnanime et plus constant que l'amiral... Que désire-t-il de moi (1)?

CORNATON.

Sire, M. l'amiral ma chargé de supplier Votre Majesté et monseigneur le duc d'Anjou de vouloir bien me donner quelques troupes pour garder sa maison. Des avis qui paraissent très sûrs annoncent que soixante mille Parisiens commencent à se mutiner et à prendre les armes (2).

LE ROI.

La maison de Guise fait cela pour enflammer et exciter le peuple, mais tous ses efforts ne tourneront qu'à sa confusion. Rassurez l'amiral, et cependant je donnerai très volontiers les gardes qu'il désire (3). Voilà le duc d'Anjou qui, dans l'instant même, enverra des troupes au logis de l'amiral.

(1) De Thou, XV.
(2) *Idem*, XVII. — (3) *Idem*.

## SCÈNE III.

LE ROI, LE DUC D'ANJOU, CORNATON.

LE ROI *au duc d'Anjou.*

L'amiral a de l'inquiétude; je veux le rassurer, et lui donner une garde de quelques soldats des gardes-françaises. Faites appeler le colonel.

LE DUC D'ANJOU.

A l'instant, sire. (*A un officier de la chambre.*) Appelez M. de Cosseins, qui est dans la salle du service.

LE ROI *à Cornaton.*

On poursuit la procédure contre l'assassin de l'amiral : j'en ferai, mort-Dieu ! un exemple dont on se souviendra jusqu'à la dernière postérité. L'amiral peut compter sur mon amitié.

CORNATON.

Sire, il est plein de confiance en Votre Majesté, et pénétré de ses bontés.

LE DUC D'ANJOU. (*Il va au-devant de Cosseins, et lui dit bas:*)

Offrez-vous vous-même pour commander la garde de l'amiral : c'est à notre sûreté qu'il faut songer, non à la sienne.

(*Cosseins fait un signe d'intelligence.*)

## SCÈNE IV.

LES MÊMES, COSSEINS.

LE DUC D'ANJOU.

Sire, voilà le colonel des gardes-françaises.

LE ROI, *à Cosseins.*

Prenez quelques soldats de votre régiment; postez-les devant la maison de l'amiral de Coligni, et qu'ils y demeurent sous les armes pour sa sûreté (1).

COSSEINS.

Si Votre Majesté ne dispose pas de moi autre-

(1) De Thou, XVII.

ment, je les commanderai moi-même pour assurer l'exactitude du service (1).

LE ROI.

Ce sera bien. Pour que les amis de l'amiral soient en plus parfaite sécurité, il faut ajouter aux hommes des gardes-françaises, des Suisses des cantons protestans qui composent la garde du roi de Navarre (2).

LE DUC D'ANJOU, *à Cosseins.*

Quelques Suisses en petit nombre suffiront.

COSSEINS.

Ils ne seraient même pas nécessaires : je réponds de tout. (*Ces derniers mots sont accompagnés d'un signe d'intelligence avec le duc d'Anjou.*)

LE ROI, *à Cornaton.*

L'amiral ne trouverait-il pas convenable, pour plus grande sûreté encore, que tous ses amis vinssent se loger près de lui dans le quartier de Saint-Germain-l'Auxerrois (3)?

(1) Thoré avertit Coligni qu'on ne pouvait pas confier la garde de sa personne à un homme plus dangereux que Cosseins, et qu'il n'avait pas de plus cruel ennemi. De Thou, LXVIII.

(2) De Thou, LXVIII. — (3) *Idem*, XVII.

CORNATON.

Sire, je crois que cette réunion ne pourrait que lui être agréable; cette attention de Votre Majesté touchera M. l'amiral jusqu'au fond du cœur.

LE ROI.

C'est mon intention qu'elle lui fasse plaisir, car, je vous l'ai dit, je ne crois pas tant de précautions nécessaires.

LE DUC D'ANJOU.

Celle-ci sera fort utile.

LE ROI, *au duc d'Anjou.*

Eh bien, donnez l'ordre aux maréchaux-des-logis du palais de leur marquer aussitôt des logis dans le quartier... Il faut en même temps que les officiers de ville prennent la liste des amis de l'amiral, les exhortent à aller loger près de lui, et leur disent que le roi le désire ainsi (1).

(*Le duc d'Anjou donne les ordres nécessaires pour l'exécution des volontés du roi. En même temps le roi interroge Cornaton d'un regard sur la der-*

(1) De Thou, XVII.

*nière mesure qu'il propose. Cornaton exprime par un salut son respect et sa reconnaissance.* )

LE ROI, *à Cosseins.*

Colonel, je vous charge expressément d'empêcher aucun catholique d'approcher du quartier de M. l'amiral; et s'il s'en présentait quelques uns, j'ordonne qu'il soit fait main-basse sur eux: entendez-vous (1)?

COSSEINS.

J'entends, sire; vos ordres seront exécutés.

LE DUC D'ANJOU, *bas à Cosseins en lui serrant la main.*

Mon cher Cosseins, voilà nos ennemis devenus vos prisonniers. Je compte sur votre fidélité.

COSSEINS, *bas.*

Comptez-y, monseigneur.

(*Il se retire.*)

(1) De Thou, XVII.

## SCÈNE V.

### LE ROI, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU.

MM. d'Aumale et de Guise attendent l'audience que Votre Majesté leur a promise; il me paraît qu'elle ne doit pas, dans la circonstance présente, les recevoir sans précaution et se trouver seule avec eux... non que je craigne autre chose que l'exaltation de leurs paroles, mais...

LE ROI.

Demeurez près de moi.

## SCÈNE VI.

### LE ROI, LE DUC D'ANJOU, LE DUC D'AUMALE, LE DUC DE GUISE.

LE DUC D'AUMALE.

Nous venons, mon neveu et moi, au nom de de notre famille, supplier Votre Majesté de ne permettre que notre honneur reste plus long-temps

exposé à la calomnie de ceux qui nous accusent d'être auteurs de la blessure de l'amiral. L'on n'appuie cette calomnie que sur le ressentiment que nous devons avoir de l'assassinat de François de Guise mon frère, et père de ce jeune homme (*il montre le duc de Guise*). Mais M. de Coligni a su se faire bien d'autres ennemis que nous; et quoiqu'il se les soit attirés par de moins sensibles offenses, il les a trouvés sans doute moins faciles à réconcilier que nous ne l'avons été à l'assemblée de Fontainebleau.

Ce matin, Votre Majesté, par la froideur de ses paroles et le changement de son visage, m'a fait trop connaître qu'il en est resté quelque chose dans son esprit (1). Nous braverions sans hésiter les dangers que nous courons étant en butte à des inimitiés violentes et protégées, si le respect ne nous ordonnait de nous soustraire à vos regards que paraît blesser notre présence; c'est aussi une humiliation qui passerait notre courage, de demeurer à la cour dans une défaveur si visible. Nous avons donc pris la résolution de nous éloigner et d'attendre que les informations de Votre Majesté lui fassent connaître les coupables (2).

---

(1) D'Aumale était gouverneur de Paris et à ce titre avait entrée au lever du roi.

(2) De Thou, XXVI.

LE ROI.

Elles ne tarderont pas, j'espère, à éclaircir la vérité. Vous pouvez en attendant aller où vous voudrez, je saurai bien vous retrouver (1).

(*Ils se retirent.*)

## SCÈNE VII.

LE ROI, LE DUC D'ANJOU,
LA REINE-MÈRE *ensuite.*

LE ROI, *sérieusement.*

La reine ma mère m'a fait prévenir par de Retz qu'elle avait à me parler (2). Vous savez sans doute le sujet de sa visite; car tout le monde s'entend ici, tout conspire contre mon repos, et peut-être contre mon autorité. (*S'adressant à la reine, qui entre.*) Venez-vous encore me parler pour cet assassin de Guise?

---

(1) Pierre Mathieu dit que roi les reçut assez mal, et ajouta à sa réponse *de la morgue et des rides.* Mais je ne puis retrouver le livre où j'ai lu les derniers mots que, sur la foi de ma mémoire, je place à la fin de la réponse du roi : *Je saurai bien vous retrouver.*

(2) Discours de Henri III, XVI.

LA REINE.

Non, monsieur.

LE ROI.

Que voulez-vous?

LA REINE.

Je viens vous déclarer ses complices.

LE ROI.

Ses complices!

LA REINE.

Les livrer, les mettre entre vos mains.

(*Elle prend le duc d'Anjou par la main.*)

LE ROI, *avec un étonnement mêlé d'effroi.*

Je vous entends... (*Long silence.*) Eh bien! vous venez défier mon indignation?

LE REINE, *avec respect.*

Je viens implorer votre justice.

LE ROI.

Ma justice! ce mot ne vous fait pas trembler!

LA REINE, *d'un ton suppliant.*

Votre clémence, votre bonté pour une mère désolée, votre amitié pour un frère malheureux.

LE ROI.

Le plus malheureux de nous, c'est moi, c'est moi!

LA REINE, *vivement.*

Oui, sire, oui c'est vous; et c'est à votre anxiété que nous avons voulu mettre un terme. L'assassin du père du duc de Guise...

LE ROI.

Encore l'assassinat du duc de Guise!

LA REINE.

Qui a été aussi l'assassin de Charry, le plus dévoué, le plus brave serviteur qui ait été dans votre garde, celui qui à Meaux vous a fait un rempart de son corps... (1).

---

(1) Les *Mémoires* de Marguerite disent que la reine-mère imputa le meurtre de Charry à Coligni pour excuser M. de Guise d'avoir attenté à la vie de celui-ci. Cependant ce n'était point à Coligni, mais à Dandelot, que le meurtre de Charry était imputé. La reine n'y regardait pas de si près.

LE ROI.

C'est Dandelot, le frère de l'amiral, et non l'amiral qu'on a accusé du meurtre de Charry...

LA REINE.

Les deux frères étaient d'accord. L'assassin de François de Guise qu'a voulu venger son fils, de Charry que j'ai promis de venger, est à la tête d'une conspiration qui menace aussi votre vie; c'est à ce grand attentat qu'il s'acheminait par les deux autres, par mon expulsion de France qu'il a osé vous demander...

LE ROI.

Qui a pu vous dire...?

LA REINE.

Par l'exil de votre frère en Pologne, que son audace vous a conseillé comme le seul moyen d'assurer le repos de votre royaume!

LE ROI.

D'où savez-vous...?

LA REINE.

De Saulves et de Retz (1) m'ont dit tout ce qui

---

(1) Tavannes, XXI, XXIV, XXV, XXVI.

s'est passé dans ces conciliabules où vous avez permis de conjurer la perte de la plus tendre mère, du frère le plus dévoué, au mépris des services qu'il vous a rendus par sa bravoure et de ceux que je puis attribuer à ma vigilance et à ma fermeté.

LE ROI.

De Saulves ! de Retz ! les traîtres !

LA REINE.

Ils vous sont dévoués de cœur. Ils ne vous ont point trahi. En s'ouvrant aux plus tendres de vos amis, ils ont fait eux-mêmes l'office d'amis vrais : en invoquant mes conseils, en me pressant de vous les offrir moi-même, ils ont prouvé à quel point ils sont convaincus du danger où vous précipitent des ennemis déguisés dont les apparences vous trompent et vous séduisent (1).

LE ROI, *avec un peu de confusion.*

Madame, je suis persuadé de vos bonnes intentions... Vous faites passer dans mon esprit des nuages affreux sur l'amiral et ses amis ;... mais je suis loin d'être convaincu qu'ils soient mes ennemis... Quand je songe...! je m'y perds...! J'y penserai (2).

---

(1) Tavannes, XXI, XXIV, XXV, XXVI.

(2) *Idem*, XXVII.

## SCÈNE VIII.

### LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU, LE DUC DE GUISE.

LE DUC DE GUISE.

Madame, M. d'Aumale et moi venons de prendre congé du roi.

LA REINE.

Vous vous éloignez!...

LE DUC D'ANJOU.

Les protestans diront que vous les craignez...

LE DUC DE GUISE, *avec froideur et amertume.*

En effet, s'ils m'attaquent, j'ai à craindre d'être faiblement défendu;... mais la peur n'est pour rien dans mes motifs.

LA REINE.

Si je vous demande quels ils sont, vous ne le direz pas. Je vais le dire pour vous: vous êtes fâché contre nous, parceque vous croyez que nous

laissons peser sur votre tête la colère du roi au sujet de la blessure de l'amiral, quoique nous en soyons aussi coupables que vous.

LE DUC DE GUISE.

Franchement, Madame, il est vrai.

LA REINE.

Eh bien, sachez donc que nous venons de nous déclarer vos complices.

LE DUC DE GUISE.

Vous déclarer ! et à qui?

LA REINE.

Au roi lui-même, à l'instant. Et je puis croire qu'en divisant sa colère je l'ai fait tomber, et que nous sommes tous absous.

(*Elle lui tend la main, et il la baise.*)

LE DUC DE GUISE.

Je vous reconnais et vous retrouve.

LE DUC D'ANJOU.

Mon ami, vous ne pouvez pas nous quitter à présent.

LA REINE.

Sans doute il faut rester. Voilà un pas de fait; mais ce n'est encore qu'un danger de moins, nous restons toujours exposés à la fureur de la faction et à l'ascendant de Coligni.

LE DUC DE GUISE.

Que faut-il faire?

LE DUC D'ANJOU.

L'achever (1).

(*Ils se regardent tous trois fixement et en silence.*)

LA REINE.

Ici il faut agir à force ouverte (2).

LE DUC D'ANJOU.

D'abord il n'y a pas moyen de l'atteindre autrement.

---

(1) Discours de Henri III, XVI. L'expression de la reine fut *le dépécher*.

(2) Discours de Henri III, XVI.

LA REINE.

La rumeur de ses huguenots, leurs armemens, leurs menaces, leurs allées et venues, autorisent force ouverte.

LE DUC DE GUISE.

La force ouverte! ce parti me plaît.

LA REINE.

Vous serez le chef de l'entreprise. Compléter votre vengeance, acquitter votre dette envers la mémoire de votre père est toujours un devoir pour vous. Ce noble motif masquera nos communs griefs.

LE DUC DE GUISE.

Je prends tout à mon compte. Cependant le consentement du roi me serait nécessaire; et le même ascendant qui a pu obtenir le pardon de la blessure, parviendrait aisément à faire approuver sa mort.

LA REINE.

Nous parlerons de cela... En ce moment et dans

ce lieu nous risquons d'être soupçonnés de comploter ensemble : séparons-nous.

LE DUC D'ANJOU.

Je vais réunir mes amis, Nevers, de Retz, Tavannes. Dans deux heures nous vous attendrons chez la reine.

FIN DU TROISIÈME ACTE.

# ACTE IV.

## SCÈNE I.

DEUX GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE.

UN GENTILHOMME *sortant de l'appartement du roi.*

Huissiers, ouvrez pour la sortie du conseil.

UN AUTRE GENTILHOMME.

Qui aurait cru que le conseil finît si tôt aujourd'hui (1)!

LE PREMIER GENTILHOMME.

Sans doute il a trouvé plus pressant d'agir que loisible de délibérer.

(*Les personnes du conseil défilent dans le fond.*)

---

(1) Pierre Mathieu rapporte que « le roy assembla les princes et seigneurs auxquels il vouloit soumettre la proposition de la royne, d'envelopper dans l'execution de Coligni les principaux du party et d'en ruiner plusieurs pour en perdre un. Ceux qui n'avoient d'aultre passion que la crainte de Dieu et l'honneur de ceste couronne, la rejetterent et dirent que cet acte étoit si

LE SECOND GENTILHOMME.

Le maréchal de Tavannes a le visage tout en feu.

LE PREMIER GENTILHOMME.

Le bâtard d'Auvergne est agité comme un fou.

---

execrable que la seule pensée leur donnoit de l'horreur, et qu'il n'y avoit esprit si cruel et si brutal qui ne *s'effroyât* de voir une telle boucherie, non seulement des coulpables qui estoient venus asseurez de la clemence du roi et de la foi publique, mais des innocens qui se trouveroient enveloppez en cet orage (cette opinion fut ouverte par le mareschal de Retz, comme on le voit dans le discours d'Henri III, XX). Il y avoit si peu d'apparence à contredire cette raison, que le silence de ceux qui ne la pouvoient gouster, luy servoit d'approbation, et sur ce, chacun se retira, et le roy sembloit n'y vouloir plus penser. Mais la royne-mere et ceux qui conspiroient avec elle lui dirent que l'heure de la tenue de ce conseil estoit la dernière de son règne; que tout ce qui avoit été proposé seroit incontinent éventé; que dès demain chacun trousseroit son pacquet, et qu'on ne les reverroit plus qu'en corps d'armée pour l'assiéger dans son Louvre. Cela le pressa si vivement que ceux qui estoient déjà à la porte du Louvre pour se retirer furent rappellés; et le roy leur dict *que c'estoit fait de son estat*, s'il ne faisoit *ce qu'il avoit proposé*, et, *que si la nuict se passoit sans le faire*, *il seroit prevenu*, *estant bien adverty du mauvais dessein des traîtres et rebelles*. Cette parole accompagnée de juremens et véhémence ne rencontra que de l'estonnement, d'autant mesme qu'il disoit : *Que ceux qui trouvoient mauvais son dessein n'estoient pas de ses serviteurs.* »

En marge du texte qu'on vient de lire est imprimée l'anno-

LE SECOND GENTILHOMME.

Mais le maréchal de Retz et M. de Birague paraissent satisfaits, leur avis a triomphé sûrement.

LE PREMIER GENTILHOMME.

Messieurs de Nevers et de Montpensier s'en vont tristes et rêveurs...

## SCÈNE II.

LE ROI, LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE ROI.

Eh bien, madame, êtes-vous contente; le conseil, dont vous venez d'entendre l'avis, s'est-il assez clairement expliqué sur votre prétendue nécessité d'expédier l'amiral et ses amis? a-t-on mon-

---

tation suivante : « Le roy consentit contre son gré à ceste execution ; il dit à sa mère et à Tavannes qui le pressoient fort : *Où est ma foi et la promesse que je leur ay donnée?* La royne lui dit : *Soyez-en s'il vous plaist, sinon le jeu se fera sans vous.* Et lors craignant que son autorité ne fust offensée, il l'accorda parcequ'il ne le pouvoit empescher. » *Histoire de Charles IX*, sous l'année 1572.

tré assez d'horreur pour ce projet? Vous ne vous attendiez pas que de Retz, en qui vous avez tant de confiance, l'accuserait de déloyauté, de perfidie et d'atrocité? vous avez frémi quand vous avez entendu dire de sa bouche qu'il n'y avait esprit si cruel et si brutal qui ne *s'effroyât* de voir une telle boucherie de gens irréprochables et d'autres venus sur la foi publique et assurés de ma clémence.

LA REINE.

J'ai frémi d'indignation contre cet indigne flatteur, contre ce traître qui vous a perdu (1)!

LE ROI.

Perdu! parcequ'il m'a préservé d'une atrocité!

LA REINE.

Parcequ'il vous a fait rejeter comme monstrueuse une résolution nécessaire.

LE ROI.

Nécessaire à vous, sans doute?

LA REINE.

A vous-même... Le conseil que vous venez de tenir est le dernier de votre règne...

(1) Discours de Henri III, XX.

LE ROI.

Qu'est-ce à dire?

LA REINE.

De ce moment, votre couronne est tombée de votre front, et votre règne est fini.

LE ROI.

Expliquez-vous...

LA REINE.

Dans une heure la proposition discutée dans votre conseil sera éventée; tout Paris en sera informé.

LE ROI.

Eh bien?...

LA REINE.

Eh bien! le moins qui puisse vous en arriver, c'est que vos huguenots fassent incontinent leur paquet et s'évadent de Paris...

LE ROI.

Serait-ce un si grand malheur?

LA REINE.

Ils sortiront aujourd'hui de Paris pour y revenir demain, pour y revenir en corps d'armée et mettre le siége devant votre Louvre...

LE DUC D'ANJOU.

Si les huguenots sont instruits de ce qui vient d'être dit dans le conseil, ils ne sortiront pas de Paris pour préparer leur vengeance, elle est toute prête. Il y a ici huit cents gentilshommes à la disposition de l'amiral, tous venus en bon équipage et nourris dans les guerres civiles; ajoutez huit mille huguenots établis dans la ville et au faubourg Saint-Germain qui lui sont dévoués; au premier signal ils fondent sur nous. Ils s'arment peut-être en ce moment (1).

LE ROI.

Qu'on rappelle les gens du conseil... Ils ne doivent pas être loin...

---

(1) Pierre Mathieu s'exprime ainsi : On ne s'amusa point à discourir si l'on devoit suivre les formes de justice contre l'admiral; il y avoit à la cour huit cents gentilshommes nourris parmi les guerres civiles, venus en bon équipage et tous à sa disposition; il y avoit dans Paris huit mille hommes de sa religion. Règne de Charles IX, an 1572.

LE DUC D'ANJOU, *après avoir regardé par la fenêtre.*

Ils ne sont pas encore à la porte du Louvre...

LE ROI.

Que l'on coure bien vite pour les faire revenir. Je n'avais pas fait cette réflexion, que le projet ayant été mis en délibération, il ne pouvait être rejeté sans un danger éminent... (*Après un long silence.*) Cependant ils sont ici sur la foi de mon amnistie !

LA REINE.

Vous avez accordé l'amnistie sur la foi de leurs promesses de soumission, et ils sont en révolte.

LE ROI.

Ils sont en révolte parceque vous les y avez mis.

LA REINE.

Ils y sont : n'importe par quelle cause. Ils y sont, ils vous menacent, ils nous menacent tous. D'un autre côté, le duc de Guise se met sur ses gardes : les catholiques se défendront, si vous ne les défendez ; ils y sont résolus ; ils ont arrêté entre eux d'élire un capitaine-général pour prendre leur

protection et faire ligue offensive et défensive contre les huguenots. Voulez-vous voir toute la France se partager entre eux, et votre trône tomber en poussière devant le victorieux (1)?

LE ROI.

Ah! ce scélérat de Guise! je vous le disais bien!

LA REINE.

Il n'est plus temps de récriminer.

LE ROI.

Non, ni de délibérer, il faut agir. Je vais leur parler,... mort Dieu! et de la bonne façon.

UN GENTILHOMME DE LA CHAMBRE.

Messieurs du conseil reviennent sur leurs pas et seront ici dans un moment.

LE ROI, *à sa mère.*

Vous m'appuierez au moins.

LA REINE.

Assurément.

LE ROI *à son frère.*

Vous m'appuierez?

---

(1) Discours de Henri III, XVIII.

LE DUC D'ANJOU.

J'y suis intéressé comme vous.

LE ROI.

Il faut leur faire sentir fortement la position où nous sommes ; Guise d'un côté, Coligni de l'autre ! Par la mort-Dieu ! il faut sortir de là.

## SCÈNE III.

Les mêmes, LE MARÉCHAL DE TAVANNES, LE BATARD D'AUVERGNE, LE MARÉCHAL DE RETZ, BIRAGUES, NEVERS ET MONTPENSIER.

LE ROI.

Messieurs, je me suis laissé aller comme vous à de beaux sentimens ;... mais si l'on n'exécute pas ce qui a été proposé, c'en est fait de mon état et de ma couronne. Si la nuit se passe sans cette expédition, je serai prévenu ; il ne sera plus temps demain. Votre morale est fort belle ; mais elle protége des traîtres et des rebelles dont les mauvais desseins me sont connus (1).

---

(1) Le discours du roi au conseil est littéralement extrait de Pierre Mathieu, passage cité plus haut.

LE MARÉCHAL DE RETZ.

Sire, si j'ai été égaré, c'est par un excès de zèle pour la gloire de votre majesté.

LE ROI.

Il ne s'agit pas de ma gloire, mais de ma couronne et de ma vie; ceux qui trouvent mauvaise une résolution salutaire ne sont pas de mes serviteurs (1).

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Nous aurons ou la tête de l'amiral et de ses principaux amis, ou la guerre civile. Il vaut mieux gagner une bataille dans Paris, où tous les chefs sont réunis, que de la mettre en doute dans la campagne, et tomber en une dangereuse et incertaine guerre (2).

LE DUC D'ANJOU.

Il vaut mieux battre sans combattre, que de combattre sans avoir la certitude de vaincre.

LA REINE.

Je n'ai pas été surprise que plusieurs d'entre vous,

(1) Voyez la note ci-dessus extraite de Pierre Mathieu.

(2) Propres paroles de Tavannes. *Mémoires*, XLI.

à qui je crois une sincère affection pour les intérêts du roi, aient été plus effrayés du projet de dépêcher l'amiral et deux ou trois autres chefs du parti, que du danger du roi même et de l'approche d'une guerre civile. J'ai à me reprocher de ne vous avoir pas mis à découvert toute l'étendue et toute l'imminence du danger; je voulais épargner au roi des inquiétudes inutiles. Maintenant je ne dois rien cacher; voici l'état des choses : l'amiral a expédié plusieurs dépêches en Allemagne pour y faire une levée de dix mille reîtres, et d'autres aux cantons protestans de la Suisse, pour avoir dix mille hommes de pied. Des capitaines français, partisans des huguenots, sont déjà en route pour faire des levées dans le royaume; le lieu, le temps du rendez-vous sont arrêtés et indiqués. Beaucoup de villes, communautés et peuples doivent se révolter au moment déterminé; j'ai sur cela des avis certains (1).

Les troupes du roi ne sont point bastantes à moitié près pour y résister. Mais ce n'est pas tout : apprenez, messieurs, que les catholiques, ennuyés de tant de guerres et vexés de tant de calamités, ont résolu d'y mettre fin, et ont arrêté d'élire un capitaine-général pour prendre en main leur protection, et faire une ligue offensive et

(1) Discours de Henri III, XVII.

défensive contre le parti huguenot. Ces mêmes catholiques, au contraire, demeureront dans l'obéissance due au roi, si on sacrifie l'amiral et deux ou trois hommes ; alors ils seront contens et satisfaits (1).

LE DUC D'ANJOU.

Rien n'est plus facile que d'écarter tout danger. Les plus considérables de nos ennemis se sont réunis autour de l'amiral ; ils sont sous la garde de Cosseins, aucun protestant n'en peut approcher ; ainsi nous tenons sous la main les chefs dont il s'agit de se défaire. Mais il est urgent de les expédier. Ceux qui sont restés au faubourg Saint-Germain, Ségur, Pardaillan, le vidame de Chartres, Montgommeri et nombre d'autres, sont sur leurs gardes ; ils ont refusé de venir près de l'amiral (2), ils sont tout prêts pour se battre. Cette nuit même ils peuvent faire une entreprise si on ne leur ôte Coligni, leur chef et leur guide. Qu'on se figure Coligni à la tête de son parti ! il n'est que légèrement blessé... Il serait comme un lion échappé de sa loge, et il exterminerait tout ce qui se présenterait devant lui (3).

---

(1) Discours de Henri III, XVIII.

(2) De Thou, LXII. — (3) *Idem.*, XXII.

LE ROI *se lève avec véhémence et colère.*

Finissons ces discours inutiles et inconséquens. Dépêcher l'amiral et quelques uns des siens, n'est-ce pas appeler tous les autres à la vengeance? Par la mort-Dieu! puisque le conseil trouve bon qu'on tue l'amiral, qu'on le tue; mais avec lui tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeure pas un qui puisse après me reprocher sa mort... Donnez-y ordre promptement, et point de vaines paroles (1). (*Il sort.*)

# SCÈNE IV.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LE ROI.

(*Tous les personnages stupéfaits se regardent, la reine paraît absorbée; elle s'assied.*)

LE DUC D'ANJOU, *aux personnes du conseil.*

L'arrêt est porté. Le roi a parlé. Il n'y a rien à objecter. C'est un éclair subit de sa sagesse; c'est la foudre lancée par la justice souveraine. Il faut se hâter d'obéir.

(*A sa mère.*)

Madame, n'y aurait-il pas à craindre, si le conseil se prolongeait, que sa durée extraordi-

(1) De Thou, XXIII. Discours de Henri III. XXI. Ce que le roi dit ici est copié littéralement dans ce discours.

naire ne donnât lieu aux huguenots, qui nous observent, de soupçonner qu'on prend des déterminations contre eux, et ne les amenât à agir soudain?

LA REINE, *avec préoccupation.*

Cela pourrait être.

LE DUC D'ANJOU.

Cependant, comme il est urgent de concerter les moyens d'exécuter la volonté du roi, je proposerais, madame, à messieurs du conseil, si vous l'approuviez, de nous rendre séparément au jardin des Tuileries, par manière de promenade, et là nous reprendrions la délibération, sans qu'on se doutât que nous tenons conseil (1).

LA REINE.

C'est très bien ; je m'y rendrai.

MORVILLIERS.

Nous y allons par des chemins différens, et en affectant un air de désœuvrement.

(*Ils sortent tous, excepté le maréchal de Tavannes et la reine-mère.*)

---

(1) De Thou dit que tous ceux qui étaient du secret tenaient conseil aux Tuileries *sous prétexte de promenade,* et ce fut là qu'on prit les dernières mesures pour l'exécution du complot, XXI.

## SCÈNE V.

LA REINE-MÈRE, LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Madame, quel est cet abattement où je vous vois au moment décisif, quand nous avons le plus grand besoin de vous, madame (1)?

LA REINE.

Quelle effusion de sang! quelle boucherie!

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Vous épargnez notre sang en versant le leur.

LA REINE.

Combien d'innocentes victimes! Quel massacre! quel carnage!

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Imputez-le aux chefs qui l'ont rendu nécessaire. Ne serions-nous pas aussi d'innocentes

---

(1) Tavannes, LV.

victimes? Aimez-vous mieux tomber sous leurs coups?

LA REINE.

Malheureuse! J'ai horreur de la vie... comme de la mort.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

C'est la mort et l'ignominie qu'ils vous ont destinées. Ils vous accusent hautement de la blessure de l'amiral.

LA REINE, *se levant.*

Ils m'accusent! De Guise aura parlé.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Guise affirme son innocence, mais n'accuse personne.

LA REINE.

Les soupçons qu'il détourne loin de lui tournent sur nous.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

L'arquebuse dont s'est servi Maurevert accuse un serviteur du duc d'Anjou.

LA REINE.

Comment?...

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Elle a été reconnue pour être une arme de l'uniforme des gardes du duc d'Anjou.

LA REINE.

De l'uniforme ! Quelle imprudence!... ( *Après un silence.* ) Avez-vous pensé, monsieur le maréchal, aux périls qui accompagnent une telle entreprise?

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Il est plus facile et plus sûr d'en tuer tout d'un coup cent mille qui ne s'y attendent pas, que d'en tuer vingt dont la mort mettrait les cent mille sous les armes (1).

LA REINE.

Cent mille, quel carnage !... Et s'ils résistent?

---

(1) Ces paroles sont la traduction d'une phrase de Tavannes à l'occasion du projet de massacre. « Il vaut mieux, dit-il, gagner une bataille dans Paris, où tous les chefs sont, que de la mettre en doute dans la campagne et tomber dans une dangereuse et incertaine guerre. *Mémoires*, XLI.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Ils sont pris au dépourvu.

LA REINE.

Mais où trouverez-vous des bras en assez grand nombre?

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Nous donnerons le pillage aux meurtriers (1).

LA REINE.

Mais plus tard! la justice! la vindicte publique!

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

En multipliant les coupables, vous assurez l'impunité. On peut punir vingt, trente meurtriers, on n'en punit pas cent mille.

LA REINE.

Mais la honte!

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

La honte! on ne rougit de rien avec cent

---

(2) De Thou, XXIX, LI et LII. Tavannes, LXVIII.

mille complices. Une victoire remportée sur un parti ennemi passe aisément pour glorieuse, fût-elle criminelle. Le mépris n'atteint pas à des actes de si grande portée. La honte! le duc de Guise se fera un honneur de la mort de l'amiral et de ses amis; le reste sera imputé à la canaille.

LA REINE.

Est-il sûr que le duc de Guise ne recule pas devant l'idée d'un massacre général pour satisfaire une vengeance particulière?

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

M. le duc d'Anjou assurera le cardinal de Guise, le duc d'Aumale, tous les princes lorrains, que dans le massacre seront soigneusement compris et leurs ennemis et ceux qui ne seront pas de leurs amis (1).

LA REINE.

Oui,... oui le duc de Guise se mettra volontiers à la tête de ce grand attentat,... par une raison que vous ne dites pas et qui est pour nous un sujet d'alarme.

---

(1) Le Laboureur : Discours concernant Henri III inséré dans le journal de l'Étoile.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Je ne vois pas...

LA REINE.

Par le pillage il enrichit sa clientelle; par le sang et le meurtre, par la communauté du crime, il cimente le dévouement de sa faction.

LE MARÉCHAL DE TAVANNES.

Madame, on vous attend au jardin des Tuileries.

LA REINE.

Allez-y, je vais vous suivre.

(*Tavannes sort.*)

## SCÈNE VI.

LA REINE *seule.*

Heureux ces hommes de guerre, ils n'ont qu'une pensée, abattre l'ennemi qui est là debout devant eux! et nulle horreur du sang!... tandis que moi!... je vois naître mille dangers de celui que j'écarte, mille guerres de celle que j'évite, des

millions de vengeurs des ennemis dont je me défais ! moi qui suis obligée de me livrer à des ennemis secrets pour me dérober aux coups de mes ennemis déclarés ; de grandir, de fortifier les Guises pour anéantir Coligni ; moi que l'effusion du sang glace d'effroi... (*avec un accent douloureux*) et qui prévois l'exécration du genre humain jusqu'à la fin des siècles, pour un massacre qu'aucun prétexte d'intérêt public ne couvre de la plus faible excuse !... La présence d'un danger capital m'oblige à vouloir ce massacre ! que dis-je, à le vouloir ? à le faire vouloir au roi, à le presser, à le solliciter, à le justifier, à y faire concourir toutes les personnes et tous les moyens qui sont en ma puissance ! affreuse destinée !... Mais où m'emporté-je ! Vaut-il mieux périr sous leurs coups et abreuver leur haine de mon sang (1) ?

---

(1) Tavannes parle à plusieurs reprises des hésitations de la reine-mère, XLVI, LV.

FIN DU QUATRIÈME ACTE.

# ACTE V.

## SCÈNE I.

(*Onze heures et demie du soir, les lumières sont éteintes.*)

LA REINE-MÈRE, *seule, un bougeoir à la main* (1).

Que se passe-t-il chez le roi? Je suis dans une inquiétude mortelle. Est-il seul? avec qui a-t-il fini la soirée? quels conseils a-t-il reçus les derniers? a-t-il changé de résolution? hésite-t-il?... Son valet de chambre m'a promis de m'instruire du moment où il aurait fermé ses rideaux; nous approchons de minuit, et il n'est pas venu! (*elle regarde une pendule*) Non, il n'est encore que onze heures et demie... Que la patience m'est difficile! Les mesures concertées ce soir au jardin des Tuileries m'épouvantent (2), et j'ai aussi peur

---

(1) De Thou, XXXVIII.

(2) Ce fut là, dit de Thou, qu'on prit les dernières mesures pour l'exécution du complot. XXI.

de leur insuffisance que de leur succès; j'en crains autant les retards que les approches; je redoute également la révocation des ordres et leur exécution... Cependant, ma pauvre Marguerite que je viens d'envoyer si durement coucher dans la chambre de son mari, et qui va se trouver entourée de meurtres! Ah! pourquoi tiens-je à la vie!... mais non, je défends mes fils, l'État, la puissance royale... point de faiblesse, point de lâcheté... Je vois Berteaux.

## SCÈNE II.

LA REINE-MÈRE, UN VALET DE CHAMBRE, *une lumière à la main, marchant très doucement.*

LA REINE.

Eh bien, Berteaux, le roi est-il couché?

BERTEAUX.

Oui, madame, il s'est couché à onze heures; et dès que M. de La Rochefoucault s'est retiré, le roi s'est relevé soudain (1). Maintenant je viens au-devant de M. le duc d'Anjou et des autres per-

---

(1) Tavannes, LIV.

sonnes du conseil pour leur ouvrir les portes et les introduire sans bruit.

LA REINE.

Quelles personnes sont restées les dernières au coucher ?

BERTEAUX.

M. de Pardaillan et M. de La Rochefoucault.

LA REINE.

Pardaillan !

BERTEAUX.

Oui, madame.

LA REINE.

Pardaillan !... (*A part.*) Cet audacieux qui a osé me menacer hier à mon souper (1)! le roi serait-il d'intelligence? (*Haut.*) Il devait être consigné !

BERTEAUX.

Il l'était probablement, car il a forcé la porte.

LA REINE.

Que dites-vous ? forcé la porte ?

---

(1) Voyez la note 2, sur la scène IV du second acte.

BERTEAUX.

Oui, madame. Quand il s'est présenté pour le coucher, Nambur, l'huissier de service, lui a refusé l'entrée. Mais M. de Pardaillan, après quelques paroles dites d'un ton fort haut, a levé la main sur lui, et l'aurait frappé si le roi étonné du bruit qu'il entendait et informé de la cause, n'eût fait ordonner d'ouvrir (1).

LA REINE.

Et comment le roi l'a-t-il reçu après cette insolence ?

BERTEAUX.

Sa majesté l'a reçu comme si de rien n'était. Elle a causé et ri pendant une demi-heure avec lui et M. de La Rochefoucault (2). Il s'est retiré avec le service, et M. de La Rochefoucault est resté seul jusqu'à ce qu'on eût tiré les rideaux.

LA REINE.

Vous dites qu'ils ont ri ?

---

(1) Tavannes, LIV.
(2) *Idem*, LIV.

BERTEAUX.

Ri et folâtré. Même quand M. de Pardaillan fut retiré, le roi dit à M. de La Rochefoucault : Foucault, ne t'en va pas ; il est déjà tard, nous baliverneronsle reste de la nuit. Cela ne se peut, lui répondit le sieur comte, il faut dormir et se coucher. Tu coucheras, reprit le roi, avec mes valets de chambre. Le comte eut l'impolitesse de lui répliquer..., ces huguenots se permettent tout!...

LA REINE.

Quoi donc ?

BERTEAUX.

Les pieds leur puent, a-t-il dit, et il ajouta familièrement : Adieu, mon petit maître (1).

LA REINE, *rassurée, à part.*

Le roi n'a point parlé !

---

(1) Tout ce que Berteaux rapporte de l'entretien du roi avec le comte de La Rochefoucault est copié littéralement dans les *Mémoires* du sieur de Mergey, gentilhomme champenois qui était attaché à La Rochefoucault et le suivait partout. Ces mémoires font partie de la collection générale pour servir à l'histoire de France, publiée avant la révolution. « Le samedi, vigile de la Saint-Barthélemi, dit Mergey, M. le comte, selon

## SCÈNE III.

LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU, LE DUC DE GUISE, LE DUC DE NEVERS, BIRAGUE, TAVANNES, LE COMTE DE RETZ.

LE DUC D'ANJOU.

Nous venons rendre compte au roi des mesures concertées, et prendre ses derniers ordres (1).

LA REINE.

Ainsi, M. de Guise se charge toujours de l'exécution du projet? (*Au duc de Guise.*) Il s'est bien étendu depuis sa première conception !

LE DUC DE GUISE.

Je prends tout sur moi, madame ; je me charge de l'amiral et de son voisinage, et du Louvre,

---

sa coutume, estant demeuré le dernier en la chambre du roi, et se voulant retirer, un gentilhomme des siens et moi l'attendions en la salle ; et entendant le remuement des souliers quand on fait la révérence, je m'approche près de la porte et entends que le roi dit audit sieur comte : Foucault, ne t'en va pas, etc. »

(1) D'Aubigné.

pourvu que MM. de Montpensier, de Nevers, de Tavannes et de Retz se chargent des autres quartiers de Paris (1), et surtout que le roi me l'ordonne : car jusqu'à présent il ne m'a montré que de l'animadversion.

LE DUC D'ANJOU, *au duc de Guise.*

Soyez sûr qu'il vous donnera son approbation. (*A tous.*) Messieurs, tout va bien; nous avons parcouru la ville, M. le chevalier d'Angoulême et moi. Nous avons répandu que le roi faisait venir le connétable de Montmorenci avec des troupes (2). Cela a produit deux bons effets : le premier, de rassurer les protestans; le second, d'irriter les catholiques du parti de Guise. (*Au duc de Guise.*) J'ai vu M. le cardinal de Guise et votre oncle d'Aumale; je leur ai demandé la liste des personnes dont ils croyaient bon de se défaire, afin de veiller avec une attention particulière à ce qu'elles n'échappent point (3).

LE DUC DE GUISE.

Mes amis sont maintenant aussi agités que ceux

---

(1) De Thou, XXIII, LII, LXVI.

(2) *Idem*, XXV.

(3) Le Laboureur: passage déjà cité du discours concernant Henri III, imprimé dans les *Mémoires* de l'Étoile.

de Coligni. Il s'agit, pour les premiers, de ma vie, comme d'un doigt de Coligni pour les seconds. Ils se cherchent, ils s'arment, ils se trouveront prêts au premier signal. J'ai prévenu Marcel que son zèle serait bientôt mis à l'œuvre. J'ai insinué à plusieurs capitaines de troupes bourgeoises que je comptais sur elles pour ma défense, si le parti de Coligni osait entreprendre quelque chose contre moi, fût-il soutenu du connétable et de ses troupes (1). Le prevôt des marchands et ses principaux officiers de ville doivent se trouver ici à minuit, pour recevoir l'ordre. Mais pour l'expédition de l'amiral et du Louvre, j'ai besoin de troupes réglées; le secret et la ponctualité sont nécessaires pour le commencement de l'opération (2). (*A Tavannes et autres.*) L'exécution de Paris ne commencera que quand celle du Louvre sera assurée (3).

---

(1) De Thou, XXXIV et XXXV.

(2) De Thou dit que les gardes massacraient les protestans de quelque distinction, amis des Guises pour la plupart, pendant que les échevins et les officiers des compagnies bourgeoises massacraient et pillaient dans Paris, LXVI.

(3) Deux signaux successifs étaient convenus : l'un devait être donné par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui sonnait ordinairement à deux heures; l'autre par l'horloge du Palais, une heure avant le jour. On verra plus loin comment les heures furent changées. *Mémoires* de Coligni, page 420, et de Thou, XXXV et XXXIX.

TAVANNES.

Cela est entendu.

LE DUC DE GUISE.

Les colonels des troupes françaises et les commandans des Suisses des cantons catholiques seront au Louvre à minuit.

LA REINE.

L'inquiétude m'a fait descendre ici; je voulais savoir si le roi était seul. Maintenant qu'il va se trouver en compagnie non suspecte, je vous laisse rendre compte de vos dispositions; ces détails me causent une peine extrême, je crains ma faiblesse. Seulement je vous recommande, messieurs, de prendre toutes les précautions nécessaires pour la sûreté du roi de Navarre, et pour que ma fille, que je viens d'envoyer coucher dans la chambre de son mari, ne se trouve pas dans le sang et le carnage (1).

---

(1) Les *Mémoires* de Marguerite racontent ce qui suit: « Le 23 au soir, étant au coucher de la royne ma mère, assise sur un coffre auprès de ma sœur de Lorraine, que je voyais fort triste, la reine ma mère, parlant à quelques uns, m'aperçut et me dit que je m'en allasse coucher. Comme je faisois la révérence, ma sœur me prend par le bras et m'arrête, et, se prenant fort

TAVANNES.

Soyez assurée, madame, que le capitaine des gardes Nancey veillera à leur sûreté (1).

---

à pleurer, me dit : *Mon Dieu, ma sœur, n'y allez pas*, ce qui m'effraya extrêmement. La royne ma mère s'en aperçut et, appelant ma sœur, se courrouça fort à elle et lui deffendit de me rien dire. Ma sœur lui dit : *Qu'il n'y avoit point d'apparence de m'envoyer sacrifier comme cela, et que sans doute s'ils découvroient quelque chose ils se vengeroient de moi.* La royne ma mère répond : *Que s'il plaisoit à Dieu, je n'aurois point de mal; mais quoique ce fust, il falloit que j'allasse, de peur de leur faire soupçonner quelque chose.*

» Je voyois bien qu'ils se contestoient et n'entendois pas leurs paroles. Elle me commanda encore rudement que je m'en allasse coucher; ma sœur fondant en larmes me dit *bonsoir*, sans m'oser dire autre chose; et moi, je m'en allai toute transie et éperdue sans me pouvoir imaginer ce que j'avois à craindre. Soudain que je fus dans mon cabinet, je me mis à prier Dieu qu'il lui plût me prendre en sa protection, et qu'il me gardât sans savoir de quoy, ni de qui. Sur cela le roy mon mary, qui s'étoit mis au lit, me manda que je m'en allasse (vinsse) coucher : ce que je fis. Et trouvai son lit entouré de trente ou quarante huguenots que je ne connoissois point encore, car il y avoit fort peu de temps que j'étois mariée. Toute la nuit ils ne firent que parler de l'accident (la blessure) advenu à M. l'admiral, se resolvans dès qu'il seroit jour de demander justice au roi de M. de Guise, et si on ne la leur faisoit, ils se la feroient eux-mêmes. »

(1) Les *Mémoires* de Marguerite prouvent que Nancey veilla en effet à sa sûreté.

LE DUC DE GUISE.

Pour épargner un tel spectacle à la reine Marguerite, Nancey ordonnera de faire successivement l'appel des gentilshommes du roi de Navarre; on les fera descendre l'un après l'autre, sans bruit, dans la cour, et là seulement ils seront poignardés (1).

LA REINE.

Quelle boucherie!

TAVANNES.

Madame, n'oubliez pas qu'il s'agit de sauver vos fils et vous-même.

(*La reine-mère et le duc d'Anjou sortent.*)

---

(1) Le commentateur de l'Étoile, tome I, page 53, aux notes, s'exprime ainsi : « Les gentilshommes et capitaines réunis près du roi de Navarre sont aussi massacrés. On les appeloit et on les faisoit descendre l'un après l'autre dans la cour, et là on les poignardoit. » De Thou raconte le même fait avec quelques différences, LIX.

# SCÈNE IV.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LA REINE-MÈRE ET LE DUC D'ANJOU.

TAVANNES, *aux personnes qui restent.*

Elle se dédirait volontiers, si on ne lui donnait du courage (1). Si elle eût pu écarter d'elle l'accusation d'avoir été à la tête du complot de l'arquebusade, elle ne se serait jamais décidée à consommer le meurtre de l'amiral et à la proscription de tant d'autres (2). Mais depuis qu'elle a su que l'imprudence et les menaces des huguenots allaient jusques à accuser M. d'Anjou, et que l'arquebuse trouvée en la maison dans Chailly était reconnue pour être à un de ses gardes (3), elle a senti la nécessité de sacrifier ce parti.

(1) Tavannes, LV.
(2) *Idem*, XLVI.
(3) *Idem*, XLV.

# SCÈNE V.

Les mêmes, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU.

Une partie des protestans est furieuse. Le vidame de Chartres, Montgommeri, Pardaillan, sont obstinément restés au faubourg Saint-Germain (1): ils ont été bien aises d'avoir la rivière entre eux et le Louvre. Mais les autres ont pris, comme des moutons, les logis qu'on leur a marqués dans le quartier Saint-Germain-l'Auxerrois, tout près du Louvre. L'amiral a éprouvé une satisfaction parfaite en apprenant l'investissement de sa maison par la garde de Cosseins; et le roi de Navarre a rassemblé autour de lui au moins soixante gentilshommes de confiance dans son appartement, par le conseil du roi (2).

TAVANNES.

On les trouvera là; cela dispensera de les chercher.

---

(1) De Thou, LXII.

(2) *Mémoires* de Mergey. *Mémoires* de Marguerite. De Thou, LIX.

LE DUC D'ANJOU.

Une chose admirable, c'est que c'est la faiblesse et la bienveillance du roi pour les huguenots qui les met sans défense entre nos mains ! Le doigt de la providence est ici bien marqué.

LE DUC DE GUISE.

Téligni est aussi aveugle que son beau-père ; il a constamment repoussé tous les conseils qui les pressaient de quitter Paris.

LE DUC D'ANJOU.

Leur aveuglement est une faveur du ciel envers nous.

LE DUC DE GUISE.

C'est tout simplement une obstination du beau-père et du gendre dans les bons principes de l'art du courtisan : ils savent qu'il ne faut pas s'éloigner de la cour si l'on y veut conserver la faveur. Ceux-ci ne la quitteront qu'en perdant la vie.

TAVANNES.

Le roi de Navarre et le prince de Condé y sont

pris aussi (1). Comment le roi ne les tromperait-il pas? il se trompe lui-même: il les croit ses amis, il les traite comme tels. Il n'aurait pas si bien réussi s'il avait arrêté de longue main un plan de perfidie et de trahison. La feinte du roi Charles n'eût pu être telle que la vérité. Nul conseil de si longue haleine ne se cèle à la cour (2).

LE DUC DE GUISE.

On m'annonce les commandans militaires et les gens de l'hôtel-de-ville.

LE DUC D'ANJOU.

Puisque M. de Guise doit paraître seul dans cette affaire, comme grand-maître du palais, je vais entrer chez le roi et vous annoncer.

---

(1) De Thou; XX et XXVII.

(2) Tavannes, copié littéralement, XLI.

## SCÈNE VI.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LE DUC D'ANJOU. LE PREVOT DES MARCHANDS, ACCOMPAGNÉ DE QUELQUES MUNICIPAUX ET DE MARCEL, ENTRENT ET SE RANGENT D'UN CÔTÉ; LES COMMANDANS DES SUISSES CATHOLIQUES ET QUELQUES COLONELS DE TROUPES FRANÇAISES SE RANGENT DE L'AUTRE.

LE DUC DE GUISE, *aux Commandans et Colonels.*

Messieurs, le roi, informé de la conspiration de Coligni et de son parti contre sa majesté et sa famille, a résolu de prévenir leurs attentats. Le temps est venu de punir ce rebelle et d'exterminer ses partisans... Mettez à profit une si belle occasion de terrasser les ennemis du royaume; la victoire est aisée, et il ne tient qu'à vous de vous enrichir à peu de frais, et sans courir aucun risque, d'un butin considérable, et qu'on vous abandonnera comme une récompense due au courage et à la fidélité que vous aurez témoignée dans cette rencontre (1). Vous allez ranger vos troupes sur deux haies, à partir du haut de l'escalier du Louvre jusqu'au logement de l'amiral, et vous

(1) De Thou, XXIX, copie littérale

envelopperez tout le quartier où ont été logés hier les calvinistes. Vous attendrez là mes ordres sous les armes. — Agissez sans bruit ; point de mouvement inutile ; profond silence. Vous empêcherez de sortir du Louvre, de la maison de l'amiral et des maisons voisines. Cosseins, Besme, Sarlabous, Attin et Pétrucci (1), c'est à vous que j'ai réservé l'honneur de frapper l'amiral. Je vous donnerai des ordres particuliers. Vous m'attendrez à la sortie de cette salle. (*Le duc de Guise se tourne vers le prevôt des marchands.*) Vous avez entendu, messieurs, les volontés du roi. sa majesté vous admet à concourir à l'exécution de son salutaire dessein. Vous enjoindrez aux capitaines des quartiers de faire armer leurs compagnies, et de se rendre incontinent à l'hôtel-de-ville pour y apprendre ce qu'ils auront à faire (2).

LE PREVÔT DES MARCHANDS, *avec embarras.*

Monseigneur, une telle exécution nous semble offenser l'humanité, et nos consciences ne nous permettent pas...

---

(1) Noms des cinq meurtriers qui entrèrent cuirassés dans la chambre de Coligni pour l'assassiner. Ce fut Besme qui lui porta le coup mortel : ce Besme avait été domestique de la maison de Guise. De Thou, XLV.

(2) De Thou, XXXII.

TAVANNES *au prévôt.*

Vous voulez, je pense, juger la justice du roi et méconnaître son autorité? il vous sied bien de résister à sa volonté !

LE PREVÔT DES MARCHANDS, *tremblant.*

Monseigneur, nous ne résistons pas,... mais...

TAVANNES.

Mais!... Si vous ne vous employez avec zèle à l'expédition ordonnée pour le salut de l'état, le roi vous fera tous pendre (1).

MARCEL, *à Tavannes.*

Laissez dire, laissez dire. Puisque le roi le veut, vous aurez de nos nouvelles ; nous y mettrons si bien les mains qu'il sera mémoire à jamais de la fête de saint Barthélemi (2).

LE DUC DE GUISE.

C'est bien, monsieur Marcel, on vous trouve au besoin. Le signal vous sera donné par le tocsin

---

(1) Ce colloque de Tavannes avec le prevôt des marchands est littéralement extrait de Brantôme.

(1) Brantôme, littéral.

de l'horloge du Palais; vous ordonnerez à vos gens de se mettre au bras gauche une écharpe de toile blanche, pour se reconnaître et une croix blanche au chapeau; des flambeaux aux fenêtres incontinent, pour empêcher le désordre avant le signal (1).

(*Les Municipaux se retirent.*)

## SCÈNE VII.

LES MÊMES, EXCEPTÉ LES MUNICIPAUX, LE ROI, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU.

Sire, tout est prêt, tout est ordonné, sous votre bon plaisir.

LE ROI, *avec inquiétude, à Tavannes.*

N'y aurait-il donc aucun moyen de finir autrement cette affaire?

LE DUC D'ANJOU, *bas au duc de Guise.*

Il est encore indécis, heureusement la reine est ici près.

(*Il sort, pour l'appeler.*)

---

(1) De Thou, copie littérale, XXXV.

TAVANNES.

Quand vous délibérez, sire, ils agissent; quand vous parlez de les sauver, ils préparent votre fin.

LE ROI.

Mais enfin, la paix accordée, jurée (1)! et la religion employée à venger des intérêts bien opposés à ses principes!

## SCÈNE VIII.

LES MÊMES, LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LA REINE *prend le roi à part; les autres personnages s'éloignent; à demi-voix.*

Vous hésitez! quand tout est prêt, et par votre ordre! Différez une demi-heure, l'éveil sera répandu parmi tous les protestans? Songez à ce qui peut en arriver! Après tout, de quoi s'agit-il? de permettre au duc de Guise de venger son père: il paraît seul dans ceci, il prend tout sur lui.

---

(1) Paroles écrites dans la note marginale de P. Mathieu, don il a été donné copie plus haut.

LE ROI.

Et ce massacre général, sera-ce aussi pour venger son père ?

LA REINE.

Ce sera une conséquence inévitable... ce sera la haine des catholiques pour les protestans qui aura complété l'évènement.

LE ROI.

Et ne voyez-vous pas que Guise s'attache pour jamais les bourgeois et la canaille qu'il va employer, en leur donnant les dépouilles des victimes ?

LA REINE, *après avoir regardé si le duc de Guise n'est pas à portée de l'entendre, s'approchant du roi, lui dit à voix basse, mais avec une vive expression.*

Cela peut être, mais tout est armé, rangé sous les ordres du duc de Guise et plein d'ardeur pour sa personne : si vous ne voulez pas en être, le jeu se fera sans vous (1).

---

(1) Pierre Mathieu, note marginale.

LE ROI.

Sans moi! il oserait! Qu'il ose!...

LA REINE, *avec un accent encore plus prononcé.*

S'il se fait sans vous, il se fera contre vous. (*Le roi interdit la regarde fixement et en silence.*) Je n'ai plus qu'un mot à vous dire : (*bas*) au moment que je vous parle, il n'est plus possible de contenir les troupes; les corps-de-gardes postés autour du Louvre sont aux prises avec des protestans qui sont venus les insulter (1). (*Le roi fait un mouvement d'effroi. La reine élevant la voix.*) Monsieur de Guise attend votre ordre, sire; n'hésitez pas,... donnez-lui l'ordre qu'il attend. (*Elle fait signe au duc de Guise de s'approcher.*)

LE DUC DE GUISE.

Sire, je me suis dévoué à l'exécution de vos volontés, je n'attends que votre ordre.

LE ROI, *avec frémissement.*

Mon ordre!

---

(1) De Thou, littéral, XL.

LE DUC DE GUISE, *avec fermeté.*

Votre ordre.

LE ROI.

Eh bien!... allez, monsieur, venger votre père (1).

LE DUC GUISE.

J'y cours, et le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois vous annoncera bientôt qu'il n'y a plus à reculer (2).

(*Tous les conjurés se retirent avec le duc de Guise.*)

---

(1) Tavannes. « Il reçoit l'ordre de venger son père ; il y court. » LVIII et LIX.

(2) On lit dans la *Vie de Coligni*, page 420, ce qui suit :

« Le duc de Guise ayant reçu les ordres du roi, disposa ses amis, les Parisiens, et quelques gens de guerre qui étaient à sa dévotion. *L'heure qu'il leur donna fut quand ils entendraient sonner la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui sonnait ordinairement à deux heures après minuit, et à qui les autres cloches de Paris devaient répondre.* Mais la reine-mère l'ayant fait sonner une heure plus tôt ce jour-là, de peur que le roi, qui paraissait quelquefois se repentir de l'ordre qu'il avait donné, ne rétractât sa parole, Cosseins, averti par le duc de Guise qu'il était temps, frappa à la porte du logis de l'amiral, etc. »

## SCÈNE IX ET DERNIÈRE.

LE ROI, LA REINE-MÈRE, LE DUC D'ANJOU.

LE DUC D'ANJOU.

Puisque Guise prend tout sur lui et que nous ne devons point paraître, il est prudent de nous retirer chacun dans notre appartement.

LA REINE.

En effet si quelque incident, si le tocsin allait pousser les gens de service à entrer dans nos chambres, il faut qu'on nous y trouve comme étrangers à ce qui se passera. (*Au roi.*) Mon fils, vous avez besoin de prendre un peu de repos; séparons-nous.

LE ROI, *comme égaré.*

Oui, séparons-nous, cachons-nous.

LE DUC D'ANJOU.

Et vous, madame, vous êtes accablée... Il est bon...

LA REINE.

Hélas!

(*On entend le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois.*)

LE DUC D'ANJOU.

Voilà le signal !... (*A sa mère et au roi.*) Retirons-nous. Quand nous ne reposerions que deux ou trois heures (1) !...

(*Ils se séparent.*)

---

(1) Cette scène est indiquée par le discours de Henri III, XXIV; par Tavannes, LIV et LV; par les actes authentiques du roi, immédiatement après le massacre de Paris. Tavannes dit que le roi à son coucher entretient Pardaillan et La Rochefoucault de propos joyeux, leur donne congé, *se couche et se lève soudain*. Le roi avait donc l'intention de se cacher. Il reposa deux ou trois heures, dit Henri III, c'est-à-dire qu'il fut retiré ce temps-là. Enfin les premières lettres du roi aux provinces après le massacre, mettent tout sur le compte de Guise. Donc pendant la nuit il dut se tenir renfermé, afin qu'aucun témoin ne pût dire qu'il n'avait pas été étranger à ce qui se passait.

FIN DE LA PROSCRIPTION

DE LA SAINT-BARTHÉLEMI.

# ÉCRITS JUSTIFICATIFS

## DE LA PROSCRIPTION

## DE LA

## SAINT-BARTHÉLEMI.

# ÉCRITS JUSTIFICATIFS
## DE LA PROSCRIPTION
### DE LA
## SAINT-BARTHÉLEMI.

---

### HISTOIRE DE J. A DE THOU.

EXTRAIT DU LIVRE LII, ÉDITION DE LONDRES, 1734, TOME VI, PAGES 384 A 414.

---

I. Le vendredi (août 1572), après qu'on eut parlé de beaucoup d'affaires dans le conseil du roi, où était le duc d'Anjou,... le roi, suivi de Coligni, alla jouer à la paume auprès du Louvre. Après la partie que le roi avait faite avec Guise et Téligni, Coligni s'en retourna chez lui. Lorsqu'il fut vis-à-vis de la maison de Villemur, marchant fort lentement, parcequ'il lisait un mémoire qu'on venait par hasard de lui présenter, Maurevel lui tira un coup d'arquebuse d'une fenêtre devant laquelle était un rideau de toile.

II. Le coup blessa Coligni de deux balles, dont l'une lui coupa l'index de la main droite, et l'autre lui fit une grande blessure au bras gauche. Guerchy était à sa droite, et Sorbiers des Pruneaux à sa gauche, qui furent effrayés du coup aussi bien que toute sa suite. Coligni, sans la moindre émotion, leur montra la maison d'où le coup était venu; et

aussitôt il manda à Armand de Clermont, seigneur de Piles, et à François de Monins, d'aller trouver le roi de sa part, et de lui dire ce qui venait de lui arriver.

III. Ensuite il fit bander son bras, et s'en alla à pied à son logis, soutenu par ses domestiques... Sur-le-champ on attaque la maison d'où l'on avait tiré, on brise les portes, et l'on trouve dans une chambre basse une servante, un laquais et une arquebuse; la servante et le laquais furent arrêtés. Pour Maurevel, il se sauva par une porte de derrière, monta à cheval, gagna la porte Saint-Antoine, où il trouva un cheval tout frais, et s'enfuit.

IV. Le roi à cette nouvelle s'écria d'un air consterné: « N'aurai-je jamais de repos? Quoi! toujours de nouveau troubles! » Et ayant jeté sa raquette par terre, il rentra dans le Louvre. Guise sortit du jeu de paume par un autre côté et se retira...

Le roi de Navarre et le prince de Condé se rendirent bientôt chez lui, et le virent panser.

V. Ambroise Paré ayant été d'avis de lui couper le doigt, parceque la gangrène y était déjà, et ayant essayé de le faire avec des ciseaux mal aiguisés, Coligni sentit une douleur très vive; mais il ne laissa échapper aucune plainte, quoique le chirurgien eût ouvert et refermé trois fois les ciseaux...

VI. Le roi de Navarre et le prince de Condé vont chez le roi pour se plaindre d'une action si détestable, et ils le prient de trouver bon qu'ils se retirent, puisqu'ils n'y a point à Paris de sûreté pour eux, ni pour leurs amis. Le roi fut le premier à exagérer l'atrocité du crime, et il leur donna sa foi avec les plus grands sermens qu'il eût jamais faits, qu'il punirait le meurtrier, les auteurs, les fauteurs et les complices du crime, d'une manière dont Coligni et ses amis

seraient satisfaits, et qu'il en ferait un exemple à la postérité;... que si Coligni avait reçu la blessure, c'était le roi qui l'avait sentie; et il pria les princes de rester pour en être eux-mêmes les témoins.

VII. Catherine, qui était présente, continua sur le même ton : que ce n'était point à Coligni, mais au roi, qu'on avait fait outrage; qu'on pousserait bientôt l'insolence jusqu'à attaquer le roi dans sa maison, si on laissait un pareil attentat impuni... Ces paroles adoucirent le roi de Navarre et le prince de Condé.

VIII. On dépêcha des gens pour courir après le meurtrier, qu'on ne connaissait pas encore. On le fit chercher dans Paris; et afin qu'il ne pût échapper, s'il y était, on ferma toutes les portes, excepté deux qu'on réserva pour l'entrée des vivres; mais le roi y fit mettre des gardes.

... Christophe de Thou et Bernard Prévôt, seigneur de Morsan, présidens du parlement, et Jacques Viole, conseiller, interrogèrent séparément la servante et le laquais arrêtés dans la maison de Villemur.

... Le roi écrivit à tous les gouverneurs des provinces, pour leur faire entendre qu'il détestait cet assassinat,... et qu'il en ferait un exemple très sévère.

IX. Les maréchaux de Damville, de Cossé et de Villars vinrent voir Coligni sur le midi... Ils lui dirent qu'ils n'étaient point venus pour l'exhorter à souffrir... avec courage et patience; que tout cela lui était naturel... « Je vous proteste, leur dit Coligni d'un visage gai, que la mort ne » m'effraie point;... mais je voudrais bien voir le roi avant » que de mourir; j'ai à lui parler de choses qui regardent sa » personne, et le salut de son état, que je suis assuré qu'au- » cun de vous n'oserait lui dire. » Je vais en avertir sa ma-

jesté, reprit Damville; et aussitôt il sortit avec Villars et Téligni.

X. Le roi, informé par Damville du désir que Coligni avait de lui parler, sa majesté y consentit en apparence assez volontiers, et elle vint le voir sur les deux heures après-midi, accompagnée de la reine-mère, des ducs d'Anjou et d'Alençon, du cardinal de Bourbon, du duc de Montpensier, du duc de Nevers, des maréchaux de Cossé et de Tavannes, de Villars, Méru et Thoré, frères de Damville, de Nançey et du comte de Rais, qui entrèrent dans la chambre avec le roi. On fit retirer les autres personnes qui y étaient, excepté Téligni et un gentilhomme qui demeura à la porte.

XI. On lit dans quelques mémoires que Coligni avait dit quelque chose au roi en secret; mais d'autres assurent qu'il ne lui parla point en particulier, et que la reine, qui commençait à se défier du roi, empêcha qu'il ne le fît, de peur qu'il ne gagnât l'esprit de ce prince, et qu'il ne le fît changer de sentiment. Mais voici ce que tout le monde entendit (1). Coligni ayant remercié le roi de sa bonté, sa majesté, d'un air triste et rêveur, l'interrogea sur sa santé, lui protesta qu'elle était très fâchée de cet accident, et lui dit ces mots : « La blessure est pour vous et la douleur est pour

(1) J'ai adopté l'assertion de ceux qui disent que l'amiral eut un entretien secret avec le roi : 1° parceque le récit fait par le duc d'Anjou à Souvrai et à Miron, en Pologne, ne permet pas d'en douter; 2° parceque le discours de Coligni que rapporte M. de Thou, comme on va le voir, renferme des griefs que l'amiral n'a pu articuler à haute voix devant les personnes mêmes qui avaient donné lieu à ses plaintes. On demandera peut-être comment les paroles de Coligni au roi ont été généralement répandues, si elles n'ont été entendues que du roi? On peut répondre qu'elles ont dû être répétées par Coligni à ses amis, ou par Téligni, qui était resté dans sa chambre pendant la visite du roi.

moi. Mais je jure (et il y joignit ses imprécations ordinaires) que j'en tirerai une vengeance si terrible que jamais elle ne s'effacera de la mémoire des hommes. »

XII. « Dieu, devant qui je paraîtrai apparemment bientôt, reprit Coligni, m'est témoin que j'ai été toute ma vie très fidèle et très attaché à votre majesté, et que j'ai toujours souhaité de tout mon cœur que son règne fût tranquille et florissant. Je sais cependant qu'on m'a voulu faire passer pour un traître, un rebelle, un perturbateur du royaume; mais... Dieu jugera entre mes ennemis et moi;... je suis tout prêt de lui rendre compte de la fidélité et du respect que j'ai toujours conservés pour votre majesté. Henri, votre père, m'ayant comblé d'honneurs, et votre majesté ayant eu la bonté de me conserver mes emplois, la fidélité et le zèle que je dois avoir pour vos intérêts exigent de moi que je vous supplie, avec toute l'instance possible, de ne pas perdre l'occasion présente dont la France peut tirer de grands avantages... Vous avez fait connaître vos dispositions sur la guerre de Flandre; on peut dire même que vous avez pris des engagemens pour l'entreprendre : mais si vous en restez-là, et que vous ne poursuiviez pas ce que vous avez commencé, vous exposez le royaume à un péril évident. N'est-ce pas une chose indigne, qu'on ne puisse rien agiter dans votre conseil secret, que le duc d'Albe n'en soit instruit dans le moment (1)? Quelle honte pour la France, que ce duc ait fait pendre, ou périr par d'autres supplices, plus de trois cents tant gentilshommes que soldats qui furent faits prisonniers à la défaite de Genlis! Cependant on s'en divertit à la cour,

---

(1) Il n'est nullement probable que Coligni ait parlé ainsi à haute voix en présence des personnes du conseil qui étaient là réunies.

et on en fait des railleries (1). Le troisième chef dont je voulais parler à votre majesté est le peu d'égard que l'on a pour votre édit de pacification : vos juges sont les premiers à s'en moquer... Tout nouvellement encore on a maltraité à Troyes des gens de la princesse de Condé : et cette dame ayant, en vertu de l'édit, choisi un village appelé l'Ile pour y faire l'exercice de notre religion, un homme et une nourrice, avec un enfant que l'on y avait portés baptiser, furent tués en s'en retournant chez eux, le 10 du mois de juillet dernier.

XIII. Le roi lui répondit : « Je vous l'ai dit bien des fois, mon père, je connais votre bravoure ; je sais jusqu'où va votre fidélité, et votre zèle pour ma gloire :... je vous regarde comme un des plus grands généraux que j'aie dans mon royaume... A l'égard de mon édit, j'ai toujours souhaité et je souhaite encore qu'il soit religieusement observé ; j'ai envoyé des commissaires dans toutes les provinces pour y veiller ; et je suis prêt à en nommer d'autres, si ceux-là vous sont suspects. »

XIV. Pour finir cet entretien, le roi ajouta : « Je m'aperçois, mon père, que vous parlez avec beaucoup d'action ; je crains que la violence que vous vous faites ne nuise à votre santé, et ne retarde la guérison de votre blessure : j'aurai soin de tout. » Et il lui répéta en jurant le nom de Dieu : « Je vengerai l'insulte que vous avez reçue, comme si elle m'était faite à moi-même ; soyez assuré que j'en punirai sévèrement les auteurs. » « Ils ne sont pas bien difficiles à trouver, reprit Coligni ; les indices sont assez clairs : mais je suis content, et je remercie très humblement votre majesté de la justice qu'elle a la bonté de promettre. »

---

(1) Même observation.

XV. Le roi ayant ensuite pris en particulier le gentilhomme qui était à la porte, ordonna qu'on lui apportât la balle dont l'amiral avait été blessé, et il voulut la voir; elle était de cuivre. Il demanda encore à ce gentilhomme si Coligni avait perdu beaucoup de sang; s'il s'était plaint lorsqu'on l'avait pansé; s'il avait jeté des cris. Le gentilhomme ayant répondu que non, le roi loua beaucoup la grandeur d'âme et la fermeté de l'amiral; et ordonna à ce gentilhomme de ne le point quitter.

Voilà ce qui se passa dans la chambre de cet illustre blessé...

XVI. Lorsque le roi fut retourné au Louvre, les seigneurs protestans s'assemblèrent pour délibérer sur la conjoncture présente. Jean de Ferrières, vidame de Chartres, dit au roi de Navarre et au prince de Condé, que la blessure de l'amiral était le premier acte de la tragédie, qui finirait apparemment par le meurtre général de tous ses amis; que son avis, par conséquent, était qu'on sortît à l'instant même de la ville; et pour appuyer son sentiment, il allégua divers indices et diverses preuves qu'il tira des bruits qui avaient couru...

XVII. Le jour suivant, Coligni envoya Cornaton au roi et au duc d'Anjou pour les supplier, au nom de tous les protestans, de vouloir bien donner quelques troupes pour garder sa maison, parcequ'ils avaient des avis certains que soixante mille Parisiens, c'est-à-dire soixante mille ennemis jurés de l'amiral et de tous ceux qui lui étaient attachés, commençaient à se mutiner et à prendre les armes; que s'il arrivait quelque émotion, la garde du roi pourrait tenir en respect les séditieux. Le roi et le duc d'Anjou accordèrent très gracieusement ce qu'on leur demandait; et Cosseins, colonel des gardes françaises, eut ordre de prendre quelques

soldats de son régiment, et de demeurer sous les armes à la porte de Coligni.

XVIII. Pour ôter tout soupçon, on y joignit quelques suisses de la garde du roi de Navarre, mais en petit nombre. Pour plus grande sûreté encore, le roi ordonna que les seigneurs protestans qui étaient à Paris allassent se loger aux environs de l'amiral. Sur-le-champ l'ordre fut donné aux maréchaux des logis de leur marquer des maisons dans ce canton, et tout le monde entendit le roi qui disait à un des colonels qui étaient là présens, qu'il le chargeait d'empêcher aucun catholique d'approcher de ce quartier; qu'il fît main basse sur tous ceux qui oseraient s'y présenter. Sur cela on chargea des officiers de ville de faire la visite partout; de prendre la liste des protestans, et de les exhorter à aller loger auprès de l'amiral; que le roi le désirait ainsi.

XIX. Ces mesures de la part de la cour, jointes aux bruits qui couraient, suffisaient, ce me semble, pour réveiller les protestans, s'ils n'avaient pas été aveuglés. Mais le roi se contrefit si bien jusqu'au bout, que jamais l'amiral ni Téligni ne purent se persuader qu'il fût capable d'un si horrible dessein (1).

XX. Cependant on tint encore là-dessus un conseil chez l'amiral, dans la chambre de Cornaton; et le vidame de Chartres persista dans l'avis qu'il avait déjà donné, de sortir de Paris sur-le-champ, et d'emmener Coligni, qui était un peu mieux ce jour-là, malgré le danger qu'il y aurait à le transporter. Téligni soutint, au contraire, qu'il fallait demeurer; et son sentiment l'emporta, parceque le roi de Navarre et le prince

(1) Le roi était de bonne foi, Tavannes le dit et le prouve; Marguerite, sœur du roi, l'affirme; enfin le discours du duc d'Anjou à Souvrai et à Miron ne laisse aucun doute à cet égard. Il faut remarquer à cette occasion que le discours du duc d'Anjou n'était pas connu quand de Thou écrivait.

de Condé furent du même avis. Pouvait-on, disaient-ils, prendre ce parti sans outrager le roi, qui leur témoignait tant d'amitié? On soupçonna un des assistans d'avoir été sur-le-champ rendre compte au roi de ce qui se passait. (C'était Bayancourt, seigneur de Bouchavanes, fort connu de la reine.)

XXI. En effet il alla en diligence aux Tuileries, où tous ceux qui étaient du secret tenaient conseil, sous prétexte de promenade, et ce fut là qu'on prit les dernières mesures pour l'exécution de ce complot; le roi y était avec la reine, le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le bâtard d'Angoulême, Birague, Tavannes et le comte de Rais.

XXII. On y supposa que Coligni était la source des maux qui affligeaient la France; que le dessein d'y remédier par la mort d'un seul homme n'ayant pas réussi, puisque les médecins garantissaient la guérison, il n'y avait plus d'autre parti à prendre que d'exterminer ceux qui lui étaient attachés... Que ne ferait pas, à la tête de son parti, après une injure si sanglante, celui qui avait si long-temps fait la guerre au roi, et ravagé le royaume dans un temps où il n'avait aucun sujet de se plaindre? Qu'au sortir de Paris, semblable à un lion échappé de sa loge, il exterminerait indistinctement tout ce qui se présenterait devant lui; que comme on ne pouvait envisager ces maux sans frémir, il n'y avait qu'à laisser agir la populace, assez animée d'elle-même (1).

XXIII. Que, quand la chose serait faite, on ne manquerait pas de prétextes pour la colorer; qu'on en rejetterait la faute sur les Guises, qui se chargeraient volontiers de cette haine. En conséquence, le massacre de tous les protestans fut résolu: et la reine se rendit aisément à une décision si conforme à ses vues et à ses maximes.

(1) Pierre Mathieu et Tavannes.

XXIV. On mit en délibération si l'on excepterait le roi de Navarre et le prince de Condé. A l'égard du roi de Navarre, tout le monde fut de cet avis : la dignité royale, disait-on, et l'alliance qu'il venait de contracter avec le roi, demandaient qu'on en usât ainsi... Tout ce qu'on pourrait dire pour en charger les Guises ne laverait jamais le roi. Il y eut plus de difficultés pour le prince de Condé : son rang, sa dignité, et l'autorité du duc de Nevers, qui se rendit garant de sa fidélité et de sa soumission, lui sauvèrent la vie.

XXV Au sortir de ce conseil, le duc d'Anjou et le bâtard d'Angoulême, allant en carrosse par la ville, font courir le bruit que le roi avait envoyé ordre au duc de Montmorenci de venir à Paris avec un corps de cavalerie.

XXVI. » Dans le même temps on arrête un homme soupçonné de meurtre, qui s'avoue domestique de MM. de Guise. Au bruit qui s'en répand, les ducs de Guise et d'Aumale, et quelques autres de leurs parens, vont trouver le roi pour se justifier, et se plaignent qu'ils sont accablés par le crédit de leurs ennemis; que les juges sont toujours disposés à écouter toutes les calomnies qu'on répand contre eux; et que leur innocence n'empêche point qu'on ne les attaque; qu'ils s'aperçoivent de jour en jour qu'ils ont encouru la disgrâce du roi, sans qu'ils en puissent deviner la cause, qu'ils ont dissimulé toutes ces injures, dans l'espérance que le temps, cet excellent maître de la vérité, détrompera le roi de la mauvaise opinion qu'il a conçue d'eux; mais qu'ils voient bien qu'il ne reste aucune ressource à leur innocence : qu'ainsi ils sont forcés, malgré eux, de supplier le roi qu'il leur permette de se retirer... Le roi leur répondit assez froidement; ce qui acheva de persuader les protestans que ce prince n'aimait pas les Guises.

XXVII. Sur cela sa majesté avertit le roi de Navarre

qu'il était à propos qu'il fit venir au Louvre tout ce qu'il avait de gens à lui, sur lesquels il pouvait compter, afin de s'en servir pour arrêter l'insolence et l'impétuosité des Guises, qui, dans l'agitation violente où étaient les esprits, pouvaient, à l'aide de la populace, entreprendre quelque mauvais coup... Le roi de Navarre sut très bon gré au roi de cet avis, et il fit venir des gens dont il connaissait la bravoure, pour rester auprès de lui pendant la nuit.

XXVIII. Quelques personnes attentives ayant remarqué que les rues et les environs du Louvre étaient pleins de gens en armes qui allaient et venaient ; que le peuple était dans l'agitation et le mouvement, et qu'on entendait des menaces de tous côtés, jugèrent que tout se préparait à une émotion, et ils en donnèrent avis à sa majesté. « Coligni n'a rien à craindre, répondit le roi, qu'il demeure tranquille ; rien ne se fait que par mes ordres ; il s'agit de calmer une populace que les Guises veulent mettre en mouvement. »

XXIX. Dans le même temps on vint avertir Téligni que l'on avait vu des crocheteurs chargés d'armes, que l'on faisait entrer dans le Louvre. Mais il méprisa cet avis, en disant : « L'on a grand tort de chercher à multiplier les sujets de défiance dans les tristes circonstances où nous nous trouvons. Qu'on ne parle de rien à l'amiral ; ces armes sont destinées pour attaquer, par divertissement, un fort que l'on a construit dans le Louvre. »

Il semblait que par ce mépris à contre-temps des sages avis qu'on lui donnait, et des périls dont son parti était menacé, il eût voulu faire parade de prudence et de modération.

XXX. Guise, qui avait été chargé en chef de l'exécution, fit venir, fort avant dans la nuit, les commandans des Suisses des cinq cantons catholiques, et quelques colonels des

troupes françaises; et après leur avoir déclaré les ordres du roi : « Le temps est venu, ajouta-t-il, de punir ce rebelle haï de Dieu et des hommes, et d'exterminer tous ses partisans : la bête est dans les toiles, ne la laissons pas échapper. Songez à mettre à profit une si belle occasion de terrasser les ennemis du royaume. La gloire des succès remportés dans les guerres passées, qui ont coûté tant de sang aux fidèles sujets du roi, n'est rien en comparaison de celle que vous pouvez acquérir aujourd'hui. »

XXXI. Après ce discours, il plaça les Suisses et quelques compagnies françaises autour du Louvre, avec ordre de ne laisser sortir aucun des domestiques du roi de Navarre et du prince de Condé. Cosseins, qui gardait la maison de Coligni, eut ordre aussi de n'en laisser sortir aucun, et de se servir, pour l'empêcher, des arquebusiers que l'on avait postés dans toutes les maisons du voisinage.

XXXII. Après que Guise eut disposé les troupes étrangères, il fit venir Jean Charon, président de la cour des aides, qui avait enfin obtenu la charge de prevôt des marchands, qu'il avait long-temps sollicitée en vain; il lui ordonna d'enjoindre aux capitaines des quartiers de faire armer leurs compagnies et de se rendre, sur le minnit, à l'hôtel-de-ville, pour y apprendre ce qu'ils auraient à faire.

XXXIII. Quoique Marcel ne fût plus en place, on savait néanmoins qu'il était en quelque considération chez la reine par les services secrets qu'il lui avait rendus, ce qui lui donnait encore de l'autorité dans le corps de ville; ainsi on lui fit dire aussi de se rendre à l'hôtel-de-ville. Comme on le voyait souvent au Louvre, on s'était persuadé qu'il avait une sorte de faveur auprès du roi et de la reine; et il n'en fallut pas davantage pour lui gagner la confiance et l'amitié de la populace.

XXXIV. Et ce fut lui qu'il leur déclara, de la part du roi, que sa majesté leur permettait de prendre les armes; que son intention était que l'on exterminât Coligni et tout son parti; qu'ils prissent garde qu'il n'échappât aucun de ces impies, et qu'on ne les cachât dans les maisons; que le roi le voulait ainsi, et qu'il donnerait ordre que toutes les villes du royaume suivissent l'exemple de la capitale.

XXXV. On leur dit que pour donner le signal on sonnerait le tocsin avec la cloche de l'horloge du Palais; et que pour se reconnaître les uns et les autres, ils porteraient une écharpe de toile blanche au bras gauche, et une croix blanche à leur chapeau; qu'ils vinssent donc bien armés et résolus à bien faire. On ajouta que, pour empêcher qu'il n'arrivât quelque désordre avant le signal, il fallait mettre des flambeaux à toutes les fenêtres.

XXXVI. Les ordres et les avis de Marcel furent reçus avec joie par les échevins, les capitaines des quartiers, dizeniers, et par tous les autres officiers de ville, qui se préparèrent tous à cette expédition avec autant de silence que l'état présent des choses le pouvait permettre; et ils disposèrent des corps-de-garde pour toutes les places et les carrefours: mais d'abord on les cacha dans les maisons voisines de leurs postes.

XXXVII. D'un autre côté, Guise et le bâtard d'Angoulême n'oubliaient rien pour que l'affaire réussît comme ils le voulaient.

XXXVIII Sur le minuit, la reine s'imaginant qu'elle avait laissé le roi dans une espèce d'incertitude à la vue d'une action si noire et si atroce, et craignant qu'il ne changeât, descendit chez lui. Le duc d'Anjou, Nevers, Birague, Tavanes et le comte de Rais, de concert avec elle, s'y rendirent aussitôt; et Guise vint les y joindre un moment après.

XXXIX. On dit que la reine, après une assez longue conférence avec le roi, trouvant encore ce prince irrésolu, lui représenta que ces incertitudes allaient faire perdre l'occasion que Dieu lui présentait de triompher de ses ennemis. Ce prince féroce et accoutumé à verser le sang, regardant ce discours comme un reproche de lâcheté, prend feu tout d'un coup, et ordonne qu'on commence. La reine saisissant ce mot, et craignant que la colère du roi ne se ralentît si l'on attendait davantage, fait donner à l'heure même le signal, qui ne devait se donner qu'une heure avant le jour; et au lieu de la cloche du Palais, elle ordonne qu'on sonne le tocsin à Saint-Germain-l'Auxerrois, qui était plus près.

XL. Il y avait déjà long-temps que les soldats qu'on avait postés dans les rues étaient comme en bataille, attendant impatiemment le coup du signal. Le bruit et le fracas qui s'excitent subitement, réveillent les protestans qui s'étaient venus loger dans le voisinage par ordre du roi. Ils sortent de leurs maisons, et vont du côté du Louvre où le gros se rassemblait. En chemin ils demandent pourquoi tant de flambeaux et de gens armés! On leur répond qu'on se prépare à un combat pour le divertissement de la cour, et que la curiosité du spectacle est cause de tout ce concours. Comme ils ne laissaient pas d'avancer, les corps-de-garde postés autour du Louvre les repoussent durement, les accablent d'injures, et enfin en viennent aux coups. Ce fut un Gascon qui commença; et dès qu'il en eut frappé un, on tomba indistinctement sur tous ces infortunés.

XLI. La reine, impatiente de voir l'affaire engagée, saisit l'occasion de cette attaque, et vient dire au roi qu'il n'est plus possible de contenir les troupes; qu'il est temps de faire donner le signal au Louvre; qu'en tardant davantage il est à craindre que la confusion ne se mette dans la ville, et que

l'évènement ne réponde mal à son attente. Là-dessus le roi fit sonner le tocsin à Saint-Germain (1) : c'était le 24 du mois d'août, jour de la fête de saint Barthélemi, qui tombait cette année au dimanche.

XLII. Aussitôt les ducs de Guise et d'Aumale et le bâtard d'Angoulême s'avancent vers la maison de Coligni, gardée par Cosseins. Coligni s'étant réveillé au bruit, jugea qu'il y avait quelque émeute ; mais il ne craignait rien de la part du roi ; soit que de lui-même il comptât sur les assurances que ce prince lui avait données, soit que ce sentiment lui eût été inspiré par Téligni son gendre. Il crut bien qu'il viendrait quelque populace ameutée par les Guises ; mais que si tôt qu'elle verrait les gardes sous la conduite de Cosseins se mettre en devoir de le défendre lui et ses gens, elle se dissiperait à l'instant.

XLIII. Cependant le désordre augmente, il entend tirer un coup d'arquebuse dans sa cour. Jugeant alors sainement de toute cette affaire, mais trop tard pour pouvoir se soustraire aux meurtriers, il sort de son lit, met sa robe de chambre, et se tient debout appuyé contre la muraille pour faire sa prière.

XLIV. Cosseins avait ordonné de la part du roi à Labonne, qui avait les clefs de la maison, d'ouvrir la porte ; cet officier, qui n'avait aucun soupçon, l'ouvrit sur-le-champ,

(1) Ceci ne s'accorde pas avec le n° 39 ; ici c'est le roi qui fait donner le signal, plus haut c'est la reine-mère ; ici c'est une rixe engagée entre les protestans et la garde du Louvre qui détermine à hâter le signal, plus haut c'est un mouvement d'amour-propre blessé qui excite le roi ; ici la reine est amenée près du roi par le danger où cette rixe met les conjurés, plus haut c'est l'inquiétude que la reine a conçue de l'irrésolution du roi : je tiens la dernière version comme la plus naturelle.

et fut un moment après poignardé par les soldats qui entrèrent avec Cosseins.

Les Suisses qui étaient dans la cour, effrayés de cetassassinat, gagnent la porte de l'escalier, la ferment sur eux, et la barricadent avec des coffres, des tables et d'autres meubles; et dans ce premier choc il n'y eut qu'un Suisse de tué, d'un coup d'arquebuse tiré par un des soldats de Cosseins.

XLV. Mais lorsqu'on eut brisé la porte, Cosseins, Attin et Corboran de Cardillac de Sarlabous, colonels des troupes françaises, avec Petrucci, Siénois, et Besme, Allemand, qui avait été domestique dans la maison de Guise, tous armés de cuirasses, montèrent à la chambre de Coligni. Guise était demeuré dans la cour avec quelques seigneurs et le reste de sa suite.

XLVI. Pendant ce tumulte, Coligni faisait ses prières qu'il récitait avec le ministre Merlin. Dès qu'il les eut achevées, adressant la parole à ceux qui étaient auprès de lui, c'est-à-dire à ses chirurgiens et à quelques uns de ses gens, et les regardant d'un visage tranquille et assuré; leur dit:... « Sauvez-vous promptement mes amis, de peur que vous ne vous trouviez enveloppés dans mon malheur... » Aussitôt ils se sauvèrent, les uns dans les chambres d'en haut, les autres sur les tuiles.

XLVII. Pendant ce temps-là, les conjurés brisent les porte sde l'appartement et se jettent dans la chambre de Coligni Besme, l'épée à la main, voit l'amiral derrière la porte, et lui dit: « Est-ce toi qui est Coligni? » « C'est moi-même » répond ce seigneur d'un air tranquille... Besme lui enfonce son épée dans le corps, la retire pour lui en donner à travers le visage et le défigure entièrement; il redouble encore ses coups et le jette mort par terre... Attin, un des meurtriers,...

n'avait jamais vu d'homme envisager le péril avec tant de fermeté, ni souffrir la mort si constamment.

XLVIII. Guise, qui était demeuré dans la cour, demanda à Besme si l'affaire était finie. Besme répondit qu'oui. M. d'Angoulême, reprit Guise, ne le croira point s'il ne le voit à ses pieds. En même temps on le jeta par la fenêtre. Le bâtard, comptant à peine sur ses propres yeux, essuie avec un linge le sang dont son visage était couvert; et après s'être bien assuré que celui qu'il voyait était Coligni, on prétend qu'il s'oublia jusqu'à donner plusieurs coups de pieds à son cadavre.

XLIX. Pour lors il (1) sort avec tout son cortége en disant : « Allons, camarades, continuons notre ouvrage, le roi l'ordonne. » Ce qu'il répéta plusieurs fois.

L. La cloche de l'horloge du Palais ayant sonné dans le moment, on cria aux armes de tous côtés; et à l'instant la populace accourut à la maison de Coligni. Après avoir fait mille indignités à son corps, elle le jette dans une écurie voisine et lui coupe la tête, qu'on eut soin d'envoyer à Rome. Ces forcenés exercent leur fureur sur ses mains, ses pieds, et les parties que la pudeur nous empêche de nommer, et traînent le tronc par les rues jusqu'au bord de la rivière; traitement qu'il semblait avoir prédit quelque temps auparavant sans y penser. Comme des enfans se disposaient à le jeter dans le courant, on le retira pour le porter à Monfaucon, où il fut pendu par les cuisses avec des chaînes de fer...

LI. Après le massacre de tous ceux que l'on trouva dans la maison de Coligni, ou que l'on put tirer des endroits où ils s'étaient cachés, le soldat se met à piller, casse les coffres,

(1) Est-ce d'Angoulême ou Guise?

prend l'argent et tout ce qui se rencontre de plus précieux...

LII. Nevers, Tavannes et Montpensier même, par la haine qu'ils portaient aux protestans, courent par la ville l'épée à la main pour animer le peuple déjà disposé par lui-même à ne point faire de quartier. Ils publient que Coligni et ses amis avaient conjuré contre le roi et ses frères, contre la reine et le roi de Navarre ; ... qu'ils n'épargnassent point le sang de ces impies, ennemis jurés du roi et de la patrie ; qu'*ils s'emparassent de leurs biens comme d'un butin qui leur appartenait légitimement*...

LIII. La bride ainsi lâchée à la fureur, chacun poursuit son ennemi et son rival ; plusieurs, avides de butin, entrent de force dans les maisons, et tous tuent pêle-mêle ce qui s'oppose à leur dessein.

LIV. Le comte de La Rochefoucaud éprouva Le même sort que Coligni....

LV. Téligni, gendre de Coligni, s'était sauvé sur les tuiles et avait échappé aux poursuites d'une partie de ces furieux, lorsque les gardes du duc d'Anjou l'aperçurent enfin et l'égorgèrent.

LVI. Antoine de Clermont, marquis de Renel, ... Antoine Marafin de Guerchy, très brave officier,... Baudiné, Puviant et Berny furent assassinés par les soldats de la garde du roi, aussi bien que Charles de Quellene, baron du Pont, en Bretagne...

LVII. A mesure qu'on massacrait ces malheureux, on jetait leurs corps devant le château sous les yeux du roi, de la reine et de toute la cour ; et les dames venaient en foule avec encore plus d'impudence que de curiosité, considérer ces cadavres nus, sans qu'il parût qu'un si horrible spectacle leur fît la moindre peine.

LVIII. Charles de Beaumanoir de Lavardin fut poignardé et jeté dans la rivière de dessus le pont des Moulins.

De Brion, gentilhomme de bonne maison, gouverneur du marquis de Conti, fut tué entre les bras de ce jeune prince, qui fit tout ce qu'il put pour lui sauver la vie. Mais jamais spectacle ne fut plus digne de pitié que celui du meurtre de François Nompar de Caumont, logé près du Louvre...

LIX. On n'épargna pas même ceux que le roi de Navarre avait fait entrer au Louvre; car le roi, qui avait conseillé à ce prince de les retirer, leur fit dire de sortir de l'appartement de leur maître, et de descendre dans la cour. Ils n'y furent pas plus tôt qu'on leur ôta leurs épées, et qu'on les chassa du château. On en poignarda une partie dès le vestibule; on mena le reste un peu plus loin, où on les massacra tous, entre autres Pardaillan, Saint-Martin, Bourses et Armand de Clermont, seigneur de Piles, illustre par la belle défense qu'il fit au siége de Saint-Jean-d'Angely...

LX. De Leyran fort blessé s'échappa des mains des meurtriers, gagna la chambre de la reine de Navarre, et se cacha sous son lit, ce qui lui sauva la vie : car les médecins du roi le traitèrent avec grand soin, à la recommandation de cette princesse. Beauvoir, qui avait été gouverneur du roi de Navarre, et qui depuis long-temps était malade de la goutte, fut tué dans son lit...

LXI. Après tous ces meurtres, le roi fit venir le roi de Navarre et le prince de Condé, à qui il dit que... c'était par son ordre qu'on avait tué Coligni, le chef de tous les troubles, et qu'on traitait de même dans toute la ville les scélérats et les impies infectés des mêmes erreurs que lui; qu'il n'ignorait pas combien ils lui avaient fait de mal l'un et l'autre en se mettant à la tête des rebelles et en lui faisant la guerre; qu'il avait de bonnes raisons pour se venger de

l'outrage qu'il avait reçu d'eux, et que l'occasion ne pouvait être plus favorable; mais qu'il voulait bien, en faveur de la parenté et de l'alliance, et en considération de leur jeunesse, oublier le passé, et croire que leurs entreprises contre le bien du royaume venaient moins de leurs mouvemens que des conseils de Coligni et de ses partisans, qui en étaient déjà punis, ou qui le seraient bientôt, comme leur crime le méritait; que leur faute demeurerait ensevelie dans un éternel oubli, pourvu que de leur côté ils voulussent la réparer par une fidélité sincère et par une soumission telle qu'ils la lui devaient; que pour cet effet il fallait abjurer la doctrine profane qu'ils avaient embrassée, et revenir de bonne foi à la religion catholique et romaine;... que c'était à eux à voir s'ils voulaient accepter ces conditions, sans quoi ils pouvaient s'assurer qu'on leur ferait le même traitement qu'on venait d'exercer sur tant d'autres.

Le roi de Navarre le pria humblement de ne point faire de violence à leurs corps ni à leurs consciences; que dans tout le reste, ils ne manqueraient jamais à la fidélité qu'ils lui devaient... Condé ajouta... que la religion ne se commandait point; que sa tête et ses biens étaient entre les mains du roi, et qu'il en pouvait disposer;... que pour sa religion il ne la tenait que de Dieu, et n'en devait rendre compte qu'à lui... Le roi, vivement piqué de cette réponse, le traita d'opiniâtre, de séditieux, de rebelle et de fils rebelle; et lui déclara que si dans trois jours, il ne sortait de son obstination, il lui en coûterait la tête.

LXII. Il était resté au faubourg Saint-Germain plusieurs protestans à qui l'on n'avait pu persuader d'aller passer la nuit dans la ville. Jean de Rohan de Frontenay, Godefroi de Caumont, le vidame de Chartres, Gabriel de Montgommeri, Jean Lafin, seigneur de Beauvais, Ségur, Pardaillan,

et quelques autres. On avait chargé Laurent de Maugiron du massacre de ces seigneurs, et l'on avait ordonné à Marcel de lui envoyer pour cet effet mille hommes des compagnies bourgeoises; mais il exécuta cet ordre assez négligemment.

LXIII. Cependant on vint donner avis à Montgommeri que toute la ville était en mouvement, et que le peuple se disposait à prendre les armes; il le fait savoir au vidame et à tous les autres. S'étant assemblés pour délibérer sur le parti qu'ils prendront, ils ne savent à quoi se déterminer, parceque la plupart, comptant sur la parole du roi, se persuadent que ce tumulte vient des Guises, à qui l'insolence d'un peuple séditieux donne la hardiesse de tout entreprendre; ainsi plusieurs sont d'avis d'aller trouver le roi, et de lui offrir leurs services pour repousser la populace mutinée. Quoique les plus sages ne doutassent point que tout ne se fît par ordre du roi, cependant on passa quelques heures dans cette irrésolution; et il aurait été facile aux conjurés de les accabler pendant qu'ils étaient assemblés, sans un contre-temps qui les sauva.

LXIV. Car Maugiron ayant attendu long-temps les Parisiens que Guise lui avait promis, mais qu'il ne put envoyer, parcequ'ils s'étaient dispersés pour piller, ce dernier, ennuyé de tant de longueurs, fait venir des soldats des gardes, leur ordonne de passer la rivière en bateaux, et prend le parti d'aller lui-même au faubourg. Lorsqu'il fut à la porte de la ville, on reconnut que les clefs qu'on avait apportées n'étaient pas celles dont on avait besoin.

LXV. Pendant qu'on va les chercher, le jour qui commence à paraître fait apercevoir les Suisses, et les gardes-françaises qui traversent la rivière; on entend en même temps un coup de canon du côté du Louvre, tiré par ordre du roi, à ce qu'on croit. Il n'en fallut pas davantage pour dé-

terminer les seigneurs protestans à prendre le parti de la fuite, et ils étaient déjà loin lorsque les troupes furent passées. Guise poursuivit Montgommeri et ceux qui l'accompagnaient jusqu'à Montfort-l'Amauri sans pouvoir l'atteindre; il chargea Saint-Léger, qu'il trouva dans cette petite ville, de prendre des chevaux frais et de continuer à les suivre; il envoya encore des gens à Houdan et à Dreux pour les arrêter s'ils y passaient; mais ils ne purent les joindre...

LXVI. Guise, avec le duc d'Aumale et le bâtard d'Angoulême, revint pendant ce temps-là à Paris, où les gardes massacraient les protestans de quelque distinction, leurs amis pour la plupart, ou du moins de leur connaissance; pendant que la populace, conduite par les échevins et par les officiers des compagnies bourgeoises, exerçait toute sorte de barbaries contre leurs concitoyens. La ville n'était plus qu'un spectacle d'horreurs et de carnage...

LXVII. La fureur du peuple enveloppa dans le malheur des protestans des gens qui ne l'avaient jamais été... Pierre Salsède, Espagnol... quoiqu'il ne fût pas protestant...

LXVIII. Il y eut même des seigneurs catholiques qui coururent grand risque, entre autres Thoré, qui avertit Coligni qu'on ne pouvait pas confier la garde de sa personne à un plus dangereux homme que Cosseins; que c'était donner la brebis à garder au loup, et qu'il pouvait compter qu'il n'avait pas de plus cruel ennemi.

LXIX. Le maréchal de Cossé fut aussi en danger, parcequ'il était ami des Montmorencis, et qu'il n'était pas du parti des Guises...

LXX. Il y eut quelques protestans de nom qui échappèrent par un bonheur extraordinaire, entre autres Jean de Saint-Chaumont, seigneur de Saint-Romain, Cugy et le jeune Briquemaut. Jacques de Crussol d'Acier fut épargné par

ordre de la reine, à la considération d'Antoine de Crussol, duc d'Usez, son frère. Ce furent les Guises qui le sauvèrent avec quelques autres gentilshommes, à dessein, à ce qu'on disait, de faire retomber sur le roi et sur la fureur populaire toute l'horreur de cet indigne massacre, et de faire croire qu'à leur égard ils n'en voulaient qu'au seul Coligni, l'ennemi particulier de leur maison; d'ailleurs ils étaient bien aises de se faire par là des créatures, et ils y réussirent en effet...

LXXI. Il y eut environ deux mille hommes de tués le premier jour. Sur le soir, le roi fit crier par toute la ville que chacun eût à rentrer dans sa maison, sous peine de mort contre les contrevenans, et qu'il n'y eût que les gardes et les officiers de la ville avec leurs archers à cheval qui pussent marcher par les rues. On croyait que cette précaution ferait cesser les meurtres et les pillages; mais ils recommencèrent la nuit d'après, et continuèrent les jours suivans avec la même fureur.

LXXII. Le roi, voulant faire retomber sur les Guises toute la haine de cette horrible boucherie, écrivit le jour même à tous les gouverneurs de province, que le désordre avait commencé sans qu'il y eût aucune part et sans qu'il en eût rien su auparavant; mais que les Guises, informés que les amis et les parens de Coligni, qu'il appelait toujours son cousin, se préparaient à venger la blessure de cet amiral, avaient fait armer, outre leurs gentilshommes, un si grand nombre de Parisiens, qu'ils avaient renversé la garde qu'il avait donnée à Coligni, et qu'ils avaient massacré ce grand homme avec tout ce qu'ils avaient pu trouver de ses partisans; que cet exemple s'était communiqué à toute la ville avec tant de rapidité et de fureur, qu'il avait été impossible d'y remédier aussitôt qu'on l'aurait voulu; qu'enfin la sédi-

tion causée par l'inimitié particulière de ces deux familles était apaisée; et que, comme elle était arrivée contre sa volonté, ils eussent soin de faire entendre à tout le monde que ce qui venait de se passer ne donnait aucune atteinte au dernier édit de pacification; qu'il ordonnait donc de nouveau qu'on l'observât religieusement par tout le royaume, et qu'il enjoignait à tous les gouverneurs des villes d'empêcher qu'on en vînt aux armes les uns contre les autres : qu'il voulait que chacun demeurât en repos tant dans les villes qu'à la campagne, sous peine de la vie contre ceux qui n'obéiraient pas.

A la fin de la lettre, il y avait ces mots : « Je suis avec le » roi de Navarre mon frère, et avec mon cousin le prince » de Condé; s'ils courent quelque risque, je suis résolu de le » partager avec eux. »

LXXIII. La reine écrivit sur le même ton, non seulement en France, mais aux diètes des Suisses; et on envoya de pareilles lettres en Angleterre et en Allemagne.

Le lendemain on continua de tuer et de piller.

---

# MÉMOIRES DE GASPARD DE TAVANNES.

EXTRAIT DE LA COLLECTION DES MÉMOIRES PARTICULIERS RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE, T. XXVII, CHAP. XXVII, PAGE 239 ET SUIVANTES.

## CHAPITRE XXVII.

Les avis du sieur de Tavannes irritent l'amiral. — Les calvinistes français sont assiégés dans Mons. — Défaite de Genlis. — Nouveaux avis du duc d'Anjou et du sieur de Tavannes contre la guerre de Flandre. — Projet pour faire élire le duc d'Anjou roi de Pologne. — L'amiral s'empare de l'esprit du roi. — Conférence de ce prince avec la reine sa mère à Montpipeau. — On l'inquiète, on excite sa colère. — Mort de l'amiral résolue. — Noces du roi de Navarre et de Marguerite de Valois. — L'amiral blessé grièvement par Maurevert. — Le roi promet justice. — Son conseil s'assemble. — La perte des huguenots est arrêtée. — Massacre de la Saint-Barthélemi. — Description de ce massacre et de ses suites.

I. Cest advis du sieur mareschal de Tavannes (contre le projet de Coligni de porter la guerre en Flandre) appreuvé des non-passionnez n'estoit agréable au roy, qui estoit enclin à la guerre, joinct à la vacillation de la reyne, possédée d'espérance, de timidité, et de sa fille, qui devoit être reyne de Navarre, de la terreur d'une guerre estrangère, et du désir de l'avancement de Strosse et de ses parens; cela embrouille toutes résolutions.

II. L'admiral entre espoir et désespoir violentoit les conseils, sans considérer que c'est un mauvais moyen de faire craindre son maistre avec lequel il tient des colloques secrets:

III. Offre dix mille hommes, ce que le roy ayant dict au sieur de Tavannes, il respond : « Sire, celuy de vos subjets qui vous porte telles parolles, vous luy devez faire trancher la teste : comment vous offre-t-il ce qui est à vous? c'est signe qu'il les a gagnez et corrompus, et est chef de party à vostre préjudice; il a rendu ces dix mille vos subjets à luy, pour s'en ayder à un besoin contre vous. »

IV. Le roy passionné et aveuglé le redit à l'admiral, tournant sa générosité en imprudence, suivant laquelle il croyoit que MM. de Retz et le secrétaire de Sauve ne révéleroient ses conseils à la reyne, sans considérer qu'elle avoit pourveu à ses desseins, luy ayant dès son enfance donné ses créatures : elle dissimule, feint de ne savoir les conseils secrets de son fils tant qu'elle fust résolue.

V. L'ambassadeur d'Espagne insistoit sur la révocation du voyage de Strosse, qui estoit à Bourdeaux avec 8,000 hommes, tous préparatifs maritimes soupçonnez des Espagnols; divers bruits courent de cest embarquement, en effet préparé pour la Flandres, non pour le Peru, et moins pour la Rochelle, encore qu'aucuns huguenots, qui ont survescu l'admiral, l'ayent creu.

VI. Il n'y avoit résolution de la Saint-Barthélemy, que celle que l'admiral et ses adhérens par imprudence firent naistre

VII. Ceste entreprise de Strozze faisoit désirer à la reyne la guerre d'Espagne, par lettres qu'elle recevoit de luy. C'est assez rompre un voyage que le retarder, la saison fort advancée en juillet rend le voyage douteux : joint que l'ambassadeur d'Espagne demande congé, s'il n'est rompu.

VIII. Le conseil assemblé, le sieur de Tavannes donne cest advis.

(*Suis l'avis de M. de Tavannes. Il conclut*):

« ... Que toutes les navires et l'équipage de ceste armée de M. de Strosse doivent estre conservez, et les munitions renouvelées, s'il est besoin, pour (si ceste entreprise se treuve si advantageuse, et que les occasions qui escherrons le permettent) l'entreprendre à la prime, et que le dict Strosse et ses gens soient révoquez et mis en la frontière aux places qu'il sera advisé, pour en faire selon les évènemens, et tenir le royaume en seureté. »

IX. Le franc conseil du sieur de Tavannes, fortifié des nouvelles de la grande armée du duc d'Albe, qui avoit chassé les François de Valenciennes, assiégé Monts si à l'étroict, qu'il estoit en voye de se perdre, estoit loué de tous les bons François, et néanmoins non encore bien gousté du roy ni de la reyne, imbus des raisons susdictes.

X. » Joinct que l'admiral crie au roy Charles, *que le sieur de Tavannes est son contraire, partisan de M. d'Anjou, son frère, que ses conseils tendent à son exaltation et abaissement de S. M., et s'en faisant accroire.*

XI. L'admiral lève jusqu'à trois mille hommes sous Genlis, qu'il envoye au secours de Monts; les Espagnols, bien avertis par les ennemis des hugnenots qui estoient en France, les rencontrent à trois lieues de Monts, paraissant au bord d'une forest. La cavalerie de Genlis imprudente va à la charge, laquelle soustenue de leurs ennemis avec des picques, faveur du pays, et 2,000 mousquetades, elle plie, puis tourne et fuit. La cavalerie espagnole tombe et charge sur eux en chaleur, et soustenement des escadrons de picques en ordre. Et comme il advient à ceux qui ont peur, encore que ceste cavalerie françoise en fuite se fust peu détournée de leur infanterie qui venoit au combat, ils se précipitent au milieu, y pensant plus de seureté, ayant du mesme party tiré les uns sur les autres de rage, par confusion se rompent, se désordonnent; et voilà

tous les François en fuite, suyvis en ordre des Espagnols, tirans de pas à autre : les retraictes par des chaussées estroictes causèrent l'entière perte et meurtre par les gens du pays. Le travail de la nuict (ayant combattu tout le jour devant en pays marescageux) avoit osté aux François la force comme le courage de se sauver, et demeurèrent plus de deux mille morts que pris; un petit nombre de despouillés se sauvent par pitié en France, Genlis et plusieurs signalez pris.

XII. Ceste defaicte vole en cour, change cœur et conseils, apprend aux entrepreneurs ce qu'il importe de bien commencer, et se garder des accidens qui empeschent les résolutions du gros de la guerre.

XIII. Ceste route joincte aux menaces et imprudences des huguenots sont autheurs de leur massacre; la peur saisit la reyne des armes espagnolles; le desdain, le despit, se conçoit dans l'admiral, qui rejette cette defaicte sur ceux qui avoient empesché le roy de se déclarer; l'audace augmente aux pacifiques, tout tonne dans la cour.

XIV. L'admiral ne perd courage, possède le roy, fait nouvelle levée de trois mille hommes de pied sous Villars et autres, emporté d'audace, et du destin des prospéritez passées, et adversité présente, trouble son sang et ses yeux, ne considérant quel et où il est, sur l'assurance du roy, outrecuidé dit, *qu'il ne pouvoit plus tenir ses partisans, qu'il falloit une des guerres espagnolle ou civile.* Chacun demeure en garde sur la poincte de la résolution.

XV. Le sieur de Tavannes dicte advis à M. d'Anjou, qui (comme lieutenant-général) rend compte au roy de ce qu'il avoit faict depuis la défaite de Genlis, conseille faire levée sous les maistres-de-camp du roy, à ce que les soldats ne prennent party sous ceux des huguenots.

(*suit l'avis de M. de Tavannes.*)

XVI. La défaicte, le doute de la reyne, et faveur de M. d'Anjou, qui penchait à la paix, fait parler le sieur de Tavannes plus librement, résolu, à quelque péril que ce fust, de ne céler ce qui estoit utile à la France.

(*Suit l'avis de M. de Tavannes pour la guerre de Flandre.*)

XVII. L'admiral maintient ses propositions, qu'on ne devoit treuver mauvais si ceux de la religion s'eslèvent pour servir le roy, et luy conquérir la Flandres.

XVIII. Il ne s'apperçoit que la reyne s'esloigne de ses advis, ne cognoist la légèreté du roy Charles, la puissance que la dicte reyne a sur ses enfans, par ses créatures qu'elle leur a données pour serviteurs dez leur enfance. Imprudemment essaye d'y mettre la division, remonstre au roy qu'il ne fera jamais rien qui vaille s'il ne limite le pouvoir de sa mère, et qu'il ne chasse son frère hors du royaume, propose de l'envoyer en Pologne (siége vacant par la mort de Sigismond), nation qui veut estre creue belliqueuse, et toujours veut la paix, nommément avec les Turcs. Leur royaume est pauvre, excepté trois villes; le Turc ne les veut conquérir; leur pauvreté les défend.

XIX. Eslisent un étranger, parcequ'ils ne se veulent céder les uns aux autres, se laissent corrompre par argent de leur élection. La réputation de M. d'Anjou le fait désirer; l'alliance que les François ont avec le Turc, auquel les Polonois sont dès long-temps associez, joinct aux belles harangues du sieur de Valence, avec la hayne qu'ils portoient aux Allemands, commandement et défence du Turc, qui empeschent l'élection du fils de l'empereur, prépare celle de M. d'Anjou.

XX. L'admiral en estant adverty, publie qu'il falloit que Monsieur desclarast ne vouloir sortir de France; si, après avoir refusé le royaume d'Angleterre par alliance, il rejette celuy de Pologne par élection : fondement aussi faux que sa conduite.

XXI. Voulant contraindre la France à deux extrémitez dangereuses, ou la guerre d'Espagne, ou la civile, ce n'est merveille si elle se tourne à sa perte. MM. de Sauve et de Retz advertissant la reyne des secrets conseils, desseins et parolles du roy, que si elle n'y entendoit, les huguenots le posséderoient.

XXII. Qu'aumoins (avant que penser à autre chose) ils lui conseilloient de regagner la puissance de mère, que l'admiral luy avoit fait perdre. La jalousie du gouvernement de son fils et de l'estat, ambition démesurée, enflamme, brusle la reyne dehors et dedans, et tient conseil de se défaire de l'admiral.

XXIII. Le roy, chasseur, va à Montpipeau; la reyne y court, enfermée en un cabinet avec luy, elle fond en larmes (dit) : *Je n'eusse pensé, que pour avoir pris tant de peine à vous eslever, vous avoir conservé la couronne que les huguenots et catholiques vous vouloient oster, après m'estre sacrifiée pour vous, et encouru tant d'hasard, que m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous vous cachez de moy (qui suis votre mère) pour prendre conseil de vos ennemis, vous vous ostez de mes bras, qui vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs qui vous ont voulu assassiner. Je sçai que vous tenez des conseils secrets avec l'admiral; vous désirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsidérément, pour mettre votre royaume, vous, et nos personnes en proye de ceux de la religion. Si je suis si malheureuse, avant que de voir cela, donnez-moy congé de me retirer au lieu de ma naissance, et esloignez de vous vostre frère, qui se peut nommer infortuné, d'avoir employé sa vie pour conserver la vostre; donnez-luy au moins tems de se retirer hors du danger et présence de ses ennemis, acquis en vous faisant service; huguenots qui ne veulent la guerre*

*d'Espagne, mais celle de France, et la subversion de tous estats pour s'establir.*

XXIV. Ceste harange artificielle esmeut, estonne, espouvante le roy, non tant des huguenots que de sa mère et de son frère, dont il sçait la finesse, ambition et puissance en son estat, s'émerveille de ses conseils revellez, les advoue, demande pardon, promet obéissance.

XXV. Ceste méfiance semée, ce premier coup jetté, la reyne continuant son mécontentement, se retire à Mouceaux, le roy tremblant, la suit, la treuve avec son frère, les sieurs de Tavannes, de Retz et de Sauve.

XXVI. Lequel de Sauve, secrétaire d'estat, se met à genoux, et reçoit pardon de S. M. pour avoir révélé ses conseils à sa mère.

XXVII. L'infidélité, braverie, audace, menaces et entreprises huguenotes sont magnifiées avec tant de vérité et artifices, que d'amis les voilà ennemis du roy. Lequel fluctuant, ne pouvoit perdre le désir conceu d'obtenir gloire et réputation par la guerre espagnolle.

XXVIII. La reyne juge qu'il n'y alloit seulement de l'estat de la France, mais de ce qui luy estoit plus proche, du gouvernement d'icelle, de la renvoyer à Florence, et du danger de M. d'Anjou, se contente d'avoir disposé le roy sans luy en dire davantage.

XXIX. Résout avec deux conseillers et M. d'Anjou, la mort de l'admiral, croyant tout le party huguenot consister en sa teste, espérant, par le mariage de sa fille avec le roy de Navarre, r'habiller tout; résout l'exécution, et de se couvrir du prétexte de ceux des Guyses, dont l'admiral avait aidé à faire tuer le père.

XXX. Le cardinal de Lorraine absent, le paquet s'adresse à M. d'Aumale, qui le reçoit en joie. Morver, assassi-

nateur de Mouhy, est choisi; blasmé de ce premier coup par le sieur de Tavannes, maintenant par commandement de la reyne, agréé par luy pour effect semblable.

XXXI. Il promet de tuer l'xdmiral d'une arquebuzade. M. d'Aumalle le loge dans le logis de Chally, son maistre d'hostel; il s'affuste, il se couvre de drapeaux aux baraeaux des fenestres, dispose sa fuitte par une porte de derrière, sur un cheval d'Espagne.

XXXII. Cependant les nopces du roy de Navarre et de Marguerite de France se font, mariant les deux religions ensemble. Les huguenots dans la nef de Nostre-Dame, l'admiral dit, qu'*il falloit oster les enseignes conquises sur les hérétiques*, *marques de troubles*, *demande gaussant les* 50,000 *escus promis pendant iceux à celuy qui apporteroit sa teste.*

XXXIII. Masques, bagues, ballets, ne s'espargnent. Purgatoire, enfer, représentez en Bourbon, où sont envoyez les huguenots après un combat de barrière, présage de leur malheur.

XXXIV. L'admiral pressé, continue ses audaces, importune, se fasche, croit l'esprit de la cour estre ensevely dans tournois et mascarades, *menace de partir*, *qui estoit le premier son de trompette de la guerre civile.*

XXXV. Il est pourveu, retournant du conseil, par une arquebuzade dans les deux bras. La porte est rompue; cependant l'arquebusier se sauve. L'admiral porté en son logis.

XXXVI. Le roy adverty s'offense, menace ceux de Guyse, ne sachant d'où venoit ce coup.

XXXVII Et après, un peu r'adoucy par la reyne, à l'aide du sieur de Retz, ils mettent S. M. en colère contre les huguenots (vice péculier par S. M., d'humeur colérique); ils lui font croire avoir sceu une entreprise des huguenots contre

luy, les desseins de Meaux, d'Amboise, luy sont représentez.

XXXVIII. Soudain gagné, comme sa mère se l'estoit promis, il abandonne les huguenots, demeure fasché avec les autres, que la blessure n'estoit mortelle.

XXXIX. Les huguenots (encore aveuglez du roy) ne pénètrent ce coup, passent à grandes troupes cuiracez devant le logis de MM. de Guyse et d'Aumalle, menacent de les attaquer.

XL. Eux, s'excusant, somment le roy de prendre leur querelle, ce qui fait que lesdits huguenots pénètrent plus avant, soupçonnent M. d'Anjou, demandent justice, ou qu'ils la feraient sur-le-champ, menacent leurs majestez.

XLI. Le conseil est tenu composé de six, le roy présent cognoissant que tout s'alloit descouvrant, et que *ceux de Guyse mesme, pour se laver, accuseroient la reyne et M. d'Anjou*, et que la guerre estoit infaillible, qu'il valoit mieux gagner une bataille dans Paris où tous les chefs estoient, que la mettre en doute en la campagne, et tomber en une dangereuse et incertaine guerre. Du péril présent de L. M. et des conseillers tenus en crainte, naist la résolution de nécessité, telle qu'elle fust, de tuer l'admiral, et tous les chefs de part; conseil nay de l'occasion, par faute et imprudence des huguenots, et qui ne se fust peu exécuter sans estre descouvert, s'il eust été prémédité, la feinte du roy Charles n'eust peu estre telle que la vérité; il ne luy estoit besoin de déguisement, puisqu'il estoit à eux, et porté à la guerre; nul conseil de si longue haleine ne se cele dans la cour.

XLII. Le roy ivre, proteste de son déplaisir, envoye visiter l'admiral blecé, luy promet justice exemplaire.

XLIII. Toute la cour est triste, aucuns du coup, et la plus grande part de la faute; les huguenots interpretent ce deuil à leur advantage.

XLIV. Les principaux s'assemblent chez l'admiral, le chirurgien l'asseure. Deux advis sont debattus par eux, de sortir le blecé en armes malgré Paris et la cour ; aucuns se méfient de touts, autres accusent ceux de Guyse, descoulpent leurs majestez, qui avoient (disoient-ils) autre moyen de le faire mourir, que d'une arquebuzade. Telligny, beau-fils de l'admiral, le croit ainsi, pour s'estre le premier trompé; il asseure, il emporte le conseil, jure que le roy estoit pour eux, qu'ils verroient punition exemplaire. Le parentage, la suffisance, l'amitié de Telligny, l'incommodité de transporter le blecé, resout le séjour de deux jours.

XLV. L'imprudence, les menaces continuent, jusques à accuser M. d'Anjou que l'arquebuse treuvée en la maison de Chailly estoit recogneue pour estre à un de ses gardes.

XLVI. Le conseil du roy rassemblé, le péril présent, la reyne en diverses craintes, la vérification du coup, que l'on doustoit s'esclaircir, la guerre ou l'exécution présente pour l'empescher, lui tournent dans la teste. Si elle se fust peu parer de la source de l'arquebusade, malaisément eust-elle achevé ce à quoy l'évènement la contrainct.

XLVII. L'accident de la blessure au lieu de mort, les menaces, forcent le conseil à la résolution de tuer tous les chefs. Ce qui est proposé au roy, l'esmeut et le colère contre les huguenots; ils luy remonstrent le danger commun, les moyens de l'éviter, se destrapant de ses compagnons et maistres.

XLVIII. Le chancelier de Birague, M. de Nevers, avoient esté adjoincts à cest advis.

XLIX. La mort du roy de Navarre, du prince de Condé, des mareschaux de Montmorency et d'Anville est sur le tapis; l'opinion du sieur de Retz est indécise, si c'estoit pour couper la source des guerres, ou pour avoir leurs estats de ma-

reschaux, est contredicte et rejettée par le sieur de Tavannes, lequel propose que l'innocence devoit exempter les uns, la jeunesse les autres, que le roy de Navarre et prince de Condé estoient du sang de France, qu'il falloit espargner et respecter, qu'ils estoient jeunes, et que l'on leur pouvoit donner des serviteurs qui leur feroient changer de religion et d'opinion. De ce seul advis, et de ceste seule voix du sieur de Tavannes, ce grand roy Henry IV^e, régnant aujourd'hui, et le feu prince de Condé, tiennent la vie; et le malheur est pour la postérité du sieur de Tavannes, et que sa majesté n'en savoit la vérité; et disoit davantage le sieur de Tavannes, *que ce coup de nécessité devoit estre franc d'autre blasme.*

L. La résolution prise, les huguenots semblent aider à leur ruine; aveuglez, demandent les gardes du roy, qui leur furent accordées pour garder l'admiral, autour duquel les principaux se logent, autres avec le roy de Navarre dans le Louvre, pour le concerver (disoient-ils), de ceux de Guyse. Ils facilitent leur massacre.

LI. Le roy voit l'admiral le dimanche (1), qui luy dict que Dieu l'avoit réservé pour son service, messe, requeste, crainte et menaces; essaye de parler au roy particulièrement, il en est empesché par la reyne.

LII. Les huguenots se rasseurent, se gardent seulement de ceux de Guyse, demandent justice, un matin, au jardin des Tuileries, insolemment.

LIII. La reyne, craintive, s'en retourne au Louvre, haste la résolution de tuer l'admiral et les chefs huguenots, qui murmuroient contre M. d'Anjou.

---

(1) Tous les écrits du temps s'accordent à dire que le roi alla visiter l'amiral le vendredi, jour de la blessure de celui-ci. Le dimanche Coligni n'existait plus.

LIV. Eux, abandonnez de Dieu, Pardaillan, huguenot, veut battre Nambur, huissier du roy à la porte, qui ne le vouloit laisser entrer à son coucher. Le roi dissimule, entretient luy et La Rochefoucault de propos joyeux, leur donne congé, se couche et se lève soudain.

LV. La reyne et les conseillers appellez, elle (comme femme craintive) se fust volontiers dédictée, sans le courage qui luy fut redonné des capitaines, luy présentant le péril où elle et ses enfans estoient.

LVI. Deux compagnies des gardes mandées arrivent à minuit, le logis de l'admiral est investy de sentinelles.

LVII. De peu de catholiques parisiens advertis, il en manque la moitié, tant la crainte a de pouvoir, nonobstant l'autorité du roy, qui commandoit les armes.

LVIII. M. de Guyse est envoyé querir, sous prétexte duquel est résolue l'exécution, il luy est permis d'aller tuer l'admiral, venger la mort de son père.

LIX. Il y court, y arrive devant jour, enfonce les portes avec les gardes de sa majesté.

LX. L'admiral cognoit sa mort, adverty que c'estoient les gardes du roi qui l'attaquoient, admoneste ses amis de se sauver, qui montent sur les toits; quelques Suisses tués à l'abordée. Besme, Haultefort, Hattain, trouvent l'admiral sur pied, en l'appréhension de la mort. Les admoneste d'*avoir pitié de sa vieillesse,* se sentant leurs espées glacées dans son corps, il prolonge la vie.

LXI. Embrasse la fenestre pour n'estre jetté en bas, ou tombé il assouvit les yeux du fils, dont il avoit fait tuer le père.

LXII. Le tocsin du Palais poinct avec le jour, tout se croise, tout s'esmeut, tous s'excitent et cherchent colère, le sang et la mort courent les rues en telle horreur, que leurs

majestés mesme, qui en estoient les auteurs, ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre.

LXIII. Tous huguenots indifféremment furent tuez, sans faire aucune défence. Je sauvay La Neufville, Béthune, Baignac, et ayday fort à La Verdin.

LXIV. Les gentilshommes et capitaines couchez en la chambre du roy au Louvre en sont tirez et tuez; deux catholiques parmy eux, pour ne vouloir marcher à la mort, s'exemptent n'ayans perdu l'entendement.

LXV. Le roy de Navarre et prince de Condé craintifs, après avoir essayé de parler à moy, qui ne leur osay respondre, et de quoy sa majesté s'est bien souvenue depuis à mon préjudice, sont menez au roy. Il leur propose la messe ou la mort, menace le prince de Condé, qui ne se pouvoit feindre.

LXVI. La résolution de tuer seulement les chefs est enfreinte; plusieurs femmes et enfans tuez à la furie populaire, il demeure deux mille massacrez. Le sieur de Tavannes sauve le maréchal de Biron, soupçonné (sans subject) de favoriser les huguenots, par l'advis qu'il luy donne de se sauver dans l'Arsenal.

LXVII. MM. de Guyse (en exemptant d'autres) sont calomniez de ne vouloir l'extinction du prétexte des armes.

LXVIII. Le sang s'estanche, le sac s'augmente; le seul sieur de Tavannes a les mains nettes, ne souffrant que ses gens prennent aucune chose. Ceux de M. d'Anjou pillent les perles des étrangers; Paris semble une ville conquise, au regret des conseillers : n'ayant esté résolu que la mort des chefs et factieux. Au contraire, tous huguenots, femmes et enfans, sont tuez indifféremment du peuple, ne pouvant le roy ni lesdits conseillers retenir les armes qu'ils avoient débridées.

LXIX. M. de Guyse suit en vain Montgommery, qui se sauve du faubourg Saint-Germain en Angleterre.

LXX. Les mareschaux de Montmorency et Dampville estonnez, s'abaissent, recherchent leurs amis, évitent le péril. Leur maison estoit soupçonnée des intelligences huguenottes.

LXXI. Plusieurs villes du royaume tuent non seulement les chefs et factieux, comme il leur avoit été mandé, ains se gouvernent en ceste effrenée licence parisienne.

LXXII. Ce coup faict, la colère refroidie, le péril passé, l'acte paroist plus grand, plus formidable aux esprits rassis; le sang espandu blece les consciences. L'exécution de l'acte avoit occupé les entendemens, tellement qu'ils vascillaient aux pretextes plusieurs fois changez, selon les occurrences, monstre qu'*il n'y avoit rien de prémédité*, et descharge les huguenots de l'accusation de l'entreprise à eux depuis imputée.

LXXIII. Les premières lettres du roy contenoient aux princes étrangers et ambassadeurs que la blessure de l'admiral avoit été commise par ceux de Guyse ses ennemis. Le stile en est changé après le meurtre général des huguenots, les mesmes villes et ambassadeurs advertis par le roy, que c'estoient ceux de Guyse qui avoient faict ce massacre; bruit qui eust continué, si lesdicts sieurs de Guyse plus fins, cognoissans le tems que leur refus ne pouvoit retarder l'exécution jà acheminée, n'eussent dit et publié que ce n'estoit eux; ains sa majesté, qu'ils supplioient ne les vouloir mettre en butte à tous les hérétiques de la chrétienté.

LXXIV. Que puisque sa majesté en avoit peur, à plus forte raison les devoient-ils craindre. Ce Conseil rassemblé, la foy violée, l'hymen arrosé de sang, contrainct d'inventer un troisième mensonge. Les huguenots sont accusez d'a-

voir voulu tuer leurs majestés, dont la force n'avoit donné temps ny moyen d'user de la formalitéde justice, avoit contraint de la superséder jusques aprèsl'exécution, pour mieux prévenir la leur; qu'il n'y avoit danger de mentir en les accusant, puisqu'en l'entreprise de Meaux ils avoient feint que l'on eust entrepris sur eux, pour prendre le roy. Sa majesté advoue l'acte assis en sa cour de parlement.

LXXV. L'admiral traisné, pendu à Montfaucon par les pieds, sa teste envoyée à Rome, les processions générales se font.

LXXVI. Le sieur de Tavannes sépare les quartiers de la ville à plusieurs seigneurs par le commandement du roy, pour faire cesser le meurtre et le pillage. Briquemault et Cavagnes pris, liberté leur est promise, s'ils avouent avoir voulu entreprendre contre le roy; eux (bien avisez) le nient, sachans que puisqu'il falloit mourir, il valoit mieux que ce fust sans mentir, que essayer par artifices à sauver ce qu'il falloit perdre : ils sont pendus en Grève. C'est Dieu qu'il faut appaiser; esteignant les troubles, s'en allument d'autres.

LXXVII. M. d'Alançon (offensé de n'avoir rien sceu de ce dessein, se lie davantage avec ceux de Montmorency, autre source de guerres civiles. Je vis parties des papiers de l'admiral chez mon père, le roolle de leurs hommes, leurs levées de deniers, les signals et menées de leur party, avec un discours de Francourt, prévoyant de point à autres ce qui advint : que l'on tireroit l'admiral d'une arquebusade; si failly, seroit cause du meurtre de tous les huguenots, et de leur party, tant les hommes d'estat ont pouvoir de deviner. L'aubespin fleurit, une estoille (non remarquée par le passé) nasquit, tout est attribué à miracles.

## DISCOURS DU ROI HENRI III

A UN PERSONNAGE D'HONNEUR ET DE QUALITÉ ESTANT PRÈS DE SA MAJESTÉ A CRACOVIE ; DES CAUSES ET MOTIFS DE LA SAINT-BARTHÉLEMI.

( Extrait des Mémoires d'État, par M. de Villeroi, tome II, page 361. Amsterdam, 1723. )

Tel est le titre de ce discours imprimé à la suite des Mémoires de Villeroi.

Les éditeurs de ces Mémoires, dans la collection générale des Mémoires de l'Histoire de France, croient que le personnage d'honneur et *de qualité* indiqué par le titre, est Souvré, l'ami particulier du roi, qui l'avait accompagné à Cracovie.

Pierre Mathieu, dans son histoire, rapporte le même discours, comme tenu à Miron, médecin du roi.

Un préambule assez long raconte les circonstances du départ de Henri pour la Pologne, par la volonté de Charles IX, son frère, et son chagrin de quitter la France.

Il s'achemina par la Lorraine, et traversa l'Allemagne, fut grandement festoyé avec toute sorte d'allégresse et de bonne chère de plusieurs seigneurs, princes, républiques et communautés.

« Si est-cce que parmi le contentement de tant d'honneurs et de respects qu'il y reçut, il eut ce déplaisir, faisant son entrée en quelques villes des Pays-Bas où il y avoit des François fugitifs et réfugiés, d'entendre parmi les rues où le peuple estoit assemblé pour le voir passer, *des voix s'ellever contre lui pleines d'injures et de reproches s'adressant in-*

*dignement à lui par hommes, femmes et enfans, français et allemans, tant en notre langue qu'en allemand et en latin,*... procédans de la seule occasion et en haine de la Sainct-Barthélemy.

» Et davantage *en des banquets et festins* faicts à S. M... se disoient *des brocards piquans*, et des rencontres *et allusions* qu'aucuns faisoient venir à propos, *qui l'offensoient grandement*.

» Et encore des *grands tableaux mis exprès aux salles e chambres où il devoit loger*, dans lesquels les exécutions de la Sainct-Barthélemy faites à Paris et autres lieux estoient peints au vif, et les figures représentées après le naturel, où aucuns des exécutés et des exécuteurs estoient si bien dépeints, qu'on les remarquoit naïvement... »

L'auteur de la relation laisse au jugement commun à décider si le souvenir de ces disgrâces récentes et si souvent répétées durant le voyage du roi, ne fut point cause de l'agitation qui s'empara de lui durant la nuit, deux jours après son arrivée à Cracovie, et ne lui permit pas *de reposer une seule minutte de temps*. Le fait est « qu'environ sur les trois heures après minuit, il envoya querir, par un valet de chambre, *le personnage que je ne puis nommer*, dit l'auteur, *qui, pour le rang qu'il tenoit près de sa personne* (1), *estoit logé dans le château près de la chambre*

---

(1) Ces mots indiquent Souvré plutôt que Miron. Je n'ai pas rencontré le titre sous lequel Souvré était près du roi ; mais c'était ou premier gentilhomme de la chambre, ou capitaine des gardes ; à son retour en France, Henri le fit grand-maître de sa garde-robe, étant à Turin, et l'envoya sous ce titre à Catherine sa mère qui était à Lyon.

*du roy...*, pour lui faire entendre *au vray l'occasion de l'exécution de la Sainct-Barthélemy*, *faite le* 24 *d'août* 1572.

« Commença, le voyant entrer dans sa chambre, à lui dire, l'appellant par son nom : « Monsieur tel, etc... je vous fais venir ici pour vous faire part de mes inquiétudes et agitations de cette nuict qui ont troublé mon repos en pensant à l'exécution de la Sainct-Barthélemy, dont possible n'avez-vous pas sceu la vérité telle que présentement je vous la veux dire.

I. » La royne ma mère et moi desja par trois ou quatre fois nous estions apperceus que quand l'admiral de Châtillon avoit en particulier entretenu le roy mon frère (ce qui advenoit souvent), eux deux seuls, en de bien longues conférences, si lors, et par cas d'aventure, après le départ de l'admiral, la royne ma mère ou moy abordions le roy pour lui parler de quelques affaires, voire mesme de celles qui ne regardoient que son plaisir, nous le trouvions merveilleusement fougueux et renfrogné, avec un visage et des contenances rudes, et encores davantage ses réponses, qui n'estoient point vrayement celles qu'il avoit accoutumé de faire à la royne ma mère précédemment, accompagnées d'honneurs et de respects qu'il luy portoit, et à moy de faveur et signes de bienveillance.

II. » Cela nous estant ainsi arrivé plusieurs fois, et encores en mon particulier bien peu de temps avant la Sainct-Barthélemy, partant exprès de mon logis pour aller voir le roy, comme je fus entré dans sa chambre et demandé où il estoit,

et que quelqu'un m'eut respondu qu'il estoit dans son cabinet, d'où tout présentement l'admiral venoit de sortir, qui y avoit esté seul fort long-temps, j'y entrai incontinent comme j'avois accoutumé.

» Mais si tost que le roy mon frère m'eust apperceu, sans me rien dire il commença à se promener furieusement et à grands pas, me regardant souvent de travers et de fort mauvais œil, *mettant par fois la main sur sa dague,* et d'une façon si animeuse que je n'attendois autre chose si non qu'il me vinst me colleter pour me poignarder, et ainsi je demeurois tousjours en cervelle. Et comme il continuoit cette façon de marcher et ces contenances si estranges, je fus fort marry d'estre entré, pensant au danger où j'estois, mais encores plus à m'en oster; ce que je fis si dextrement qu'en se promenant ainsi, et me tournant le dos, je me retiray promptement vers la porte, que j'ouvris; et avec une révérence plus courte que celle de l'entrée, je fis ma sortie, qui ne fut quasi point apperceue de luy que je ne fusse dehors, tant j'en sceuz prendre le temps à propos, et ne la peus faire pourtant si soudaine qu'il ne me jettast encores deux ou trois fascheuses œillades, sans me dire ny faire autre chose, ny moy à luy, que tirer doucement la porte après moy, faisant mon compte (comme on dit) de l'avoir belle eschappée.

III. » Et de ce pas m'en allay trouver la royne ma mère, à laquelle faisant tout ce discours, et conjoignant ensemble tous les rapports, advis et suspicions, le temps et toutes les circonstances passées avec cette dernière rencontre, nous demeurasmes l'un et l'autre aisément persuadez et comme certains que l'admiral estoit celui qui avoit imprimé au roy quelque mauvaise et sinistre opinion de nous, et *résolusmes dès lors de nous en desfaire*, et d'en chercher les moyens avec madame de Nemours, à qui seule nous estimasmes

qu'on se pouvoit descouvrir, pour la haine mortelle que nous sçavions qu'elle luy portoit.

IV. » Et l'ayant fait appeler et conféré avec elle des moyens et de l'ordre que nous devions tenir pour exécuter ce dessein, nous envoyasmes incontinent querir un capitaine gascon ;... à l'instant mesme nous vismes bien qu'il ne se falloit pas servir de luy ; qui fut cause que par manière de jeu nous luy fismes montrer le moyen qu'il tiendroit pour attaquer celuy que nous désirions, et l'ayant bien considéré et tous ses mouvemens, sa parole et ses contenances qui nous avoient fait rire et donné du passe-temps, nous le jugeasmes trop écervelé et éventé (quoiqu'assez courageux et hazardeux pour l'entreprendre), mais non pas sage et prudent pour l'exécuter. De façon que l'ayant remis à une autre fois pour lui dire le reste, nous l'envoyasmes.

V. » Nous avisasmes aussitôt de nous servir de Montravel comme d'un instrument plus propre, et déjà pratiqué et expérimenté à l'assassinat, que peu devant il avoit commis en la personne de feu Moüy. Mais afin de ne perdre temps, l'ayant incontinent mandé, et découvert notre entreprise, pour l'y amener davantage, nous lui dismes que pour son salut même il ne la devoit refuser, et que nous savions bien que s'il tomboit entre les mains de l'admiral, qu'il lui feroit mauvais parti pour le meurtre de son plus favori ami Moüy, et qu'il ne pouvoit ignorer qu'il n'en devoit jamais attendre qu'un mauvais traitement. Enfin après avoir long-temps débattu là-dessus, et qu'il nous eut promis d'exécuter l'entreprise, et que nous eusmes discouru des moyens et de la facilité d'y parvenir, nous n'y en trouvasmes point de plus favorable que celui de madame de Nemours, qui avoit Vilaine, l'un des siens, logé bien à propos pour cet effect, donnant ordre à tout ce qui lui estoit nécessaire ; et assuré qu'il fut d'une bonne récom-

pense, et de l'appui et support qu'il devoit espérer de nous, et encore conforté de tout ce que nous pensions servir à l'encourager et fortifier davantage à l'entreprendre asseurément, nous le laissasmes (comme l'on dict) aller sur sa foy tirer le coup d'arquebuse par la fenestre.

VI. » Il ne se montra si bon ni si asseuré arquebusier que nous pensions, ayant seulement blecé l'admiral aux deux bras.

VII. » Ce beau coup failli et de si près, nous fit penser à nos affaires jusques à l'après-disnée.

VIII. » Alors le roy mon frère le voulant aller voir à son logis, la royne ma mère et moi délibérasmes d'estre de la partie, pour l'accompagner et voir aussi la contenance de l'admiral.

IX. » Et estant là arrivez, nous le vismes dans son lit fort blecé; et comme le roy et nous lui eusmes donné bonne espérance de guérison, exhorté de prendre bon courage, l'ayant aussi asseuré que nous lui ferions faire bonne justice de celui ou ceux qui l'avoient ainsi blecé et de tous les auteurs et complices, et qu'il nous eut répondu quelque chose, il demanda au roy de parler à lui en secret.

X. » Ce qu'il lui accorda très volontiers, faisant signe à la royne ma mère et à moi de nous retirer, ce que nous fismes incontinent au milieu de la chambre, où nous demeurasmes debout pendant ce colloque privé, qui nous donna un grand soupçon; mais encore plus, que sans y penser, nous nous vismes tous entourés de plus de deux cents gentilshommes et capitaines du parti de l'admiral, qui estoient dans la chambre et dans une autre auprès, et encore dans une salle basse, lesquels avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens mal-contens, parlementoient aux oreilles les uns des autres, passans et repassans souvent et devant et derrière

nous, et non avec tant d'honneur et de respect qu'ils devoient, comme il nous sembla pour lors; et quasi ils avoient quelque soupçon que nous avions part à la blessure de l'admiral; quoique c'en fust, nous le jugeasmes de la façon, considérans possible toutes leurs actions plus exactement qu'il n'était besoin. Nous fusmes donc surpris d'estonnement et de crainte de nous voir là enfermez, comme depuis me l'a avoué plusieurs fois la royne ma mère, et qu'elle n'estoit onc entrée en lieu où il y eust tant d'occasion de peur, et d'où elle fust sortie avec plus d'ayse et de plaisir.

XI. » Ce doute nous fit rompre promptement ce discours que l'admiral faisoit au roy, sous une honnête couverture que la royne ma mère inventa, laquelle s'approchant du roy, lui dict tout haut, qu'il n'y avoit point d'apparence de faire ainsi parler si long-temps M. l'admiral, et qu'elle voyoit bien que les médecins et chirurgiens le trouvoient mauvais, comme véritablement cela estoit bien dangereux et suffisant de lui donner la fièvre, dont sur toute chose il se falloit garder, priant le roy de remettre le reste de leurs discours à une autre fois, quand M. l'admiral se porteroit mieux.

XII. » Cela fascha fort le roy, qui vouloit bien ouïr le reste de ce qu'avoit à lui dire l'admiral. Toutes fois ne pouvant résister à une si apparente raison, nous le tirasmes hors du logis.

XIII. » Et incontinent la royne ma mère, qui désiroit surtout savoir le discours secret que l'admiral lui avoit communiqué, duquel il n'avoit voulu que nous fussions participans, pria le roy, et moi aussi, de nous le dire, ce qu'il refusa par plusieurs fois. Mais se sentant importuné et par trop pressé de nous, comme il sembloit, et plus par manière d'acquit qu'autrement, nous dict brusquement et avec desplaisir, jurant *par la mort-Dieu* « que ce que lui disoit l'admiral estoit

vray, et que les roys ne se recognoissoient en France qu'autant qu'ils avoient de puissance de bien ou mal faire à leurs subjets et serviteurs, et que cette puissance et maniement d'affaires de tout l'estat s'estoit finement escoulée entre vos mains; mais que cette super-intendance et autorité me pouvoit être quelque jour grandement préjudiciable et à tout mon royaume, et que je la devois tenir pour suspecte et y prendre garde, dont il m'avoit bien voulu advertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles subjets et serviteurs, avant que mourir : eh bien, mort-Dieu ! puisque vous l'avez voulu sçavoir, c'est ce que me disoit l'admiral.

XIV. » Cela ainsi dict de passion et de fureur, dont le discours nous toucha grandement au cœur, que nous dissimulasmes le mieux qu'il nous fut possible, nous excusant toutes fois l'un et l'autre, amenant beaucoup de justifications à ce propos, ajoutant tout ce que nous pouvions de nos raisons pour le desmouvoir et le dissuader de ceste opinion, continuant toujours ce discours depuis le logis de l'admiral jusques au Louvre.

XV. » Où ayant laissé le roy dans sa chambre, nous nous retirasmes en celle de la royne ma mère, picquée et offensée au possible de ce langage de l'admiral au roy, et encores plus de la créance qu'il sembloit en avoir, craignant que cela n'apportast quelque altération et changement en nos affaires et au maniement de l'estat. Et pour n'en rien desguiser, nous demeurasmes si despourvus et de conseil et d'entendement, que ne pouvans rien résoudre à propos pour cette heure-là, nous nous retirasmes, remettans la partie au lendemain que j'allai trouver la royne ma mère qui estoit déjà levée.

XVI. » J'eus bien martel en teste, et elle aussi de son costé; et ne fut pour lors pris autre délibération que de faire, par

quelque moyen que ce fust, *despescher l'admiral*, et ne se pouvant plus user de ruses et de finesses, *il falloit que ce fust par voye descouverte ;* mais qu'il falloit, pour ce faire, amener le roy à cette résolution, et que l'après-disnée nous l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions venir le sieur de Nevers, les maréchaulx de Tavannes et de Retz, et le chancelier de Birague, pour avoir seulement leurs avis des moyens que nous tiendrions à l'exécution, laquelle nous avions déjà arrestée ma mère et moi.

XVII. » Si tôt que nous fusmes entrez au cabinet où le roy mon frère estoit, elle commença à lui remonstrer que le party des huguenots s'armoit contre lui à l'occasion de la blessure de l'admiral, qui avoit fait plusieurs despesches en Allemagne pour faire une levée de dix mille reistres, et aux cantons des Suisses avec une autre levée de dix mille hommes de pied, et que les capitaines françois partisans des huguenots, estoient desja la pluspart semblablement partis pour faire levées dans le royaume, et les rendez-vous du temps et du lieu desja aussi donnez et arrestez : qu'une si puissante armée une fois joincte aux forces françoises (chose qui n'estoit que trop faisable) ses forces n'estoient pas bastantes à moitié près d'y pouvoir résister, veu les practiques et intelligences qu'ils avoient dedans et dehors le royaume, avec beaucoup de villes, communautés et peuples (dont elle avoit de bons et certains avis) qui devoient faire révolte avec eux sous prétexte du bien public, et que lui estant foible d'argent et d'hommes, elle ne voyoit lieu de seureté pour lui en France.

XVIII. » Et si il y avoit, bien davantage, une nouvelle conséquence, dont elle le vouloit advertir ; c'est que tous les catholiques ennuyez d'une si longue guerre, et vexez de tant de sortes de calamitez, estoient délibérez et résolus d'y mettre une fin. Et où il ne voudroit user de leur conseil, il

estoit aussi arresté entre eux d'élire un capitaine général pour prendre leur protection, et faire ligue offensive et défensive contre les huguenots, et ainsi demeureroit seul enveloppé en de grands dangers sans puissance ni autorité. Qu'on verroit toute la France armée de deux grands partis, sur lesquels il n'avoit aucun commandement, et aussi peu d'obéissance; mais qu'à un si grand danger et péril éminent de lui et de tout son estat, et à tant de ruines et calamitez qui se préparoient, où nous touchions desja du doigt, et au meurtre de tant de milliers d'hommes, un seul coup d'épée pouvoit remédier et détourner tous les malheurs, et qu'il falloit seulement tuer l'admiral, chef et auteur de toutes guerres civiles. Que les desseins et entreprises des huguenots mourroient avec lui, et les catholiques satisfaits et contens du sacrifice de deux ou trois hommes, demeureroient toujours en son obéissance.

XIX. » Cela ainsi dict, et beaucoup d'autres inconvéniens qui lui furent représentez, lesquels il ne pouvoit éviter s'il n'usoit de ce conseil, y amenant encore les persuasions plus à propos, et d'autres raisons que la royne ma mère y ajouta et moy aussi, et les autres n'oublians rien qui n'y pust servir. Tellement que le roy entra en une extreme colère et comme en fureur, mais ne voulant au commencement aucunement consentir qu'on touchast l'admiral.

XX. » Enfin ainsi picqué et grandement touché de la crainte du danger que nous lui avions si bien peint et figuré, esmu aussi de la considération de tant de practiques et menées dressées contre lui et son estat, comme il crut par l'impression que nous lui en avions donnée, il voulut bien, néanmoins sur une affaire de telle importance, sçavoir si par un autre moyen l'on n'y pourroit remédier, et en avoir sur ce notre conseil et avis, et que chacun en dist présentement son opinion. Or ceux

qui opinèrent les premiers furent tous d'avis qu'il en falloit ainsi user, que nous l'avions proposé pour le plus expédient. Mais quand ce fut au rang du mareschal de Retz à parler, il trompa bien notre espérance, et n'attendions point de luy une opinion toute contraire à la nostre, commençant ainsi : que s'il y avoit homme dans le royaume qui dust haïr l'admiral et son party, c'estoit lui ; qu'il avoit diffamé toute sa race par sales impressions qui avoient couru par toute la France et aux nations voisines ; mais qu'il ne vouloit pas aux dépens de son roy et de son maistre se venger de ses ennemis particuliers, par un conseil à lui si dommageable et à tout son royaume, voire qui regardoit la postérité, au grand deshonneur des roys et de la nation françoise, qui seroit déchue de son ancienne splendeur et réputation. Que nous serions et à bon droit taxez de perfidie et de desloyauté, et que par ce seul acte nous perdrions toute la créance et confiance qu'on doit avoir en la foy publicque et à celle de son roy, et par conséquent le moyen de traiter cy-après de la pacification de ce royaume, avenant qu'il tombast encores aux guerres civiles, comme infailliblement il y seroit bientost; et que par une si sinistre action nous le pensions libérer des armes étrangères, nous nous trompions bien fort, et n'y en eut jamais tant, ni tant de calamitez et ruines, desquelles nous, ni peut-être nos enfans ne verroient jamais le bout. Et pour le vous faire plus court, il nous paya de tant d'autres et si apparentes raisons, qu'il nous partit à tous la cervelle, nous osta les paroles et répliques de la bouche, voire la volonté de l'exécution, tant il nous sceut bien persuader.

XXI. » Mais n'estant secondé d'aucun, et après avoir ramassé et repris nos esprits, revenans à nous-mêmes, et reprenans tous la parole, en combattant tous fort et ferme son opinion, nous l'emportasmes, et reconnusmes à l'instant une

soudaine mutation, et une merveilleuse et estrange métamorphose au roy, qui se rangea de notre côté et embraça notre opinion, passant bien plus oultre et plus criminellement; car s'il avoit été auparavant difficile à persuader, ce fut lors à nous à le retenir. Car en se levant et prenant la parole, nous imposant silence, nous dict de fureur et de colère en jurant *par la mort-Dieu! puisque nous trouvions bon qu'on tuast l'admiral, qu'il le vouloit, mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui lui pust reprocher après, et que nous y donnassions ordre promptement.*

XXII. » Et sortant furieusement, nous laissa dans son cabinet, où nous avisasmes le reste du jour, le soir et une bonne partie de la nuict ce qui nous sembla à propos pour l'exécution d'une telle entreprise.

XXIII. » Nous nous assurasmes du prevost des marchands, des capitaines du quartier, et autres personnes que nous pensions les plus factieux, faisant un département des quartiers de la ville, désignans les uns pour exécuter particulièrement sur aucuns, comme fut M. de Guise pour tuer l'admiral.

XXIV. » Or, après avoir reposé seulement deux heures la nuict, ainsi que le jour commençoit à poindre, le roy, la royne ma mère et moy, allasmes au portail du Louvre, joignant le jeu de paulme, en une chambre qui regarde sur la place de la basse-cour, pour voir le commencement de l'exécution, où nous ne fusmes pas long-temps.

XXV. » Ainsi que nous considérions les évènemens et la conséquence d'une si grande entreprise, à laquelle, pour dire vray, nous n'avions jusques alors guère bien pensé, nous entendismes à l'instant tirer un coup de pistolet, et ne sçaurois dire en quel endroit, ni s'il offença quelqu'un;

bien sçai-je que le son nous blessa tous trois si avant en l'esprit, qu'il offença nos sens et notre jugement, pris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'alloient lors commettre; et pour y obvier envoyasmes soudainement et en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guyse, pour lui dire et expressément commander de notre part, qu'il se retirast en son logis, et qu'il se gardast bien de rien entreprendre sur l'admiral; ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parcequ'il avoit été arresté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendroit rien qu'au préalable l'admiral n'eust été tué. Mais tôt après le gentilhomme retournant nous dict que M. de Guyse lui avoit répondu que le commandement estoit venu trop tard, que l'admiral estoit mort, et qu'on commençoit à exécuter par tout le reste de la ville; ainsi retournasmes à notre première délibération, et peu après laissasmes suivre le fil et le cours de l'exécution. Voilà, monsieur tel..., la vraye histoire de la Sainct-Barthélemy, qui m'a troublé cette nuict l'entendement. »

FIN DES ÉCRITS JUSTIFICATIFS.

# REMARQUES

## SUR PLUSIEURS ACCUSATIONS

PORTÉES PAR DIVERS HISTORIENS DE NOS JOURS

CONTRE

## CATHERINE DE MÉDICIS.

# REMARQUES

## SUR PLUSIEURS ACCUSATIONS

### PORTÉES PAR DIVERS HISTORIENS DE NOS JOURS

### CONTRE

## CATHERINE DE MÉDICIS.

Catherine de Médicis a été peinte diversement par les écrits de son temps. Les uns l'ont louée sans restriction et sans mesure ; d'autres ont tempéré des éloges du genre le plus élevé par quelques reproches ; d'autres, mais en très petit nombre, n'ont écrit sur son compte que des injures. De nos jours les éloges ont été écartés ; les reproches, les injures ont été fort aggravés, et pour les nombreux lecteurs qui ne lisent que les livres du jour, il ne reste attaché à la mémoire de Catherine que des titres à l'exécration universelle.

Voici à quoi m'ont paru se réduire les imputations dont ce nom est chargé.

« Catherine de Médicis fut, dit-on, possédée d'une ambition effrénée. Ce fut sa passion dominante ; le pouvoir suprême fut le but de toutes ses actions. Elle y tendit dès son arrivée en France, et ensuite avec une constance opiniâtre jusqu'à la fin de sa vie.

» Elle se mit d'abord dans la tête de rendre héritier du trône Henri son mari, qui en était écarté par un

frère aîné. Elle y réussit par un crime. Henri succéda à François Ier ; mais il mourut prématurément, et François II, fils aîné de Henri, lui succéda. C'était, comme on sçait, un enfant chétif au moral et au physique. Catherine devint régente de fait et gouverna.

» Elle prévit de bonne heure la fin de François II et le règne de son frère puîné, Charles IX. Dès lors elle conçut, selon les uns, le projet de placer ses fils puînés sur des trônes étrangers ; selon les autres, de gouverner ceux qui devaient se succéder sur le trône de France, non seulement tant que durerait leur minorité, mais pendant toute sa vie : accusations inconciliables, ce qui n'a pas empêché des historiens modernes de les cumuler.

» Quand il ne lui resta plus de sa nombreuse famille que Henri III sans enfans, elle travailla pour ménager à son petit-fils de Lorraine la succession à la couronne de France nonobstant les droits de la maison de Bourbon, légitime héritière des Valois.

» Ceux qui lui reprochent d'avoir voulu s'assurer un pouvoir sans terme sur ses fils, l'accusent de les avoir élevés dans la mollesse et la dissipation, et de les avoir rendus à dessein incapables de régner.

» On l'accuse d'avoir brouillé les grands et excité entre eux la guerre civile, non seulement pour régner à la faveur de leurs divisions, mais aussi pour les détruire les uns par les autres ;

» D'avoir opposé des partis au pouvoir royal, pour obliger le roi régnant à revenir vers elle quand il s'en est éloigné ;

» D'avoir changé de religion et de parti au gré de ses intérêts ;

» D'avoir été soigneuse de corrompre tous les ennemis qu'elle a cru pouvoir séduire, les amis froids qu'elle a voulu intéresser en sa faveur; d'avoir été cruelle pour les incorruptibles et pour ceux qu'elle a jugés irréconciliables ; scélérate avec tous : mêlant et faisant jouer dans sa cour la séduction, les prestiges, les enivremens, avec la terreur; les largesses ou plutôt les profusions, le faste, les fêtes, la galanterie, avec le poison, les assassinats et les massacres.

» On l'accuse enfin d'avoir appelé les funestes secours des étrangers les plus déclarés contre la France, comme supplément de ce qui pouvait manquer à l'infaillible perversité de ses moyens et à l'inévitable effet de ses coups. »

La justice demande l'examen de ces accusations.

On veut d'abord que pour ouvrir à son mari le chemin du trône, Catherine ait fait empoisonner le dauphin son beau-frère. Mais Charles-Quint, alors en guerre avec la France, a été accusé d'avoir commandé cet empoisonnement. Montecucullo, qui n'avait aucune relation avec Catherine, a été décapité comme coupable de l'exécution. Il est aujourd'hui reconnu que le dauphin n'a point été empoisonné et qu'il est mort d'une pleurésie. Quand il est mort, Catherine avait quinze ans : est-ce l'âge d'un tel crime? elle n'était alors occupée qu'à plaire à son beau-père et à la duchesse d'Etampes qui la consolaient de l'attachement de son mari pour

la duchesse de Valentinois : c'aurait été un étrange moyen d'y réussir que de s'exposer au soupçon d'un crime qui privait le roi de son fils aîné, et élevait la duchesse de Valentinois à un rang d'où elle pouvait anéantir la duchesse d'Etampes à la mort de François Ier!

Comment croire qu'elle ait prévu la succession de trois de ses fils, l'un après l'autre, en bas âge et de son vivant, sur le trône de France; et qu'elle ait prévu aussi que ses fils étant rois, il se pourrait qu'ils eussent la fantaisie de l'écarter absolument des affaires, et qu'elle ait pris en conséquence des précautions contre cette fantaisie?

Dans le cas même où elle aurait pu prévoir que ses deux fils aînés seraient successivement enlevés par une mort prématurée, comment se persuader que cette femme qu'on suppose si profonde en politique ait pris à tâche d'affaiblir en eux les facultés morales qui pouvaient assurer la gloire de son nom et la puissance de sa famille, pour le vain plaisir de partager leur confiance avec des maîtresses ou des favoris? N'avait-elle pas plus de gloire et de richesses à espérer d'une autorité que ses fils auraient su faire respecter, que de leur imbécile soumission à ses vaniteuses prétentions? Quand elle fit voyager Charles IX, quand elle lui montra la France et le montra à la France entière, est-il présumable qu'elle voulût le rendre si indifférent aux intérêts de sa couronne et lui rendre les Français si étrangers? Quand elle le mena au siége de Rouen, envahi par les Anglais, était-ce pour lui ôter toute

idée de ses devoirs envers la France et tout sentiment d'honneur? quand elle plaça son troisième fils sur le trône de Pologne, était-ce pour l'entretenir dans une ignorance imbécile? quand, à la mort de son mari, elle prit pour conseil et pour guide dans l'éducation de ses enfans et dans les soins du gouvernement, le chancelier de L'Hôpital et le maréchal de Tavannes, les deux hommes les plus distingués du temps et les plus fidèles serviteurs de la couronne, jouait-elle le rôle d'une intrigante, ennemie de ses enfans? Non sans doute, et s'ils ont été des princes méprisables, c'est par une cause indépendante de leur mère, c'est parcequ'ils étaient fils d'un mauvais roi, petits-fils d'un roi plus mauvais encore, qui devait faire souche de princes corrompus : je parle de François I$^{er}$.

Catherine mérite, il est vrai, le reproche de n'avoir point combattu, d'avoir même appuyé les traditions et les exemples de François I$^{er}$. Mais il est fort probable qu'elle eût en vain travaillé à empêcher les influences de la cour organisée par ce prince : on peut le croire d'après une remarque de Castelnau concernant Henri III. Ce prince fut, selon lui, le mieux élevé des enfans de Catherine de Médicis; *elle le rendit,* dit-il, *capable d'ambition, lui inspira de grands desseins,* pour l'opposer à Charles IX, quand il montra de l'éloignement pour elle. Cependant Henri III a été le plus dépravé des cinq derniers Valois et le plus obstinément déclaré contre sa mère. Et remarquez que quand il monta sur le trône de France, il avait voyagé, il avait régné en Pologne, il avait vu beaucoup d'hommes et de cho-

ses ; depuis long-temps il n'était plus un enfant tenu en lisières par l'autorité maternelle. Trop jeune encore pour être ployé sans retour à des habitudes vicieuses, il était trop âgé pour ne pas prendre un essor indépendant et suivre ses propres impulsions. Cependant quel roi dans la monarchie fut plus méprisé que Henri III ?

L'intention dont on accuse Catherine de faire monter à la mort de son mari ses trois fils puînés sur des trônes étrangers, ne s'accorde point avec les ridicules précautions qu'on lui prête contre leur gouvernement en France; ces deux accusations s'entre-détruisent. Comment concilier l'ambition de gloire et de puissance qu'on lui suppose pour ses enfans, avec l'exhérédation de tout mérite et la dégradation de leurs facultés morales et intellectuelles qu'on lui impute ? comment allier une ambition qui n'a pu venir qu'à une mère et à une reine illustre, avec la basse jalousie d'une marâtre vulgaire? comment concevoir surtout la possibilité de rendre les mêmes élèves capables de régner sur des étrangers, et d'en faire en même temps des idiots incapables de gouverner la France, et de se gouverner eux-mêmes?

Au reste, ce n'aurait pas été une ambition bien criminelle ou bien insensée dans une reine de France, que d'aspirer à voir tous ses enfans régner chez des étrangers ? Cette espèce d'invasion amiable d'une partie de l'Europe aurait-elle donc été si funeste à la France ? et la possibilité du succès n'a-t-elle pas été prouvée par le fait, puisque Henri III fut élu roi

de Pologne, et le duc d'Anjou duc de Flandre et de Brabant, après avoir été quelque temps dans l'espérance de s'asseoir à côté d'Élisabeth sur le trône d'Angleterre?

Que Catherine de Médicis, après la mort du duc de Flandre et de Brabant, héritier présomptif de Henri III, ait songé à faire passer la couronne sur la tête du duc de Lorraine, son petit-fils, à la mort du roi régnant, ce serait une conséquence de la guerre flagrante entre ce roi et Henri de Navarre : on souhaite à son ennemi tout le mal qu'il est possible de lui faire, et à soi-même tout le bien qu'il est possible d'espérer. Mais où est la preuve du projet ambitieux qu'on suppose ici à Catherine? On ne peut en imaginer un plus éventuel, on ne peut en conjecturer un plus chimérique. Si l'inimitié entre Henri de Navarre et elle avait commencé à l'époque où la maison de Valois ne se vit plus d'héritier direct, on pourrait croire que l'ambition d'exclure le roi de Navarre pour le duc de Lorraine l'a excitée à la guerre; mais la guerre était flagrante alors; et, dans ce cas-là même, combien d'obstacles! Le duc de Guise ne se présentait-il pas le premier, et le duc de Mayenne à sa suite, pour recueillir le fruit de leurs manœuvres concertées, des risques qu'ils avaient courus ensemble et de ceux qu'ils avaient à courir encore? Pouvait-elle présumer qu'ils travaillassent pour le duc de Lorraine, quand, d'accord avec le pape et le roi d'Espagne, ils travaillaient à se faire eux-mêmes rois de France? Catherine de Médi-

cis avait trop de jugement, d'expérience, et connaissait trop les hommes à qui elle avait à faire, pour leur accorder une confiance aussi peu raisonnable. Enfin, Henri III était jeune et vigoureux, et Catherine était avancée en âge; il était présumable qu'à l'ouverture de la succession de son fils, elle n'existerait plus, et qu'ainsi les espérances qu'elle aurait conçues pour le duc de Lorraine, son petit-fils, n'auraient plus un seul appui, et au contraire seraient combattues par des intérêts opposés. Ainsi l'ambition qu'on lui suppose pour son petit-fils n'aurait pu être qu'une spéculation vague, une rêverie sans conséquence en politique, et irréprochable en morale.

L'accusation d'avoir allumé la guerre civile en France est non seulement dénuée de preuves, mais précisément opposée aux vérités les plus constantes de l'histoire du temps. Tous les historiens sont d'accord que la guerre civile a commencé par le massacre de Vassy, et que ce fut le duc de Guise qui ordonna ce massacre. Il est aussi certain et incontesté que le duc de Guise, qui formait avec le connétable de Montmorenci et le maréchal de Saint-André ce fameux triumvirat si opposé à Catherine de Médicis, suscita les troubles de Vassy en haine de l'édit de janvier 1562, qui établissait la tolérance en faveur des calvinistes, et qui était l'ouvrage de la reine-mère, conseillée par le chancelier de L'Hôpital en qui elle avait placé sa confiance. Cet édit était un des griefs principaux des triumvirs contre elle.

Ainsi le crime de Vassy est imputé à la même personne contre laquelle il a été dirigé !

Le parti soi-disant catholique ayant commencé la guerre civile contre les protestans, dont Catherine de Médicis protégeait, non le culte, mais la liberté de conscience, on conçoit qu'au seizième siècle les écrivains catholiques, ou qui ne voulaient pas courir les risques attachés aux moindres apparences de calvinisme, aient accusé Catherine de Médicis d'avoir causé la guerre civile *par sa tolérance:* mais de nos jours, cette imputation est sans excuse.

*Diviser pour régner*, maxime qu'on reproche à Catherine de Médicis d'avoir apportée d'Italie, est une règle pratiquée dans tous pays, et partout raisonnable *contre l'ennemi;* elle est du droit de la guerre. Le gouvernement assailli par une faction, divise les chefs pour la réduire. Un usurpateur cherche à diviser les partisans du gouvernement légitime, pour s'assurer le pouvoir. Des factions contendantes travaillent réciproquement à diviser le parti opposé. Catherine a-t-elle divisé les chefs d'une faction opposée au gouvernement? en ce cas, ne l'accusez pas pour avoir fait une chose si louable. Direz-vous qu'elle était une usurpatrice, une factieuse à qui il était utile de diviser les appuis du gouvernement? Appelée quatre fois à la régence de l'État par la loi de l'État et par la force des choses, elle avait besoin pour régner doucement et sans péril que les grands fussent unis entre eux et avec l'autorité qu'elle exerçait. Pour elle, diviser était

un moyen de ne régner que dans les orages et même de ne pas régner. Ainsi son intérêt dément l'accusation (1).

En second lieu, elle n'a pu diviser pour régner, parceque quand elle a commencé à gouverner elle a trouvé les divisions établies, et qu'elles étaient de nature à ne pouvoir être éteintes par une régence. C'est affronter les témoignages les plus authentiques de l'histoire que de chercher dans l'astuce italienne le prin-

(1) La destinée de Catherine de Médicis, fort extraordinaire en ceci comme en beaucoup d'autres choses, lui déféra quatre fois la régence du royaume sans qu'elle eût besoin de la moindre intrigue pour l'obtenir. Jamais régence ne fut mieux motivée, plus nécessaire, moins prolongée de droit et de fait que les siennes. La première lui fut confiée par Henri II son mari pendant une absence qu'il fit; il n'eut que des éloges à lui donner à son retour. Il mourut et laissa pour successeur un fils de seize ans, infirme, qui végéta dix-sept mois sur le trône. Elle fut sa tutrice de fait sans être régente de droit. François II eut pour successeur son frère Charles, âgé de dix ans. Elle fut déclarée régente et reconnue comme telle au parlement. Charles IX entrait seulement dans sa quatorzième année quand elle le fit déclarer majeur au parlement de Rouen; et bientôt le jeune monarque fit sentir à sa mère qu'il était roi émancipé. Charles IX mourut à vingt-quatre ans. Henri, qui régnait en Pologne, était son héritier. Charles en mourant la nomma régente jusqu'au retour de Henri. Le duc d'Alençon, puîné de Henri, conspira pour empêcher son retour et pour monter sur le trône à sa place; elle le contint avec sévérité et le mit dans l'impuissance de nuire. Elle alla au-devant du roi à Lyon pour lui remettre et le pouvoir royal qu'elle avait conservé intact et le prisonnier qui avait osé y prétendre. De ce moment Henri ne cessa de se montrer fils ingrat à la mère qui l'avait préféré à ses autres enfans, qui lui avait donné une moins mauvaise éducation et lui avait conservé une couronne disputée par son frère soutenu d'un grand parti. Elle fut témoin muet, mais non insensible, de tous les écarts de ce fils et de toutes les indignités de sa cour.

cipe des dissensions qui ont éclaté entre les grands durant le règne de Catherine de Médicis. Était-ce une chimère que l'excessive grandeur des Guise, et l'envahissement qu'ils avaient fait des grandes charges et des grandes dignités sous Henri II, et leur progrès sous François II, époux et amant de Marie Stuart leur nièce? étaient-ce des chimères que les griefs et la jalousie des Montmorenci et des Coligni? était-ce une chimère que l'intervention de la maison de Bourbon entre ces partis, qui ne lui laissaient qu'un nom illustre à porter, sans gloire, sans argent, sans puissance? Catherine pouvait-elle empêcher les Guise d'être ambitieux, envahisseurs et tout-puissans; les Montmorenci, dépouillés par les Guise, d'être irrités, envieux et jaloux; les Bourbons d'être offensés et indignés de l'ambition des uns et des autres? Si l'on ne peut contester l'existence de factions puissantes à dater du règne de Henri II, il est absurde de dire que Catherine de Médicis les a fait naître, et d'attribuer leur division à la politique et à l'astuce italiennes.

Nos historiens n'auraient-ils pas confondu et cumulé plusieurs idées fort disparates? N'ont-ils pas appliqué le reproche de diviser pour commander à l'art de balancer les partis, de les opposer les uns aux autres; art tout différent de celui de les diviser, art utile à tous les gouvernemens faibles, et *nécessaire à une régente;* art que Catherine a pratiqué avec habileté dans plus d'une occasion, par lequel elle a mérité les éloges des historiens les plus distingués de son temps,

et qui au reste lui fut recommandé par un guide respectable, le chancelier de L'Hôpital.

Mais à part l'utilité et la justice de cette pratique, n'est-il pas contradictoire de cumuler et de confondre le reproche d'avoir voulu régner par la division d'hommes qui étaient unis, avec celui de l'équilibre maintenu entre des partis antérieurement et spontanément divisés?

Et même y aurait-il de la justice et de la raison à confondre l'art et le talent de diviser un parti ennemi, avec l'art funeste de diviser en partis une cour liée par une soumission unanime à l'autorité?

•

Nos grands historiens qui tranchent si durement sur l'art employé par Catherine de Médicis durant ses régences, ont-ils bien considéré les devoirs d'une régente? En a-t-on une juste idée quand on lui impose une inflexible rigidité dans l'exercice du pouvoir qu'elle est surtout chargée de conserver, et qu'on lui interdit les ménagemens et les négociations. L'autorité passagère d'une régente ne peut ni ne doit trancher dans des prétentions dont la minorité du prince est l'occasion, parceque sa majorité en sera le remède? Elle ne peut ni ne doit, sans une nécessité absolue, élaguer les branches d'une famille royale dont elle n'est qu'alliée, ni les grands d'une cour qui n'est pas la sienne. Catherine de Médicis dut, comme dans la suite Anne d'Autriche, tenir l'équilibre entre les partis et les opposer au besoin l'un à l'autre. Sa tâche était moins d'exercer habilement l'autorité royale que de la préserver de

toute atteinte, d'écarter tout ce qui peut la compromettre et de la remettre intacte à l'héritier du trône. C'est ce qu'ont voulu faire Catherine de Médicis et Anne d'Autriche, et c'est aussi ce qu'elles ont fait.

Mais on reproche aussi à Catherine de Médicis d'avoir suscité des grands contre ses fils eux-mêmes, quand ceux-ci se sont dérobés à son autorité. Si ses fils se sont dérobés à son autorité pour se livrer aveuglément à d'indignes favoris, tels que les Joyeuse et les d'Épernon; si ces favoris, qu'on peut regarder comme les plus funestes ennemis du roi, se sont aussi déclarés ceux de la reine-mère, la reine-mère a pu légitimement et utilement être leur ennemie. Si ces favoris ont attiré contre le roi tous les grands de l'état dans tous les partis, elle a pu contribuer au salut de l'autorité royale en prêtant l'oreille aux mécontentemens fondés, même aux clameurs de l'ambition, en maintenant son crédit dans ces partis, en s'interposant entre le roi et eux pour les rallier tous à lui. Vous dites vous-même qu'elle voulait rendre sa médiation nécessaire : eh bien! était-ce un crime quand tout était compromis par ses fils au mépris de ses conseils et de ses principes? Le crime aurait été de leur faire des ennemis. Et il est louable de s'être mis en position de les réconcilier avec des ennemis qu'ils avaient pris le soin de se faire eux-mêmes.

On peut remarquer ici que dans la politique des cours, les mêmes actions, les mêmes paroles, les mêmes procédés peuvent, suivant le but qu'on se propose et l'intention qui dirige, recevoir des qualifications fort

différentes; s'appeler loyauté ou imprudence et maladresse; habileté ou artifice; prudence ou fausseté; prévoyance ou ruse; précaution ou fourberie; délicatesse ou hypocrisie; activité et entregent, ou intrigue et manége. C'est le but et l'intention qui donnent aux actions leur caractère et leur nom propre. Ici quelle a pu être l'intention de Catherine? d'usurper la couronne sur ses enfans? personne ne l'en a soupçonnée; d'usurper *l'exercice* du pouvoir royal sous le nom de ses enfans? si ses enfans étaient capables de l'exercer, s'ils l'ont exercé en effet à l'avantage et au contentement de la nation, elle est fort coupable; mais s'ils ont été ineptes et méchans, elle a bien mérité de la France en les circonvenant, en exerçant sur eux son ascendant, en leur rendant nécessaire le secours de ses conseils, le concours de ses bons offices. Confondrez-vous une reine-mère qui travaille à rassurer le pouvoir royal quand ses enfans le laissent péricliter ou travaillent à l'ébranler, qui l'exerce pour le sauver de dangers imminens, avec l'ambitieux qui tend à s'en emparer, même avec celui qui le fait servir à ses intérêts personnels, qui l'exerce sans titre, le dégrade par l'usage qu'il en fait, et par son exemple en prépare l'usurpation? La force qu'une reine-mère donne au pouvoir en l'exerçant ne finit-elle pas toujours par profiter à son fils? (1)

---

(1) Voltaire dit dans la Henriade :

> Chacun de ses enfans nourris sous sa tutelle
> Devint son ennemi dès qu'il régna sans elle.

L'auteur veut dire qu'il fut regardé par elle comme un ennemi. La vérité

Observons au reste que les reproches d'astuce italienne, de politique fallacieuse, brouillonne et scélérate, d'ambition démesurée, etc., ne portent jamais sur des faits positifs et précis; mais qu'ils sont vaguement imputés par conjecture, par déduction de prémisses incertaines et mal liées, par respect pour les jugemens, les opinions que des personnes accréditées peuvent avoir énoncées au hasard; ces reproches sont pour la plupart, des réminiscences de libelles, ou la suite d'impressions faites par un orateur, par un poète; ce sont en un mot des répétitions, des applications des exagérations de lieux communs adoptés machinalement. Il s'agit d'une Médicis, d'une femme de cette famille parvenue en Italie par son ambition: ne faut-il pas qu'elle soit ambitieuse? il s'agit d'une Florentine, sera-t-elle dépourvue de l'astuce italienne? Elle est nièce de Léon X, elle avait dans la figure plusieurs traits de ressemblance avec le pontife: se pourrait-il qu'elle n'en eût pas aussi dans l'esprit? Elle était nièce de Clément VII, autre Médicis qui la maria en France: peut-il l'avoir envoyée à la cour de François Ier, et à son fils, sans l'avoir profondément endoctrinée de ce que doit savoir une reine et une régente de France? Enfin Léon X et Clément VII étaient contemporains de Machiavel: leurs conseils seront-ils autre chose que ce qu'on est convenu d'appeler du machiavélisme tout pur?

Cependant Catherine de Médicis a passé sa première

---

est qu'il fût réellement son ennemi, et qu'il faut entendre littéralement le vers du poète.

enfance et a reçu sa première éducation dans le couvent des *dames murées* de Florence, où l'on s'occupait plus de catéchisme que de politique. A 14 ans elle a quitté l'Italie pour venir en France, et quoi qu'en dise la Biographie universelle, ce n'est pas à cet âge qu'une jeune princesse peut concevoir *une estime profonde* pour la politique italienne. Quel intérêt avait le pape à inculquer une si profonde politique et à si bien enseigner l'art de régner à un enfant qui allait épouser un prince puîné à qui la couronne n'était point destinée, à qui elle ne pouvait échoir que par accident, et sur qui d'ailleurs Catherine n'avait à espérer aucun ascendant en matière politique, puisqu'il avait publiquement une maîtresse plus âgée qu'elle de 18 ans (1)? Enfin les écrits contemporains nous apprennent que le catéchisme politique enseigné par Clément VII à sa pupille quand il l'envoya en France, se réduisit à ces mots plus intelligibles pour la jeune Florentine et beaucoup plus sensés que les doctrines attribuées à Machiavel : *Ayez des enfans*.

Plus nous avançons, et plus les écrivains qui parlent de Catherine de Médicis se croient obligés de passer la mesure dans leurs accusations. Comment en effet se résoudre à copier sans enchérir sur les écrivains que l'on compile? Quelle raison aurait-on d'écrire encore ce qui a été écrit tant de fois, si l'on n'avait à montrer plus de sagacité et de profondeur qu'un de Thou; un sens

(1) Diane de Poitiers est née en 1499, Catherine de Médicis en 1518.

moral plus exquis que nos Daniel, nos Mainbourg, nos Griffet; plus de discernement et de bienséance que Mézerai; plus de mouvement et de couleur que ce sage et loyal Anquetil, qui a le défaut *de ne s'indigner jamais* (1)? Il faut, pour surpasser ses devanciers, découvrir plus d'atrocité dans la scélératesse de Catherine de Médicis qu'ils n'en ont vu, plus d'énormité dans ses prétendus crimes, et surtout une finesse de combinaison si merveilleuse dans tous ses forfaits, que le lecteur puisse douter si elle ne leur en a elle-même légué l'authentique confidence. D'ailleurs un digne historiographe ira-t-il, en décrivant ces temps orageux, décharger son éloquence sur des têtes royales, quand il peut sauver le respect dû, selon Mazarin, aux rois passés et à venir, à quelque distance qu'ils soient de nous, en foudroyant une étrangère, une parvenue d'origine bourgeoise, une femme enfin? Ira-t-il oublier ce qui arriva à Mézerai, sa punition, ses amendes honorables, et frapper sur des têtes couronnées, quand il peut impunément frapper toujours de nouveaux coups sur une tête moins élevée, que lui ont abandonnée dix générations de censeurs royaux ou impériaux? Enfin comment répéter simplement, contre Catherine de Médicis, des injures devenues lieux communs, dans un temps où les écrivains ne trouvent de ressource pour se faire lire que dans l'art malheureux d'étourdir le bon sens et d'étonner l'imagination? On a besoin de monstres : il faut que Catherine en soit un de plus

(1) Histoire des guerres de religion.

dans les ménageries de nos poètes et de nos historiens.

Citons un exemple de ce misérable esprit. Quelques jours avant la Saint-Barthélemi, entre les fêtes dont le mariage de Henri de Navarre fut l'occasion, on exécuta au Louvre un ballet allégorique. Le vulgaire des historiens assure que ces fêtes, ainsi que le mariage même, avaient pour objet de prévenir les inquiétudes des protestans pendant que la cour préparait le massacre de la Saint-Barthélemi. Ce serait là une perfidie bien caractérisée; mais un auteur moderne, y voit bien autre chose. Comme le ballet représentait des chevaliers catholiques qui précipitaient dans les enfers d'autres chevaliers ennemis de leur sainte religion, allégorie qui était dans le goût du temps, l'auteur suppose que Catherine eut tout ensemble le projet d'entretenir la sécurité des protestans par cette fête, et pourtant de les rendre spectateurs de ce qui devait leur arriver quelques jours après, sans qu'ils s'en doutassent: succès assurément difficile. Et il ajoute: *On voit par là combien Catherine avait étudié non seulement le crime, mais l'art d'en jouir.* Ainsi le profit du crime ne lui suffit pas; il faut à cette femme exécrable l'art de jouir du plaisir de le commettre. Et voilà la profondeur de notre Tacite moderne.

Ni Tavannes, ni Castelnau, ni Pierre Mathieu, ni l'Étoile, ni Brantôme, ni le Laboureur, ni de Thou, ni Péréfixe, ni Mézerai, ni Daniel, ni son éditeur le père Griffet, ni Mainbourg, ni le président Hénault, ni Anquetil, ni Voltaire même dans ses ou-

vrages historiques qui diffèrent sous ce rapport de la Henriade, n'ont parlé de Catherine de Médicis comme nos écrivains du jour. La seule autorité que puissent invoquer ces écrivains est celle de Henri Étienne (second du nom), dans son libelle du *Discours merveilleux de Catherine de Médicis*, écrit en 1594, publié l'année suivante sans nom d'auteur, traduit ensuite en latin sous ce titre : *Legenda saintæ Cathrerinæ*, réfuté quelque temps après par Brantôme (1). Mais dans son *Discours merveilleux*, Henri Étienne ne se donne pas pour historien ; il prend franchement le ton et le langage de la satire et du libelle. Il professe l'inimitié la plus violente contre Catherine. Son écrit est un acte de guerre ; ses injures sont une volée de mitraille lancée dans le camp ennemi. Il est vrai que, suivant L'Étoile, le cardinal de Lorraine dit à un sien familier, qui croyait tout faux dans ce livre : « Crois-moi, » Montagne, les mémoires des Huguenots ne sont » pas bien certains, mais de ce côté-là *ils ont rencontré ;* j'en sais quelque chose. » C'est comme si

---

(1) L'auteur était assurément un savant illustre : les lettres lui doivent le *Thesaurus linguæ græcæ*, vrai trésor d'érudition littéraire. Elles lui doivent aussi les *Dialogues du langage français italianisé ;* ouvrage où se trouve marquée l'époque d'une des plus importantes révolutions de la langue française, celle où le langage de la galanterie et de la courtisannerie prit naissance et prépara celui des *précieuses* du dix-septième siècle dont il nous est tant resté de choses ; on voit dans cet ouvrage de Henri Étienne comment et pourquoi la prononciation d'une multitude de mots a changé de son temps, comment les *oi*, sont devenus *ès*, comment François est devenu Francès ou Français, etc.

le cardinal avait dit : Les mémoires des Huguenots sont faux quand ils disent du mal de moi ; mais ils ont raison quand ils en disent de mes ennemis. Il ne prenait pas garde que dire du bien des libelles des protestans, c'était confirmer le mal dont ils avaient flétri son nom et sa personne, et concourir à déclarer ses témoignages indignes de toute croyance et de toute estime. L'Étoile ajoute : « J'ai ouï dire par des catholi- » ques qu'il n'y avait pas moitié de ce qu'elle avait fait. » Mais qui étaient ces catholiques? Les croire serait aussi raisonnable que de prendre à la lettre et au sérieux ce que Catherine dit elle-même du *Discours merveilleux* après en avoir entendu la lecture : *Si l'on m'en avait communiqué avant la publication, j'en aurais appris bien d'autres* (1).

David Ancillon, protestant, né de parens réfugiés à Berlin après la révocation de l'édit de Nantes, critique impartial, judicieux et savant, s'exprime ainsi sur l'ouvrage de Henri Étienne (2) : « Deux auteurs ont » fait l'histoire de Catherine de Médicis. L'un n'a pas » voulu se faire connaître, il a bien fait, car c'est un » imposteur et son livre est un libelle. ( Il parle du » *Discours merveilleux*. ) Le second, qui est le sieur » de Brantôme, l'en accuse et l'en convainc. Ainsi » pour savoir l'histoire de cette reine, il faut lire » Brantôme et non l'historien anonyme. »

---

(1) L'Étoile, tome I, pages 104 et 105.

(2) *Mélanges critiques*, tome II, page 75.

Tavannes, soutien passionné du pouvoir royal, avait sur le cœur l'inclination qu'elle avait montrée un moment pour le parti de Condé; cela ne l'a pas empêché de lui rendre cette justice, que *quand les lettres du duc de Guise portaient qu'il fallait tout tuer, la reine écrivait de tout sauver.*

Quand on reprochait à la reine d'avoir attiré le roi de Navarre et le prince de Condé à Amboise pour les faire périr, la prévention de Tavannes ne l'empêche pas d'attester *qu'elle leur fit donner secrètement l'avis de ne pas venir.*

Castelnau et son éditeur, l'abbé Le Laboureur, font d'elle un éloge sans restriction; suivant le premier, « elle fut une princesse *d'un esprit incomparable*, ce » qu'elle fit bien paraître lorsqu'elle prit en mains » les rênes du gouvernement avec la tutelle de ses » enfans, témoignant n'avoir aucun plus grand dé- » sir que de se faire connaître pour mère de roi, et de » croire le conseil établi par le feu roi son mari (1). »

Ailleurs, Castelnau s'exprime ainsi : « La reine-mère » du roi a toujours cherché de maintenir les choses » pour la sûreté de l'État, et éviter les inconvéniens » dont on voyait la France menacée. »

Ailleurs encore, il dit : « Il n'y avait pas d'occasion » de lui ôter l'autorité, parcequ'elle était une personne » très sage et très vertueuse, qui ne voulait, ni ne dé-

(1) Sur l'année 1559, chapitre II.

» sirait que la grandeur de ses enfans et le repos du » royaume (1). »

Le Laboureur, dans ses additions aux mémoires de Castelnau, la loue de sa conduite avec les partis qui se disputaient le pouvoir. « Elle se servit, dit-il, des deux » partis, et tint les choses en contre-poids, sans avoir » obligation de l'affermissement de son autorité qu'à » son esprit (2). »

Brantôme atteste « qu'elle sauva, préserva et garan- » tit ses enfans en leurs règnes de plusieurs entrepri- » ses, avec telle prudence et industrie que tout le » monde la trouva admirable (3). »

Quand elle invoqua le secours du prince de Condé contre Guise, Montmorenci et Saint-André, ce dernier, dans une séance du triumvirat, avait proposé de la jeter dans un sac à la rivière. C'est Brantôme qui rapporte ce fait.

On lit ce qui suit dans une autre partie du même discours : « Encore que cette reine n'eût allumé nos » guerres civiles, elle employait toujours ses peines et » ses labeurs à les éteindre ; abhorrant de voir tant de » noblesse et de gens de bien mourir; tels l'ont haïe à » mal mortel, qui seraient en terre sans sa bonté, dont » nous aurions besoin maintenant; car ainsi que tout » le monde le dit, et le pauvre peuple le crie : Nous n'a-

(1) Sur l'an 1560, chapitre XII.

(2) Addition aux Mémoires de Castelnau, page 282.

(3) Discours sur Catherine de Médicis, tome II des Œuvres de Brantôme, page 273.

» vons plus de reine-mère pour nous faire la paix (1). »

Pierre Mathieu, historiographe de Henri IV, qui fut guidé, éclairé par ce prince lui-même dans les obscurités de ces temps-là, mais qui partagea et exprima les justes ressentimens de Henri contre Catherine, devenue l'ennemie de ce prince après l'avoir tendrement aimé, l'accuse de « s'être proposé la » division des grands du royaume, pour jouir en » assurance de son pouvoir,... principalement sous » la minorité de ses enfans. Henri III, à qui elle » avait acquis un royaume étranger et conservé ce- » lui de ses pères parmi tant de divisions, ne lui » laissa que la souvenance des occupations que le bé- » guin et la baverolle de François et de Charles lui » avaient données; dépitée et pour troubler son jeu, » elle lui opposa le duc d'Alençon, et après lui le » duc de Guise, afin... de demeurer arbitre entre » eux. » Telles sont les plus graves accusations que Pierre Mathieu se permette contre Catherine, malgré sa partialité pour Henri IV, ennemi personnel mais loyal de cette princesse : *elle a troublé le jeu de Henri III*, prince aussi indigne du trône que fils indigne d'une telle mère; et dans quelles vues? pour interposer entre lui et les Guises sa médiation! Certes, de pareils reproches sont souvent mérités dans la vie commune par l'amour jaloux, par l'amité inquiète; et on ne s'avise pas d'en faire des chefs d'accusation capitale. Le

(1) Brantôme, page 283.

même Pierre Mathieu, il est vrai, quand il parle des rapports de Catherine avec Henri de Navarre, dit qu'elle « *était irréconciliable en l'inimitié qu'elle portait* » *aux princes du sang* (aux Bourbons), transportée de » l'amour qu'elle continuait sur les enfans de sa fille, » la duchesse de Lorraine (1). » Mais on ne voit là qu'une conjecture de Henri IV, qui supposait la haine de Catherine pour lui motivée par l'amour qu'elle avait pour son petit-fils; et il serait aussi raisonnable de penser que les vues conçues, *peut-être*, par Catherine pour le jeune duc de Lorraine sont venues de la haine qu'elle a connue au roi de Navarre pour elle. D'ailleurs ces vues, leur origine, leurs effets, tout cela flotte dans le vague, et l'historiographe n'en peut porter un témoignage affirmatif et consciencieux. Enfin quelle qu'ait été au fond la pensée de Pierre Mathieu, elle ne l'a pas empêché de parler honorablement de Catherine de Médicis : « Femme capable, dit-il, de grandes entre- » prises,... la plupart de ses actions furent ou parfai- » tement belles ou entièrement vitupérables, se tenant » sans milieu par les extrêmes. » C'est ainsi qu'on partage ordinairement la vie d'un ennemi qu'on ne peut mésestimer. On consent à l'honorer pour toutes les actions où l'on n'a aucun intérêt, et l'on se révolte contre toutes celles où l'on croit trouver des marques de sa haine. « Elle emporta, continue Pierre Mathieu, » *le nom de la plus sage* et la plus rusée princesse de » l'Europe... Au reste, elle passa par son courage au

---

(1) Livre III, page 83.

» travers tous les accidens de la fortune, *surpassant*
» *en beaucoup de qualités la condition des plus grandes*
» *reines dont l'histoire fait parade.* »

Péréfixe, autre historien de Henri IV, attaché comme Pierre Mathieu d'intérêt et d'affection à ce prince, parle aussi de Catherine de Médicis comme d'une ennemie de son héros, et néanmoins avec ménagement et sans en faire une scélérate. « Elle voulait tout gou-
» verner, dit-il en parlant du règne de Henri III; elle
» croyait qu'il le fallait embarrasser par des factions et
» des guerres civiles, dont elle seule, par manière de
» dire, eût la clef, en sorte qu'il ne pût du tout se
» passer d'elle. Voilà pourquoi tant qu'elle vécut
» elle ne fit que susciter sous mains des brouilleries...
» Elle causa la désolation de l'état, la subversion de tou-
» tes les lois et de tous les ordres (1). » Ceci n'est qu'une répétition de P. Mathieu, un peu envenimée, parce-qu'on ne veut pas copier, surtout quand on répète.

De Thou, accusé par les prêtres d'avoir incliné pour le parti protestant qui était celui de Henri IV, c'est-à-dire d'avoir embrassé le parti de la légitimité contre l'usurpation et l'anarchie, a aussi été fort prévenu contre Catherine de Médicis. Il lui reproche « d'avoir
» gouverné 30 ans la France en y faisant naître adroi-
» tement des troubles, et les apaisant à son gré selon
» que ses intérêts le demandaient, par la division et la
» jalousie qu'elle fomentait entre les plus grands sei-

(1) Histoire de Henri-le-Grand, en 1574, page 34.

» gneurs du royaume; elle sut, dit-il, profiter des » calamités publiques pour attirer à elle toute l'au- » torité. »

De Thou était persuadé, dit le père Griffet, que si au lieu de vouloir exterminer les huguenots, on leur eût accordé la liberté de conscience, comme le fit Henri IV par l'édit de Nantes, la France aurait été exempte des guerres qui ont eu lieu.

C'était une grande erreur de croire que les partis étaient vraiment attachés à des intérêts religieux. « Les » protestans, comme l'observe Griffet, avaient à leur » tête, ainsi que les catholiques, des princes et des sei- » gneurs puissans, qui, sous prétexte de servir leur reli- » gion, aspiraient en effet au gouvernement de l'état. » L'édit de Nantes ne conciliait pas des prétentions de ce genre. D'ailleurs ce n'était qu'un précis des édits de pacification accordés en différens temps par Catherine elle-même ou son influence. Enfin cet édit de Nantes n'a préservé ni Louis XIII, ni Louis XIV, ni Henri IV lui-même de *troubles* religieux, qui à la vérité n'étaient pas la guerre. Les partisans des Guise reprochaient à Catherine le contraire de ce que blâmait de Thou; c'est-à-dire d'avoir d'abord protégé et toujours ménagé les protestans. Griffet leur oppose l'exemple de Charles V et de Philippe II, qui, malgré leur sévérité, leur perfidie, leur force, leur violence, n'ont pu arrêter les troubles des Pays-Bas.

Nous avons déjà remarqué que pendant ses quatre régences elle avait intérêt à l'union, non aux divisions. Pendant le règne de Henri III, qui méprisa constam-

ment ses conseils, si elle opposa les Guise aux Joyeuse et aux Épernon, comme le lui reproche de Thou, copié en cela par le président Hénault, elle se trompa peut-être; mais on conviendra que si elle avait tort de se livrer aux Guise, il lui était bien pardonnable de détester leurs rivaux. Qui peut dire à quoi tendaient ceux-ci, et à quoi ils seraient parvenus si l'ambition des Guise, hommes au moins remarquables par le talent et le courage, n'eût fait obstacle à la leur? Quoi qu'il en soit, a-t-on le droit d'imputer à une vaine jalousie du pouvoir, l'animadversion que ces favoris devaient inspirer à une âme élevée?

De Thou reproche aussi à Catherine son faste ses profusions en bâtimens, ses folles dépenses pour placer sur des trônes les deux fils qui restaient à établir après le couronnement de Charles IX. A quel roi ne peut-on pas reprocher quelque mouvement d'ambition et quelque abus de l'argent des peuples?

De Thou l'accuse à ce sujet de s'être entêtée des prédictions des astrologues qui avaient promis une couronne à chacun de ses fils. La supersition de Catherine de Médicis est encore une imputation que rien ne justifie. Elle avait trop d'esprit pour croire aux astrologues et pour ne pas feindre qu'elle y croyait dans une cour ignorante où elle pouvait accréditer des prédictions qui répondaient à ses désirs et qu'elle provoquait peut-être. Ce ne sont pas des assertions jetées au hasard par la malveillance des partis, qui font foi en pareille matière : ce sont les faits. Si Catherine avait été superstitieuse, on rencontrerait quelque marque de cette in-

fermité d'esprit dans les grandes occasions où il a fallu prendre des résolutions importantes. Or l'histoire ne nous fait connaître aucun acte, aucun ordre, aucune délibération, aucune discussion de cette princesse, soit dans les conseils, soit dans des entretiens sérieux, où des rêves astrologiques, des superstitions quelconques soient entrées pour rien. Toujours ses motifs de décision sont tirés du fond des choses; ils sont toujours positifs, pertinens et précis.

Voltaire l'a déclarée « infidèle à sa secte et superstitieuse. » Elle ne fut pas plus dupe d'une secte que superstitieuse. Il lui était égal, comme elle le disait, de prier Dieu en latin ou en français : mais elle voulait sa sûreté contre ses ennemis.

De Thou lui fait un reproche plus sérieux et bien mérité, c'est « d'avoir entretenu les princes ses enfans dans la mollesse et l'amour du plaisir. » Nous reviendrons sur ce grief et nous y insisterons ; mais nous annonçons d'avance que son motif ne fut point de *satisfaire son ambition particulière*, comme l'ajoute cet historien d'ailleurs si grave et si respectable ; et quand on voit les démêlés dont elle se rendait la médiatrice ou l'arbitre, les bévues qu'elle redressait, les emportemens qu'elle modérait, les faiblesses dont elle relevait, on ne peut s'empêcher de regarder son intervention dans le gouvernement comme généreuse autant que salutaire.

Les griefs de de Thou ne l'empêchent pas de démentir les calomnies de Henri Étienne, concernant les mœurs privées de Catherine de Médicis, mœurs que celui-ci ap-

pelle *des vices monstrueux*, et que, d'après lui, la Biographie universelle a qualifiées de scandaleuses. Les traducteurs de l'Histoire universelle de de Thou lui font dire que Catherine *fut détachée de la bagatelle, vice si ordinaire à son sexe :* de Thou n'a rien dit de semblable. La grossièreté et la trivialité sont étrangères à ses idées et à son langage. Mais il a renfermé la même opinion dans cette autre phrase également noble et caractéristique : « Comme, par ses pensées toutes viriles, » elle avait secoué les vices ordinaires des femmes, elle » travailla pour son ambition en remplissant de futi- » lités et de voluptés l'esprit de ses fils : *cum virilibus* » *curis fœminarum vitia exuisset, ad explendam ambitio-* » *nem, filiorum animos vanis rerum ac fœdis voluptatibus* » *interea occupavit...* » Voltaire s'est rapproché de de Thou quand il a dit :

> Esclave du plaisir, mais moins qu'ambitieuse.

Ses griefs n'empêchèrent pas de Thou de commencer le portrait de Catherine par un coup de pinceau qui en dessine le trait dominant et en détermine le caractère : *Fœmina vasti animi et superbi luxûs;* femme d'un esprit vaste et d'un grand éclat. *Vasti animi :* qu'on réfléchisse à tout ce que renferme ce mot et à tout ce qu'il exclut; qu'on se rappelle :

> Le droit qu'*un esprit vaste* et ferme en ses desseins
> A sur l'esprit grossier des vulgaires humains,

et l'application de ce mot à Catherine de Médicis paraîtra un immense éloge.

Un esprit vaste peut-il manquer d'élévation, de droiture, de justesse et de justice dans ses desseins, de hardiesse et de courage dans ses entreprises, de puissance et de fécondité dans ses moyens de réussite? Embrassant un immense horizon, n'a-t-il pas le choix du but qu'il peut se proposer et des voies qui doivent y conduire? Un esprit vaste est-il ambitieux des petits honneurs attachés au pouvoir, des petites gloires attachées au commandement sans but? est-il capable des vanités d'une cour, d'un jour, d'un moment? Un esprit vaste! Ce mot est la condamnation des écrivains qui ont fait de Catherine de Médicis l'intrigante la plus méprisable, une espèce d'aventurière follement avide de pouvoir, une empoisonneuse publique, une parricide (1), une reine de sang et de boucherie?

Si, des écrivains contemporains de Catherine, nous passons aux historiens d'une période moins éloignée de nous, nous trouvons un fonds d'idées à peu près semblables aux leurs. Mézerai, Daniel, Griffet, Mainbourg, Anquetil surtout, Voltaire même dans son Histoire générale, ont gardé une mesure décente et raisonnable dans ce qu'ils ont dit de Catherine de Médicis.

Mézerai a été le moins retenu, et il l'est beaucoup

(1) Voltaire a dit à l'occasion de la mort de François II et de ce qu'en dit Henri Etienne:

Mais je ne prétends pas
A Médicis encore imputer son trépas.

en comparaison de nos historiographes et de nos biographes du temps présent. « Depuis que la reine Catherine, dit-il, s'était fortifiée des conseils du chancelier » de L'Hôpital, elle avait pris ses précautions *aussi bien* » *contre les Guise que contre les princes du sang* » (remarquez ici que Mézerai reconnaît deux partis préexistans); « et comme elle voulait toujours, continue » Mézerai, tenir pour règle de sa conduite *cette maxime* » *de sa maison qu'il faut diviser pour régner*, elle songeait » à *entretenir* les troubles, afin d'avoir de tous côtés » de quoi s'appuyer, et afin de contenir tous les partis » l'un par l'autre. Quand la balance penchait trop » d'un côté, elle la rechargeait de l'autre pour la re- » mettre dans l'équilibre. » Le texte de Mézerai est évidemment incohérent; il a commencé par reconnaître des partis existans avant les régences de Médicis, et rien n'est plus certain que leur existence: il suppose ou plutôt il reconnaît que le chancelier de L'Hôpital lui a conseillé de prendre ses précautions contre l'un et contre l'autre, ce qui comprend bien l'idée d'opposer, le cas échéant, le moins dangereux au plus dangereux: et cependant il affirme que le sage équilibre qu'elle a maintenu a été le fruit de la maxime de *diviser pour régner*. On ne peut s'empêcher de voir ici la contradiction d'un auteur en qui les opinions des autres se mêlent à son insu avec ses propres observations (1).

Le père Daniel, qui était, comme le dit le président

(1) Mézerai, Ab. chr., année 1560.

Hénault, plus instruit et plus impartial que bien des gens ne l'ont cru, prononce honorablement sur la mémoire de Catherine. Il est bien persuadé que l'ambition et le désir de gouverner étaient ses passions dominantes, mais il ne désapprouve pas *qu'ayant trouvé trois factions établies à la mort de son mari, elle ait prévu que si elle ne s'appuyait pas de l'une des trois, elle succomberait, étant étrangère et sans soutien* (1). Il la loue même d'avoir *balancé les partis opposés*. Il pense que si elle eut l'ambition de gouverner, elle en eut aussi le droit pendant les minorités : que si elle était jalouse de son autorité, elle devait l'être, qu'il y allait de sa sûreté. Il observe qu'au fond elle *fut toujours portée à la paix*, et tenait pour maxime que la guerre ne pouvait que préjudicier à la France ; qu'elle a manifesté cet amour de la paix par une multitude de négociations et de traités. Quant à sa conduite à l'égard de Henri III, il pense qu'*après le service qu'elle lui avait rendu, elle était fondée à trouver mauvais qu'il eût fait, à son exclusion, d'autres personnes* dépositaires de son autorité ; que les troubles et les désordres de ce règne eurent pour cause la haine et le mépris général attirés par les favoris sur le roi *et nullement l'ambition de la reine* (2). A sa mort ses dernières paroles recommandèrent à Henri III d'affectionner les princes de son sang, principalement le roi de Navarre, et d'accorder aux protestans la liberté de conscience. « *Tout bien considéré*, dit Daniel, *et sans trop outrer*

---

(1) Daniel, *Histoire de France*, tome XI, page 6.

(2) *Idem*, page 365.

» *son éloge, elle doit passer pour une des personnes les* » *plus accomplies de son sexe qui aient jamais monté sur* » *le trône de France.* » C'est là sa conclusion.

Le père Griffet, dans ses Observations sur le règne de Henri III, a inséré un chapitre entier sur Catherine de Médicis. Il fait remonter les imprécations de divers historiens au *Discours merveilleux* de Henri Etienne, et il le réfute de point en point à l'aide de Brantôme et de ses propres observations. Il va plus loin comme nous l'avons vu : il défend la mémoire de Catherine de Médicis contre de Thou, qui s'était persuadé qu'un édit semblable à l'édit de Nantes aurait établi le même calme qu'il procura quelque temps, sous Henri IV, mais que Catherine avait besoin de troubles pour se rendre nécessaire.

Daniel et Griffet partagent l'opinion de Brantôme, de Lanoue et d'un grand nombre d'historiens sur le massacre de la Saint-Barthélemy. Ils pensent que cet évènement n'a été ni concerté, ni préparé ; et Griffet dit avec Brantôme que, « si, après le coup d'arquebuse » qui blessa l'amiral, ses amis se fussent tenus coi, et » n'eussent sonné mot, et eussent laissé guérir M. l'a- » miral, il s'en fût allé après de Paris tout bellement » et à son aise, *et n'en fust été autre chose.* »

Du reste, Griffet n'ajoute ni ne retranche au jugement de Daniel sur Catherine : c'est l'approuver et le confirmer.

Il n'est pas inutile d'observer que Griffet est regardé comme un modèle de critique historique, et qu'il est aussi législateur dans cette partie, dont il a donné

les règles dans son *Traité des preuves servant à établir la vérité de l'histoire ;* ouvrage que Sabatier appelle *le code des historiens*.

Mainbourg (1) blâme la prodigalité de Catherine, son luxe, la dissolution qu'elle permettait dans sa cour, qu'elle y favorisait même pour gagner ceux dont elle avait besoin. Il lui croit peu de sincérité et de foi. Il l'accuse d'une ambition démesurée, à laquelle elle a, dit-il, sacrifié l'État et la religion. Il lui reproche d'avoir haï le roi de Navarre, son gendre, et favorisé sous main la Ligue, dont elle était dupe, pour servir les intérêts de son petit-fils de Lorraine. Cependant il lui reconnaît de la grâce et de la noblesse dans les manières, de la politesse, de la délicatesse, de la pénétration dans l'esprit ; un talent merveilleux pour la négociation, une singulière adresse pour tourner les esprits à son gré, une magnificence royale, une constance et une fermeté extraordinaires dans une femme, *un courage viril, une grandeur d'âme, qui la portait naturellement à tout ce qu'il y a de plus éclatant et de plus relevé dans le monde*. Ce n'est pas là la Médicis de nos historiens du jour. « Elle n'eut rien de médiocre, dit encore » Mainbourg, ni dans le bien, ni dans le mal. » La Médicis de nos écrivains passe les bornes d'une perversité accomplie.

Anquetil, le plus moderne des historiens de la Ligue et le plus réfléchi, bien qu'il soit venu le dernier,

---

(1) *Histoire de la Ligue*, page 302.

donne aussi à Catherine *un esprit d'intrigue;* mais il déclare que, *comme tutrice de ses enfans, et comme régente du royaume, son caractère est encore un problème pour les esprits non prévenus. Elle avait*, dit-il, *toute l'astuce de son sexe et de son pays ;* mais il avoue aussi que « forcée de se précautionner sans cesse con- » tre ses amis et ses ennemis, sa vie aurait été bien » pénible si elle-même n'eût eu un génie d'intrigue » qui ne lui permettait pas de rester tranquille. » On ne peut méconnaître ici un véritable éloge donné par la conscience de l'historien, sous des couleurs de blâme qui sont une concession au préjugé : Si le légitime soin de sa conservation dans le péril peut être qualifié d'*intrigue*, qu'appellera-t-on sagesse? ou quelle précaution sage contre un danger grave ne sera pas qualifiée d'intrigue?

C'est probablement le ton d'incertitude sur lequel paraît s'exprimer Anquetil, qui a fait dire dans la Biographie universelle : « Les historiens ont avoué » que le caractère de Catherine de Médicis est *incom-* » *préhensible.* » Sur quoi l'auteur affirme que ses ennemis ne l'ont pas jugée plus sévèrement : car, dit-il : « Comment condamner plus fortement une reine » qui n'a cessé d'agir depuis 1559 jusqu'en 1589, qu'en » avouant que trente années d'exercice public de l'au- » torité n'ont pas suffi pour la faire connaître ? » Dire, comme le fait le biographe, que *ses mœurs furent scandaleuses*, qu'elle fut *fausse, méchante, cruelle*, c'est, ce me semble, condamner plus fortement que de dire qu'elle a été incompréhensible. Les personnages histori-

ques seraient fort à plaindre s'ils étaient rangés au-dessous des scélérats les plus caractérisés, par cela seul qu'ils seraient incompréhensibles pour les écrivains de faible portée, et pour ceux qui n'auraient pas pris la peine de les étudier.

Voltaire est l'autorité sur laquelle s'appuient beaucoup de faux jugemens contre Catherine de Médicis.

> Beaucoup en ont parlé, mais peu l'ont bien connue.

Ce vers de la Henriade avertit néanmoins de ne pas s'en rapporter sans examen à l'auteur de la Henriade même. On lit dans ce poème les vers suivans :

> Chacun de ses enfans nourris sous sa tutelle
> Devint son ennemi dès qu'il régna sans elle.

J'ai déjà remarqué que *devint* signifie là *fut regardé* par elle comme un ennemi.

> Ses mains autour du trône *avec confusion*
> Semaient la jalousie et la division.
> Opposant sans relâche, *avec trop de prudence*,
> Les Guises aux Condé et la France à la France.
> Toujours prête à s'unir avec *ses* ennemis
> Et changeant d'intérêt, de rivaux et d'amis.
> Esclave des plaisirs, mais moins qu'ambitieuse;
> Infidèle à sa secte et superstitieuse,
> Possédant *en un mot, pour n'en pas dire plus*,
> Les défauts de son sexe et peu de ses vertus.

Ces vers, où il y a trois hémistiches parasites et une

amphibologie, prouvent, par leur faiblesse et leur incorrection, le défaut de conviction de l'auteur, l'hésitation d'une pensée mal assise, un pénible travail sur la pensée d'autrui. Mais voyons la suite. On lit au sujet de la Saint-Barthélemi :

Dans l'ombre du secret depuis peu Médicis
A la fourbe, au parjure avait formé son fils,
Façonnait aux forfaits ce cœur jeune et facile ;
Et le malheureux prince à ses leçons docile,
Par son penchant féroce à les suivre excité,
Dans sa coupable école avait trop profité.

Coligni est assassiné.

. . L'on porta sa tête aux pieds de Médicis,
Conquête digne d'elle et digne de son fils.
Médicis la reçut avec indifférence,
Sans paraître jouir du fruit de sa vengeance,
Sans remords, sans plaisir, maîtresse de ses sens,
Et comme accoutumée à de pareils présens.

Le massacre s'exécute dans Paris :

Du haut de ce palais excitant la tempête,
Médicis à loisir contemplait cette fête.

Le roi était agité : le remords se faisait déjà sentir :

Par sa mère élevé, nourri dans ses maximes,
Il n'était point comme elle endurci dans les crimes.

Tels sont les traits principaux sous lesquels le poète a peint Médicis. Mais plusieurs observations se présentent ici.

D'abord ce n'est pas sa propre pensée qu'exprime le poète. Tout ce qu'on vient de rapporter, il l'a mis dans la bouche de Henri IV parlant à la reine d'Angleterre,

C'est donc un ennemi de Catherine qu'il fait parler, et quoique Henri IV soit le héros du poème, l'auteur n'a pas dû lui interdire le langage de l'inimitié et de la vengeance quand il va demander à la reine d'Angleterre des secours contre son ennemie.

En second lieu, quand ce serait le poète lui-même qui aurait parlé son propre langage et exprimé son sentiment, il ne serait pas pour cela une autorité en histoire. Son épopée demandait une reine scélérate et méchante, et le but qu'il s'était proposé, celui d'attaquer le fanatisme religieux, exigeait que Henri III, qui devait être frappé par un moine, intéressât, par quelque vertu, ou du moins ne se fût aliéné le lecteur par aucun crime; en conséquence, le poète a crayonné Catherine de Médicis d'après les écrits détracteurs qui l'ont peinte comme il fallait qu'elle fût dans son poème, et il met entièrement sur son compte le massacre de la Saint-Barthélemi, dont Henri III lui-même s'est déclaré le principal auteur. En cela, tout est fiction. Mais ce qui est fiction dans un poème, serait fausseté, imposture, prévarication dans l'histoire. L'engagement du poète est d'intéresser et de plaire : celui de l'historien est d'instruire. Certes, la vérité historique n'est point interdite au poète, mais c'est à condition que l'art puisse s'arranger avec elle; intéresser et plaire est sans doute permis à l'historien, mais ce n'est qu'autant que la vérité n'a point à souffrir de l'art.

En troisième lieu, Voltaire historien ne parle pas le même langage que Voltaire poète épique, faisant parler son héros contre une ennemie déclarée. Voici ce

qu'on lit dans l'*Essai sur les Mœurs* (1) : « Cette affreuse » journée (de la Saint-Barthélemi) fut, dit-il, d'a» bord méditée et préparée pendant deux années. » Il ajoute : « On a peine à concevoir comment une » femme telle que Catherine de Médicis, élevée dans » les plaisirs, et à qui le parti huguenot était celui » qui lui faisait le moins d'ombrage, put prendre » une résolution si barbare. » Cette réflexion infirme déjà l'assertion qui précède; mais ce qui vient à la suite la fait évanouir : « Le père Daniel, dit l'auteur, » veut faire croire que les massacres ne furent jamais » prémédités. Il se peut que le temps, le lieu, la ma» nière, le nombre des proscrits n'eussent pas été con» certés pendant deux ans, mais il est vrai que le *des» sein d'exterminer le parti était pris depuis long-temps*. » Voltaire réduit donc son accusation au dessein vague d'*exterminer* le parti ennemi. Si ce dessein vague d'exterminer son ennemi, même si la menace de le faire est l'équivalent du complot d'un massacre, il faut convenir qu'il n'y a pas de guerre, de troubles civils, de procès importans, où chaque parti ne soit aussi coupable envers son adversaire, où le gouvernement surtout ne le soit autant que les auteurs de la Saint-Barthélemi. Je ne sais si je me trompe, mais je crois sentir dans les dernières phrases de Voltaire que là sa conscience d'historien a l'intention de dégager le lecteur de l'obligation de croire à la préméditation pour laquelle il a hasardé d'abord une affirmative trop absolue.

(1) Tome XVIII de l'édition de Kehl, page 505.

Toutefois, je ne prétends pas dissimuler que Catherine a eu part au massacre de la Saint-Barthélemi, évènement à jamais exécrable sans doute, qui fut occasioné par de funestes circonstances, plutôt qu'ordonné; crime qui ne fut ni prémédité, ni même délibéré; qui n'est pas un seul fait imputable à une, ni à deux, ni à plusieurs personnes déterminées, mais une suite, un ensemble de crimes divers commis par un grand nombre de personnes fort différentes par le rang, l'esprit et l'intention. La reine-mère a proscrit trois têtes: voilà sa part dans le crime de la Saint-Barthélemi. Son motif fut la peur qu'elle en avait, et sa peur n'était pas sans fondement dans l'anarchie où la France se trouvait alors, et dans une cour où la haine et la vengeance pouvaient oser impunément tous les crimes: circonstances qu'il ne faut pas oublier. Les passions des grands, l'avidité de la soldatesque nobiliaire à la solde des grands, et des gens de la faction de Guise, ont fait le reste. L'histoire de ce massacre demande une révision. J'en ai tracé les principaux traits dans une Ébauche des guerres des grands, et j'espère qu'ils suffiront pour prouver que ce grand crime fut une convulsion de la haine et de la peur, qui, dans l'absence de l'autorité, et dans la privation du secours des lois, ouvrirent la carrière aux passions les plus basses, à la vengeance, à la cupidité et à la rapine.

Il n'y a rien à répondre aux écrivains peu nombreux qui, d'après Henri Étienne, n'ont pas craint de présenter Catherine de Médicis comme une empoisonneuse.

Si on les en croit, non seulement elle a empoisonné le Dauphin son beau-frère, mais aussi Jeanne d'Albret, reine de Navarre l'illustre mère de Henri IV, au moment où ce prince allait épouser Marguerite de Valois sa fille; plus tard, elle a empoisonné le cardinal de Châtillon et Dandelot son frère; elle a empoisonné le vidame de Chartres, que quelques uns lui ont donné pour amant; elle a empoisonné François II, son propre fils.... Enfin, elle a fait venir pour dix mille francs de poison de l'Italie, et les a confiés à des Italiens, à l'effet *d'empoisonner l'armée du prince de Condé tout entière, et la faire toute mourir d'un coup*. Ces calomnies se détruisent elles-mêmes par leur accumulation et leur monstruosité.

J'ai rejeté le motif qu'on lui a prêté pour autoriser le reproche d'avoir élevé ses fils dans la mollesse, dans la dissipation, dans l'habitude du plaisir; mais je dois avouer que le vice de l'éducation qu'elle leur a donnée n'a été que trop réel et a produit des fruits amers.

Brantôme parle de sa cour avec un enthousiasme extraordinaire : il se plaît à en décrire les fêtes, les amusemens, la magnificence, la liberté, les voluptés, les délices. Deux ou trois cents femmes étaient partout à sa suite, dans ses palais, dans ses voyages, à la guerre. Quarante ou cinquante étaient de ses chasses, *montées sur de belles haquenées, ayant leurs chapeaux bien garnis de plumes voletantes en l'air, annonçant amour ou guerre.* Selon Montluc : *Il fallait que dans les plus grands embarras de la guerre et des affaires, le bal marchât toujours,*

Toutes ses femmes étaient exercées à la galanterie, à ses manéges, à ses prestiges, et servaient à séduire ou à captiver les hommes de la cour au gré de sa politique et de ses intérêts.

C'est aux habitudes efféminées de la cour dans laquelle Catherine éleva ses enfans qu'il faut impûter l'incapacité qu'ils montrèrent pour le gouvernement, et l'audace des grands, qui, voyant le pouvoir flotter à l'abandon, se précipitèrent à l'envi pour le saisir. C'est à la mollesse et à l'incapacité qui en fut la suite qu'il faut imputer la cruauté féroce qui, dans les crises du pouvoir, leur fit chercher leur salut dans les moyens extrêmes. Catherine de Médicis mériterait donc les plus graves reproches pour n'avoir pas préservé ses fils de la dissolution de la cour, si on les mesurait aux conséquences de son abandon.

Mais bien des circonstances invitent à en modérer la sévérité. D'abord l'expérience dont nous avons parlé plus haut, qui a montré l'inutilité des soins donnés à l'éducation de Henri III. Ensuite, si Catherine n'a pas modéré le goût du plaisir dans ses enfans, c'est qu'elle l'avait elle-même, parcequ'elle était femme et Italienne peut-être; mais surtout parcequ'elle était l'élève de François I[er], qu'elle avait pris à sa cour l'habitude de lui plaire et de l'imiter; parcequ'elle se faisait un point d'honneur de lui ressembler, et qu'à son exemple, elle s'était élevée à la prétention de mener la cour par le plaisir, et la France par la cour.

Si l'historien de nos jours qui a le plus maltraité Catherine avait pu se plaire à la lecture de l'immodeste

Brantôme, et se persuader, en le lisant, que la cour de Catherine de Médicis, celle du roi son mari et celles de ses fils, leur luxe, leur dissipation, leurs voluptés, leurs profusions, n'étaient qu'une continuation de la cour de François Ier, il aurait pu être plus indulgent pour les vices que n'eut pas cette princesse, en faveur des défauts qu'elle tint d'une origine si recommandable à ses yeux.

« Elle ne voulait, dit Brantôme, resserrer la cour à » la mode d'Espagne, ni d'Italie, ni même comme » nos autres reines Élisabeth d'Autriche et Louise de » Lorraine ont fait; disant que, tout ainsi que le roi » François Ier, son beau-père, qu'elle honorait fort, *la* » *lui avait dressée et faite libre,* qu'elle la voulait ainsi » entretenir *à la vraie française,* sans en rien innover, » ni réformer, et *que ainsi l'avait voulu le roi son mari.* »

La volonté du roi son mari ne serait-elle pas suffisante pour la justifier si elle n'avait pas plusieurs autres excuses à produire?

Une de ces excuses, c'est que se sentant capable de gouverner du sein d'une vie dissipée, réunissant l'amour du plaisir avec la plénitude des facultés du travail, elle a pu espérer la même alliance dans ses fils, et se plaire à l'idée de donner à leur caractère la douceur et le charme qui ajoutent tant de force au pouvoir. Mais c'est une grande méprise d'assimiler un homme efféminé à une femme virile, et il n'appartenait qu'à une femme de ce genre d'y tomber. La faiblesse est l'état naturel des femmes, la force est en elles une perfection; au lieu que la faiblesse est pour les hommes un

état de dégradation. On passe facilement d'une perfection à une plus grande; et l'on tombe inévitablement d'une dégradation en une plus profonde. C'est l'effet de l'habitude qu'on a prise de marcher en montant ou en descendant, de se diriger d'un côté ou de l'autre. La femme virile est aussi supérieure à l'homme efféminé que la jeunesse vigoureuse l'est à la caducité.

La dernière excuse de son goût pour le plaisir, c'est qu'elle était née pour le sentir et l'inspirer. Brantôme nous apprend qu'elle était d'une figure charmante, d'une taille élevée, qu'elle avait la gorge très belle, blanche et pleine, la jambe très fine et la grève très belle, la plus belle main qui se fût jamais vue, la peau d'une parfaite blancheur. Elle a conservé long-temps les avantages de sa taille et de sa figure, et « jusqu'à » sa mort elle fut bien entretenue, fort désirable et » agréable. » Elle excellait dans tous les exercices où les grâces, l'agilité et l'adresse se déploient : à la danse, à l'équitation, à la chasse, au paillemail, à l'arbalète *à talet* (1). « Elle est la première qui ait mis *la jambe sur* » *l'arçon;* la grâce y était bien plus belle et plus appa- » raissante qu'à la planchette (2). » Elle allait à la chasse et à la guerre, à cheval : « elle fut ainsi au siége de » Rouen et au Havre, ne sentant pour cela sa dame » hommasse, en forme et façon d'amazone, mais la

(1) Petite balle de terre cuite.

(2) L'usage avant Catherine de Médicis était de poser les pieds sur une planchette suspendue à la selle le long du flanc de la monture. C'est ainsi que sont encore les selles des fermières de Normandie.

» gente princesse, belle, bien agréable et douce. » Elle avait l'esprit enjoué, l'humeur gaie et égale, *et disait volontiers le mot*. Elle riait volontiers, surtout à la comédie. Néanmoins elle avait habituellement un grand air de majesté et de douceur ; elle savait toutefois faire dominer l'un ou l'autre à propos. Brantôme rapporte que maintefois elle se promenait à pied avec le maréchal de Brissac ou le connétable de Montmorenci, qui étaient à cheval à cause de leur goutte, *et ils parlaient ainsi d'affaires*. Elle parlait très bien français, et avait cette attention pour la France de ne jamais parler que français aux Italiens.

Avec tant d'agrémens il est naturel d'aimer ce qui les fait valoir, les bals, la chasse, tous les plaisirs qui déploient les avantages personnels ; d'aimer la parure qui embellit, la magnificence qui ajoute ses prestiges à tout ce qui émeut et sollicite les sens ; mille futilités qui se mêlent aux jouissances de la vanité ; enfin de se laisser aller à la volupté, à la mollesse ; heureuse une femme de ne pas s'échapper de ces jouissances de l'imagination, vers la dissolution et l'incontinence !

Plaire est un plaisir ; c'est mieux : c'est faire plaisir, c'est s'unir à plusieurs personnes, c'est les unir à soi, se les adjoindre, c'est adapter à ses propres moyens, à ses propres volontés une multitude de volontés et de moyens étrangers : plaire est un empire.

Réussir dans les soins qu'on se donne pour plaire et dans les moyens qu'on emploie, est un autre plaisir. On aime la parure non seulement quand elle embellit, mais aussi lorsqu'on se croit ou qu'on se connaît le ta-

lent et le goût qui l'emploient avec succès, l'adaptent aux convenances de temps, d'âge, de figure, de physionomie ; on aime le bal non seulement quand la danse est un exercice agréable, mais surtout lorsqu'on sait qu'on l'anime et qu'on ajoute par son éclat ou ses grâces personnelles, à la magie d'une fête somptueuse et bien entendue. En un mot on aime à faire ce qu'on fait bien, à exercer, à développer ses moyens de bien faire, de faire mieux, de faire plus, toujours plus et toujours mieux (1).

Le président Hénault a marqué la naissance de *l'art de plaire* en France au temps de Catherine de Médicis, et le lui attribue comme une création qui la caractérise ; il paraît même croire que cet art fut en elle un don particulier de la nature. On conçoit très bien comment *du don* et *du plaisir de plaire* naît l'étude des moyens de plaire encore davantage et de plaire toujours, et comment de cette étude se forme *l'art de plaire*. En ce sens l'art de plaire fut réellement un don de la nature à Catherine de Médicis. Mais les circonstances, les positions où elle se trouva, lui eussent rendu cet art nécessaire, lui en eussent donné l'invention, alors même qu'elle n'y aurait eu ni disposition, ni plaisir. Aussi fit-elle de ce même art un art profond, qui gagna depuis elle jusqu'aux racines de la société po-

(1) Napoléon dit un jour en parlant de son frère Joseph : *Il prétend que je suis insatiable de pouvoir ; oui, j'aime le pouvoir, mais ce n'est pas en despote ; je l'aime comme Kreutzer aime son violon, parceque j'en joue bien.*

litique. Cette vérité se fera mieux sentir si on lit avec réflexion le portrait que le président Hénault a tracé de cette femme extraordinaire, non dans son histoire de France, mais dans son *drame historique de François II.* Il fait parler ainsi sur cette princesse le connétable Anne de Montmorency, l'un des personnages de sa pièce.

« C'est un *esprit vaste et profond, une âme ferme et* » *indomptable,* et qui malgré sa raideur, *sait se plier* et » prendre toutes les formes qui lui sont utiles. Elle a la » qualité de toutes les situations où elle se trouve et » l'ambition de tous les états. Quand elle vint en France, » elle n'avait autre chose à faire que de plaire à son » beau-père. Elle arrivait dans une cour brillante dont » la galanterie faisait la principale occupation. Nulle » femme ne l'égala dans *l'art de plaire* et d'en imaginer » les moyens, *art fatal qui ne périt plus et qui ne fait que* » *se perfectionner quand il a une fois été inventé.* Fran- » çois Ier aimait la chasse : nulle dame de la cour ne » maniait mieux un cheval que Catherine. Il se plaisait » aux tournois : elle en eût disputé le prix aux sei- » gneurs de la cour les plus adroits et les plus exercés. » Il aimait le bal et la danse : elle n'y connaissait point » d'égale. Henri devient roi; il a une maîtresse plus » âgée que son amant et qui l'avait subjugué par une » espèce d'enchantement : Catherine, incapable de ja- » lousie quoiqu'elle aimât son mari, devint l'amie, la » confidente, peut-être même la complaisante de Diane » de Poitiers sa rivale. Aujourd'hui la face de la France » a changé; la mort du roi vient de mettre sa femme à

» la tête des affaires : vous l'allez voir appliquée, sé» rieuse, absolue, jalouse de l'autorité, haute ou affa» ble selon ses besoins, renfermée dans elle seule, ayant » l'air de se livrer et échappant tout-à-coup... Je n'ai » jamais été dupe de l'amour qu'elle montrait pour son » mari... elle n'aimait essentiellement que l'autorité. » La galanterie, si elle en a eu, n'était qu'un hasard » ou qu'un amusement dans sa vie et jamais une pas» sion (1). »

On voit bien clairement dans ce qu'on vient de lire le principe de l'éducation qu'ont reçue les fils de Catherine de Médicis, qui, au reste, ne faisait que se conformer à la volonté de son mari, et aux habitudes qu'il avait contractées dans l'école de François I^er son père.

Gardons-nous de croire que Catherine de Médicis ait été d'une nature particulière. Son art de plaire, son esprit vaste, son âme ferme et indomptable, et néanmoins souple et multiforme, cet étonnant assemblage de qualités qui sont communément jugées disparates et même opposées, et ont fait dire aux compilateurs de notre temps, tout en l'accablant d'injures et de calomnies, *qu'elle était une femme incompréhensible,* tout cela est le fruit de l'éducation, non de celle qui procède par enseignement, préceptes, conseils, citations de grands exemples ; mais de l'éducation des choses et des circonstances de temps, de lieux, de personnes parmi lesquelles elle vécut.

---

(1) *François II*, en cinq acte et en prose, acte I, scène 1.

Elle naquit orpheline : sa mère mourut en accouchant d'elle; son père mourut cinq jours après. Dans le même temps, le reste de sa famille fut proscrit à Florence. On la sauva en la cachant dans un cloître. Léon X, son oncle, la réclama ; on lui répondit qu'on la mettrait dans le plus déshonnête lieu de la ville plutôt que de la lui rendre : elle n'avait pas encore deux ans. Sept ou huit ans après, Clément VII, autre Médicis, élevé à la chaire pontificale, fait assiéger Florence pour y rétablir sa famille : alors, on parle dans la ville d'exposer Catherine sur la brèche. Ainsi l'infamie menaça son berceau ; et une mort violente menaça sa jeunesse. Les Médicis furent rétablis. Catherine fut délivrée, et Clément VII la maria, âgée de quatorze ans, au second fils de François Ier. Telle est l'histoire de Catherine dans les temps antérieurs à son arrivée en France.

Mariée à Henri, second fils de France, elle arrive à la cour de François Ier son beau-père, cour voluptueuse et brillante.

Son mari avait une maîtresse, Diane de Poitiers; et son beau-père une autre maîtresse, la duchesse d'Étampes.

Étrangère, d'une extrême jeunesse, sans appui, il fallut plaire non seulement à son beau-père et à son mari, mais à deux femmes jalouses, envieuses, et ennemies l'une de l'autre : tâche difficile!

Le caractère de Médicis, sa vie entière, sont dans les circonstances qu'on vient de rappeler.

Née dans les orages qui font les âmes fortes, long-

temps en butte aux factions qui rendent attentif à ses ennemis, à ses amis et à soi-même; rendue par un retour de fortune de la proscription à l'élévation de famille souveraine, exercée à prévoir, à craindre ou espérer à propos, à lire de loin dans un immense horizon, enfin, à ne désespérer jamais de sa situation: dans ces circonstances est le secret de son caractère politique.

Le secret de son caractère moral est dans sa situation durant plusieurs années, à la cour de François Ier, entre la femme qui avait captivé ce prince et celle qui avait captivé Henri son époux: toujours contrainte à l'infatigable recherche des moyens de plaire aux deux princes, et à l'infatigable soin d'éviter ce qui pouvait déplaire à leurs maîtresses; toujours obligée d'essayer de nouvelles formes, de nouvelles manières, de nouveaux langages, pour plaire et ne pas trop plaire aux monarques, pour faire la cour aux maîtresses, en évitant de leur ressembler; il fallait voir en elles ses modèles et ses écueils, recevoir d'elles l'exemple de la dissolution, et donner sans pédanterie celui de la retenue; tel fut le secret de l'art à l'aide duquel, toujours maîtresse d'elle-même, elle se rendit maîtresse de tout ce qui l'approcha. Là est aussi l'explication de cette prodigieuse flexibilité, de cette incroyable souplesse qui ont été si ridiculement attribuées à son origine et à son éducation italienne.

Pour conclure, j'oserai dire que Catherine de Médicis fut une femme supérieure qui joignit à plusieurs qua-

lités éminentes de notre sexe, les charmes du sien, et particulièrement la douceur, la modération, l'adresse, la conciliation. Elle fut quatre fois régente avec un succès digne d'admiration. Quand elle cessa d'exercer le pouvoir de régente et qu'il ne lui resta d'autre autorité que celle des bons conseils sur des fils indignes d'elle, elle vit et éprouva de grandes calamités qu'elle ne pouvait empêcher. Ces calamités lui ont été imputées contre toute justice, dans son temps, par les partis contre lesquels elle se déclara, et dans le nôtre par la courtoisie d'historiens persuadés qu'il est plus décent et plus monarchique de charger une femme, une étrangère, une bourgeoise surtout, de crimes dont elle est innocente, que de les laisser sur le compte des rois qui en sont coupables. Telle est l'histoire de sa renommée.

Moins heureuse qu'Élisabeth d'Angleterre sa contemporaine, elle ne put racheter les fautes ou les malheurs de sa longue carrière, par aucune de ces grandes réformes, ou de ces solides améliorations, ou de ces glorieuses révolutions que la reconnaissance nationale ne manque jamais d'opposer aux reproches sévères de la justice et de la morale. Élisabeth posséda pendant quarante années un pouvoir sans limite ; et, par une exception bien rare, elle eut le bon esprit d'en user à l'avantage de la nation qu'elle avait à gouverner : Catherine de Médicis, durant quarante-cinq ans d'existence politique, n'eut que huit ou dix années de régence, sorte de pouvoir équivoque et précaire, et ces huit ou dix années furent interrompues quatre fois ; le reste de sa vie, elle n'eut d'autorité que celle qu'elle

dérobait pour ainsi dire à ses fils, toujours indolens, frivoles et dissipés, ou qu'elle exerçait sur leurs faibles esprits, par un ascendant ou une séduction à laquelle résistaient souvent les caprices de leur orgueil ou la violence de leurs passions.

Il est plus facile de concevoir comment Élisabeth a pu secouer l'autorité du pape, contenir l'Écosse, occuper la France chez elle-même, ruiner la marine espagnole, relever la grandeur navale de l'Angleterre, que de comprendre comment Catherine de Médicis a pu conserver la couronne à ses fils, qui ne négligeaient aucun moyen de la perdre. Si Élisabeth a fait de plus grandes choses, Catherine en a fait de plus nécessaires et de plus difficiles.

Le principe de gouvernement que suivit constamment et en tout Élisabeth, fut de se conformer aux besoins et aux intérêts de la nation, même à ses préjugés, non seulement dans l'ordonnance des choses, mais aussi dans le choix des personnes. Quoiqu'elle eût été élevée dans le culte catholique, elle adopta la religion protestante, parceque le fond de la nation anglaise était protestant : elle fut intolérante pour le papisme, parceque la nation ne voulait pas le souffrir. Elle eût protégé tous les cultes sans en adopter aucun, si l'esprit national eût été porté à la tolérance. Elle flattait l'opinion même lorsqu'elle aurait pu facilement l'éclairer : elle accabla le peuple d'impôts indirects ou d'impôts déguisés sous le titre de priviléges exclusifs, la plus funeste espèce d'impôts, parceque le peuple avait une forte aversion pour l'impôt franc et direct. Elle choisit toujours ses

ministres, ses généraux, ses amiraux, ses amans même parmi les hommes agréables à la nation. Par cette raison elle fut bien servie, se vit toujours en état de maîtriser les factieux au dedans, et de déployer de grandes forces contre ses ennemis extérieurs.

Catherine de Médicis ne se trouva jamais dans une situation où elle pût appliquer le système d'Élisabeth. Si elle avait eu comme cette reine une action directe et continue sur les intérêts publics, si elle avait eu des droits héréditaires sur la France, si elle n'y avait pas été étrangère, et à ce titre également insupportable à tous les chefs de factions, si elle avait du moins eu le libre choix des hommes pour les grandes places de l'état, on pourrait justement lui reprocher d'avoir préféré l'art d'opposer les factieux les uns aux autres, au grand moyen d'opposer la force et la volonté nationales aux entreprises et à l'ambition de tous; mais l'administration publique lui était interdite, et au lieu d'hommes dévoués à ses vues et à ses intérêts, elle rencontra presque toujours à la tête du gouvernement des ennemis personnels contre lesquels elle avait à soigner sa sûreté et celle de ses fils puînés. Elle n'eut point la ressource des amans qu'Élisabeth sut se faire pardonner; la politique aussi bien que la morale doivent la louer de s'en être privée; elle n'aurait pu se la permettre sans compromettre les droits de ses fils, et l'on peut présumer qu'elle craignit de voir un ambitieux qu'elle aurait favorisé, former des entreprises funestes à leur couronne, et peut-être l'y entraîner elle même dans un moment de faiblesse.

La différence des positions où se trouvèrent les deux princesses, ne permettant pas de les comparer par leurs actes de gouvernement, on peut seulement mesurer l'élévation de leur âme et la force de leur esprit sur le caractère que prit dans l'une et dans l'autre la passion qui les dominait toutes deux : l'amour du pouvoir. Les reproches attirés par cette passion à Catherine de Médicis, sont la versatilité dans les principes et dans les affections, l'intrigue, la ruse, le manque de foi, la méchanceté et même la cruauté, tous les vices, même la scélératesse inhérente à l'ambition. Mais aucun des écrivains qui ont indiqué l'ambition du pouvoir comme but de toutes ses pensées et de toutes ses actions, n'a pu dire à quoi elle avait destiné ce pouvoir qu'elle poursuivait avec tant d'âpreté ; aucun ne l'a accusée d'avoir voulu donner atteinte aux droits de ses fils, s'emparer de la couronne ; d'avoir conspiré contre eux ou favorisé quelque conspirateur affidé ; de sorte qu'elle aurait ambitionné le pouvoir pour le pouvoir. Or cette supposition infirme sensiblement l'accusation : car un motif si faible, et, on peut le dire, aussi innocent, ne peut pas constituer une passion scélérate. Que Catherine ait aimé le pouvoir comme régente et comme tutrice de ses fils dans leur jeunesse, c'était un devoir ; qu'après sa régence, elle l'ait aimé par habitude, par esprit de suite, par besoin d'activité, par envie de paraître, pour la gloire du talent, pour le plaisir et l'honneur de la difficulté vaincue dans des circonstances critiques, toutes ces causes sont vraisemblables, mais elles sont toutes plutôt louables que blâmables. Il est juste d'ajouter

que, loin d'avoir aimé le pouvoir en usurpatrice, elle ne l'a jamais exercé qu'en mère, occupée des droits de la couronne, en conservatrice des droits de ses fils. On peut ajouter encore qu'elle l'a toujours exercé avec jugement, avec mesure, en raison du danger que courait la royauté; quelquefois peut-être en raison de celui qu'elle courait elle-même, mais toujours dans des intentions purement défensives.

La passion d'Élisabeth pour le pouvoir eut un autre caractère, ce fut celle d'une égoïste concentrée, ombrageuse, méticuleuse et cruelle; elle fut faible, lâche, sanguinaire et en même temps assez bizarre pour être aussi ridicule qu'odieuse. Peut-on en dire moins d'une reine absolue, qui, sur un trône héréditaire, se voue par défiance au célibat, sacrifie le bonheur de se survivre à la misérable appréhension de voir au pied de son trône un héritier de son sang sur la tête de qui pouvait se dessiner l'ombre de sa couronne, et consume une partie de sa vie, de ses forces, de ses talens, de sa gloire à poursuivre une malheureuse collatérale qu'elle appelait par son célibat même à lui succéder, et qu'elle a fait périr sur l'échafaud, parcequ'elle était son héritière.

FIN.

# TABLE DES MATIÈRES.

ÉBAUCHE HISTORIQUE DES PREMIÈRES GUERRES DE COUR OU GUERRES DES GRANDS, DANS LE SEIZIÈME SIÈCLE, IMPROPREMENT NOMMÉES GUERRES DE RELIGION.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

# ERRATA.

| Pag. | Lignes. | Au lieu de : | Lisez : |
|---|---|---|---|
| 9 | 5 | De ses maisons. . . . . . | de sa maison. |
| 34 | 7 | Les historiens favorables, . | les historiens, favorable. |
| 36 | 4 | Le prince de Guise . . . . | le duc de Guise. |
| 71 | 4 | Son parti voué. . . . . . | son parti qui était voué. |
| 77 | 6 | Son premier acte. . . . . | le premier acte de la régente. |
| 96 | 20 | Prêt. . . . . . . . . . . . | près. |
| 98 | 7 | L'inertie . . . . . . . . . | l'aversion. |
| 100 | 15 | Et les seuls caractères capables de s'attacher à l'idée d'une discipline plus sévère dans l'église, de plus de simplicité dans le dogme, de plus d'accord... . . . . | et les seuls caractères à qui il fût possible d'aimer une discipline plus sévère dans l'église, plus de simplicité dans le dogme, plus d'accord... |
| 101 | 7 | Les instructions, directions. | les instructions et les directions. |
| 123 | 12 | Auraient-ils . . . . . . . . | ceux-ci auraient-ils. |
| *Id.* | 20 | De sa jalousie. . . . . . | ainsi que de sa jalousie. |
| 129 | 3 | D'agir de lui-même. . . . | d'agir lui-même. |
| 130 | 8 | A la Rochelle. . . . . . | de la Rochelle. |
| 177 | 26 | A qui il avait à reprocher. . | qui avait à lui reprocher. |
| 208 | 9 | Ils le voulaient bien. Il fallait que . . . . . . . | ils le voulaient. » Il fallait bien que. |
| *Id.* | 11 | Le duc de Guise, dit de Thou. . . . . . . . . . | « le duc de Guise, continue de Thou. |
| 216 | 25 | Folio 122. v°. . . . . . . . | Supprimez cette indication. |
| 239 | 13 | La cause première fut la haine ancienne et réciproque du duc d'Anjou et de l'amiral de Coligni. L'occasion qui | La cause première fut la jalousie qui animait Charles IX contre le duc d'Anjou son frère à cause du |

| *Pag.* | *Lignes.* | *Au lieu de :* | *Lisez :* |
|---|---|---|---|
| | | l'excita fut...... | renom que ce prince s'était fait à la guerre et des guerriers illustres qui s'étaient attachés à sa gloire. Cette jalousie porta le roi à rechercher l'amiral de Coligni, ennemi du duc d'Anjou et rival de ses affidés en talent et en considération. La cause immédiate fut la jalousie que la faveur du roi pour Coligni, excita dans le duc d'Anjou, dont elle envenima la haine et les ressentimens. L'occasion qui fit éclater ces passions odieuses, fut le projet de la guerre de Flandre. Coligni, etc. |
| 244 | 9 | Pour ceux-ci. . . . . . . | pour ces premiers. |
| 245 | 11 | Qu'on a exposés . . . . . | qui viennent d'être exposés. |
| 311 | 26 | J'y penserai . . . . . . . . | *Ajoutez :* ( Il se retire. ) |
| 315 | 11 | Est toujours un devoir pour vous. | est toujours sacré pour vous. |

FIN DE L'ERRATA.



